



Lettres

DE

Louise de Marillac

Vve DE M. LEGRAS

FONDATRICE

DES FILLES DE LA CHARITÉ

SERVANTES DES PAUVRES MALADES

CAHIER N° 2









Les personnes auxquelles ces Lettres et ces Écrits seront communiqués sont priées 1° de ne pas les mettre en circulation ; 2° de n'en prendre aucune copie ; 3° de n'en publier aucun extrait, sans une autorisation expresse du Supérieur Général de la Congrégation de la Mission et de la Compagnie des filles de la Charité qui se réserve de déterminer en quel temps et de quelle manière les divers écrits de Louise de Marillac pourront être livrés à la publicité

A Fiat p.d.l.m. sup. gén.

Les personnes auxquelles ces Lettres et ces Écrits seront communiqués sont priées 1° de ne pas les mettre en circulation, 2° de n'en prendre aucune copie, 3° de n'en publier aucun extrait, sans une autorisation expresse du Supérieur Général de la Congrégation de la Mission et de la Compagnie des Filles de la Charité, qui se réserve de déterminer en quel temps et de quelle manière les divers écrits de Madame de Marillac pourront être livrés à la publicité.

371 — A ma sœur Jeanne à Étampes

Mademoiselle lui parle de son prochain retour à la Communauté.

23 7bre 1653.

Ma Très Chère Sœur,

Vous avez grand sujet de vous plaindre de moi qui me suis trop longtemps contentée de savoir de vos nouvelles sans vous en donner des nôtres; il est vrai que je me persuadais toujours votre retour, y ayant par trop longtemps que vous n'êtes venue à la maison; il ne vous en a pas ennuyé, ma chère sœur, car je sais la grâce que Dieu vous a faite de bien aimer son service et celui des pauvres dont il soit glorifié à jamais. Vous trouverez ici beaucoup de changements en nos sœurs, Notre Seigneur nous en ayant ôté bonne quantité, ce qui me fait désirer que vous ne différiez point de partir, sitôt que M. Vincent vous l'ordonnera: à quoi vous n'avez garde de manquer puisque c'est l'obéissance qui donne le mérite à toutes nos actions, et les rend agréables à Notre Seigneur en l'amour duquel je suis,

Ma Très Chère Sœur,

Votre très humble sœur et servante, etc.

N° 398

372 — A ma sœur Jeanne Lepintre à Nantes.

Mademoiselle se réjouit du bien fait par la visite de M. Alméras.[1] — Envoie Sr Anne et Sr Louise à Richelieu, et annonce que Sr Toussainte a reçu l'Extrême Onction.

1653

Ma Très Chère Sœur,

Enfin il a plu à notre bon Dieu se servir de M. Alméras pour donner quelque remède aux peines que vous souffrez toutes y a si longtemps, et particulièrement vous, ma chère soeur, que Notre Seigneur a choisie pour porter ce pesant joug, mais comme il était sien je m'assure, ma chère soeur, que sa bonté vous y a beaucoup aidée: son saint nom en soit éternellement béni! comme j'espère aussi que sa grâce continuera pour vous donner force et courage, à ce que sa bonté conduise cette œuvre à sa perfection. Je m'étais bien promise la

---

1) Monsieur René Alméras naquit à Paris le 5 Avril 1613, d'une famille distinguée. Il était neveu de Madame Goussault qui engagea saint Vincent à organiser la compagnie des Dames de la Charité dont il se servit pour toutes les œuvres auxquelles il donnait ses soins. Conseiller au grand conseil, et malgré le bel avenir qui s'ouvrait devant lui, il entra le 24 Dé-
7 cembre 1637 dans la Congrégation des Prêtres de la Mission.
Ordonné prêtre en 1639 à Pâques il fut appliqué aux œuvres de la Compagnie.
De 1641 à 1646, saint Vincent l'appliqua à la direction du séminaire interne, et il était, en même temps Assistant à la Maison de Saint-Lazare.
Il partit pour Rome en 1646 et il resta Supérieur en celle maison jusqu'en 1651.
Revenu à Paris, il fut successivement Supérieur de St Charles, des Bons-Enfants.
Après diverses missions remplies dans les provinces dévastées, il revint à St Lazare dont il fut Assistant de 1654 à 1660.
Nommé Vicaire Général à la mort de saint Vincent, puis Supérieur Général en Janvier 1661, après onze ans de supériorité, il mourut le 22 Septembre 1672.

consolation de vous voir bientôt en ces quartiers; mais puisque ce n'est pas la volonté de Dieu et que vous êtes nécessaire là encore pour quelque temps vous savez que notre bonheur consiste à nous abandonner entièrement à sa conduite. J'écris à ma sœur Anne, par l'ordre de Monsieur Vincent, à ce qu'elle aille à la première commodité, sans délai aucun, à Richelieu.

Je ne puis écrire à ma Sœur Louise, il suffit que vous lui disiez le jour qu'elle devra partir pour aller avec ma sœur Anne; que c'est Monsieur Notre Très Honoré Père qui le lui ordonne. Ce n'est pas que ce soit pour demeurer toutes deux ensemble longtemps; mais elles attendront là l'ordre de ce qu'elles devront faire. Je vous prie, ma chère sœur, de faire mes excuses à ma sœur Henriette de ce que je ne lui écris point; et à toutes nos sœurs, que j'ai eu une grande consolation de la visite de Monsieur Alméras, espérant que par ce moyen Notre Seigneur aura répandu de grandes bénédictions sur toute votre famille, en général et en particulier. Je le souhaite de tout mon cœur, et vous prie de ne vous point inquiéter si vous n'avez sitôt l'entier repos et consolation, par une tranquillité bien affermie; vous savez que le bien ne se fait que petit à petit. J'attends de vos nouvelles n'en ayant point eu depuis longtemps, et j'espère de vous écrire plus amplement.

Je crois que notre sœur Anne a quelque argent; je vous supplie, ma chère sœur, si elle n'en a suffisamment pour leur

voyage de toutes deux, leur en faire bailler et me mander ce que vous aurez emprunté en cette ville ; je le rendrai si c'est de personnes qui y aient adresse. Notre sœur Toussainte a eu l'extrême-onction, priez pour elle et pour toute la Communauté qui salue la vôtre. Et moi qui suis de tout mon cœur en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. — J'oubliais à vous mander, ma chère sœur, que nous vous envoierons deux sœurs, au commencement de la semaine, s'il plaît à Dieu. S'il est nécessaire que Messieurs les Pères soient avertis du départ de nos sœurs, il faudra moyennant que ce soit quelque personne de la ville qui fasse passer cela doucement et non pas vous autres.

---

373 — A Saint Vincent.

Note confidentielle au sujet des pensées de M. Alméras touchant les affaires de l'hôpital de Nantes. — Il est d'avis que la Sœur Servante distribue les offices de la maison.

Octobre 1653

Je me suis trompée disant que quelqu'un des Pères des pauvres s'était offert pour accompagner M. Alméras chez Monseigneur de Nantes, il lui conseilla seulement de l'aller trouver.

Mais, sur la fin de la dernière lettre de M. Alméras, il dit

venir de conférer de l'affaire à Monsieur de Baspréau,[1] et ont résolu de le faire sans en parler à Monseigneur pour quelques raisons qu'il dit, et que peut être le dit Seigneur criera un peu à son retour; mais qu'il n'en sera autre chose que tout tombera sur lui, Seigneur de Baspréau, mais qu'il y est résolu, et sait ce qu'il aura à répondre; voilà ses propres termes.

Quant à l'article de la distribution des offices le sentiment de Monsieur Alméras est que le soin en demeure à la Sœur Servante, et je le crois absolument nécessaire, pour y maintenir la paix et rendre la Sœur Servante dans l'état qu'elle paraisse effectivement avoir à diriger les autres, et cela peut être entendu plus par l'acte d'obéissance plus spirituel que temporel, et encore que il n'a paru jusques à présent que les Pères aient voulu connaître de cela qu'au sujet du vin, et encore qu'au sujet des brouilleries, si cela leur était accordé, ils en viendraient à tout le reste l'un après l'autre. Une Sœur Servante saura bien faire trouver bon ce qu'elle fera à ceux des Pères qui voudraient s'indigner sur sa conduite, se conduisant en tout avec prudence et respect, dans toutes les autres fonctions de sa charge.

M. Alméras ne se trouvera-t-il point au départ de nos sœurs; cela serait bien nécessaire.

Ne faut il rien mander d'Hennebont?

(1) Baspréau, Père des Pauvres à Nantes

374 — A ma sœur Cécile Agnès à Angers.

Mademoiselle lui dit de ne pas recevoir les sœurs de Nantes sans avertir Messieurs les Pères.

18 Octobre 1653

Ma Très Chère Sœur.

Je loue Dieu des grâces que sa bonté a faites, en la retraite, à nos sœurs, et le supplie de tout mon cœur leur faire celles dont elles ont besoin pour y être fidèles. Pour l'avis que vous me demandez, touchant une faute publique, je ne vous en saurais donner que vous ne me mandiez qu'elle faute c'est sans me nommer la personne, et qu'elle pénitence vous lui ordonnâtes pour cela. J'ai écrit la semaine passée à Messieurs les Pères des pauvres; mais je crains bien que quelques unes de nos sœurs qui reviennent de Nantes passent par Angers; nous ne leur en avons pas donné l'ordre; mais peut être que le désir de vous (voir) pourra leur faire prendre ce détour. Si cela est, ma chère sœur, je vous (prie) ne les laisser entrer dans votre logement que vous n'en ayez dé demander la permission à ces Messieurs; cela est de justice et il n'y faut pas manquer. Je vous prie, faites bien mes très humbles saluts à Monsieur l'abbé et Monsieur Ratier, et aux autres que vous savez qu'il le faut; sans oublier nos chères sœurs auxquelles je

N° 247

me recommande de tout (mon cœur) étant en l'amour de Notre-Seigneur Jésus Crucifié, Ma chère Sœur, Votre très humble sœur et Servante, etc.

Nota : Mademoiselle très pressée sans doute, avait passé plusieurs mots, ils ont été ajoutés, entre parenthèses.

---

375 _ A ma sœur Barbe Angiboust à Chalons.

Mademoiselle lui recommande d'être prudente en toutes choses lui donne quelques explications sur le choix des confesseurs et l'admission des postulantes.

19 Octobre 1653

Ma Très Chère Sœur,

Je n'avais pas pensé que notre chère soeur Jeanne ne savait pas lire, j'espère que ma sœur Perrette fera fort bien, mais je vous prie de la bien avertir de toutes choses, je suis fâchée que vous n'avez tenu vers vous votre épargne ; il nous faut avoir grande confiance en nos sœurs, mais il nous est arrivé quelque expérience depuis peu que je vous dirai, qui nous doit avertir de prendre garde à toutes choses, que feront elles de tant d'argent ? Mandez-moi je vous prie si ma Sr Jeanne est toujours fort affectionnée à sa vocation et à la Compagnie, et avisez je vous prie si vous devez user, comme l'on fait en quelques rencontres, que l'une des deux sœurs soit servante et l'autre dépensière, qui tienne compte à sa sœur, pour

ne faire rien sans l'autre cordialement. Je loue Dieu de tout mon cœur de ce que Monsieur le Doyen vous mande. Je retiens sa lettre pour la faire voir à Monsieur Vincent, notre très-honoré Père, qui a toujours beaucoup de charité pour la sœur Barbe. Je lui communiquerai aussi ce que vous me mandez de ces bonnes filles. Sa charité souhaite que vous soyez fort soumises à Monseigneur de Châlons et treuve bon que vous alliez au confesseur qu'il vous a donné; ce qu'il vous a mandé des Messieurs c'est pour le besoin. Et quand ils pourront vous entendre pour l'ordinaire, soit dans les hôpitaux, ou paroisses, ce ne sont pas les confesseurs qui confessent nos sœurs, au contraire, il ne leur est pas permis, à la réserve pourtant de saint Denis, quand Monsieur Domilly y était. Je le proposerai pour Châlons à Notre Très-honoré Père, et ne manquerai pas de le saluer et Monsieur Portail pour vous. Je crois que ma sœur Anne vous aura dit des nouvelles de la famille, et surtout de notre mur qui tombe, et nous oblige à de grandes dépenses pour en faire un autre; et si Dieu le veut, nous ferons ensuite quelques lieux qui nous sont nécessaires, petit à petit, pour ne pas beaucoup emprunter à la fois. Recommandez bien à Notre Seigneur toute la famille et moi à notre chère sœur Anne, Perrette, et toutes les autres. Pour ce qui est de ces deux bonnes filles éprouvez les beaucoup, tant pour le corps que pour l'esprit, car vous savez que la délicatesse de l'un et de l'autre ne nous est pas propre. Mandez-nous de quelle maison elles sont et vous informez

N° 257.

bien je vous prie de la conduite de leur vie et puis nous vous manderons de les envoyer s'il est jugé à propos. Priez Dieu pour nous et me croyez de grande affection en l'amour de Jésus Crucifié, Ma chère sœur, Votre très humble, etc.

P.S. — Ma Sœur Cécile sait que vous êtes à Châlons et se recommande à vous, comme font toutes nos sœurs à votre chère Compagnie.

---

376 — A une Sœur Servante.

Celles qui sont chargées de la conduite doivent s'oublier elles-mêmes.

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur des grâces qu'il vous a faites: il faut que celles à qui Dieu donne charge des autres s'oublient entièrement elles-mêmes pour toutes choses; mais particulièrement quand il s'agit de procurer le bien spirituel de nos sœurs et de leur donner les

---

1) Marguerite Chétif fut la première supérieure après le décès de la vénérée Fondatrice des Filles de la Charité; elle prit à cœur de recueillir les écrits et les exemples de ce grand modèle pour s'inspirer de son esprit. Ces précieux mémoires, confiés à M. Gobillon, curé de St Laurent, premier auteur de la vie de Mademoiselle Le Gras, ne furent pas rendus à la Communauté: c'est une perte irréparable. Il ne reste des écrits de sœur Marguerite Chétif qu'une cinquantaine de lettres; mais quoique l'authenticité en soit certaine, elles ont un autre cachet que celles dont nous possédons les autographes, parce que la digne sœur en a éloigné les noms propres d'abord, puis ces détails de vie nouvelle, si simples et si maternels qui font le charme de la correspondance de Louise de Marillac.

Manuscrit de Sœur Chétif, lettre 12e.

moyens d'avancer dans la perfection. Il faut penser que celles qui ont des charges doivent être les mulets de la Compagnie. Demandons à Notre Seigneur cet esprit pour vous et pour moi etc. (1)

---

377 — Aux Sœurs de Richelieu

Mademoiselle leur donne un abrégé des Règles, en attendant que la divine Providence permette qu'elles puissent avoir le tout. Elle les prie de lui rendre compte de leurs manquements.

(1653)

Mes Très Chères Sœurs,

Je supplie la bonté de Dieu vous continuer ses saintes grâces particulièrement celle de l'amour de votre vocation que vous connaîtrez par l'exactitude à vos règles tant que l'exercice des pauvres malades vous le permettra. Sur toutes choses, mes Chères Sœurs, soyez exactes à vous retirer à neuf heures, afin de vous lever à quatre, et ainsi vous trouverez temps pour toutes choses. Que si vous avez pris quelque habitude qui ait donné liberté aux personnes du dehors, même pour les malades, défaites vous en petit à petit et rangez les pauvres à venir demander d'heure leurs besoins. Je crois qu'il n'y a que cela qui puisse vous faire peine, car pour les visites je pense que vous n'en souffrez pas qui vous puissent détourner, et surtout que vous n'en recevez point d'hommes de quelque condition que ce puisse

(1) Manuscrit de Sœur Chétif, lettre 12e.

être sans affaire très importante qu'il faut terminer en peu de mots. C'est ce qui nous a été recommandé par notre très honoré Père, en nos conférences dernières, jusque là que de nous dire de ne pas le souffrir lui-même en pas une paroisse, non plus que céans, où il ne vient qu'en cas de maladie, et encore dans le besoin, et pour les Conférences. Voyez je vous prie ce qu'il faut faire pour d'autres sujets. Je crois aussi, mes chères sœurs que vous vous souvenez bien qu'il ne faut faire aucune visite que chez les pauvres, et encore les malades; ne manger jamais ailleurs que chez soi, et ne rien communiquer de ce qui se passe chez vous, qu'à votre directeur, encore le nécessaire, que si l'infirmité va jusqu'au besoin d'user parfois d'un peu de vin, oh! que ce soit rarement et peu et par une nécessité bien reconnue.

La douceur, la cordialité et le support doivent être l'exercice des filles de la Charité, comme l'humilité, la simplicité et l'amour de l'humanité sainte de Jésus-Christ qui est la parfaite charité, est leur esprit. Voilà, mes chères Sœurs, ce que j'ai pensé de vous dire pour un abrégé de nos règlements en attendant que la divine Providence permette que vous ayez le tout. Que je suis consolée quand vous me mandez amplement de vos nouvelles, je voudrais une bonne fois savoir tous vos déportements touchant tout ce que je vous demande: Aimez-vous bien votre manière de vie; l'estimez-vous plus excellente pour vous que tous les ermitages et religions puisque Dieu vous y a appelées; vous considérez-vous unies ensemble par une secrète conduite

N° 273, bis,

de la divine Providence pour votre sanctification ; le fort supporte-t-il bien le faible chacun à son tour, mais cordialement et aimablement ? Vous souvenez-vous souvent de l'avertissement que M. notre très honoré Père nous a donné en une Conférence[1] que nous avions un cloître aussi bien que les religieuses et qu'il est aussi difficile aux âmes fidèles à Dieu d'en sortir qu'aux religieuses du leur, quoique ce ne soient pas des pierres, mais la sainte obéissance qui doit être la règle de nos désirs et actions ? Je supplie Notre-Seigneur de qui l'exemple nous a enfermées dans ce saint cloître qu'il nous fasse la grâce de ne le fausser jamais.

Nos sœurs dernières venues sont arrivées à bon port, Dieu merci, et se portent fort bien. Il a un peu ennuyé à notre Sr Françoise, mais cela est passé ; je vous supplie donner de leurs nouvelles à leurs parents, et nous en mander d'eux, et aussi des quarante livres dont je vous ai déjà parlé. Ma Sr Jeanne à qui ils appartiennent a trouvé à Paris l'homme qui a baillé cette somme, qui l'a assurée qu'elle avait été reçue. Je vous prie de faire parler cet homme à M. du Chesne s'il est encore à Richelieu, et le saluer de ma part avec tout le respect que je lui dois, l'assurant que je lui ai écrit deux ou trois fois. Je salue aussi très humblement M. Cuissot[2] et les autres Messieurs. Toutes nos sœurs vous saluent en l'amour de Jésus Crucifié auquel je suis, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble etc.

---

(1) Août 1650. (2) Gilbert Cuissot, né le 5 Novembre 1607, à Moulins, en Bourbonnais, diocèse d'Autun, ordonné prêtre en décembre 1631, et reçu à Paris le 14 Mai 1637.

P. S. — J'ai baillé vos lettres pour les faire tenir à Beauvais, les parents de ma Sr Charlotte se portent bien, Dieu merci, et se recommandent à ses prières et particulièrement sa mère.

378. — A Sœur N.........

Ne désirer que la volonté de Dieu est un puissant moyen pour obtenir ses grâces.

(1653)

Ma Chère Sœur,

Notre bon Dieu a permis que vous ayez eu un peu et beaucoup de peine et d'exercice; son saint nom soit béni de la grâce qu'il vous a faite de vous tenir attachée au désir de faire sa très sainte volonté, c'est un puissant moyen pour obtenir ses grâces, quand bien d'ailleurs nous soyons sujettes à beaucoup de fautes et infidélités par notre infirmité et faiblesse. C'est donc, ma chère sœur, pour l'accomplissement de la très sainte volonté de Dieu que je vous mande de la part de M. Vincent, notre très honoré Père, qu'aussitôt la présente reçue, vous partirez pour vous en aller à N....... et meniez avec vous ma Sr N....., et vous y attendrez l'ordre que l'on vous donnera.

Manuscrit de Sœur Chétif, Lettre 44e.

379 — A Saint Vincent

Mademoiselle le consulte pour un contrat. Lui fait part des regrets de Sr Judith. Demande des renseignements pour faciliter les comptes avec les ouvriers.

Octobre 1653

Mon Très Honoré Père,

Notre bonne Dame m'a mandé que je l'allasse demain voir à une heure après-midi, elle veut peut-être savoir ce qu'il faudra faire pour passer un contrat; si elle voulait que ce fut sans être nommée je supplie Votre Charité prendre la peine me mander quelque expédient pour lui donner, si l'on ne pouvait pas prier quelque personne d'agir pour et au lieu d'elle.

J'ai reçu encore une lettre de M. le Curé de Nanteuil qui dit que la Sr Judith est à Touquin en Brie [1] Cure de M. Gallais, qu'elle s'en repent déjà et témoigne qu'elle serait prête à retourner si M. le Curé de Nanteuil la voulait assurer pour sa vie. Que lui manderai-je à ce bon Monsieur?

Je ne sais si notre frère du Courneau [2] (Ducournau) vous a dit une proposition pour s'accommoder avec les ouvriers [3] sans préjudicier à la

(1) Touquin (Seine-et-Marne) arr. Coulommiers, cant. Rozoy en Brie (850 habit.)
(2) Voir note lettre 147e page 237.
(3) Voir note sur l'Établissement du Nom de Jésus, lettre 360, page 603.

maison qui est, mon très honoré Père, de faire prier la personne qui prend la peine de faire fouler les étoffes de vous mander ce qui se donne aux ouvriers de son quartier pour la façon d'une presse de serge et ce qu'elle contient, ce que l'on donne de carder et peigner la laine pour le cent, ce que l'on donne pour la filer, tant au grand qu'au petit rouet, cela facilitera bien le compte que l'on pourra faire avec les ouvriers, parce que le prix de Paris est trop haut, et avec raison, à cause que tout y est beaucoup plus cher. Pardonnez mes importunités et me faites toujours l'honneur de me croire, mon très honoré Père, Votre très humble etc.

Réponse de St Vincent

Il sera bon de lui dire que c'est à elle à dire son intention, elle ne fera pas difficulté en cette affaire de stipuler elle-même comme je crois; je lui ferai dire que c'est à elle à donner l'ordre qui lui plaira.

La condition que cette fille propose porte son exclusion, c'est un trait de l'esprit de son directeur.

350 — A Saint Vincent

Mademoiselle lui parle d'un contrat, d'une sœur à faire partir pour Varize et trois autres pour Nantes, enfin d'une réponse pour M. le P. de Nanteuil. Décès de sœur Madeleine.

Ce vendredi veille de Tous les Saints, 1653

Mon très honoré Père,

Le mémoire que j'ai envoyé à Votre Charité et dont je n'ai point de copie, n'est que proposition faite par cette bonne Dame qui en demande votre avis mais qui ne veut pas être nommée et m'a obligée de lui mander la meilleure forme pour faire cette affaire sûrement, ce qui me fait vous supplier très humblement, mon très honoré Père, prendre la peine de faire écrire la réponse sur chaque article; et y ajouter si il faut qu'il en soit fait contrat, et la forme du contrat car je crois qu'elle n'en prendra point d'autre avis. Je n'ai point encore envoyé de sœur à Varise par mon mauvais soin, et pour trop donner lieu à l'incertitude et irrésolution ordinaire de mon esprit. Devons-nous en exclure tout-à-fait la sœur Andrée, qui en est revenue il y a trois mois et nous n'en avons point de propre qui sache ni lire ni écrire; celle qui est restée ne sait pas seulement seigner (sic)[1]. Si Votre Charité le trouve à propos nous n'aurions égard

---

1. Il semble que Melle ait voulu mettre ici signer (vieille orthographe) plutôt que saigner.

qu'à ce dernier besoin et nous pourrons en faire partir une dès lundi; et quand quelques unes de Nantes seront reposées, l'on pourrait y envoyer une pour l'instruction de la jeunesse.

Ce sera quand il vous plaira que l'on fera partir les trois pour Nantes; mais il serait bien nécessaire que nous vous parlassions auparavant, et même que Votre Charité leur parlât pour leur conduite en ce lieu là.

Quelle réponse ferai je, mon très honoré Père, à M. le Curé de Nanteuil qui se voudrait plaindre à Monseigneur de Nantes du tort que M. Gallais lui a fait. Je crois qu'une autre suivra bientôt la Sr Judith par cette même voie; ce sont mes péchés et ma mauvaise conduite qui causent tous ces désordres, comme je crois; pensez y devant Dieu, mon très honoré Père, et pour son saint amour apportez y tel remède que vous croirez que sa sainte volonté vous conseillera, et me faites la grâce de me donner votre sainte bénédiction, comme à votre plus pauvre fille, en l'amour de Jésus Crucifié qui se dit comme elle est, mon très honoré Père, Votre très humble etc.

P.S. — Je crois que Votre Charité a été avertie du décès de notre sœur Madeleine à neuf heures ou neuf heures et demie de ce matin.

381 — Aux Sœurs d'un établissement éloigné.

Soumission à Dieu dans les afflictions.

Mes très chères Sœurs,

Ne soyez point en peine de nous pour tous les bruits que vous pouvez entendre de Paris, car par la grâce de Dieu tout est assez paisible, et puis les servantes de Dieu ne doivent rien craindre pourvu qu'elles lui soient fidèles. Nous n'avons point de plus grand ennemi que nous-mêmes; que si nous avons des punitions de notre grand Dieu, toutes prêtes à tomber sur nos têtes, rentrons chacune en nous-mêmes, nous verrons bien l'avoir mérité, et partant que nous devons nous y soumettre et faire notre possible pour apaiser son ire par une véritable conversion. Dieu attend cela de nous, c'est pourquoi, mes chères sœurs, pour son amour je vous prie de rentrer en vous-mêmes sérieusement pour voir si c'est tout de bon que vous êtes à Dieu. Et vous le connaîtrez si vous prenez plaisir à renoncer à vos propres volontés, à vous garder de toute particularité, à avoir grande soumission à vos Supérieurs, à rompre toute attache si vous en aviez quelqu'une: à n'admettre en vos esprits aucun désir de ceci ou cela, si ce n'est de plaire à Dieu en toutes nos actions.

Manuscrit de Sr Marguerite Chétif, n° 2.

382 — A M. l'abbé de Vaux

Mademoiselle lui parle de l'arrivée d'une postulante et lui dit que l'on ne peut promettre aux Administrateurs de laisser toujours la même Sœur Servante. Elle craint que M. Maillard soit un peu prompt dans ses décisions.

12 Novembre (1653)

Monsieur

La bonne Melle Chevalier est arrivée avec notre sœur sans aucune mauvaise rencontre, Dieu merci ! Je vous remercie très humblement, Monsieur, de l'avis que Votre Charité nous a donné en son sujet, cela nous sert à éprouver davantage sa vocation. Elle parait très grand cœur pour travailler avec abaissement et soumission ; elle est encore entre la crainte et l'espérance d'être reçue et porte fort bien cette incertitude dans la retraite où elle est entrée avec grand désir de la bien faire. Il est vrai, Monsieur, qu'elle a entré dans deux Religions et a été en une plus de six mois ; elle n'a pris l'habit ni en l'une ni en l'autre et dit n'en être sortie que manque de dot, M. son père ne lui ayant rien voulu donner, non pas même pour être sœur laie ; je la recommande à vos saintes prières

Messieurs les Pères nous remerciant de leur avoir encore laissé ma Sr Cécile nous prient que ce soit pour toujours ; c'est chose que nous ne pouvons ni ne devons promettre. Je vous supplie très humblement Monsieur, dans l'occasion, de nous faire la charité de leur faire connaître

que cela ne se doit pas désirer de crainte qu'ils ne s'y attendent. Je dis un petit mot à ma Sr Cécile au sujet du retour de notre Sr Marie; mais ce n'est que à son égard, car tout ce que vous ordonnerez de nos sœurs sera toujours bien. Je vous remercie très humblement, Monsieur, de la continuation de votre charité pour la conduite de nos sœurs, vous voyez le besoin qu'elles en ont. Je vous supplie très humblement prendre la peine de vous informer de M. Maillard; je crains qu'il juge un peu promptement du besoin de la sortie de nos sœurs de la Compagnie pour leur salut. Ce n'est pas, Monsieur, que je donne entière créance à ce jugement qui n'est fondé que sur quelque indice tiré de la parole de notre sœur Marie. Mais comme cela est de l'importance que vous savez, j'ai cru vous devoir donner cet avis, m'excusant très humblement de cette liberté. Je demeure avec tout le respect que je vous dois, Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante

---

353 — A ma Sœur Hardemont à Châlons.

Avis sur le service des Pauvres, les lectures spirituelles, l'édification du prochain et la soumission à Monseigneur l'Évêque de Châlons.

13 Novembre 1653

Ma très chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la conduite de sa divine

Providence en toutes choses, et particulièrement sur l'emploi que sa bonté vous donne. J'espère que la reconnaissance que vous en avez vous servira de disposition aux grâces dont vous avez besoin pour servir nos pauvres malades, en l'esprit de douceur et de grande compassion, pour imiter Notre-Seigneur qui en usait de la sorte avec tous les plus fâcheux. Il paraît bien, ma chère Sœur, que sa bonté se veut servir de vous et qu'il se réserve votre conduite. Consultez-le souvent dans vos besoins intérieurs et extérieurs, et je vous prie que le peu de temps que vous aurez à faire lecture, que ce soit tous les mois dans votre règlement, dans l'Imitation de Notre-Seigneur ou dans Philotée, voilà le très nécessaire aux filles de la Charité. Au nom de Dieu, ma chère sœur, pensez souvent que ce n'est pas assez que nos intentions soient bonnes et que nos volontés soient toutes portées au bien, et de faire le bien purement pour l'amour de Dieu, puisque quand nous avons reçu le commandement d'aimer Dieu de tout notre cœur, nous avons aussi eu le commandement d'aimer notre prochain, et pour cela il faut que l'extérieur l'édifie, comme par la grâce de Dieu, il fait en vous.

J'ai fait voir votre lettre à Monsieur Vincent, il vous prie d'être entièrement soumise à Monseigneur de Châlons auquel nous avons très grande obligation et vous prie sous son bon plaisir que ce soit vous qui alliez à Ste Manhou[1] et que ma Sr Barbe demeure à Châlons avec ma Sr Perrette si elle y est encore. Pour le reste, tant pour le nombre que pour

(1) L'orthographe actuelle est : Sainte Ménéhould.

le choix des autres, vous en aviserez ensemble, ma Sr Barbe, vous et ma Sr Perrette. Je salue de tout mon cœur toutes nos chères sœurs, suppliant Notre-Seigneur leur donner son esprit pour le servir à la gloire de son Père et à l'édification du prochain et suis en son très saint amour, Ma très chère Sœur,

Votre très humble Sœur et servante

---

384 — A Saint Vincent

Mademoiselle le prie de lui indiquer l'heure à laquelle il pourrait la recevoir.

Mon très honoré Père,

Pour l'amour de Dieu, je vous supplie prendre et me donner l'heure que je vous pourrai parler, afin que selon cela je prenne le temps propre pour faire l'affaire dont je vous ai parlé après dîner crainte que Votre Charité parte demain. Si vous trouviez ne vous pouvoir donner ce temps avant de partir et me permettre d'aller dans le coche ou que j'empruntasse un carrosse; j'irais jusques la dînée et là je vous pourrais parler; je vous supplie m'accorder l'un et l'autre, en ayant besoin pour la gloire de Dieu pour laquelle il m'a fait la miséricorde d'être, mon très honoré Père,

Votre très obligée quoique indigne etc.

N° 68

383 _ A ma Sœur Barbe Angiboust à Châlons (Guerre)

Au sujet du placement de trois Sœurs.

le 13 Décembre (1653).

Ma très chère Sœur,

Je ne saurais vous dire la consolation que m'ont donnée vos chères nouvelles, je supplie Notre-Seigneur être toujours votre force et conseil. Monsieur Vincent trouve bon que notre Sr Serrette demeure avec vous à Châlons et que vous envoyiez ma Sr Jeanne à Brienne; que si elle était partie pour y aller, comme il vous a déjà mandé, vous retiendriez ma Sr Marie Poulet. Je crois que cela serait bien à propos. Vous en aviserez ensemble, nos sœurs et vous, toujours sous le bon plaisir et agrément de Monseigneur de Châlons. Je crois que vous aurez à Châlons et à Ste Manhou un de Messieurs de la Mission; je crois qu'il sera à propos que vous les preniez pour confesseurs; néanmoins vous nous manderez avant de vos nouvelles. Je crois, ma chère Sœur, que vous aurez songé à laisser à notre sœur suffisamment pour vivre elle deuxième à Brienne; autrement il faudrait que vous lui mandassiez ce qu'elle retiendrait. Lui avez-vous donné adresse pour nous faire tenir ce que vous lui avez laissé. Mandez-nous un

peu en quel état vous avez laissé ce lieu là, et si vous avez parlé à Madame de Brienne de tout ce que vous m'aviez mandé; et si elle ne vous a rien dit de tout ce que je lui ai mandé par nos sœurs. Je vous prie de faire mes excuses à ma Sr Perrette de ce que je ne lui puis faire réponse; il est tantôt deux heures après midi et je n'ai pas encore dîné. Dites-lui que mon cœur est tout comme elle le saurait désirer au sujet dont elle m'écrit, et qu'elle sait bien que je l'aime et la désire une grande sainteté par la fidélité qu'elle doit à Dieu en la mortification et détachement de toutes choses pour parvenir au pur amour qu'il lui demande auquel je suis, ma chère Sœur etc.

P. S. — Ma Sr Cécile vous salue, elle est toujours aimée de plus en plus. Toutes nos sœurs se recommandent à toute votre Compagnie.

---

386 — A M. Portail.

Mademoiselle lui demande si, en l'absence de M. Vincent, il y aura une Conférence; et s'il convient de faire partir les sœurs.

Ce jour St Etienne (1653)

Monsieur,

Vous savez la nécessité d'envoyer de nos sœurs à Nantes, et aux quatre lieux où il y en a de seules. Il y a une voie tous les lundis

pour Varise[1] cela m'avait fait demander à M. Vincent, si nous aurions conférence en son absence, pour le besoin seul de celles de Paris. Je me serais bien gardée de le demander; voyez je vous prie ce qu'il faut faire, car sa charité a remis cela à la vôtre.

Voilà une lettre pour M. Almiéras qui pressera encore davantage; mais j'aurais grande peine qu'il partît de nos Soeurs, sans l'instruction et bénédiction de Monsieur N. T. H. Père. Je suis incapable de donner avis en tout temps; mais principalement quand je me suis laissée former des irrésolutions. Donnez-nous réponse de bonne heure, s'il vous plaît, et nous faites la charité de prier pour moi, qui suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante, etc.

---

387 — A Sœur N..... (2)

Avantages de participer aux souffrances de Notre Seigneur.

1653

Ma Très Chère Soeur,

Je m'attends bien que Notre Seigneur vous aura fait goûter

---

(1) Varise près de Châteaudun.

(2) Cette lettre paraît adressée à soeur Julienne Loret, à Chars, où elle fut fort éprouvée: privation de secours spirituels, maladie, impossibilité, enfin, de venir à la Maison, pour se retremper dans les exercices de la retraite, parce qu'elle en était éloignée d'une trentaine de lieues, et ne pouvait voyager qu'à pied.

la suavité que les âmes remplies de son amour ressentent parmi les souffrances et angoisses de cette vie. Que si cela n'était pas et que votre séjour fût encore sur le Calvaire, assurez-vous que Jésus Crucifié se plaît de vous y voir faire la retraite et ayant assez de courage pour vous y vouloir donner, comme il a fait pour votre amour. vous êtes bien assurée que votre sortie en sera bien glorieuse.

Et ma soeur N... votre compagne est elle bien courageuse? connaît-elle les vertus chrétiennes que son Epoux lui demande pour ornement? Je la prie de lui être bien fidèle, et de me croire, comme je vous suis, et à elle. en l'amour de Jésus Crucifié, etc.

---

388 — Aux sœurs de Nantes.

Fin (1653)

Mes Très Chères Soeurs,

Je crois que vous vous trouverez un peu étonnées de l'absence de notre chère sœur Jeanne Lepintre. et consolées que notre chère soeur Marie Marthe occupe sa place durant. J'en loue Dieu de tout mon coeur, et vous convie à lui être bien cordiales et soumises, et la regarder comme celle de qui vous devez recevoir les ordres pour vous bien acquitter de votre (devoir). En ce seul point, mes Soeurs, vous trouverez moyen de pratiquer beaucoup de vertus et d'acquérir une grande perfection; et sans cela vous ne sauriez rien faire de bien; et si quelques-unes aviez quelquefois de petites peines et

Manuscrit de Sr Marg^te Chétif, n° 7

difficultés, examinez-vous sur ce point, et vous verrez, mes Sœurs, que ce défaut en est la source avec un peu d'amour de nous-mêmes; c'est une mauvaise pièce que cet amour, il nous fait perdre toute raison et quelquefois oublier Dieu. Si quelques-unes sont parfois affligées de petites inquiétudes et faiblesses, au nom de Dieu, je les prie aussitôt d'avoir recours à l'oraison, et à être bien exactes à nos Règles et pratiques de vertus, auxquelles vous vous devez exercer. Et communiquez fidèlement vos peines à Monsieur votre Directeur que vous devez regarder comme tenant la place de votre bon Ange, ou à ma sœur qui a le soin et jamais à d'autres, et recommandez-moi aux prières de nos sœurs, etc.

---

389 — A Monsieur Berthe, à Rome.

Supplique pour obtenir la bénédiction Apostolique.

Fin 1653

Louise de Marillac veuve depuis vingt sept ans,(1) servante de Jésus-Christ et de ses membres les pauvres; plus de volonté que d'effet; très attachée à l'obéissance du St Père, par sa qualité quoiqu'indigne, de catholique romaine; et par son désir depuis longues années, de recevoir

---

(1) Monsieur Le Gras était mort en décembre 1625.

No 383 bis

une fois en sa vie, la sainte bénédiction Apostolique ; supplie humblement, Monsieur Berthe Prêtre de la Mission, la mettre en esprit aux pieds du Saint Père, présentement vivant, vrai Lieutenant de Jésus-Christ par le zèle que sa Sainteté a pour son Église, à ce qu'elle reçoive par ce moyen cette grâce de son bon Dieu, celle de faire sa très sainte volonté le reste de ses jours. Et elle sera obligée de prier Dieu pour Lui en reconnaissance de cette charité[1]

---

390 — Aux sœurs de Nantes.

Sur la conduite à tenir à l'égard des externes qui viennent visiter les malades.

Mes Chères Sœurs,

Les vertus que ma sœur (Marie Marthe) vous pourra avoir dites avoir remarquées en nos sœurs, vous auront été à consolation et encouragement avec désir de les acquérir ; et surtout mes chères sœurs songez souvent que comme servantes des pauvres, vous leur devez grande douceur, support et cordialité, et je vous prie, prenez garde à bien contenter de paroles et respect aux personnes qui les vont visiter ; car c'est vous autres qui devez attirer les bienfaiteurs par votre affabilité. Ce n'est pas que je dise qu'il faille que toutes les sœurs indifféremment s'arrêtent à entretenir le

---

(1) Cette grâce lui fut accordée, en 1655, par le Pape Innocent X, ... à Elle, et à tout le corps des Filles de la Charité, dont elle est fondatrice.

Manuscrit de Sr Marguerite Chétif, n° 3.

monde ; mais quand en passant quelqu'un vous accoste, arrêtez pour les entendre ; que si ils vous disent quelque chose à quoi vous ne devez pas répondre, dites-leur allez à ma Sœur qui leur donnera satisfaction qu'el les désirent.

---

391 — A ma sœur Cécile Angiboust, à Angers.

Mademoiselle lui dit la satisfaction que lui a causée la visite de M. Moreau ; on ne pourra conserver Melle Chevalier — Un mot de la dernière Conférence.

Ce jour des Rois (1654)

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous avez été malade depuis le partement de ma sœur Jeanne Lepintre, à cause que nous n'avons eu aucune de vos nouvelles depuis ce temps-ci jusqu'à la fin de la semaine passée que M. Moreau[1] prit la peine de m'apporter une de vos lettres. J'aurais grande satisfaction de lui pouvoir rendre quelque service, mais il ne me témoigna nul besoin, sinon qu'il me dit qu'il me viendrait revoir plus amplement à cause qu'il était fort tard. Je vous assure, ma chère sœur, que j'ai grande joie quand je vois quelques-uns de ces bons Messieurs, pour l'affection qu'ils ont au bien des pauvres et la charité qu'ils exercent vers nos sœurs.

---

1) Jean Moreau, élu Père des pauvres et administrateur de l'Hôpital St Jean d'Angers, le 1er Mai 1646.

N° 257 bis.

Mon Dieu, ma chère sœur, mandez-moi je vous prie si vous n'avez pas proposé toute chose à la bonne Melle Chevalier, et si vous lui avez fait croire qu'elle pouvait être exempte de beaucoup, et si on la garderait quelque infirmité qu'elle eût. Avez-vous vu Mademoiselle sa mère, lui avez vous dit les mêmes choses, car jusqu'à présent elle n'a aucune apparence de nous être propre ni de corps ni d'esprit, ce n'est pas la pauvre fille que je ne la croie bien bonne, mais elle sera bien mieux en son pays qu'en ces quartiers où elle est toujours mal. Je vous prie de faire savoir son indisposition à ses parents si vous le pouvez, quoique je pense qu'ils le savent par la connaissance qu'ils ont d'elle, et je crois qu'elle est entichée du poumon. Elle est venue avec une toux sèche qui me le fait croire. Ne lui avez-vous point proposé qu'il fallait qu'elle eût pour son retour, aussi bien que pour revenir, sans l'argent de son premier habit? Il faut toujours les en avertir; et néanmoins il ne lui est rien resté de son voyage que huit francs. Vous savez, ma chère sœur, que ce n'est pas cela qui me fait lui trouver à redire, plût à la bonté de Dieu qu'elle eût les conditions requises.

Je vous prie de dire à ma sœur Barbe que j'ai vu son Père depuis qu'elle est partie, qu'il se porte bien, Dieu merci, et tous ses parents; ils n'ont point du tout eu de mécontentement de son voyage, et nous témoignent joie qu'elle fait la très sainte volonté de Dieu. Saluez bien toutes nos sœurs et leur dites que nous avons demandé avec elles pardon à Notre Seigneur de toutes nos infidélités de l'année passée,

avec espérance que sa grâce nous ferait mieux employer la présente, il ne nous manquera pas mes chères sœurs, mais prenons garde de ne lui pas manquer par notre peu de correspondance à son saint amour.

Voilà les saints protecteurs qui ont été tirés à la Conférence du premier jour de l'an, qui fut sur l'importance qu'il y a d'être aussi exacte à se comporter dans les emplois éloignés, en la même manière et soumission que les sœurs font en la maison, tant vers les personnes qui donnent de l'emploi pour le service des pauvres que vers les Supérieurs et Sœur Servante et entre elles. Vous pouvez un peu vous entretenir sur ce sujet; si nous n'avions pas tant d'affaires nous vous enverrions quelque petit extrait de notre Conférence. Priez pour toute la Compagnie et demandez à notre bon Dieu des ouvrières pour son œuvre, s'il la veut continuer, car l'on en demande de tant d'endroits qu'il est impossible d'y fournir. Bonsoir, ma chère sœur, croyez-moi en l'amour de Jésus Christ en la crèche,

Votre très humble Sœur et Servante, etc.

P. S. — Nos Sœurs de Pologne se portent bien Dieu merci, elles ont besoin de prières. Vous savez les peines qu'il y a dans les nouveaux établissements.

N° 257.

392 — A Monsieur (l'Architecte)(1)

Au sujet d'un bâtiment de la Maison de la rue St Denis, Maison Mère, en face l'ancien St Lazare qui menaçait ruine. — Mademoiselle lui témoigne de la crainte qu'il ne veuille lui donner trop d'apparence.

1654

Monsieur,

La parfaite confiance que j'ai que vous me ferez le bien d'avoir égard à la prière que je vous ai faite pour notre petit dessein, me fait vous ramentevoir encore qu'il est absolument nécessaire qu'il paraisse à la villageoise et le moins spécieux qu'il se pourra. Je sais

---

(1) Cette lettre n'était apparemment qu'un brouillon, n'ayant ni finale, ni signature. Nous possédons la lettre d'un architecte nommé M. Deverdun, qui paraît bien se rapporter à celle-ci; mais on a inscrit au dos la date 1619, époque à laquelle Mademoiselle vint occuper la paroisse de St Sauveur; elle n'était point veuve alors, cependant il n'y est pas question de M. Le Gras, ce qui est invraisemblable. Voici du reste cette lettre :

Madamoiselle,

Suivant celle qu'il vous a plu m'écrire, j'ai fait calcul du bâtiment que j'ai projeté et mis au crayon, qu'il faut faire en retour dans la cour de votre maison attenant le vieux logis qui est au bout d'ycelui vers l'encoignure des rues pour rendre le tout à même hauteur, et après avoir le tout considéré, j'ai trouvé et estimé que le tout pourra bien coûter dix-huit mille livres. Si vous trouvez quelque chose dans ce plan qui ne soit pas selon votre intention et pour votre commodité, vous n'aurez qu'à faire votre petit projet de ce que vous désirerez, et l'on le réduira dans les formes. Vous m'excuserez si je n'ai eu l'honneur de vous voir ainsi que vous le souhaitiez; mais la maladie du temps en est la cause, qui n'a pas excepté un seul de la maison; je me donnerai l'honneur de vous voir au premier jour de beau temps pour vous assurer de vive voix que je serai toujours,

Madamoiselle,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Deverdun.

No 80.

que vous ne pourriez vous ravaler jusqu'à ce point sans peine, pour l'habitude que vous avez à faire toutes choses grandes et relevées; mais quand vous aurez fait réflexion sur ce que je vous en ai dit, et sur le besoin que la Compagnie a, pour durer, qu'elle paraisse en toutes choses pauvre et humble, vous verrez bien, Monsieur, que c'est l'œuvre de Notre Seigneur et peut-être serez bien aise de contribuer à sa fermeté par l'intelligence que Dieu vous a donnée, c'est la très humble supplication que je vous fais encore, vous disant aussi que tout ce que nous appelons parloir et cuisine de St Laurent nous suffira pour l'école et le lieu à panser et saigner les pauvres.

---

393 — Aux sœurs Catherine et Marie, à Brienne.

Parle du retour de sœur Catherine et lui donne des nouvelles de ses frères.

12 janvier 1654

Mes Très Chères Sœurs,

je ne sais si les frères du frère Mathieu[1] vous ont rendu un petit billet par lequel je mandais ma sœur Catherine de venir, par la

---

1 Le frère Mathieu Renard était de Brienne-le-Château, au diocèse de Troyes. Ce fut lui que saint Vincent chargeait de porter en Lorraine les aumônes considérables qu'il récoltait à Paris; son adresse était merveilleuse pour les soustraire aux maraudeurs. Il fit cinquante quatre voyages sans être jamais dévalisé; mais il attribuait le bon succès de sa mission aux prières et à la bénédiction du saint. Le frère Mathieu mourut à Saint-Lazare, 1669. (Collet.)

première voie assurée et même si il était besoin, de venir par Troyes pour vous mettre en bonne compagnie; or comme je crois que vous ne serez pas partie de Brienne, je vous prie que vous attendiez un autre mandement à cause que je n'ai pas encore parlé à Madame la Comtesse de Brienne, et M. Vincent désire que nous ayons son agrément. J'espère que Notre Seigneur exaucera sa charité, et les prières de M. Portail auquel je fis hier vos très humbles saluts, et que par leur moyen vos peines seront changées en consolation, pour les croix dont vous êtes honorée. Oui, mes chères Sœurs, c'est le plus grand honneur que vous puissiez recevoir que de suivre Jésus-Christ portant la sienne. Monsieur N. T. H. Père mande à ma sœur Catherine que ses deux frères Marin et Éloi se portent bien, l'un est à Xaintes [1] et l'autre à Orsigny, qui est à quatre lieues de Paris, et tous deux font fort bien, Dieu merci, comme aussi le frère Aubin, que je pensais qui fût sorti, lequel est à Turin en Piémont.

Voyez, ma chère sœur, combien vous fait de grâces Notre Seigneur? je crois aussi que de votre côté vous ne manquez pas de lui être fidèle, non plus que ma sœur Marie qui nous en a donné de si bonnes preuves. Je supplie Notre Sauveur vous donner la persévérance, et suis en son Très Saint Amour,

Mes Chères Sœurs,

Votre très humble sœur et servante, etc.

---

(1) Xaintes ou Saintes, c'est la même chose, dans l'orthographe du temps.

No. 263.

P. S. — Nous vous avons envoyé vos images de l'année bénites de M. N. T. H. Père. Payez le port[1] de vos lettres, afin qu'elles vous soient rendues promptement.

---

394 — A sœur Cécile à Angers. (selon toute apparence.)

Avis pour la manière dont les Filles de la Charité doivent user de la direction.

Ma Très Chère Sœur,

Le retour de M. votre Directeur nous doit suffire pour vous donner de nos nouvelles. Ayez, je vous prie toutes, mes chères sœurs, grande confiance en ses avis et conseils et lui obéissez très exactement et simplement pour l'amour de Dieu, la Providence duquel vous l'a donné par sa
D miséricorde pour votre conduite; mais ne croyez pas, mes chères sœurs, qu'il soit nécessaire pour être conduites de sa charité, que vous lui parliez si souvent, ni même toutes, si non dans un besoin extraordinaire et lorsqu'il aura un peu de temps à vous donner. C'est l'ordinaire des Compagnies que la Sœur Servante prend tous les avis nécessaires, et puis par sa conduite elle le communique à ses sœurs; et ainsi l'esprit d'union se nourrit dans les Communautés, la confiance s'y introduit fortement à la gloire de

---

(1) Le prix du port, marqué sur le dos de cette lettre est 4 fr.

Manuscrit de Sr. Marguerite Chétif, n° 22.

Dieu et sanctification des âmes. Sans cela, mes chères sœurs, le royaume de Jésus Christ ne saurait être en nous; et avec cela, la paix et son amour nous posséderont entièrement. Que si vous sentiez quelque difficulté de cette manière, défiez vous de vous-mêmes et croyez que tout le vieil homme n'est pas mort en vous. Eh! que vous savez mieux que moi, mes chères sœurs, la nécessité que nous avons de nous surmonter! Je supplie Notre Seigneur vous en donner souvent la pensée.

Je loue Dieu des bonnes dispositions de votre chère âme et en celles de toutes vos sœurs, dont j'espère grand avantage pour votre perfection, pourvu que vous soyez fidèle à donner à Notre Seigneur ce qu'il vous demande. Je crois que vous n'y manquez pas, connaissant que toutes les résolutions que vous faites viennent de lui, qui vous donne connaissance de ce que son amour désire de vous, etc.

---

395 — A une Sœur Servante.

Sur la permission d'écrire aux Supérieurs. — Moyens pour entretenir l'union.

Ma Chère Sœur,

Je crois que vous vous souvenez bien que notre très honoré Père a averti toutes nos sœurs que quand elles veulent écrire aux Supérieurs, il n'est pas nécessaire de faire voir les lettres à la Sœur Servante, mais

Manuscrit de Sr Chétif, nº 47.

qu'il ne faut pas écrire à d'autres personnes sans sa permission et qu'il faut toujours adresser leurs lettres à la Directrice de Paris. Il est aussi nécessaire, ma chère sœur, pour vivre en grande union et charité, que quand les Sœurs Servantes écrivent ou qu'elles reçoivent des lettres, qu'elles le disent à la Sœur Assistante, et même lisent ce que l'on se mande, hormis le secret particulier : car, ma chère sœur, il doit y avoir une si grande égalité,
E que quand tout sera bien établi dans la Compagnie, il pourra être jugé à propos que les Sœurs soient Servantes l'une après l'autre, chaque année. Au nom de Dieu, ma chère Sœur, regardez notre Sœur avec la douceur et la tendresse dont vous croyez qu'elle a besoin. Que toutes généralement se tiennent bien heureuses de la qualité de servantes des pauvres ; mais il y en a peu qui puissent souffrir la moindre parole qui leur est dite avec trop d'autorité et rudesse. C'est pourquoi il nous faut accoutumer à prier, et non à
D commander ; à enseigner d'exemple et non de commandement. Je sais que vous faites tout ce que vous pouvez pour cela, etc.

---

396 _ A ma sœur Julienne à Fontenay aux Roses.

Mademoiselle lui envoie une sœur afin que la sœur Jeanne Luce puisse se rendre à St Jacques le soir même.

(1654)

Ma Très Chère Sœur,

Je vous envoie notre sœur qui n'a pas entièrement achevé sa retraite ;

N° 249 bis.

vous lui ferez faire encore les trois ou quatre dernières méditations qui n'empêcheront pas qu'elle n'agisse dans la maison ; c'est afin que ma sœur Jeanne-Luce aille promptement à St Jacques, s'il se peut y coucher demain ; je n'ai pu y en envoyer encore. Elle n'y demeurera que tant que ses forces le pourront permettre.

Excusez-moi, ma chère sœur, que je finis sitôt pour me dire en l'amour de Notre Seigneur, Ma chère sœur, Votre très humble sœur, etc.

---

397 — A ma sœur Julienne (Loret) à Fontenay.

Mademoiselle lui annonce divers envois.

13 Février (1654)

Ma Très Chère Sœur,

Nous vous envoyons un demi boisseau d'excellents pois, nous avons acheté des meilleurs à cause que les fèves de haricots sont trop chères, nous en aurons pourtant et nous vous en envoierons. Ces pois-ci n'ont pas besoin d'être passés. Nous vous acheterons des bouquets s'il plaît à Dieu en allant à la foire de St Germain. Nous vous envoierons aussi une morue, il la faut bien laver et ratisser, et puis la faire sécher, et après la couper par morceaux, et à mesure que vous en aurez à faire, la détremper. L'eau en laquelle vous l'avez lavée est fort bonne dans la lessive.

Je prie que Notre Seigneur nous donne à toutes, plutôt dans

N° 251

le cœur, le désir d'une vraie pénitence, que de paroles, qui sont si fort à la mode. Dieu nous fasse miséricorde, et suis en son très saint amour, Ma Chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

398 — A ma sœur Barbe Angiboust, à Brienne.

Mademoiselle la félicite de sa mission. — La mande à Paris avec Sr Marie Poulet. — Lui donne plusieurs autres avis sur ce qu'elle devra faire en quittant Brienne.

16 Février 1654

Ma Très Chère Sœur,

Je compatis avec vous pour la peine que vous avez eue en toute manière, Dieu soit béni de la force qu'il vous a donnée, de travailler au lieu où vous êtes, et encore d'avoir été travailler à Chalons. Que vous êtes heureuse d'être ainsi employée en si saintes actions! Je crois que vous ne manquez pas d'être reconnaissante vers Notre Seigneur, de crainte que la grandeur de cette grâce ne vous soit reprochée. Mr. Vincent, notre T. H. Père, m'a commandé de vous avertir de venir tout aussitôt la présente reçue (j'entends à la première commodité) avec notre sœur Marie Poulet. Je ne vous saurais dire, ma chère sœur, combien nous avons toutes de joie de vous avoir, et je crois que votre pauvre corps a grand besoin de ce repos, afin de s'employer encore ailleurs pour la gloire de Dieu. Je crois que vous ferez votre possible pour donner la satisfaction

que vous devez au prochain avant partir. Je connais votre cœur, et sais qu'il n'est pas chiche d'humiliations dans pareilles rencontres.

Je supplie Notre Seigneur bénir toutes les paroles et actions que vous direz et ferez en ce sujet, et suis en son très saint Amour, ma chère sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. Comme ma sœur ne va pas si loin que vous, je crois qu'il est à propos qu'elle parte devant, ou avec vous.

Ce 15 Mars. Vous laisserez par mémoire tout ce que vous avez qui appartient aux pauvres et le signerez, et en apporterez un semblable que vous ferez signer à celui entre les mains de qui vous laisserez le tout. Recevez les très humbles saluts de toutes nos sœurs.

Vous voyez bien qu'il y a un mois que cette lettre est écrite. Je vous mande toujours la même chose, excepté, ma chère sœur, que au lieu de bailler tout en compte à d'autres, vous le mettrez entre les mains de nos chères sœurs, auxquelles je vous prie ne pas dire toutes les peines que vous avez eues, surtout à l'égard de notre chère sœur Jeanne, à qui je mande d'aller à Montmirail. Séparez-vous je vous prie avec douceur et cordialité, nous vous attendons avec joie.

N° 249

399 — A M. l'abbé de Vaux.

Le priant de l'excuser auprès de Monseigneur d'Angers au sujet d'une demande de sœurs que l'on ne peut encore envoyer, faute de sujets.

(1654)

Monsieur,

Je n'ai reçu que longtemps après la date, celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par l'ordre de Monseigneur d'Angers qui me serait à singulière consolation, si nous étions dans le pouvoir d'obéir à ses volontés pour contribuer à ses saints desseins présentement. Mais il faut que je vous dise tout librement, puisque vous me faites l'honneur de me le permettre, Monsieur, dans toutes les rencontres, que le changement que nous avons fait à Nantes de cinq de nos sœurs et deux pour Hennebont et six que la reine a demandées pour les besoins de Sainte Manehou (sic)[1] nous a tout à fait mis dans l'impuissance avant que nous ayons rempli quatre endroits où n'en est demeuré qu'une, et fourni quatre autres lieux, auxquels nous sommes engagées il y a plus de six mois, ce que nous ferons le plus tôt que nous pourrons; et après, Monsieur, je ne manquerai de vous en donner nouvelles, avant nous engager ailleurs; et, en attendant, j'espère

---

(1) Aujourd'hui Sainte Ménéhould, en Champagne, Marne, située sur la frontière de la Lorraine. Elle souffrit un grand nombre de sièges. Le prince de Condé s'empara de Sainte-Ménéhould en 1652, Louis XIV la reprit l'année suivante et les Filles de la Charité y furent envoyées pour soigner les pauvres soldats malades ou blessés.

que Dieu nous fera la grâce que les nouvelles venues se formeront. Je serais bien aise que Melle Chevalier fût assez heureuse d'y être propre, car je ne pense pas qu'elle se puisse accommoder à l'air de Paris, ni aux environs. Je suis bien fâchée que nous n'ayons pas eu vos pensées sur le jugement que votre charité aurait pu faire si vous lui aviez parlé davantage. Elle aura grande peine à se résoudre pour le retour, s'il en faut venir là, comme je le crains. Je loue Dieu, Monsieur, et le remercie du bien qui paraît en notre dernière sœur d'Angers. J'espère que sa bonté lui continuera toujours ses grâces, continuant les bénédictions à votre charitable conduite, dont je vous remercie très humblement et du soin que vous avez eu la bonté d'avoir de permettre à nos sœurs de se confesser aux trois personnes que vous leur avez nommées. Permettez-moi, Monsieur, vous demander si vous entendez qu'il y en aille plus d'un chaque jour, et si l'un sera confesseur des unes, et les autres des autres, et que si la chose était ainsi, il ne se pourrait point former de petites partialités et émulations. Ce n'est pas, Monsieur, que je ne croie que votre charité a tout prévu; mais j'ai besoin de cet exemple pour quelqu'autre lieu.

Monsieur Moreau a pris la peine de venir céans, sans me parler nullement des Religieux de Ste Geneviève. Je supplie Notre Seigneur, faire sa sainte volonté, en cette affaire, et qu'il soit éternellement la récompense de vos peines, étant en son très saint Amour, Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante, etc.

No 456

400 — A une Sœur Servante.

Moyens à prendre pour conserver l'esprit intérieur parmi le tumulte du monde.

(sans date)

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien consolée de tout ce que l'on nous dit de vous, pour les grâces que Dieu vous fait dans l'emploi que sa bonté vous donne en la conduite de toute chose. Qu'il en soit béni à jamais ! Je le supplie par sa miséricorde, de vous donner celle de lui en être bien reconnaissante. Je ne doute point, ma chère sœur, que nos trois sœurs ne se servent des bons exemples et des avertissements que vous avez la charité de leur donner ; mais comme vous n'êtes pas toujours proche d'elles, je les supplie, pour l'amour de Notre Seigneur, de ne se laisser pas trop dissiper l'esprit dans les divers discours qu'elles peuvent entendre ; ayant à être parmi toutes sortes de personnes ; les unes à la vérité nous portent au recueillement et au souvenir des misères humaines, mais les autres peuvent donner d'autres pensées par les habitudes que telles gens ont contractées en leur manière de vivre. La pure intention qu'elles doivent souvent renouveler de faire leurs actions pour l'amour de Dieu, leur servira d'aide pour se conserver dans l'esprit que les vraies Filles de la Charité doivent avoir. Enfin, je vous supplie toutes, que l'éloignement ne vous ôte pas de la mémoire le soin de la pratique de nos Règles, et des vertus que doivent avoir les Filles de la Charité.

Manuscrit de Ste Marg^te^ Chétif n° 38.

Que ma Sœur me mande si elle est bien entrée dans la pratique d'une humble soumission, support, retenue qu'une Sœur Servante doit avoir quand elle est sortie de sa charge, car c'est une maxime que celles qui ne sont plus en charge doivent être les plus petites et obéissantes de la maison. Ayez toujours mémoire des avertissements que M. Vincent, notre très honoré Père, vous a donnés pour ce qui est de votre conduite envers les anciennes que vous devez aimer et honorer comme vos mères.

Nous continuons à la Communauté les prières que nous faisions pour la paix durant la guerre, qui sont l'Antienne et l'Oraison de St Michel, le matin après le Sacro-Sanctæ ; à l'issue de l'Angelus, celles de Ste Geneviève. Et près de trois mois durant, il y a eu continuellement jour et nuit deux Sœurs en prières pour essayer de détourner l'ire de Dieu de dessus nous, car nous reconnaissions que véritablement nous l'avions attirée par nos péchés et que nous avions mérité la sentir ; et si nous avons été préservées, ç'a été un effet de sa miséricorde qui ne nous a pas punies comme nous le méritions, dont j'appréhende bien que nous ne soyons ingrates. Je vous supplie de prier sa bonté de nous en préserver et me croyez en son saint amour,

Ma très chère Sœur, Votre très humble etc.

Manuscrit de Ste Margte Chétif, n° 38

401 _ A M. l'abbé de Vaux

Mademoiselle craint de mécontenter Monseigneur d'Angers en différant de lui donner satisfaction pour l'hôpital des Renfermés, mais elle n'a pas de Sœurs à envoyer. Elle donne quelques avis pour Sr Cécile.

(1654)

Monsieur,

Si je ne suis aidée de votre charité auprès de Monseignr d'Angers, j'ai grand sujet de craindre qu'il ne soit mécontent de ce que nous tardons trop à lui donner la satisfaction qu'il désire pour l'hôpital des pauvres Renfermés. Car quoique je ne me sois engagée d'envoyer pour cela de nos Sœurs que au plus tôt que nous pourrions, néanmoins j'ai une peine extrême de tant
R. différer pour des rencontres que nous ne pouvions prévoir. Obligez moi, Monsieur, de le bien assurer qu'il n'y a que l'impuissance qui soit cause de ce retardement et que de bon cœur je voudrais manquer à beaucoup d'autres pour lui rendre les devoirs de mon obéissance.

Nous avons très grande peine depuis les guerres à trouver des filles qui puissent être propres à nos emplois, et plusieurs, après être toutes formées se laissent porter à leur intérêt, pour avoir plus de liberté se retirent de la Compagnie. Cela nous a mis depuis

quelques années dans le besoin ; avec l'augmentation des nécessités de la Compagnie, qui a fait renouveler le souvenir à plusieurs personnes à qui l'on s'était engagée dès y a très longtemps. Je vous puis dire, Monsieur, que présentement, il n'y a pas à la maison plus de trois des Anciennes pour aider à en former d'autres, et que tout le reste est de nouvelles ou très infirmes. Nous en avons mis deux en terre depuis peu. Jugez, Monsieur, ce que nous pouvons faire, et me permettez de remercier très humblement votre charité de la continuation de ses exercices, vers le besoin de nos sœurs.

Il me semble qu'il serait bien nécessaire que notre Sr Cécile oubliât ses satisfactions pour en donner le plus qu'elle pourrait à nos sœurs. Au sujet de leur Confesseur je crois, Monsieur, qu'elle vous laisse la disposition entière pour le choix que votre charité en fait, qui a assez de bonté pour écouter ses raisons, si elle avait lieu de vous en dire. Ce qui me fait vous parler de la sorte, Monsieur, c'est que je crois que la petite mésintelligence de notre sœur Elisabeth venait de là. Il me semble, néanmoins que depuis leur retraite la peine de l'une et de l'autre est diminuée à quoi M. Ratier n'a pas peu aidé. Je supplie Notre Seigneur être à jamais votre reconnaissance, et suis en son très saint Amour

Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante, etc.

N° 434

402 _ Aux Sœurs d'Angers

Encouragements à l'union, la cordialité, le respect mutuel.

(1654)

Mes chères Sœurs,

J'ai appris par M. votre Confesseur de vos chères nouvelles et meilleures santés avec consolation. Je vous prie, mes chères Sœurs, que comme vous les tenez de la main de Dieu, vous les employiez aussi avec plaisir et joie pour son amour dans le service des pauvres. Encouragez vous l'une l'autre et que les exemples que vous vous donnerez fassent plus que ne pourraient faire les paroles. Faites profit de toutes les instructions que vous recevrez de la charité du bon M. (de Vaux) et pratiquez surtout la sainte cordialité et le mutuel respect les unes envers les autres.

Je vous prie de ne point laisser passer d'occasion sans nous faire savoir de vos nouvelles bien amplement, en attendant lesquelles je vous embrasse toutes et suis en l'amour de Jésus crucifié, Ma très chère Sœur,

Votre très humble sœur et servante etc.

Manuscrit de Sr Marguerite Chétif, n° 5.

403 — A Saint Vincent

Mademoiselle lui demande la permission de faire maigre et son avis au sujet de deux sœurs pour l'hôpital de St Fargeau.

Ce jeudi soir Mars 1654

Je vous demande pour l'amour de Notre-Seigneur, mon très honoré Père, permission d'achever de manger maigre ces deux derniers jours du Carême[1] que j'ai si mal passé, et pour ce même amour, votre bénédiction, et aussi de penser devant Dieu à la réponse que nous devons faire à Mademoiselle qui demande deux de nos sœurs pour son hôpital de Saint Fargeau[2]. Il y a longtemps qu'elle en a demandé la première fois et l'on dit que ce quartier-là a grand besoin de secours spirituel et corporel, et la disposition de la personne n'est pas moins considérable pour la gloire de Dieu. Mme de Brienne attend la réponse. Je pensais lui pouvoir envoyer à St Denis d'où elle doit revenir dimanche, mais je crois qu'il suffira de

(1) En 1654 Pâques fut le 1er avril; sans aucun doute Mademoiselle parle ici des jours qui précèdent la semaine Sainte, laquelle formait un temps à part, et dans lequel on n'usait d'aucun adoucissement à la pénitence beaucoup plus rigoureuse alors que maintenant.

(2) Saint-Fargeau, Évêché d'Auxerre, aujourd'hui département de l'Yonne; en 1654 trois Filles de la Charité y furent appelées pour desservir l'hôpital.

lui donner l'une de ces fêtes. Permettez moi, Mon Très honoré Père, de supplier votre charité de s'employer auprès de Notre Seigneur pour tous nos besoins, et ceux de votre très humble fille et obéissante servante, etc.

P.S. J'oubliais à demander à votre charité si je dois accorder à Madame la Duchesse de Ventadour qu'elle fasse manger du rôti à nos sœurs le jour de Pâques.

---

404 – A ma sœur Julienne Loret, à Fontenay aux Roses.

Mademoiselle promet de lui envoyer une sœur ; et lui fait observer que sa dernière lettre était parfumée contrairement aux usages

(1654)

Ma Très Chère Sœur,

Je pense que vous ne devez point faire de difficulté laisser aller cette bonne dame, quoique j'aie regret de perdre cette occasion pour nos sœurs d'exercer une telle charité. Mais, ma chère sœur, je pense qu'il faut offrir le reste de l'argent si l'on vous a avancé le quartier. Je vous enverrai une sœur le plus tôt que je pourrai, en attendant je vous prie, ma chère sœur, ne vous point ennuyer. Nos soeurs sortent demain de retraite, cela nous donnera moyen de vous envoyer du secours, s'il plaît à Dieu, en l'amour duquel je suis, Ma Chère Sœur,

Votre très humble sœur et servante, etc.

N° 640

P. S. — Ma chère sœur, vous voulez bien que je vous die que votre lettre ne sent point les pauvres, mais une odeur qui n'est pas permise aux filles de la charité.

---

403 — A ma sœur M.... à Nantes ou à Angers.

Moyens pour conserver l'égalité d'esprit en toutes rencontres.

(Sans date)

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que j'ai trouvé le temps extrêmement long cette dernière fois à avoir de vos chères nouvelles. Je loue Dieu de tout mon cœur de ce qu'il n'y a eu que vos saints emplois qui vous en aient empêchée. Je souhaite que le très saint amour de Dieu vous les rende toujours méritoires, et qu'il continue ses grâces à toutes nos sœurs, pour les conserver en état que vous me mandez. Je les embrasse toutes chèrement, et les supplie de regarder souvent l'éternité, pour que l'espérance des roses les console parmi les épines. Il faut travailler à acquérir l'égalité d'esprit et la paix intérieure en toutes les rencontres qui se présentent, cela paraît extrêmement difficile; mais nous pouvons nous servir de deux ou trois moyens pour cela, qui nous aideront beaucoup: c'est, mes très chères sœurs, de nous habituer de recevoir tous nos petits sujets de mécontentement de la main de

Dieu qui est notre Père et qui sait bien ce qui nous est propre.
Un autre moyen est de penser que la tristesse en laquelle nous nous sentons ne durera pas toujours; que quelques heures passées nous serons dans un autre sentiment que nous ne sommes pour le présent. Et le troisième moyen d'avoir la paix dans nos petits troubles est de penser que Dieu voit notre état; que si nous l'aimons pour l'amour de lui et pour faire sa sainte volonté, cela même qui nous fait beaucoup de peine nous sera un jour à grande consolation et cela très véritable. Ne songeons donc que à bien faire pour plaire à Dieu; le manquement d'aide extérieur des créatures nous servira à nous avancer en la perfection du saint amour: car savez-vous, mes très chères sœurs, ce que fait Notre-Seigneur quand une âme est délaissée de toute consolation et aide des créatures, et qu'elle est assez heureuse et courageuse pour en faire l'usage que j'ai dit? Il prend son bon plaisir à être la chère conduite de telles âmes; que si elle ne sent pas ce secours, elle est assurée que Dieu ne permettra pas qu'elle fasse rien qui lui déplaise, et c'est là ce que nous pouvons désirer.

Je recommande toutes nos sœurs à vos prières, et moi qui suis en Notre Seigneur,

Ma très chère sœur,

Votre très humble etc.

Manuscrit de Sr Marguerite Chétif, nº 14.

466 — A ma sœur (Laurence à Bernay) selon toute apparence

Il faut s'attacher à la pratique des vertus que Notre Seigneur demande de nous, sans vouloir marcher par des voies qui paraissent plus parfaites

(1655)

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur des bons désirs que sa bonté continue de vous donner. Quand votre cœur sera pressé de faire plus que vous n'avez accoutumé de faire, apprenez-le à s'humilier, lui disant: Faisons bien ce qui nous est permis, soyons fidèles à nos Règles tant intérieurement qu'extérieurement, et soyons assurées que Notre Seigneur sera content de nous. Il nous semble quelquefois que nous voudrions faire de grandes pénitences, des dévotions extraordinaires, et nous ne nous apercevons pas que notre ennemi prend plaisir à voir nos esprits s'amuser à de vains désirs, tandis qu'il laisse les vertus ordinaires dont les occasions se présentent à toute heure; et ainsi nous perdons les grâces qui sont attachées à ces vertus pour en vouloir de plus grandes que Dieu n'a pas dessein de nous donner. C'est à moi, ma chère sœur, que doit être faite cette leçon. Je vous prie de demander à Notre Seigneur que je la puisse bien apprendre, etc.

Conf. imp. tome 1er page 744

407 — A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle lui demande des nouvelles des sœurs de Nantes et d'Angers

7 Juin (1654)

Monsieur,

Encore que je sache bien que vos saints exercices ne vous donnent point de relâche, l'impatience que j'ai d'avoir l'honneur de m'informer à vous-même de vos chères nouvelles, et vous rendre mes très humbles respects et soumissions, pour toutes les obligations que nous continuons d'avoir à votre charité que je crois, Monsieur, s'être étendue jusques à Nantes, où j'ai su que vous avez été depuis peu. Si cela est, Monsieur, je vous supplie très humblement prendre la peine me mander en quel état vous avez trouvé cette Communauté autrefois si désolée. Je suis aussi en peine de nos Srs d'Angers à cause de l'infirmité de ma sœur Cécile.

La bonne Mademoiselle Chevalier s'est, Dieu merci, résolue de se retirer; et par bonheur, elle a trouvé place avec Mademoiselle de Lestang![1] Dieu veuille qu'elle s'y puisse accommoder et que l'on s'en treuve bien, comme je l'espère, et que vous me faites toujours l'honneur de vous souvenir de nos besoins devant N. S. et me croire, etc.

---

1 Mademoiselle de Lestang avait formé une petite congrégation pour élever les pauvres filles orphelines.

No 434.

465 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui dit que Madame de Varize demande deux sœurs pour l'hôpital de Châteaudun et deux autres pour St André, mais il semble que la mort et la maladie de plusieurs sœurs ne permettent pas d'en donner. — Peine de la sœur des Galériens au sujet d'un mémoire que lui demande Mme la duchesse d'Aiguillon.

11 Juillet (1654)

Monsieur mon Très Honoré Père,

Madame de Varize fut hier pour avoir l'honneur de vous voir et vous proposer le désir de ceux qui ont soin de l'hôpital de Chateaudun[1] ont d'avoir deux de nos sœurs; elle me témoigne qu'elle peut se passer des deux que nous lui avons données pour Varize et croit qu'il serait bien utile de les envoyer là. Je sais bien, Monsieur qu'il y a bien longtemps que l'on nous en demande pour ce lieu; mais jusqu'à présent il y a toujours quelque chose à redire.

Ma dite Dame avec une autre qui l'accompagnait, venait aussi pour demander à votre Charité deux de nos sœurs pour servir les pauvres de St André. Je leur ai allégué la nécessité d'en envoyer à Estampes et aux paroisses de Paris auxquelles la plupart de nos

---

(1) Chateaudun, ancienne capitale du Dunois, sur une hauteur qui domine le Loir, à dix lieues N. O. d'Orléans, possédait une abbaye et un château; on écrivait alors : Château - Dun.

Le 16 Juillet 1654 quatre Filles de la Charité s'en allèrent prendre le service de l'hôpital de cette ville, par contrat passé avec les administrateurs.

sœurs demeurent malades. Nous mîmes en terre hier au soir notre bonne sœur Perette, mère d'un Chartreux, et l'on m'a dit que l'une de nos meilleures filles qui sert les malades à St Jacques du Haut Pas devait avoir le soir l'Extrême Onction. Une autre dangereusement malade à St Sulpice. Enfin, Monsieur, il faut croire que mes péchés
I désertent la Compagnie des Filles de la Charité, quand j'aperçois les fautes que j'y fais par la paresse de mon esprit, j'en ai grande confusion. Si j'ai quelque réponse à faire à Madame de Varize en ces deux sujets, je supplie très humblement votre charité m'en faire avertir; me donner sa bénédiction et me faire toujours l'honneur de me croire, en l'amour de Notre Seigneur, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante fille et très obligée servante, etc.

P. S. — Notre sœur des Galériens vint hier me trouver tout épleurée pour ne pouvoir plus avoir de pain pour ses pauvres, pour tant à cause qu'il est dû au boulanger, que pour la cherté du pain. Elle emprunte et quête partout pour cela, avec grande peine, et pour comble de sa douleur Madame la duchesse d'Aiguillon veut qu'elle lui fasse un mémoire de ceux qu'elle croit qu'on peut mettre dehors; à quoi je trouve trois graves difficultés: l'une qu'elle ne peut avoir connaissance que par les traitements qu'ils lui font, soit ceux qui lui disent des injures ou des louanges, et cela étant, elle peut commettre injustice; une autre difficulté est que quelques-uns offrent de l'argent à leur capitaine et au concierge, lesquels déjà ont commencé à la quereller et

Gossin, N° 489

l'accuser d'être cause de leur désordre; et la troisième difficulté est que, ceux qui demeureront à la chaîne, croiront qu'elle en sera cause. Vous savez, Mon Très Honoré Père, ce que ces personnes pourront dire et faire. J'ai dit à notre sœur de différer de faire ce mémoire à ce que j'aie eu l'ordre de votre charité de ce qu'elle aura à faire.

---

409 _ A une Sœur Servante.

Nécessité pour les Filles de la Charité de travailler à imiter Notre Seigneur dans toutes leurs actions.

Ma Chère Sœur,

Je vous prie de nous donner souvent de vos nouvelles et de celles de nos chères sœurs, que je souhaite toutes saintes pour travailler utilement à l'œuvre de Dieu; car ce n'est pas assez d'aller et de donner, mais il faut un cœur bien épuré de tout intérêt, et ne cesser jamais de travailler à la mortification générale de tous ses sens, et pour ce, mes chères sœurs, il nous faut avoir continuellement devant les yeux notre modèle, qui est la vie exemplaire de Jésus-Christ, à l'imitation de laquelle nous sommes appelées, non-seulement comme chrétiennes, mais encore comme étant choisies de Dieu pour le servir en la personne de ses pauvres. Dans cela, mes chères sœurs, les Filles de la Charité sont les plus à plaindre du

Manuscrit de Sr Margte Chétif, no 37.

monde; et si elles se rendaient méconnaissantes et infidèles aux grâces de Dieu, je crois que sa justice ne saurait trop les punir sévèrement en l'éternité. Prions sa bonté les unes pour les autres, afin que sa miséricorde répande sur nous ses bénédictions, ses grâces et ses lumières, pour que nous le puissions glorifier éternellement. Je suis en son très saint amour, etc.

---

410 — M. Saint Vincent.

Mademoiselle le prie de recevoir, le lendemain, Sr Françoise et lui exprime le désir de l'entretenir aussi pour son propre intérêt et celui de la Compagnie.

Le Vendredi 26 Xbre (1654)

Je supplie très humblement votre charité me permettre la supplier de donner demi-heure de votre temps à notre sœur Françoise, ainsi qu'elle s'y attend demain samedi, et de surseoir la résolution que vous avez à prendre pour en disposer jusqu'à ce que j'aie eu l'honneur de vous parler, non seulement pour son intérêt, mais pour celui de la Compagnie qui a grand besoin d'être un peu éclairée, pour se conduire avec prudence et discrétion, et moi plus que pas une qui suis,

Mon Très Honoré Père

Votre très humble, obéissante fille et servante, etc.

---

411 — A Saint Vincent

Mademoiselle lui parle de sa peine au sujet du départ d'une demoiselle d'Arras; et lui communique ses dispositions intérieures.

Août (1654)

Mon Très Honoré Père,

Je supplie votre charité prendre la peine de voir ces lettres qu'un garçon attend pour s'en retourner à Videuille[1]; il n'est pas venu exprès pour la lettre. Si la réponse n'est bien je prierai nos sœurs de faire mes excuses si je n'en fais pour ce voyage. Je ne trouvai plus notre bonne demoiselle d'Arras; elle demanda à ma sœur Mathurine d'aller quérir du linge blanc et n'est pas revenue, je ne sais s'il n'y a point eu de ma faute, n'ayant pas eu assez de soin de la visiter en sa retraite; et la laisser manger avec nos sœurs, avec néanmoins quelques exceptions. Notre bon Dieu sait ce qu'il veut faire et ce qu'il fera pour la Compagnie. J'ai grande confiance en sa bonté pour cela si votre charité prend soin de lever de moi les oppositions que, par ma misère, je puis apporter; ce qui me fait vous supplier, pour l'amour de Notre Seigneur, de prendre le temps pour en avoir une entière connaissance; je ne réserverai rien qui en puisse empêcher, selon la grâce

(1) C'est peut-être Videlles, dans la Seine et Oise, près Etampes.

D que Dieu m'a toujours faite de désirer que vous vissiez aussi intelligiblement toutes mes pensées, actions et intentions que sa bonté les voit, pour sa gloire, voulant renoncer à la satisfaction que j'en recevrais et accepter les humiliations que peut être j'en recevrais aussi, étant toujours que trop misérable pécheresse et indigne de me dire, quoique je la sois, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante servante. etc.

C'est mercredi (1) le jour anniversaire de ma naissance, si Dieu veut que ce soit celui de ma mort, je souhaite bien de m'y préparer.

---

412 — A ma sœur Cécile Agnès à Angers

Mademoiselle exprime le regret de ne pouvoir écrire souvent et désire que chaque sœur lui donne de ses nouvelles. — Lui annonce que soeur Anne Hardemont et trois autres sont allées à Sedan soigner les soldats blessés.

15 Août 1654

Ma Très Chère Sœur,

Il faut infailliblement que vos lettres et les nôtres soient perdues, car je ne crois pas qu'il y ait seulement un mois que je vous ai écrit, et je n'ai reçu qu'une seule lettre de vous depuis longtemps. Je me suis aussi donné l'honneur d'écrire à Monsieur l'abbé auquel je mandais que Melle Chevalier était chez Melle de Lestang (2) je pense vous

---

1) Melle de Lestang avait formé une petite communauté pour élever de pauvres orphelines.

l'avoir aussi mandé. Il est vrai, mes chères sœurs, que je ne vous écris pas si souvent que je voudrais, ni que je devrais; mais plus nous vieillissons et plus nous avons d'affaires. Je loue Dieu que nos sœurs soient guéries, il y a longtemps que chacune ne m'a donné de ses nouvelles en son particulier. Je vous prie que les unes après les autres m'écrivent bien de leurs nouvelles; je supplie Notre Seigneur que vous soyez toutes selon son cœur et que vous ayez aujourd'hui bien accompagné la Ste Vierge en sa mort, par le sacrifice volontaire que vous pouvez lui avoir fait de mourir à vous-mêmes, pour bien vivre en Dieu, faisant tout le reste de vos jours sa très sainte volonté. Demandez à Notre Seigneur pour nous toutes cette grâce et celle de mourir en son très saint amour auquel je suis, Ma Chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée sœur et servante, etc.

Ma sœur Ardemont avec trois autres [1] sont allées à Sedan pour servir les soldats blessés; elles sont édifiées de les voir mourir en bons chrétiens. Priez bien Dieu pour l'armée du Roi, et demandez la conversion de l'ennemi. Toutes nos soeurs vous saluent et embrassent de tout leur cœur. Je crois que vous n'oubliez pas de prier tous les jours pour Monsieur Notre Très Honoré Père, à ce qu'il plaise à Dieu nous le conserver.

---

(1) Françoise Cabry, Jeanne Marie, Anne Thibault.

N° 255

413 — A ma sœur Julienne Loret,[1] à Fontenay aux Roses.

Mademoiselle l'autorise à prendre une pensionnaire et recommande à ses prières le frère du Courneau gravement malade.

(1654)

Ma Très Chère Sœur,

Vous imitez Notre Seigneur qui se chargeant des dettes d'autrui les payait, je vous en remercie, particulièrement de vos belles et bonnes figues qui sont venues bien à propos pour notre voisinage. Je pense que vous ferez bien de prendre cette petite pensionnaire, pourvu que l'on vous paye bonne pension, dont je ne vous puis dire le prix; cela dépend de la manière dont il la faut nourrir, et encore faudrait il la prendre à l'essai, de crainte qu'elle ne s'accommode pas bien avec votre bonne femme.

Je pensais hier vous renvoyer ma sœur Jeanne, mais nous l'oubliâmes et elle et moi. Monsieur Portail se porte mieux, Dieu merci, mais le frère Ducourneau est fort malade, je le recommande à vos prières; ce serait une grande perte pour la maison. Essayez dans le rencontre de vous remettre avec le chirurgien. et d'éviter le plus que vous pourrez d'aller où il peut être appelé. Un peu d'incommodité m'empêche de vous écrire de ma main, mais non pas d'être de tout mon cœur, ma très chère sœur, en l'amour de Notre Seigneur, Votre très humble, etc.

(1) Dictée et signée par Mademoiselle; l'écriture est de Mathurine Guérin.

N° 648

414 — A M. l'abbé de Vaux.

Projet d'envoyer des sœurs pour l'hôpital des Enfermés à Angers. Réflexion sur la coutume du changement de maison — Réponse à Sr Elisabeth.

4 Septembre (1654)

Monsieur,

Je vois bien que le besoin de nos sœurs augmente: un bon ecclésiastique de l'hôpital qui était un des Confesseurs, m'en a écrit. J'espère que M. Vincent leur fera la charité que vous jugez nécessaire. Il a aussi en très singulière recommandation d'envoyer le plus tôt qu'il se pourra, des filles pour servir les pauvres de votre hôpital des Enfermés, qu'il veut que nous préférions à tout autre proposition que l'on nous fait, après deux engagements en quelques lieux considérables, et cela, Monsieur, pour le respect et estime qu'il a pour Monseigneur d'Angers et les raisons que je crois que votre charité lui mande.

J'ai reçu une lettre d'une Sr Elisabeth qui ne met ni son nom, ni le lieu dont elle écrit; mais je crois pourtant que c'est celle à qui je prends la liberté de vous adresser la réponse pourvu qu'elle ait charge d'Assistante ou autre office, car c'est cela qu'elle accuse d'être cause de quelque peine qu'elle reçoit. Ce bon Monsieur dont je vous parle m'a mandé qu'il s'est exempté de les entendre de confession pour maintenir la paix ou meilleure intelligence. Vous pourrez bien, Monsieur, entendre par ce

mot ce qu'il veut dire et si quelque chose pressait j'espère que votre charité à son ordinaire y donnerait ordre. Vous savez mieux que personne leurs besoins, si elles savent que l'on demande des sœurs pour l'hôpital, cela ne met il point leur esprit dans le désir d'y être employées. Ce sujet serait assez capable de les inquiéter, cette coutume de changement, tant nécessaire dans la Compagnie en quelques endroits, donne lieu à toutes d'y penser, et je crois, Monsieur, que c'est cela en partie qui émeut la disposition à la légèreté : mais ce nous est un mal en quelque façon nécessaire pour le gouvernement de toutes choses. Faites-nous la charité de nous aider de vos intercessions auprès de Notre Seigneur, pour obtenir de sa bonté l'esprit dont nous avons besoin pour sa gloire et me faites l'honneur de me croire toujours en son saint Amour, Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante, etc.

---

415. — A ma sœur Elizabeth à Angers.

Avis pour la charge d'Assistante.

(1654)

Ma Très Chère Sœur,

Je vous dirai que je suis édifiée de l'amour que vous avez pour l'obéissance et le désir de votre salut, et en même temps un peu étonnée que vous doutiez n'avoir pas le moyen de pratiquer cette belle vertu

au lieu où vous êtes et où vous avez tant reçu de grâces depuis que Dieu vous y a appelée. Vous me marquez, ma chère sœur, que vous pensez que la charge qu'on vous a donnée en peut être cause; peut-être est-il vrai, mais en un autre sens que vous ne l'entendez. Permettez-moi, ma chère sœur, de vous dire que si l'on ne se tient bien sur ses gardes quand on est nouvellement en charge et si on n'a un grand désir d'une vertu solide, on est en grand danger; comme par exemple si votre charge est d'Assistante, ô ma chère sœur, vous avez besoin de demander à Dieu la grâce de vous bien tenir pour ne pas entreprendre plus que vous ne devez. Et penser que vous n'êtes non plus exempte d'humiliations et d'obéissance, qu'avant que vous eussiez cette charge; au contraire vous y êtes beaucoup plus obligée pour donner exemple aux autres; comme aussi la cordialité, la soumission et la communication sincère avec la Sœur Servante, vous sont plus nécessaires, puisque vous ne devez ni rien ordonner, ni rien conseiller, que vous ne sachiez que ce soit ses intentions, principalement au lieu où vous êtes, car sa conduite a toujours été trouvée bonne. Que si quelqu'ombrage vous fait peine, il vous faut humilier et la supporter comme une croix bien aimable, puisque Notre Seigneur vous l'envoie. Ce n'est pas, ma chère sœur, que si vos peines continuent et que vous nous donniez connaissance de l'état dans lequel vous êtes, que nous n'essayions de vous donner la satisfaction dont vous avez besoin; en attendant je supplie Notre Seigneur pour que vous agissiez en toutes choses purement pour son amour, etc.

Manuscrit de Sr Chétif nº 29

416 — À Saint Vincent.

Lui propose le choix d'une Sœur Servante pour la Pologne — quelques difficultés touchant les grandes filles trouvées.

Novembre 1654

Mon Très Honoré Père,

J'ai toujours cru, depuis la communication de la lettre de la Reine[1] faite[2] à votre charité, qu'il y avait dessein formé de donner une Directrice à nos chères sœurs; et ma pensée passait plus outre, m'imaginant que il serait jugé nécessaire que pour n'en pas manquer après la mort de cette bonne Damoiselle,[3] elle pourrait faire entendre à sa Majesté que trois ou quatre de la sorte seraient nécessaires; que cela approcherait fort des établissements de la Charité, étant ses principales officières et nos soeurs agiraient sous elles.

Si nos deux soeurs ne sont pas changées d'humeur, je crains que la soeur Françoise ne soit pas si franche que la soeur Madeleine et qu'elle n'ait pas tant de fermeté.

Pour celles que nous devons envoyer, je n'en vois point de plus propre que la soeur Cécile, à la réserve qu'étant avec la soeur

(1) La Reine de Pologne. (2) L'autographe porte: fu.
(3) Mademoiselle de Villers, attachée à la personne de la Reine de Pologne, et chargée de ses bonnes œuvres.

Marguerite à Angers, je doute qu'elles ne cordassent pas ensemble en toutes choses. N'était l'incommodité de ma sœur Julienne, à cause des étourdissements et maux de cœur qu'elle a par toutes les voitures, je crois qu'elle y serait assez propre ; je laisse à votre charité à juger de ma sœur Jeanne Lepintre qui s'accorderait fort aux sentiments de Mademoiselle de Villers.

Je crois que nos sœurs se porteront facilement à suivre le sentiment de Monsieur Ozanne, de ne se mêler que de ce qu'elles auront la conduite, mais la difficulté sera que la bonté et familiarité de la Reine, parlant à nos sœurs, elle pourra leur ordonner de faire des choses que la Damoiselle soit pour maintenir son autorité, soit pour d'autres bonnes raisons, leur fera différer ; ou, peut-être, les empêchera entièrement et ainsi cela peut émouvoir les contestes et jalousies.

Les rencontres des habits et des lits, témoignent une puissante entreprise ; au cas que ma sœur Marguerite l'ait bien rapporté.

Si les dames s'assemblent demain je supplie, très humblement, votre charité, me mander, si dans un petit mémoire que nous avons à faire, nous leur parlerons des fautes des grandes filles trouvées qui étaient en condition. J'aurais aussi grand besoin de vous parler, si vous le trouvez bon, avec deux ou trois de nos sœurs pour les difficultés qui furent remises à la dernière petite Assemblée, et pour moi en particulier qui demande, pour l'amour de Dieu, à votre charité sa sainte bénédiction, Mon Très Honoré Père, comme la plus indigne fille et très obligée servante qu'elle est, etc.

N° 75

417 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui demande de fixer le jour de l'Assemblée des sœurs et d'indiquer l'heure où Mlle de Lamoignon pourrait l'aller voir.

Mardi 10 9bre 1654

Mon Très Honoré Père,

Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander si ce sera pour demain mercredi que l'Assemblée de nos sœurs pourra se faire, à ce que je les fasse avertir, et celles d'Issy et de Fontenay.

Mademoiselle de Lamoignon (1) me manda hier de savoir de vous quand elle pourra décharger entièrement son cœur vous venant trouver ; mais elle ne désire pas que l'on le sache chez elle. Je l'en avertirai, si vous me faites l'honneur de me le mander. Elle voudrait que ce fût au plus tôt. Donnez-moi, s'il vous plaît, votre bénédiction, puisque je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante, etc.

Réponse de St Vincent

Vous ferez avertir l'Assemblée pour demain l'après dînée, s'il vous plaît, Mademoiselle ; et Mademoiselle de Lamoignon pour ce soir, à six heures, mais il me serait plus commode que ce fût à une heure après midi, aujourd'hui céans.

N° 79

418 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui parle du départ précipité de la sœur Marie de Sedan.

Ce Lundi, 16 Novembre 1654.

Mon très Honoré Père

La bonne sœur Marie de Sedan nous quitte après-dînée et sans nous dire A Dieu; elle a emporté son paquet; je crains qu'elle parte demain pour s'en retourner à Sedan, et peut-être la trouverait-on au coche, si votre charité trouvait bon d'y envoyer. Je crains que, quand nos sœurs iraient, qu'elles n'eussent pas assez de force pour la retenir. Au moins, Mon très Honoré Père, je pense qu'il serait nécessaire d'écrire au plus tôt à Sedan, pour donner avis de ce que l'on aura à faire si elle retourne à sa maison, car je crains qu'elle aille faire beau bruit et vendre tout ce qu'elle pourra pour faire bonne somme. (1)

Voilà une lettre pour ma sœur Jeanne Christine à ce

(1) Voir lettres de saint Vincent, tome III. M. Martin, Supérieur à Sedan, du 28 Octobre 1654, page 87. – il charge ce missionnaire de remettre une lettre, de sa main, à la sœur Marie qui avait refusé d'obéir à l'ordre de s'en revenir, donné par Mademoiselle, et il ajoute : « Cette petite Compagnie a vécu jusqu'à maintenant avec tant de soumission que l'on n'a jamais rien vu de semblable. » – Au même, 1er Novembre 1654 et enfin du 18 Novembre 1654, – Voir lettres de saint Vincent, 1er volume, page 441, lettre 380 : « Bénissons Dieu de ce qu'il purge la Compagnie des sujets faits de la sorte, et honorons la disposition de Notre Seigneur quand ses disciples l'abandonnaient ; il disait à ceux qui restaient : « Voulez-vous pas vous en aller après eux ? »

qu'elle puisse partir sitôt que votre charité lui ordonnera ; cela sera bien fâcheux si la soeur Marie est de retour plus tôt qu'elle.

Monsieur Ménard m'a mandé que si votre charité lui envoie un carrosse demain à une heure ou environ, qu'il ne manquera pas d'aller où il vous plaira. Je crois qu'il jugera bien mieux du malade s'il le voit au lit que levé, ce qu'il pourrait peut-être faire aux Bons Enfants, pourvu que le carrosse et la longueur du chemin ne lui puissent faire de mal. Si j'avais prévu ce qui est arrivé de la soeur Marie, je l'aurais pu empêcher la mettant en retraite. Je suis toujours cause de quelque mal, c'était ma résolution pour demain ; j'ai bien besoin que votre charité pense à me donner quelque puissant remède, pour me tirer de mes endurcissements et m'aider à être effectivement,

Mon Très Honoré Père, Votre très humble, etc.

---

419 — A ma soeur Barbe Angiboust à Bernay.

Mademoiselle la félicite d'avoir à souffrir quelque nécessité, et souhaite que les Filles de la Charité n'oublient pas que leur titre de servantes des pauvres les oblige à pratiquer la pauvreté la simplicité et l'humilité.

4 Décembre 1654

Ma Très Chère Soeur,

C'est avec juste sujet si vous vous plaignez de ma longueur à vous témoigner la joie que j'ai ressentie, au retour du bon Monsieur qui

nous a dit si amplement des nouvelles de l'établissement de la Charité, et de la manière dont il a plu à Notre Seigneur conduire le tout. Vous avez eu un peu de nécessité et peut-être en avez-vous encore; en vérité, ma chère soeur, cet état ne donne-t-il point de consolation à votre coeur, vous associant à celui auquel Notre Seigneur et sa sainte Mère se sont si souvent trouvés étant sur la terre. Croyez-moi, ma chère soeur, quand je vois des établissements si splendides, que tout rit au commencement, je crains toujours la suite. O nom de Dieu, ne précipitez rien; les choses qui se font doucement se font solidement. Le souvenir et la qualité des Filles de la Charité de servantes des pauvres est bien nécessaire pour les tenir en leur devoir. Je vous prie, ma chère soeur, d'en parler souvent avec ma soeur Laurence, cela sert à nous faire tenir à notre devoir, à nous faire honorer et respecter toutes les Dames, ou femmes qui se sont enrôlées à la charité, les regardant comme personnes qui nous obligent extrêmement de nous souffrir avec elles pour servir les pauvres. Je pense, ma soeur, que quand il sera question de vous loger à demeure, que vous aurez égard de faire choix d'un logement de pauvres filles, et ne pensez jamais, je vous prie, à l'établissement d'un hôpital, ni à loger des malades chez vous, non plus que de prendre des pensionnaires, sans en écrire à Monsieur Vincent; que si l'on vous en parle, n'y donnez point d'approbation de vous-même, laissez faire Dieu, il fera bien connaître ses volontés par la voie de l'obéissance.

Je salue de tout mon coeur, ma chère soeur Laurence, je me

donnerai une autre fois la consolation de lui écrire. Assurez-vous toutes deux, mes chères soeurs, de mon affection et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble soeur et servante, etc.

420 _ A Saint Vincent.

Mademoiselle lui soumet une lettre d'avis qu'elle adresse à soeur Jeanne Lepintre sur la manière d'écrire à ses connaissances.

Vendredi Xbre 1654

Mon Très Honoré Père,

Votre charité ne m'a point ce me semble donné résolution si, envoyant le livre et la lettre à ma soeur Jeanne Lepintre, je lui dirais quelques mots d'avis sur la manière dont l'on doit agir, quand l'on écrit à ses connaissances; c'est ce qui m'a fait lui écrire en cette sorte, et envoyer la lettre à votre charité, afin que si elle juge à propos de l'envoyer ce puisse être demain samedi.

Madame de Chas[1] désire fort, et presse d'avoir réponse; néanmoins notre soeur Marie a été fidèle et n'y a point été; mais elle a toujours le désir de son retour quoique quelquefois elle tâche de le modérer, et moi d'attendre en paix le temps de ma petite retraite, ayant besoin de

(1) C'est probablement de Charo.

N° 100

vous parler avant que Dieu me fasse cette grâce que je souhaite de tout mon cœur et votre bénédiction que je demande à votre charité comme étant Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée fille, etc.

---

421 — A ma sœur Barbe Angiboust à Bernay.

Elle lui demande des nouvelles de ses œuvres. — Lui annonce la mort de sœur Marguerite de St Gervais et lui envoie ses étrennes.

Janvier 1655

Ma Très Chère Soeur,

J'ai reçu deux de vos lettres ce me semble; j'apprends par celle que vous mandez à Madame Le Comte que Dieu donne beaucoup de bénédiction à l'établissement de la Charité, dont il soit béni à jamais! Mandez-moi je vous prie comme va votre santé et celle de ma soeur, et si vous avez beaucoup d'écolières et de malades, et si vous avez beaucoup d'assistance des grandes filles à la lecture des fêtes. J'aurais grand regret si votre lin était perdu, car nous n'en avons point vu. Vous nous faites perdre l'esperance de ne plus voir de votre beau fil, puisque ces jours si courts à sortir ne vous permettent pas seulement de filer.

Il est vrai que j'aurais eu une grande consolation que nos soeurs Claude Chantereau et ma soeur Élisabeth d'Angers eussent pu vous voir en passant, mais cela ne se pouvait, elles sont à quinze ou seize lieues de-

Caen, sur les terres de Madame de Ventadour [1] qui m'a fait l'honneur me mander leur arrivée en bonne santé Dieu merci. Je crois vous avoir mandé, ma chère soeur, le décès de notre soeur Marguerite qui était à St Gervais où elle a été longtemps en langueur.

Voilà, mes chères soeurs, vos étrennes qui ont eu la bénédiction de notre Très Honoré Père, le jour de Ste Geneviève, que sa charité nous fit Conférence sur la nécessité des mortifications des sens et des passions. Toutes nos soeurs vous saluent et souhaitent la bonne année, particulièrement ma soeur Marie Joly, de Sedan, (ici) depuis deux mois, et la grande soeur Claudine de Chalons aussi, après le peu de nos soeurs anciennes qui sont à la maison. La lecture du soir commence, je supplie Notre Seigneur vous la donner, et suis en son très saint amour,

Ma chère soeur,

Votre très humble soeur et servante, etc.

P. S. Je n'ai point encore eu de réponse pour ma soeur (Laurence.)

1) Sainte-Marie-du-Mont.

422 — A ma sœur Jeanne Hardemont(1) à la Roche Guyon.

Mademoiselle la prie d'envoyer Sr Claude au plus tôt, l'engage à se ménager et à souffrir avec patience. Elle lui annonce le départ de deux sœurs pour les terres de Mme de Ventadour.

7 janvier 1655

Ma Très Chère Sœur,

Il serait bien possible qu'une grande lettre que je vous ai écrite il y a plus d'un mois, et qui avait été envoyée à l'Hôtel de Liancourt serait perdue ; et par laquelle je vous mandais entre autre chose de nous renvoyer ma sœur Claude, puisque vous ne la jugiez point propre en ce lieu là ; je vous prie que ce soit le plus tôt que vous pourrez, et pourtant ne vous chargez pas de trop d'ouvrage, je sais que Madame a tant de bonté qu'elle voudra bien que vous preniez une femme pour vous aider à cuire et faire la lessive. Cette bonne femme qui est venue de la Roche-Guyon m'a bien consolée parce qu'elle m'a dit les grâces que Dieu vous fait ; il en soit béni à jamais ! Je vous supplie, ma sœur, au nom de Dieu, de ne vous point efforcer(2) et vous contenter du nécessaire. Je vous crois bien toujours dans la souffrance, mais l'usage que vous en faites par la grâce de Dieu, et l'espérance de votre récompense m'est à grande consolation, et vous doit donner un continuel encouragement.

(1) Lettre dictée et signée par Mademoiselle. — L'écriture est de Sœur Mathurine.
(2) Travailler au-dessus de vos forces.

Je ne sais si je vous ai mandé le décès de ma Sr Marguerite, qui était à St Gervais, et que notre sœur Claude Chantereau, avec une autre, sont allées en Basse Normandie sur les terres de Madame la Duchesse de Ventadour. Je vous recommande l'une et l'autre en vos prières et vous supplie de me croire en l'amour de Notre Seigneur,

Votre très humble sœur et servante, etc

---

423 – A ma sœur Julienne Loret, à Fontenay aux Roses.

Mademoiselle lui enverra de l'argent, ne trouvant pas à propos qu'elle en demande à Mr Béguin.

(1655)

Ma Très Chère Sœur,

Je ne reçus votre lettre que hier, 28 de Décembre; je suis bien fâchée que je ne l'avais reçue plus tôt, je vous aurais envoyé de l'argent, parceque je ne juge pas à propos d'en faire demander à Mr Béguin, pour si peu de temps que vous devez avoir Madame sa sœur. Je vous prie d'envoyer ma sœur Marie pour avoir son besoin, et elle vous en portera. Vous avez eu raison de ne pas laisser votre bonne femme à la conduite seule de notre sœur, je m'attends que sitôt qu'elle sera partie que vous nous viendrez voir. Je vous en prie et de me croire en l'amour de Notre Seigneur, ma chère sœur, Votre très humble, etc.

No 243.

P. S. Encore que le temps soit passé nous ne laisserons pas de faire, près de Notre Seigneur, ce que vous désirez, dont je loue Dieu de tout mon cœur.

---

424 — A ma Sœur N.......

Avis sur la conduite à tenir dans les contradictions. — Ne point avoir de pensionnaires.

(1655)

Ma Très Chère Sœur,

J'ai voulu parler à Madame de ce que vous m'aviez mandé; elle me ferma la bouche pour me dire des plaintes que l'on lui avait écrites, que j'ai entendues comme il fallait, pensant bien que cela venait de quelques envieux, ou plutôt de personnes intéressées pensant que tous leur ressemblent; mais pourtant, ma chère sœur, nous sommes obligées de contenter tout le monde et de faire avec patience l'œuvre de Dieu, faisant les choses sans empressement; notre vocation de servantes des pauvres nous avertit de la douceur, humilité et support que nous devons avoir pour autrui; que nous devons respect et honneur à tout le monde: aux pauvres, parce qu'ils sont membres de Jésus Christ et nos maîtres; et les riches afin que ils nous donnent moyen de faire du bien aux pauvres.

Monsieur Vincent a une joie toute particulière quand il

Manuscrit de Sᵗ Margᵗᵉ Chétif, Nº 61

entend de vos nouvelles, il est d'avis que vous rendiez vos pensionnaires et dit que ce n'est pas le fait des Filles de la Charité d'en avoir. En effet, il avait été résolu en un Conseil, que l'on tint sur plusieurs questions, qu'elles n'en prendraient point, et cela pour de bonnes raisons, etc.

---

425 — A ma sœur Laurence[1] à Bernay

Sur l'union et la cordialité

19 Février (1655)

Ma Très Chère Sœur,

Je vous remercie de m'avoir donné de vos nouvelles ; mandez-moi si c'est de votre écriture, car si ce n'en était pas il ne faudrait pas emprunter d'autre main que celle de ma sœur Barbe,[2] qui vous la prêterait très volontiers ; mais il me semble que vous commenciez à écrire ? Pour peu que ce soit, si vous aviez quelque secret à me mander écrivez-le vous-même, et encore que vous ne soyez pas obligée à montrer votre lettre, néanmoins

---

(1) Ma Sœur Laurence Dubois demeura assez longtemps à Bernay où elle avait été envoyée par Mademoiselle, quelques années avant sa mort. De là, elle revint à Paris et fut mise Sœur-Servante à la Paroisse St Merry, où les pauvres l'aimaient beaucoup à cause de sa grande patience et de sa charité ; ils la regrettèrent fort, lorsqu'on l'en retira pour l'envoyer à la paroisse de Réveillon, où elle est décédée le 16 Septembre 1685. Elle était de la paroisse de Silly, Ste Croix près de Meaux, et passa trente-sept ans au service des pauvres, étant entrée dans la Communauté en 1648.

(2) Angiboust

par cordialité vous lui devez dire que vous nous allez écrire. Ne craignez pas, elle ne demandera pas ce que vous nous voulez mander ni elle n'y regardera pas car elle sait bien qu'elle offenserait Dieu.

Je vous vois toutes deux ce me semble dans une grande paix, et dans le désir de vous exciter l'une l'autre à l'union et cordialité qui consiste à se communiquer l'une à l'autre, s'entredisant ce que vous avez fait, étant séparée; se disant aussi l'une à l'autre où vous allez quand vous sortez; l'une par obligation de soumission, et l'autre par obligation de support et de complaisance. Tout ainsi que dans vos petits exercices: si l'une est triste, qu'elle se surmonte pour se récréer avec sa sœur, et que celle qui est joyeuse se modère pour s'accommoder à l'humeur de l'autre pour, petit à petit, la tirer de sa mélancolie et pour l'amour de Notre Seigneur tout cela, et afin que vous n'écoutiez pas la tentation qui vous pourrait donner le désir d'aller ailleurs chercher satisfaction et décharger son pauvre cœur, ce qui serait une ruine totale de la sainte amitié que deux sœurs doivent avoir ensemble dont je supplie Notre Seigneur vous préserver par son saint amour auquel je suis,

Ma Chère Sœur,

Votre très humble Sœur et Servante, etc.

N° 736

426 — Aux Sœurs d'un Hôpital. (1)

Notre Seigneur, modèle de notre persévérance au service de Dieu.

Mes Chères Sœurs,

Il me semble que je me vois maintenant parmi vous toutes, au service de nos chers maîtres, à leur souper. Mon Dieu ! quel bonheur vous possédez en effet, et que je ne suis pas digne de posséder qu'en désir ! Courage donc, mes chères Sœurs, que ce soit avec un grand cœur tout plein du pur amour de Dieu, qui nous fasse toujours aimer les roses parmi les épines. Que cette vie langoureuse est courte ! et que l'éternité bienheureuse est longue, aimable et désirable, en laquelle nous ne pouvons aller qu'en la suite de Jésus, toujours travaillant et souffrant ! et encore ne nous y aurait-il pas pu mener, si sa persévérance ne l'eût mené à la mort de la croix. Voyez, mes Sœurs, si nous nous devons épargner pour ne nous pas tromper ! Oh ! gardons-nous en bien, puisque quand nous aurions travaillé quarante-neuf ans, et que nous aurions cessé de travailler la cinquantième en laquelle Dieu nous appellerait, nous n'aurions rien fait toute notre vie. La persévérance donc, mes chères sœurs, doit être la dernière fleur de notre couronne, puisqu'il la faut acquérir dans le dernier

moment de notre vie en la grâce et amour de Dieu. Ne serions-nous pas de chétives créatures, si l'amour de nous-mêmes, l'attache à ceci ou cela, nous empêchait cette tant nécessaire et importante persévérance! Oh! mes bonnes sœurs, demandez pour moi à notre bon Dieu qu'il me fasse miséricorde, et que mes lâchetés ne me privent pas de son amour en l'éternité. Que souvent j'ai mérité cette punition pour mes crimes, etc.

---

427. — A Saint Vincent.

Mademoiselle le prie de lui faire savoir ce qu'elle doit répondre à deux Mrs de Nantes et à M. de la Hodde. Lui demande s'il juge à propos qu'elle aille visiter Mr de Transière dangereusement malade, et préoccupé de l'administration de l'Hôtel Dieu de St Denis.

Mars, (1655)

Mon Très Honoré Père,

Permettez-moi vous demander des nouvelles de votre disposition au vrai, et vous supplier prendre la peine me dire ce que je dois mander pour réponse à ces deux messieurs de Nantes sur les lettres que je baillai hier à M. Portail pour vous les communiquer au sujet de ma sœur Henriette.

Je ne sais aussi si votre indisposition vous a permis de voir la lettre de Monsieur de la Hodde, l'état de la maison et des

officiers de Chantilly.[1] Savoir si l'on fera ce que Monsieur de la Hodde demande, qui est de faire voir cet état à la Reine, au cas que celui que l'on devait faire ne fût fait et signé; et lui envoyer sa lettre qui s'adresse à sa Majesté, il semble que tout cela presse un peu, sans vous incommoder neanmoins, mais pour l'amour de Dieu, votre bénédiction à votre pauvre fille et indigne servante, etc.

P. S. — Madame la Ctesse de Brienne me vient de dire de vous avertir que Monsieur de Fransière est dangereusement malade d'hydropisie de poumon qui le presse fort, pour savoir ce qu'il croit à faire à ce que l'administration de l'Hôtel-Dieu St Denis soit mis en bonnes mains, crainte qu'il ne tombe en bénéfice; le malade lui a dit qu'il faudrait le remettre aux Pères Réformés. Il me vient en l'esprit que cela pourrait un jour échoir à quelque religieuse de leur ordre; j'entends le service des pauvres malades.

Ne jugerez vous point à propos, mon très Honoré Père, que j'allasse voir ce bon Monsieur. Je crois que je lui ferais plaisir.

---

(1) Voir la note posée à la lettre 197e, page 340

128 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui dit sa manière de voir au sujet d'un changement d'air demandé pour une sœur de St Germain. — Lui fait part des dispositions d'Anne Hardemont pour la conduite des Petites Maisons. — Craint que M. de St Roch ne renvoie les sœurs encore une fois

(1655)

Mon Très Honoré Père,

Je ne sais point que nous ayons de sœurs malades à St Germain, si ce n'est celle qui l'a été il y a fort longtemps, que je crois bien n'avoir pas encore repris entièrement ses forces; je crois que le changement d'air lui fera beaucoup de bien et que celui de céans lui sera meilleur que pas un autre.

Permettez-moi, mon Très Honoré Père de vous dire que mon cœur est sensiblement et souvent touché de la pensée que la Compagnie est fort proche de son déclin et que je prévois beaucoup d'inconvénients si votre charité permet ce voyage, pareille chose ayant été refusée à d'autres, pour plusieurs raisons.

Ma sœur Julienne vous supplie très humblement lui donner réponse sur la proposition qu'elle a faite à votre charité pour une bague qu'une dame fort riche, de son chef, a donnée à l'église sans le su de son mari, elle est pressée de réponse.

Monsieur l'Obligeois a été ce matin s'assurer la place vacante

au nom de Jésus. Je n'ai pas trouvé ma sœur Hardemont éloignée des dispositions à bien recevoir la proposition pour les Petites Maisons, mais je crois qu'il est nécessaire que votre charité nous parle, pour faire connaître le bien qu'il y a à faire, et la manière dont il s'y faut gouverner, nous avons sujet de douter que Monsieur de St Roch[1] nous renvoie encore une fois. La très sainte volonté de Dieu soit faite, et que par sa conduite je puisse me dire toujours, Mon Très Honoré Père, Votre, etc.

P. S. Je demande très humblement pardon à votre charité de la liberté que je prends de vous parler si librement, je m'en suis aperçue relisant ma lettre.

Réponse de St Vincent, sur la même lettre.

Il l'engage à s'unir au bon plaisir de Dieu.

Je manderai à M. Guilloire la difficulté que vous faites à l'égard de la convalescente de St Germain, mais il sera à propos que vous la rappeliez

(1) Monsieur le Curé de la paroisse St Roch. — Saint-Roch est un des patrons invoqués pour le soulagement des maladies épidémiques. L'église St Roch fut érigée en église paroissiale en 1633, par François de Gondi, Archevêque de Paris. Elle fut mise sous le vocable de St Roch, raison d'un hôpital ainsi nommé, dont la construction avait été commencée sur l'emplacement de l'église, et qui fut transféré au faubourg St Jacques. La population augmentant de jour en jour, cette église devint trop petite, les marguilliers achetèrent alors le terrain contigu, et l'église actuelle fut commencée en mars 1653 : Louis XIV posa la première pierre. L'établissement des Filles de la Charité sur cette paroisse, malgré les épreuves du début, se consolida si bien, qu'elles ont traversé la grande révolution de 93, sans quitter leur maison.

pour prendre l'air et se reposer ici.

Il faut agréer la conduite de Dieu sur vos filles, les lui offrir, et demeurer en paix; le fils de Dieu a vu sa compagnie dispersée et quasi dissipée de son temps; il faut unir votre volonté à la sienne.

Quel sujet à M. de St Roch d'en user de la sorte que vous me dites? si cela est un sujet d'honorer la peine qu'a eue Notre Seigneur quand il s'est vu chassé des lieux où il était et ses apôtres aussi. oh!. qu'il est bon d'avoir de pareilles occasions pour s'unir au bon plaisir de Dieu.

Je tâcherai de vous voir demain avec ma sœur Hardemont.

---

429 — A Sœur Anne Hardemont, à la Roche Guyon.

Honorer la très sainte Trinité par l'union et la bonne intelligence entre soi.

(1655)

Ma Très Chère Sœur,

Au nom de Dieu je vous prie, en votre première petite Conférence de vous entretenir sur le nombre de trois que vous serez ensemble et que vous devez honorer par ce nombre la très sainte Trinité, mais en quoi particulièrement? c'est en la grande union qui doit être entre vous, la déférence à vos sentiments pour essayer de ne vous point contredire, mais acquiescer le plus que vous pouvez à vos petits avis les unes aux autres. Que si

Manuscrit de Ste Marg. Chét.? No 41

quelquefois ils se trouvent differens, souvenez-vous, mes chères soeurs, que Notre Seigneur déferait toujours à la volonté de Dieu son Père, et en quelque façon, vous honorerez cette déference quand pour son amour vous quitterez votre opinion pour suivre celle de la Soeur Servante, comme aussi elle, le pourra faire dans les rencontres auxquelles Dieu ne sera point offensé, ni le prochain. Je supplie la bonté de Notre Seigneur disposer nos âmes à la réception du Saint Esprit, à ce que, brûlantes du feu de son saint amour, vous soyez consommées dans la perfection de cet amour, qui vous fera aimer la très sainte volonté de Dieu auquel je vous suis, etc.

---

430 — A Saint Vincent.

Mademoiselle le consulte au sujet de l'Etablissement de Bourbon l'Archambault. Lui parle de la fête de l'Annonciation pour le renouvellement des Voeux. (1)

Le dimanche, 4 Avril, 1655

J'oubliai hier, Mon Très Honoré Père, à vous dire que Mme des Essarts recommandait à vos prières, et à celles des Messieurs de votre Compagnie, son père qui est malade d'âge de 79 ans. Elle en a grande appréhension l'aimant tendrement; elle me dit aussi que, si ce mal ne continue pas, qu'elle pourra partir dans 12 ou 15 jours pour aller à Bourbon;

(1) En 1655 la fête de l'Annonciation se célébra le lundi de Quasimodo, 5 Avril, Pâques tombant le 28 Mars.

qu'elle a ordre de bailler tout ce qu'il faut pour le voyage, sans dire quoi. Je ne sais si elle veut être assurée, devant le dire,(1) des personnes qui doivent aller, et dit que, quand bien elle serait partie, que M. Levêque employé pour cela baillerait tout ce qu'il faut. Il me semble, Mon Très Honoré Père, qu'il serait bien nécessaire qu'elle spécifiât ce qu'il devra bailler; si vous ou quelqu'un de votre part la voyait, elle le dirait peut-être. Elle m'a témoigné désirer de venir voir celles de nos sœurs qui y doivent aller quand elle saura qu'elles seront céans. Je ne sais si il sera à propos de l'en avertir plutôt que de les envoyer chez elle.

Il est demain notre grande fête, en laquelle nous devons être reconnaissantes de la grâce que Dieu a faite en ce jour-là aux cinq premières que sa bonté a voulu lui être toutes dédiées pour l'emploi de la petite Compagnie dont l'une est au Ciel si Notre Seigneur lui a fait miséricorde.

Nous avons trois de nos sœurs savoir: Marguerite Chétif, Madeleine Raportebled et ma sœur Philippe(2) qui désirent et ont demandé à faire la même offrande, pour les deux ou trois renouvellements, au bout de leur année; les deux premières le demandent pour toute leur vie, et je crois que M. Portail vous l'a proposé; mais à cause que je crains y avoir contribué, j'ai pensé, Mon Très Honoré Père, devoir en avertir votre charité pour savoir votre intention, et leur aider à s'y disposer, ayant aussi l'intention de me joindre à elles et quelques autres de nos sœurs qui ont

(1) Avant de le dire.
(2) Philippe Bailly, qui fut dépensière en 1666.

ce bonheur. Que si vous avez déjà dit la sainte Messe en bas depuis votre maladie, et que vous l'y deviez dire, vous ne doutez point, Mon Très Honoré Père, que nous espérerions que notre offrande serait plus agréable à Dieu lui étant faite d'un cœur paternel qui suppléera aux défauts de ses pauvres filles et petites servantes.

Louise de Marillac et les autres qui demandent pour l'amour de Dieu votre bénédiction.

P. S. — Madame Traverzé[1] vous doit venir trouver sur les 3 ou 4 heures pour vous parler je crois de ce qu'elle aura résolu faire pour notre sœur. Elle ne parut pas la dernière fois s'y affectionner, mais je crois qu'elle n'y voyait pas tant de facilité qu'elle s'était proposé.

---

431 — A ma sœur Julienne Loret à Fontenay aux Roses.

Mademoiselle lui recommande une nouvelle sœur qu'elle lui envoie

20 Avril, (1655)

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien fâchée de vous avoir laissée si longtemps seule et sans

---

(1) Ainsi qu'il a été dit précédemment, Mademoiselle écrit toujours ainsi le nom de Madame Traversay. Voir la note, lettre 84e page 135.

vous avoir écrit ; mais je crois que vous savez bien que je suis indisposée. Je fus encore saignée du pied avant-hier ; je vous fais ce mot bien en hâte sans vous pouvoir rendre réponse de vos dernières, espérant avoir la consolation de vous voir bientôt.

Je vous prie, ma sœur, de considérer notre sœur comme nouvelle venue, car quoiqu'elle soit bonne fille, elle a besoin néanmoins d'instruction et de pratique. Je vous la recommande de tout mon cœur et suis de pareille affection en l'amour de Jésus Crucifié, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

432 — A une Sœur de Fontainebleau.

Avis et recommandations sur la conduite à tenir à l'égard de la Reine et des Pauvres.

1655

Je crois, ma Chère Sœur, que vous avez le bonheur d'avoir notre bonne Reine à Fontainebleau ; si sa Majesté veut vous parler, n'en faites point de difficulté, quoique le respect que vous devez à sa personne vous donne crainte de l'approcher. Sa vertu et charité donne confiance aux plus petits de lui dire ses besoins, ne manquez pas surtout de lui dire ceux des pauvres, selon la vérité.

Il n'est pas besoin, mes chères sœurs, que je vous recommande

la modestie et la retenue avec ce grand monde ; je sais que ces vertus vous sont en très grande recommandation ; mais faites bien pour vos pauvres tout ce que vous pourrez, je vous en prie particulièrement pour le service spirituel que vous leur devez.

Je vous recommande l'état de la pauvre Pologne, particulièrement la conservation des personnes du Roi et de la Reine qui font tant de bien aux pauvres ; priez bien pour cela, mais surtout pour la conservation de la foi en ce pauvre Royaume qui est en grand danger de la perdre qui est l'extrême affliction ; vous n'oublierez pas nos pauvres sœurs qui y sont. Les trois dernières qui étaient parties pour y aller, sont revenues de Rouen, en quoi nous avons bien admiré les soins de la divine Providence sur notre petite Compagnie ; ne nous en rendons pas méconnaissantes, que cela nous aide à être bien fidèles à Notre Seigneur et à la pratique de nos règles. (1)

---

433 _ Ma sœur (Nicolle Haran, à Nantes.)

Mademoiselle envoie trois sœurs à Nantes, en désigne deux de Nantes pour se rendre à Richelieu.

22 Mai (1655)

Ma Très Chère Sœur,

Nous vous envoyâmes hier trois de nos sœurs ; vous ne manquerez au plus tôt d'envoyer ma sœur Henriette et ma sœur Marie Thilouse

---

(1) Cette lettre, placée avant sa date par erreur, est du mois d'Octobre 1655.

à Richelieu, ainsi que M. Vincent l'a ordonné, où elles attendront son ordre pour aller ailleurs. Je vous prie qu'elles n'en soient averties que la veille qu'elles devront partir. Priez Monsieur des Jouchères et Melle de la Carisière de prendre la peine de disposer vos Messieurs à agréer ce changement, et suivez leur ordre pour cela. Nous n'avons pas baillé à nos soeurs de l'argent pour leur voyage pensant qu'ils ne leur dénieront pas. Je vous assure que Nantes nous coûte beaucoup, néanmoins si ils ne voulaient pas, je vous prie d'en emprunter et de promettre que nous le rendrons ici. Le voyage n'est pas si long, c'est pourquoi vous leur baillerez le moins que vous pourrez; et, si Messieurs les Pères veulent contribuer à la dépense de celles qui sont allées, vous recevrez leur libéralité et l'envoierez par nos soeurs. Nous vous avons envoyé une fille pour renvoyer à St Méen; priez Melle de la Carisière de vous aider à trouver bonne conduite pour l'accompagner; nos soeurs ont de l'argent pour son voyage.

J'espère beaucoup de l'établissement de Nantes puisque une des marques de la bonté d'une oeuvre est la persécution. Toutes les trois soeurs que nous vous avons envoyées ont de très bonnes dispositions, sont fort affectionnées à leur vocation, et j'espère qu'elles vous aideront bien à faire la très sainte volonté de Dieu. Je vous supplie, ma très chère soeur, d'avertir ma soeur Jeanne et les autres de ne point parler du passé; cela ne sert qu'à se décourager l'une l'autre. L'on ne doit regarder tout que pour louer Dieu d'avoir exempté du naufrage celles qui sont demeurées dans la fermeté et pour le reconnaître des occasions qu'il nous a

données de souffrir pour son amour, lequel je supplie de tout mon cœur prendre entière possession de tout ce que nous sommes en cette sainte fête[1]. Priez bien Dieu pour toute la Compagnie que sa bonté permet qui soit tant de fois exercée par diverses rencontres qui nous doivent beaucoup servir. Faites une neuvaine, je vous prie devant le Très St Sacrement pour les besoins des affaires, et priez pour quelques personnes qui nous sont recommandées et auxquelles nous sommes très obligées.

J'embrasse de toute mon affection toutes nos chères sœurs, et leur suis et à vous, en l'amour très saint, Ma Chère Sœur, très humble sœur et servante, etc.

---

434 — A ma sœur Barbe Angiboust à Bernay (2)

Mademoiselle l'engage à bien éprouver les jeunes filles qui se présentent pour entrer à la Compagnie et lui recommande de bien prier pour le choix des sœurs à envoyer en Pologne.

22 Mai 1655

Ma Très Chère Sœur,

Je ne sais si je vous ai mandé que Mademoiselle de Croisy nous avait apporté elle-même le petit paquet, que vous nous aviez mandé

---

(1) La fête de la Sainte-Trinité qui se célébrait le lendemain, 23 Mai 1655.
(2) Bernay, ville de la haute Normandie, située sur la Charentonne, avec titre de Comté, et une riche abbaye de Bénédictins, dont il ne reste que l'église. Les Filles de la Charité y furent établies au nombre de trois, en 1654.

No. 173.

nous avoir envoyé, longtemps après.

Jai su de Monsieur Notre Très Honoré Père que vous preniez bien garde aux bonnes filles qui se présentent pour bien connaître si leur désir de venir est purement pour servir Dieu, et non pour venir voir Paris, si leur intention est d'y vivre et d'y mourir, si elles sont résolues de s'en retourner au cas qu'elles ne soient propres à la Compagnie, car vous savez, ma chère sœur, le danger qu'il y a pour les filles qui demeurent à Paris. Que si vous les avez bien éprouvées et que vous les jugiez propres, elles seront les bienvenues. Je vous ai fait réponse bien amplement sur votre dernière. Je prie ma sœur Laurence me mander de ses nouvelles; j'en ai eu de ses parents qui se portent bien, Dieu merci. Je vous prie de continuer de prier Dieu pour l'élection des sœurs à envoyer en Pologne.

Toutes nos sœurs vous saluent de grande affection, et moi je suis de tout mon cœur à toutes deux, Mes Très Chères Sœurs, votre très humble sœur et servante, etc.

---

435 — A une Sœur de Fontainebleau.

Avis sur la vertu d'humilité.

sans date

Ma Chère Sœur,

Hé bien! vous voilà encore une fois à la Cour, et employée par l'ordre

de notre très bonne et très dévote Reine. Que ses saints exemples vous donnent grande humiliation; et que le choix que la divine Providence a fait de vous, vous remplisse de confusion; mais prenez garde, mes chères sœurs, que l'homme ennemi ne jette l'ivraie parmi cette bonne semence. Et vous le connaîtrez si, durant le séjour de la Cour, la fréquentation que vous avez avec ces dames, altère tant soit peu votre dévotion; si vous en êtes moins soigneuses de l'observance de vos Règles, moins douces et humbles. Mais à propos d'humilité, prenez-vous bien garde que celle que le monde exerce envers vous ne vous donne trop de hardiesse à parler aux dames, tant celles de la Cour que celles de leur suite? comme aussi à M. le médecin? Que l'usage de traiter les malades et ce que vous avez appris des médecins ne vous rende trop hardies ne vous fasse faire les entendues pour ne pas écouter les ordonnances et obéir aux ordres que l'on vous pourra donner? Et quand l'on vous fera l'honneur de vous demander votre avis, répondez avec grande humilité, disant tout simplement que l'on vous a enseignées ainsi; car en vérité, mes chères sœurs, si nous en usions autrement, nous serions bien méconnaissantes des grâces de Dieu. Qu'avons-nous que l'on ne nous l'aie donné? Et que savons-nous qu'il ne nous ait été enseigné? etc.

Manuscrit de Sœur Marguerite Chétif. N° 62.

436 — A ma sœur Barbe Angiboust à Bernay.

Mademoiselle l'engage à éprouver la vocation des filles qui désirent entrer en la Compagnie, et lui donne des nouvelles de quelques sœurs

30 Mai (1655)

Ma Très Chère Sœur,

Voici la troisième ou quatrième fois que je vous écris depuis le Carême; je vous ai mandé réponse à vos lettres et si vous aviez eu du sirop que vous demandiez à Madame Lecomte, à cause qu'elle n'était pas à Paris quand je lui envoyai votre lettre. Je vous faisais un peu de reproche que vous ne me mandiez point que vous aviez reçu visites de votre neveu; je vous mandais aussi que M. Vincent croyait que vous vous seriez bien informée des filles qui désirent venir en notre Compagnie, et éprouver leur vocation, que si vous n'y trouviez point à redire et que vous leur ayez proposé que si elles ne sont propres elles s'en retourneront, sans espérance de demeurer à Paris: qu'elles aient de quoi venir et s'en retourner, car vous savez, ma Chère Sœur, le danger qu'il y a à Paris pour les filles. Je me plaignais aussi de ma sœur Laurence, de ce qu'elle ne m'écrit point..

Monsieur Portail vous écrira et vous donnera toute réponse de ce que vous désirez. Je supplie Notre Seigneur donner bénédiction à vos emplois, et suis en son très saint amour, Ma chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

C. de St L. No 13.

P. S. — J'oubliais de vous dire que Melle de Croisy a apporté, après Pâques, assez longtemps, le petit paquet dont nous vous remercions de tout cœur. Ma sœur Cécile se porte fort bien, Dieu merci, mais, nous avons eu nouvelle de notre sœur Marguerite[1] de Pologne, qui était extrêmement malade, je la recommande à vos prières.

Ma sœur Anne Hardemont vous prie de vous souvenir de lui renvoyer le papier que vous avez à elle, et si le titre est renchéri. Nous avons ici ma Sr Marie Joly dangereusement malade, je la recommande à vos prières.

---

437 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui parle d'une postulante qui pensait à retourner chez elle.

1655

La fille de la Roche Guyon que ma sœur Anne Hardemont a amenée avec elle nous presse pour s'en aller, disant qu'elle ne se saurait accoutumer à notre manière de vie. Je vous supplie, mon très honoré Père, prendre la peine nous mander si nous la laisserons aller. J'ai sujet de craindre que je lui ai aidé, car elle disait ces jours-ci que je ne

---

(1) Marguerite Moreau.

lui faisais pas bonne mine, il est vrai que j'ai témoigné à ma sœur Anne qu'il eût été plus à propos d'attendre qu'elle en eût parlé à votre charité. Tout cela ne m'oblige-t-il point à la faire différer. J'attends, mon très honoré Père, votre ordre pour y obéir, quoique infidèle en ses pratiques qui est ce qui me fait tant faire de fautes dont je vous demande très humblement pardon, et votre bénédiction pour de nouvelles forces, s'il plaît à votre charité.

---

138 — A ma sœur Elizabeth à Angers.

Le support de ses peines et difficultés est un grand moyen de plaire à Dieu.

(1655)

Ma Très Chère Sœur,

Je suis un peu étonnée de voir une troisième lettre de vous sur un même sujet, vous ayant fait deux fois réponse; je doute que vous les ayez reçues parce qu'il me semble que vous auriez eu sujet de demeurer tranquille pour pratiquer quelque temps les avertissements que je vous y marquais: car, ma chère sœur, il ne faut pas donner créance à nos premières pensées, ni écouter nos peines et difficultés qui souvent ne sont que de légères tentations et épreuves de notre fidélité. Il faut avoir grand courage pour nous surmonter nous-mêmes; quoique bien souvent ce que nous appelons peine sont plus imaginaires que véritables. Si nous avons envie de plaire à Dieu, le support de nos peines et difficultés en est un

grand moyen ce n'est pas, ma chère sœur, que nous ne soyons dans la volonté. Vous devriez avoir confiance entière en M. Ratier quand vous ne pouvez parler à M. l'abbé, et vous contenter des avis qu'il vous donne, le reste étant superflu et donne souvent embarras d'esprit, parce que ce n'est pas par l'ordre que Dieu nous a donné que nous voulons chercher des conseils; et ainsi sa bonté n'y donne pas bénédiction. Ce que je vous dis procède plutôt de doute que vous ayez eu quelque avis qui vous ait nui, que la créance que votre volonté ait en rien changé, car je vous puis assurer, ma chère sœur, que je serais la plus trompée du monde, ayant toujours eu une grande assurance de vous, qui ne se peut perdre, non plus que le désir que vous me croyiez en l'amour de Notre Seigneur, etc..

---

439 — A ma sœur Laurence, à Bernay.

Mademoiselle la félicite de sa fermeté pour l'observance des Règles, lui recommandant surtout la répétition d'Oraison, la Conférence, et la pratique de se mettre à genoux pour demander pardon.

(1655)

Ma Très Chère Sœur,

J'ai reçu au moins deux lettres de votre part dont je vous remercie de tout mon cœur. Je ne me souviens présentement que de ce que vous me mandez par la dernière qui m'a fort consolée voyant votre

fermeté pour l'exactitude des règles. Je crois la même disposition en notre chère sœur Barbe, c'est pourquoi, ma chère sœur, je vous supplie, si quelquefois vous n'êtes pas si ponctuelle soit à toutes les heures, soit même dans un besoin qu'il vous faille laisser quelqu'un des exercices, vous devez croire que, quand c'est par son ordre, elle en est la plus fâchée quoiqu'elle voie bien que c'est quitter Dieu pour Dieu quand on laisse quelqu'un de ses exercices pour le service des Pauvres.

Je la prie, ma chère sœur, de me mander si entre tous les exercices vous n'omettez point celle de répéter l'Oraison et faire les vendredis la petite Conférence. Je vous assure, ma chère sœur, que je ne sache point d'exercice plus propre pour nous rendre fidèles à Dieu et pour nous tenir cordialement unies en son très saint Amour.

Il faut que je vous dise une autre pratique que M. Notre Très Honoré Père nous a bien recommandée, en la dernière conférence que sa charité nous a faite qui est que, dès que nous nous apercevons que nous avons mécontenté, ou que nous mécontentons une de nos sœurs, ou plusieurs, nous mettre aussitôt à genoux pour leur demander pardon.... Oh! quelle pratique! je vous la recommande, pour l'amour de Notre-Seigneur, auquel je suis,

Ma Chère Sœur,

Votre très humble

Sœur et Servante, etc.

N° 750.

440 — A ma sœur Barbe Angiboust à Bernay

Mademoiselle lui mande l'arrivée d'une postulante, la prie de lui donner des nouvelles des sœurs de Ste Marie du Mont, et lui dit que le voyage des sœurs de Pologne est retardé à cause des guerres. — Réflexion sur la vertu de douceur.

23 Juin 1655.

Ma Très Chère Sœur,

Je croyais que vous ne receviez point mes lettres, et pour cela je vous ai mandé deux fois ce que je pensais de votre neveu, à cause qu'il était venu céans pour savoir où vous étiez, et me dit qu'il vous allait voir. Je suis en peine de la santé de ma sœur(1) je vous prie lui dire, et que je la prie de me mander elle-même de ses nouvelles, autrement je la croirai bien malade. Je crois que vous avez reçu les lettres de Monsieur Portail, et que vous aurez appris les nouvelles que je vous pourrais mander, non pas qu'il soit rien arrivé, Dieu merci, d'extraordinaire. Madame le Comte m'a fait dire qu'elle ne pouvait envoyer de sirop de Nénufar, que Madame de Brou(2) ne veut pas tout donner qu'elle ne pourrait avoir que la moitié autant d'argent que les deniers que vous lui aviez envoyés valent, si vous voulez qu'elle les mette. A ce mot est arrivé la bonne fille que vous nous avez envoyée

(1) Laurence.

(2) La Présidente de Brou faisait partie de l'Assemblée des dames de la Charité.

très heureusement, sans aucune mauvaise rencontre, dont je loue Dieu et le supplie lui faire la grâce d'essuyer ses larmes et de persévérer.

Nous vous remercions de tout notre cœur du beau et bon fil que vous nous avez envoyé; vous saviez bien que nous n'en avions guère. Je loue Dieu que notre sœur soit au retour de sa maladie. Cette bonne fille nous a dit que vous aviez besoin de miel, mais comme vous ne nous en mandez rien, et que vous mandez toutes vos nécessités à Madame le Comte, je n'oserais vous en envoyer. Je vous prie de saluer de toute notre affection ma sœur Laurence, je vous prie aussi de vous informer du lieu où sont nos sœurs que Madame la Duchesse emploie pour la Charité, c'est un bourg nommé Sainte Marie, du Mont (1) près de Carantan. Je voudrais que vous puissiez écrire l'une à l'autre et en savoir par quelqu'un des nouvelles. Vous me ferez grand plaisir d'en donner, car je crois qu'elles ne reçoivent point mes lettres et j'en reçois très peu d'elles. Ma sœur Elisabeth est toujours dans ses infirmités. Le voyage de nos sœurs de Pologne est retardé à cause des guerres, mais, je crois que nous aurons bientôt de nos sœurs aux petites Maisons pour gouverner les Insensés,

(1) Sainte-Marie du Mont, Evêché de Coutances, canton Sainte-Mère-Eglise, Province de Normandie: aujourd'hui département de la Manche. Fondation de trois sœurs fut faite en 1650, par Marie de la Guiche, duchesse douairière de Ventadour, comtesse de Sainte-Marie-du-Mont, veuve depuis 1649 de Charles de Lévi, duc de Ventadour, gouverneur du Limousin, chevalier des ordres du Roi, pour le service des pauvres. Cette dame sanctifia son veuvage par les bonnes œuvres et fut durant plusieurs années supérieure de la Confrérie des dames de la Charité.

N° 520

et ces pauvres femmes malades, en ce qui se pourra. Je vous prie, mes chères sœurs, de bien recommander à Notre Seigneur toute la Compagnie à ce que chacune en particulier fasse bien leur devoir pour mourir à elle-même et vivre en la pureté de l'amour de Jésus auquel je suis, Mes Chères Sœurs, Votre très humble, etc.

P. S. — La fête de demain [1] me fait souvenir de la douceur que le Fils de Dieu nous a tant recommandée sur terre; je crois que c'était pour nous enseigner que c'est un moyen pour gagner tout le monde, et que le contraire est un sujet pour nous faire tout perdre, même ce que nous aurions déjà gagné. Je vous prie, mes chères sœurs, de demander pour moi à Notre Seigneur cette grande vertu. Cette lettre est commencée dès le jour que notre sœur arriva, qui fut lundi au soir.

441 — A ma sœur Cécile à Angers.

Encouragements et avis.

(1655)

Ma Très Chère Sœur,

Je ne saurais vous dire la consolation que mon cœur a ressentie

(1) La fête du saint précurseur Jean Baptiste, célébrée autrefois en France avec une dévotion et une solennité très populaires.

à la réception de votre chère dernière lettre. Je loue Dieu de tout mon cœur de la meilleure santé qu'il vous donne. J'avais parlé à M. N. pour le remède que l'on propose pour vous. Soyez-en bien reconnaissante, et vous toutes, mes chères sœurs, du soin que la divine Providence a de vous donner ce qui vous est nécessaire. Et vous, ma chère Sœur Elizabeth, quelle joie vous me donnez de savoir la disposition en laquelle est maintenant votre âme! J'ai toujours cru que vos peines passeraient; c'est ainsi qu'il nous faut être à Dieu, qui veut que nous ne voulions autre chose que ce qu'il veut. Soyez donc bien courageuse dans la défiance que vous devez avoir de vous-même. Je dis le semblable à toutes nos chères sœurs; je souhaite qu'elles soient toutes remplies d'un amour fort, qui les occupe en Dieu si suavement, et au service des pauvres si charitablement et si cordialement, que leur cœur n'e puisse plus admettre tant de pensées dangereuses à leur persévérance. Courage donc, mes chères Sœurs, ne songeons qu'à plaire à Dieu en la pratique exacte de ses saints commandements et conseils évangéliques, puisque la bonté de Dieu a daigné nous y appeler, à quoi nous doit servir l'exacte observance de nos Règles, mais cela gaiement et diligemment. Servez nos maîtres avec grande douceur; portez grand respect à messieurs les administrateurs, grand honneur à messieurs les ecclésiastiques; vous leur devez cela.

Hé bien! notre chère sœur (Marie,) vous voilà encore malade, Dieu le veut, veuillez-le bien aussi; cette fièvre vous servira,

Manuscrit de Sr Margte Chétif, N° 9.

je m'assure, pour recouvrer plus de santé et de force que vous n'aviez auparavant. Soyez toutes fidèles à Dieu, mes chères Sœurs, je vous suis en son saint amour, etc.

---

442 — A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle lui demande un avis au sujet de ma sœur Cécile et de ma sœur Elizabeth.

17 Juillet 1655.

Monsieur,

Notre sœur Elizabeth m'a encore écrit sur le sujet dont je vous ai parlé, et ma sœur Cécile aussi, auxquelles j'ai mandé que votre charité leur ordonnerait ce qu'elles auraient à faire, selon la prière que M. Vincent vous en avait faite, j'ai cru, Monsieur, que c'était assez pour les satisfaire en leurs besoins. Je suis fort en peine du sujet qui a retardé le retour de notre dite sœur Elizabeth. Monsieur Mercier prenant la peine un de ces jours de nous visiter, me dit le bruit; mais la faiblesse des esprits me fait beaucoup craindre. Au nom de Dieu, Monsieur, si votre charité découvre la vérité, je la supplie me faire l'honneur m'en donner avis, et de me croire en son très saint amour,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissante Servante.

N° 392.

443 — A ma sœur Elizabeth (à Angers)

Mademoiselle lui dit que M. Vincent lui accorde son retour et la prie de ne pas retarder son départ.

(1655)

Ma Très Chère Sœur,

Monsieur Vincent juge à propos de vous accorder pour cette fois votre retour dans la pensée qu'il est nécessaire. Je le mande à ma sœur Cécile, c'est pourquoi je vous prie ne point retarder le voyage quand elle vous en avertira. Laissant à votre retour pour vous entretenir davantage, je supplie Notre Seigneur être votre conduite et suis en son très saint amour, Ma Chère Sœur, Votre très humble, etc.

---

444. — A Saint Vincent.

Mademoiselle le consulte au sujet du départ de ma soeur Anne pour Bourbon les Bains.

le mercredi 6 août 1655.

Mon Très Honoré Père,

Notre sœur Anne m'a mandé qu'il était trop tard pour aller à Bourbon, et que l'on lui avait dit que les médecins avaient fait

cesser les bains ; c'est peut être pour les faire reprendre le mois qui vient, y ayant bien apparence que l'été ne passera pas sans chaleur. Il y a bien d'autres raisons pour faire croire qu'il est encore assez à temps, puisque de notre connaissance il y a trois carrosses disposés pour y aller.

J'avais pensé, Mon Très Honoré Père, si il ne serait pas nécessaire, pour la mettre en son tort, quand elle nous reprochera de n'y avoir pas été, si votre charité envoyait l'assurer qu'il fait bon y aller, car je suis bien trompée si elle n'y minute quelque chose.

Cela presse à cause que la place n'est pas arrêtée, notre sœur Marguerite attend votre ordre et moi votre bénédiction pour l'amour de Dieu qui suis, Mon Très Honoré Père, votre très pauvre fille et servante, etc.

---

445 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui demande qu'il ne soit point parlé d'elle en l'élection des Officières et lui parle de la répugnance que le nom de Confrérie inspire à la plupart des sœurs.

Le samedi 7 Août 1655.

Mon Très Honoré Père,

Permettez-moi de supplier votre charité qu'il ne soit point parlé de moi en l'élection des Officières ; ce mot de première Assistante

sera assez connaître que je suis ce que j'ai été, et n'empêchera pas que je ne sois plus, quand Dieu vous en fera connaître le besoin. Mes raisons sont, il me semble que je dois toute être dépendante de la conduite de Dieu ; que si j'étais nommée par la Compagnie, que cela pourrait tourner en conséquence après moi ; et puis je sens je ne sais quelle répugnance à en être agréée. C'est dans la simplicité que votre charité m'a recommandée, que je prends la liberté de vous faire cette très humble prière comme aussi de vous dire encore la répugnance que la plupart des sœurs auront à ce mot de Confrérie tout seul ; et comme il est à souhaiter que la Compagnie ne change jamais sa première forme, pour que le service des pauvres soit toujours en cette manière, l'exemple de ceux qui ont commencé par Confrérie ne satisferait pas, à cause qu'il s'en est formé en religion. Pardonnez,

Mon Très Honoré Père,

à votre humble fille et obéissante servante, etc.

---

(1) Le 8 août 1655 eut lieu l'assemblée mémorable dans laquelle saint Vincent constitua définitivement la Compagnie des Filles de la Charité selon le pouvoir que lui avait conféré M. François Emmanuel de Gondi, archevêque de Paris. Le vénérable Fondateur nomma les officières, pour la première fois seulement, et confirma pour sa vie, Louise de Marillac dans la charge de supérieure ; l'humble institutrice, dont toutes les supplications pour être déchargée de la direction de la Compagnie avaient échoué, lui écrivit pour lui demander au moins de n'en point porter le titre.

446 — A M. Ozane, Supérieur de la Mission, à Varsovie. (1)

Mademoiselle le remercie de sa sollicitude pour les sœurs. Elle lui dit du bien de celles qu'elle lui envoie, en particulier de la Sœur Servante à laquelle il ne manquerait guère rien si elle avait plus d'extérieur.

Le 19 Août 1655

Monsieur,

Encore que je sois assurée que Monsieur Berthe vous dira toutes choses, je me sens néanmoins obligée d'accompagner nos sœurs de ce petit mot, par lequel je vous rends mes très justes reconnaissances, pour les obligations que j'ai, au soin que vous avez la bonté d'avoir de nous donner des nouvelles de nos chères sœurs. Je ne saurais recevoir une plus grande consolation, que je puisse recevoir d'en apprendre de bien véritables, comme votre charité a toujours fait, quoique vous ayez peut être bien retenu ce qui me pouvait humilier. Si cela est, ne faites plus ainsi, Monsieur, car quoique je sois bien touchée quand nos sœurs s'éloignent de leur devoir, néanmoins je suis toujours bien aise de savoir le

(1) Charles Ozanne ou Ozenne était né au village de [illegible], près St Valéry, diocèse d'Amiens; le 14 avril 1613 et avait été reçu dans la Compagnie le 10 Juin 1638. Il travailla dix ans en Champagne; en 1650 il fut nommé Supérieur de la maison de Troyes; à la mort de Monsieur Lambert, St Vincent jeta les yeux sur lui pour le remplacer à Varsovie où il partit le 9 août 1653. Au bout de cinq ans de travail et de dévouement, il y mourut le 14 août 1658, regretté de la Congrégation dont il avait été l'un des plus anciens et des meilleurs membres.

bien et le mal.

Vous en avez demandé de si accomplies, que vous croirez que celles-ci seront toutes parfaites. Au nom de Dieu, Monsieur, ne vous laissez pas persuader à cette croyance; mais seulement, recevez l'assurance que je vous donne, que ce sont d'assez bons sujets; qu'elles n'ont rien de contraire aux dispositions qu'il faut pour être bonne fille de la charité. C'est grand dommage que la Sœur Servante, n'a un peu plus d'extérieur; si cela était, je crois qu'il ne lui manquerait guère de chose: tout ce que j'appréhende, c'est qu'elle n'est pas accoutumée à l'air de la Cour, ni beaucoup accoutumée aux civilités mondaines. Elle va tout bonnement, quoiqu'elle ne manque pas d'esprit, ni de jugement, ayant autant de prudence qu'elle en a besoin, et en sait user, de sorte, qu'elle parait n'agir que dans une grande simplicité. Vous voyez, Monsieur, qu'elle est donc capable d'avis, ce qui me fait vous supplier de lui donner tous ceux que vous jugerez nécessaires, avant qu'elle ait l'honneur de voir la Reine.

Je suis si pressée qu'il me faut finir, vous suppliant, Monsieur, nous continuer vos charitables soins et saintes prières pour l'amendement de ma vie, me croyant en l'amour de Notre Seigneur,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante, etc.

No 886

447 — A nos sœurs Marguerite, Magdeleine et Françoise, Filles de la Charité, Servantes des pauvres malades à Varsovie(1).

Mademoiselle leur annonce l'arrivée de trois nouvelles compagnes, et leur recommande de les accueillir et traiter avec grande cordialité

9 Aout 1655.

Mes très chères Sœurs,

Enfin voici le temps que la divine Providence a choisi pour le partement de nos chères sœurs, que nous laissons partir avec douleur, nous séparant d'elles, et avec joie pour l'assurance que nous avons qu'elles vont faire la volonté de Dieu, et s'unir avec vous pour l'accomplissement de ses saints desseins dans le royaume de Pologne.

---

(1) Les Sœurs Marguerite Moreau, Françoise et Marguerite Drugeon étaient parties pour la Pologne en 1652, appelées par la Reine Marie de Gonzague, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus. La pieuse Reine qui leur avait confié ses bonnes œuvres en demanda trois nouvelles pour diriger un hopital bâti par ses ordres et libéralités dans la ville de Varsovie pour les pauvres orphelines; sur ses instances, saint Vincent et Mademoiselle firent partir, au mois d'Août 1655, Sœur Marguerite Chétif, avec deux autres Sœurs, sous la conduite de Monsieur Berthe, prêtre de la Mission. Mais arrivée à Rouen, la petite colonie fut arrêtée par les fâcheuses nouvelles du mauvais succès des armes du Roi de Pologne dans la guerre qu'il soutenait avec ses voisins. On revint sur ses pas; circonstance à laquelle nous devons cette lettre et la suivante, les seules qui aient échappé aux désastres du royaume dans lequel les lettres des fondateurs, les traités de fondation et autres documents intéressants ont disparu sans retour. On conserve cependant, aux archives nationales de Paris, le double d'une pièce donnée en 1681, par l'illustre Jean Sobieski, aux Filles de la Charité, pour constater la fondation faite par son aïeule, et la confirmer de son autorité royale.

O mes chères Sœurs, qu'ils sont de grande importance ! Je supplie la bonté de Dieu vous la faire connaître, m'assurant que cette connaissance opérera en vous une grande humilité et confusion de vous voir choisies pour tel emploi et vous donnera la volonté de ne vous en point rendre indignes. Et comment ferez-vous pour cela, mes chères sœurs, et moi avec vous ? C'est qu'il faut que nous fassions entièrement mourir nos passions, et inclinations par la mortification de nos sens ; aussi, que nos cœurs en soient avides pour être remplis d'amour, par la grâce de Dieu, en sorte que sa bonté puisse avoir agréable les sacrifices de vous-mêmes, que vous offrez souvent à sa Majesté ; et les services que vous rendez aux pauvres en la manière que la Reine vous ordonne, soit elle même ou par la bonne Mademoiselle de Villers ou autre. Si vous étiez assurée que l'on vous parlât de la part de sa Majesté, ma sœur Marguerite vous dira en ce sujet tout ce que Notre Très Honoré Père lui aura ordonné.

Mes chères sœurs, vous m'avez toujours mandé que vous n'étiez qu'un cœur en vos trois personnes ; au nom de la Très Sainte Trinité que vous avez honorée et devez honorer, je vous prie de l'élargir et que nos trois sœurs entrent dans cette cordiale union, de telle sorte qu'il ne paraisse point les trois premières et trois dernières. Je vous assure qu'elles vont en cette disposition dans un esprit de purement plaire à Dieu ; toutes, sans attachement à leur intérêt, non pas même de propre satisfaction, non plus que vous, mes chères sœurs.

Ce n'est pas que la nature ne fournisse quelquefois, même aux plus parfaits, des occasions de combattre, mais vous savez que c'est l'épreuve de la fidélité des âmes qui veulent tout être à Dieu. Ne vous en étonnez donc pas, mes chères sœurs, c'est alors que nos esprits se doivent plus généreusement élever, pour, malgré la nature, faire des pratiques de haute vertu par des humiliations sur le champ, des adoucissements de cœur, et donner des marques que l'on veut être véritablement chrétienne; honorant Jésus Christ par la pratique des vertus que sa sainte humanité nous a enseignée lui-même.

Voulez-vous bien, mes chères sœurs, que je vous prie d'une chose qui me semble nécessaire ? C'est que vous ne parliez jamais ensemble polonais sans faire entendre à nos Sœurs ce que vous dites; cela leur aidera à apprendre plustôt la langue et empêchera d'autres inconvénients qui pourraient arriver si vous faisiez autrement.

Savez-vous, mes chères sœurs, en quel esprit vont nos chères Sœurs à l'égard de Dieu ? C'est pour faire sa sainte volonté, servant les pauvres en esprit de soumission et charité; à l'égard de la Reine, c'est pour y honorer les grâces que Dieu fait à Sa Majesté toutes surnaturelles, et lui obéir en toutes choses étant assurées que jamais elle ne leur ordonnera rien qui les éloigne de Dieu ni de leurs obligations; et à votre égard, mes chères Sœurs, elles y portent une estime du choix qu'il a plu à Dieu faire de vous,

N° 760.

pour être les pierres fondamentales de cet établissement, pensant que tout le mérite vous est dû, et que la divine Providence pour cela vous a mises à l'abri de ses ailes pour vous conduire, sans aucune compagnie, et à l'aveugle, ne sachant bonnement où vous alliez. Tout cela néanmoins ne leur donne point de jalousie, au contraire, elles ont consolation de marcher sur vos pas, et espèrent de vous trouver dans l'habitude et dans l'exercice de ce que Dieu demande de vous et d'elles; espérant, ma Chère Sœur Marguerite, que vous ne leur dénierez point les petits avis dont elles auront besoin, non plus que nos autres Sœurs, car vous savez qu'elles seront toutes dans l'ignorance de la manière dont les pauvres sont servis en ce lieu.

Il me semble, mes Chères Sœurs, que je ne saurais assez me réjouir de l'union que je crois qui sera entre vous en paroles, en actions, au dedans de vous-même qui paraîtra et édifiera toute la famille et au dehors; en sorte qu'il n'y aura point de secret pour vous six, et que tout sera secret de ce qui se passera en votre maison parmi vous six, pour le dehors. Oh! cela étant ainsi, que de bien à espérer, mes Chères Sœurs!

Je supplie la bonté de Notre Seigneur vous donner les bénédictions nécessaires pour faire tout ce qu'il demande de vous, et suis en son très saint Amour, Mes Chères Sœurs, Votre très-humble Sœur et très affectionnée Servante.

P. S. Je crois qu'il n'est pas (nécessaire) de recommander

N° 760

de prier Dieu pour la conservation de Monsieur Notre Très Honoré Père.

Je vous envoie trois médailles pareilles à celles que j'ai données à nos Sœurs. Monsieur Berthe vous en dira les indulgences.

---

448 _ A une des Sœurs parties pour la Pologne.

Mettre toute sa joie et sa consolation à faire la volonté de Dieu.

20 Août (1655)

Ma Très Chère Sœur,

Je vous souhaite de tout mon cœur la joie et la consolation intérieure d'une âme agréablement soumise à la très sainte volonté, comme je crois que vous êtes en la suprême pointe de votre esprit. J'admire la conduite de la divine Providence sur vous, ma chère Sœur, laquelle me fait croire que son amour veut que vous l'aimiez uniquement et entièrement, pour n'avoir plus d'autre satisfaction ni d'autre intérêt que ceux de Dieu et du prochain. Oh! excellente voie! dure néanmoins à la nature, mais douce et facile aux âmes éclairées des vérités éternelles, qui ont compris le bonheur de contenter Dieu et de le faire régner éternellement sur leur volonté. C'est, ce me semble, ma chère sœur, la voie par laquelle Dieu veut que vous alliez à lui, quelque difficile

_ Manuscrit de Sr Chétif _ Lettre 35

qu'elle vous paraisse ; entrez-y donc de toute l'étendue de vos affections, en vous mettant au vaisseau qui vous transportera où vous devez aller. Je m'assure que Notre Seigneur sera avec vous comme il était avec ses Apôtres, opérant en eux grâce et conservation. C'est de quoi je le supplie, quoique très indigne.

Adieu, mes Chères Sœurs, je prie sa bonté de vous combler de ses plus saintes bénédictions, et je suis en son saint amour, etc.

---

449 — A ma sœur Laurence, à Bernay.

Sur la fidélité aux saintes Règles et l'illusion des personnes qui, désirent faire plus qu'elles ne peuvent, négligent les devoirs et les vertus de leur Etat.

31 Août (1655)

Ma Très Chère Sœur,

Je fais réponse à ma sœur Barbe pour les brassières que vous demandez ; sitôt que nous aurons votre mesure nous les ferons dépecher.

Je loue Dieu, de tout mon cœur, des bons désirs que sa bonté continue de vous donner. Quand votre cœur sera pressé de faire plus que vous n'avez accoutumé de faire, apprenez-le à s'humilier, lui disant : faisons bien ce qui nous est permis, soyons fidèles à nos règles tant intérieurement qu'extérieurement, et soyons assurées que Notre Seigneur sera content de nous. Il nous semble quelquefois que nous voudrions faire

de grandes pénitences, des dévotions extraordinaires, et nous ne nous apercevons pas que notre ennemi prend plaisir à voir nos esprits s'amuser à de vains désirs, tandis qu'ils laissent les ordinaires vertus dont les occasions se présentent à toute heure ; et ainsi, nous perdons les grâces qui sont attachées à ces vertus pour en vouloir de plus grandes que Dieu n'a pas dessein de nous donner.

C'est à moi, ma Chère Sœur, que doit être faite cette leçon ; et je vous prie de demander à Notre Seigneur que je la puisse bien apprendre, me croyant en son très saint amour, Ma Chère Sœur, Votre très humble sœur et Servante, etc.

---

450 — A ma sœur Barbe Angiboust, à Bernay.

Mademoiselle lui recommande l'uniformité dans les vêtements et de prier pour le Roi, la Reine et les catholiques de Pologne.

(1655)

Ma Très Chère Sœur,

Je ne sais si Madame Lecomte vous aura fait réponse, je lui envoyai votre lettre bientôt après l'avoir reçue ; je crois vous l'avoir déjà mandé, et l'heureuse arrivée de notre sœur Marie Papillon, qui prit le simple habit le jour de l'Assomption avec une grande consolation. Je lui ai dit la bonne volonté de sa sœur ; mais elle dit qu'elle

N° 259 bis

est encore bien jeune. Peut être sera-t-il à propos de la laisser un peu éprouver sa vocation davantage.

Avez-vous bien pu trouver de l'étoffe pareille aux nôtres pour faire un tablier à ma soeur Laurence ? Prenez-y garde je vous prie, ma chère soeur, car il est très dangereux d'être dissemblable. Envoyez-nous la mesure pour lui faire des brassières et nous les ferons; car pour l'ordinaire il y a tant de différence de l'une à l'autre pour les façons qu'il semble que ce soit de deux pays. Vous me manderez par quelle voie nous les ferons tenir.

Vous me faites grand plaisir d'espérer pouvoir faire tenir des lettres à nos soeurs de Sainte-Marie-du Mont car je crois que toutes celles que je leur écris sont perdues. Je suis bien consolée que vous puissiez y faire un petit voyage; j'en avais déjà parlé à Mr notre Très Honoré Père, et je lui en parlerai encore s'il plaît à Dieu.

Je recommande à vos prières l'Etat de Pologne, la conservation des personnes du Roi et de la Reine, l'on a de très mauvaises nouvelles des affaires de la guerre. Je supplie Notre Seigneur leur donner le secours dont leurs Majestés ont besoin. Vous pouvez penser en quel état sont nos soeurs et tous les catholiques puisque tous leurs persécuteurs sont hérétiques de plusieurs professions Dieu veuille que le mal ne soit pas si grand que l'on le dit. Cela a fait que nos trois soeurs qui étaient à Rouen pour s'embarquer sont en chemin de revenir, ce nous est une grande marque de la conduite de la divine Providence

N° 259 bis

sur la Compagnie dont nous lui sommes extrêmement obligées et devons nous exciter à lui être plus fidèles que jamais, c'est à quoi vous travaillez je m'assure, ma très chère sœur, je vous en supplie, et de prier Dieu pour toute notre Compagnie qui vous salue et moi qui suis en l'amour de Notre Seigneur, Ma Chère Sœur, Votre très humble Sœur et Servante, etc.

---

451 _ A ma sœur Cécile Angiboust, à Angers.

Mademoiselle lui donne des nouvelles de sa sœur. _ Elle recommande aux prières la conservation de M. Vincent, le royaume de Pologne, la France, l'Eglise.

9 7bre 1655

Ma Très Chère Sœur,

Je n'ai le temps que pour vous remercier de la connaissance que vous m'avez donnée de ce dont je me doutais; mais vous avez oublié le principal point, qui est de me mander si Madame la mère de cette jeune damoiselle aurait disposition, au cas que sa fille fût mariée à Paris, de venir demeurer quelque année avec sa fille. Je vous prie, si vous le savez, me le mander.

J'ai reçu des nouvelles de ma sœur Barbe, qui se porte à merveille, aussi est-elle dans son bon pays, j'entends en un canton de la Normandie. Elle a toujours soin (sollicitude) de vous, et vous

N° 626

mande que quelques-uns de vos parents lui ont assuré que vos autres parents se portent bien ; elle me mande leur nom, mais je n'ai pas présentement sa lettre. Je vous prie de saluer toutes nos chères soeurs que je supplie s'animer l'une l'autre à la fidélité à leur sainte vocation. Je crois que vous ne manquez pas de prier pour la conservation de Monsieur Notre Très Honoré Père, pour la perfection de toute la Compagnie. Nos Sœurs de Pologne vous en prient, pour obtenir de la bonté de Dieu la paix dans le Royaume, la conservation de la personne du Roi et de la Reine. Pour notre chère France, nous y sommes trop obligées pour vous la recommander. Je supplie Notre Seigneur exaucer les prières que vous ferez pour le repos de l'Eglise notre Mère, et suis en son très saint amour, Ma Chère Sœur, Votre très humble Sœur et Servante, etc.

P. S. — Je crois que Monsieur Moreau[1] sera porteur de ces lettres : c'est un homme très bon et vertueux, et a travaillé de grand cœur aux affaires de l'hôpital. Si la charité de tous vos Messieurs n'était point connue à Paris, celle de celui-ci seul serait capable de donner bonne estime de tous les autres.

Je salue Mademoiselle de la Franchandière.

---

(1) Voir note, lettre 391, page 649

N° 626

152 — A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle lui parle du rappel de sœur Cécile, et le remercie du bien qu'il a fait à sœur Elisabeth.

(1655)

Monsieur,

Il y a très longtemps que je diffère de me donner l'honneur de vous écrire désirant le pouvoir moi-même, selon mon devoir; mais en étant encore empêchée par la continuation de quelque petite indisposition. Je prends la liberté, Monsieur, de me servir d'une autre main (1) pour vous témoigner le déplaisir que j'ai que nous soyons si longtemps sans pouvoir fournir les personnes que nous sommes obligées, pour le soulagement de nos sœurs, et pour mettre l'ordre nécessaire, selon les petits besoins que votre charité prévoit dès il y a longtemps. Permettez-moi, Monsieur, de vous supplier très humblement de demander votre avis sur la nécessité de changement de ma soeur Cécile et s'il ne serait pas bien utile qu'elle vînt reprendre un peu les maximes de la Compagnie dans sa source. Si cela est, je crois que nous n'aurons pas peu d'affaire à le faire trouver bon; si ce n'est, Monsieur, que votre charité nous aide fortement, comme elle a toujours fait.

(1) De la main de Mathurine Guérin.

Il y a près d'un mois que je me donnai l'honneur d'écrire à Monsieur Ratier, auquel je n'avais point rendu ce devoir depuis un peu auparavant le retour de ma soeur Élisabeth. Je suis fort en peine s'il a reçu ma lettre; nous avons grand sujet de louer Dieu et estimer heureux le retour de cette bonne soeur qui fait fort bien, Dieu merci, ayant grand désir de la persévérance. Nous vous avons très grande obligation, Monsieur, à son sujet, pouvant attribuer tout son bonheur à la charité que vous avez exercée pour elle, comme pour toutes les autres, dont Notre Seigneur sera lui-même votre éternelle récompense, et moi, en son très saint Amour, Monsieur, Votre très humble, etc.

---

453 — A Monsieur Portail.

Mademoiselle lui parle de sa santé et lui rappelle des détails concernant les soeurs de Brienne, de Montmirail, de Sedan, de Nanteuil.

26 Septembre 1655

Monsieur,

L'état de votre indisposition que nous avons appris quoique incertainement me met en peine et suspens de ce que nous devons demander à Dieu : la parfaite santé ou une santé languissante. La première prolongerait votre retour; mais aussi, nos soeurs de Sedan, de

Brienne, de Montmirail et de Nanteuil en profiteront, tandis que toutes celles de Paris en souffriront tellement, Monsieur, que en quelque façon pourvu que votre retour soit en parfaite santé nos intérêts nous paraissent égaux, considérant au double les besoins de nos sœurs éloignées. Et c'est ce qui nous met en état de ne demander à Dieu, pour vous et pour nous, que ce qui sera un peu plus conforme à sa sainte et absolue volonté; et vous prier, pour son amour, de vous conserver dans vos emplois pour faire plus longtemps cette sainte et adorable volonté sur la terre.

Si la Providence veut que toutes nos sœurs aient la bénédiction de vous voir en ce voyage, je vous supplie, Monsieur, vous souvenir de la lettre de ma sœur Jeanne Christine que je vous montrai avant votre partement, qui témoignait quelque mécontentement. Je crois bien qu'elle a peine, n'ayant pas en ce lieu l'applaudissement qu'elle a toujours eu ailleurs; et aussi qu'elle entrait à la place d'une qui était fort regrettée. Nous avons fait quelque dépense pour des remèdes et autre chose qu'elle mandait devoir nous renvoyer l'argent comme de raison; mais sa coutume a toujours été de n'y prendre guère garde et je crois que c'est par la vertu de détachement excepté de son accommodation, vous savez l'estime que nous en avons toujours fait. Pour Brienne, comme elles peuvent être dites toutes deux nouvelles et ne pas savoir que c'est que l'affection au bien de la Compagnie, je crains que par respect et simplicité elles se laissent manquer, faute d'adresse pour tirer de Madame de Brienne ce qu'elle a promis pour elles; ou qu'elles ne lui aient pas

fait entendre que nous devons leur fournir d'habits du reste de leur nourriture; ma dite Dame n'ayant, comme je crois, pas manqué de tirer d'elles connaissance de leur petite dépense. Nous avons aussi les deux sœurs de Brienne qui n'ont rien apporté pour leurs vêtements, ou retour si elles ne demeuraient pas. Ce n'est pas que je doute de la première, mais la dernière m'est un peu suspecte.

Pour Montmirail, nos sœurs ne comptent point votre passage, vous savez les besoins de l'une et de l'autre; mais je ne sais si ma sœur Louise a toute la douceur dont ma sœur Catherine a besoin, et si ma sœur Catherine se retire un peu de l'affection de la fréquentation du monde et du trop grand plaisir de chanter avec les personnes du siècle, cela est fort dangereux.

Je crois, Monsieur, qu'il sera nécessaire que vous avertissiez notre sœur Pétronille du respect et estime qu'elle doit avoir pour notre sœur Jeanne; et notre sœur Jeanne de se modérer en ses dévotions, et se communiquer pour son emploi à notre sœur Pétronille, à laquelle il sera bon de lui recommander ne se point familiariser à pas un ecclésiastique non plus qu'au reste du monde; ce défaut a beaucoup nui aux autres. Je supplie Notre Seigneur nous donner à toutes, les dispositions dont nous avons besoin pour faire bon usage de toutes les peines que votre charité prend pour le général et particulier de la Compagnie, dont Dieu seul peut être votre reconnaissance, et moi, en son saint Amour, Monsieur, Votre très humble et très obéissante Servante, etc.

Coll. St Laz. 15

P. S. — Toutes nos sœurs vous saluent avec respect et soumission, et moi avec elles nous recommandons à vos saints sacrifices, dont nous espérons part en la sainte bénédiction et en vos prières. Nos obligations vous doivent assurer des nôtres quoique très chétives et indignes d'être présentées à Dieu pour vous.

---

454 — A ma sœur Barbe, à Bernay.

Mademoiselle dit être inquiète d'elle et des sœurs de Ste Marie du-Mont, leur fait part des nouvelles du voyage de Pologne et de l'Etablissement des Petites Maisons.

2 Octobre 1655

Ma Très Chère Sœur

Je suis fort en peine de vous d'être si longtemps sans recevoir de vos nouvelles, cela me fait craindre que vous soyez malade; je vous prie de m'en éclaircir au plustôt, et de la santé de ma sœur Laurence. Je vous prie me mander si vous avez reçu les lettres que je vous ai adressées pour nos sœurs de Sainte-Marie-du-Mont, suivant ce que vous m'avez mandé que vous aurez commodité de leur faire tenir; nous ne recevons de leurs lettres que très rarement. Notre sœur Marie paraît fort contente et j'espère que quand elle sera un peu débourrée, qu'elle fera bien; peu de mal lui est fort sensible, néanmoins elle paraît fort paisible et facile.

N° 247

Je crois que vous savez l'état déplorable de la pauvre Pologne et combien la guerre y est grande: l'admirable Providence a fait différer le partement de nos trois sœurs qui devaient y aller jusqu'au temps qu'elles ont été seulement à Rouen, et aussitôt leur arrivée elles ont été mandées de revenir pour les nouvelles de la guerre. Voyez, mes chères sœurs, si nous avons sujet d'aimer et de nous confier à cette divine Providence. Qu'elle soit bénie à jamais et qu'à jamais toute la Compagnie y soit entièrement soumise! N'est il pas bien raisonnable? Mandez-moi je vous prie, ma chère sœur, à quoi vous en êtes, de tous vos emplois et me croyez plus que jamais en l'amour de Notre Seigneur.

Nos Sœurs qui étaient parties pour aller en Pologne sont revenues de Rouen, à cause des nouvelles de la guerre. Priez pour ce pauvre pays et pour moi, Ma Chère Sœur, Votre très humble Sœur et Servante, etc.

P. S. — Toutes nos Sœurs vous saluent.

Je ne sais si je vous ai mandé que notre Sœur Anne Hardemont a commencé l'Etablissement pour le service des pauvres malades et insensés des Petites Maisons.(1) Monsieur Notre

(1) L'Hôpital des Petites-Maisons fut rebâti en 1557 et destiné aux maladies incurables et aux aliénés d'esprit; ce nom lui est venu du genre de constructions qui le composait. En 1801, les malades et les fous ont été transportés dans d'autres établissements et les Petites-Maisons sont devenues les Ménages. Cet Hospice, situé entre la rue de Sèvres et la rue de la Chaise a été depuis transporté à Issy.

N° 247.

Très Honoré Père est un peu incommodé de ses jambes, et Monsieur Portail est allé faire un petit voyage. Je crois que vous ne manquez pas de prier Dieu pour leur conservation.

---

455 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui demande le renouvellement des Sts Voeux pour soeur Françoise.

3 Octobre 1655.

Mon Très Honoré Père,

Notre soeur Françoise la jardinière a toujours continué le renouvellement de ses voeux qu'elle fit, il y a demain jour de Saint François, six ans. Elle supplie votre charité lui accorder de faire la même chose en ce jour de sa fête, et pour cela nous faire la charité de nous avertir de l'heure que vous direz la sainte Messe; quoique ce ne soit pas à l'Eglise, elle y fera attention, l'entendant à même temps. Permettez moi, Mon Très Honoré Père, vous demander des nouvelles de votre santé et votre bénédiction et pour nos soeurs, particulièrement celle qui pour sûreté de son salut demande à se donner à Notre Seigneur et moi de vous supplier, pour son saint amour, de vouloir me donner l'aide dont devant lui votre charité croit que j'ai besoin, étant, Mon Très Honoré Père, Votre, etc..

N° 44.

456 — A Saint Vincent.

Mademoiselle recommande son fils à ses prières et lui demande la permission de communier tous les jours pendant une neuvaine qu'elle veut faire. —— Elle lui rend compte d'une réunion du Conseil.

Veille de St Denis, 8 Octobre 1655.

Mon Très Honoré Père,

Je supplie très humblement votre charité me permettre lui recommander le besoin que mon fils a de ses prières pour obtenir de Notre Seigneur, par les mérites des opprobres et injures qu'il a entendues en sa vie humaine la guérison de sa surdité;[1] si cette demande n'est point contraire à son absolue volonté.

Je ne la souhaite point que avec la grâce qu'il fasse une forte résolution de ne point souffrir que Dieu soit offensé en sa petite famille. Le bon frère Fiacre lui a promis de commencer demain, jour de St Denis une neuvaine à la Ste Vierge; il m'est venu en pensée de vous demander permission, mon très honoré Père, de communier tous les jours, et faire quelque autre bonne action, chacun de ces jours; pourvu que la dureté de mon cœur ne me le doive point empêcher;

(1) Michel Le Gras, Avocat au Parlement, puis Conseiller en la cour des Monnaies et Bailly de Saint-Lazare, se démit successivement de ces charges, à cause de son infirmité.

votre volonté sur cela s'il vous plaît ?

L'exercice de nos sœurs officières paraît bien aller, Dieu merci, nous commençâmes Mardi notre petit Conseil sur le sujet du retour de nos sœurs de Nantes, la manière de les recevoir, et proposâmes qui nous devrions envoyer à Chateaudun. Mais l'incertitude d'y devoir appeler la sœur Dépensière, à cause du peu de temps qu'elle est à la Compagnie,[1] pour ne point faire murmurer, nous en empêcha.

Nous avons grand besoin de vos ordres et saintes conduites en toutes choses, pour la perfection de l'œuvre qui paraît commencer à se former. J'espère que la bonté de Dieu vous l'inspirera, et nous donnera les dispositions à vous obéir, puisque sa volonté a été que je sois, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante, etc.

---

457 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui parle de la sœur de St Albin qui pense à quitter l'habit des filles de la Charité. Elle a une petite fièvre provenant du gonflement de la rate.

22 Octobre 1655.

Mon Très Honoré Père.

S'il plaît à votre charité prendre la peine de voir ces lettres,

---

(1) La dépensière nouvellement élue était Jeanne Gressier qui assista Mademoiselle jusqu'à sa mort et mit par écrit les détails de ses derniers moments tels que nous les lisons dans sa vie ; elle gouverna la Compagnie jusqu'à l'élection d'une Supérieure, c'est-à-dire du 15 Mars au mois d'Août de l'année 1660, par l'ordre de saint Vincent.

craignant qu'elles ne soient contraires à celle qu'elle écrit.

Ma soeur de St Albin[1] est en grande peine de l'affaire dont elle vous a parlé, et dit ne se pouvoir résoudre d'en rien dire à M. Portail, et de n'attendre pas même son retour pour donner ordre, et tirer un enfant d'une mauvaise mère. Peut être voudrait elle bien, avant quitter l'habit des Filles de la Charité, se défaire de cela pour faire croire facilement que c'est une charité qu'elle fait. Mais je crains la suite, ordonnez, Monsieur, s'il vous plaît ce que nous ferons.

Je crois que ma petite fièvre n'est causée que de ma mauvaise rate qui durcit et me couvre une partie de l'estomac. Si c'est la clef pour bientôt sortir de ce monde, j'ai bien besoin d'apprendre à m'y préparer, c'est ce que j'attends de votre charité, pour ne point faire naufrage au port de ma navigation, entièrement par sa conduite et l'ordre de la divine Providence comme vous savez que je suis,

Mon Très Honoré Père,

Votre très humble fille et
très obéissante servante, etc.

(1) Nous lisons le nom de Jeanne de St Albin, après 1660, parmi celui des bonnes filles de la Charité occupées au service des pauvres, ce qui fait croire que sa tentation de quitter la Compagnie s'évanouit sous l'influence des saints avis de Monsieur Vincent et de Mademoiselle Le Gras.

N° 150

458 _ A sœur Cécile Agnès à Angers.

S'unir à la volonté de Dieu dans les maladies.

Ma Très Chère Sœur,

Enfin notre bon Dieu vous visite encore une fois en la personne de notre chère sœur. Au nom de Dieu, ayez-en grand soin. Je sais bien que rien ne lui manquera, mais ne vous ennuyez pas de la presser de prendre tout ce qui lui sera nécessaire. Je la salue de tout mon cœur; et son état augmente mon affection, la croyant en une haute union de la très sainte volonté de Dieu que je la supplie de bien aimer. Que j'aime le bon cœur de ma sœur Marie, toute Fille de la Sainte Vierge; dites-lui, je vous supplie que je m'attends bien qu'elle contribuera de tout son pouvoir à concilier la sainte joie dans tous les cœurs de nos chères sœurs. Toutes nos sœurs d'ici vous saluent; si vous les voyiez travailler toutes à défricher, vous espéreriez bien de bons fruits de cette terre. Priez Dieu pour elles, je vous prie, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié,

Ma très Chère Sœur,

Votre très humble sœur, etc.

Manusc. de Sr Margte Chétif, No 10

459. — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui demande les premiers voeux pour deux soeurs et la rénovation pour deux autres.

31 Octobre 1655.

Mon Très Honoré Père,

Les deux Sœurs qui vous parlèrent en l'une des deux dernières Conférences, et dont votre charité me parla pour le désir de faire les vœux la première fois, demain, jour de tous les Saints, s'y sont préparées. Si vous leur voulez faire cette grâce, pour l'amour de Dieu, et de les offrir au St Sacrifice de la Messe, l'une est à la Compagnie il y a sept ans, et l'autre six, et depuis quelques années à édification. Deux autres firent les vœux à pareil jour et demandent aussi à votre charité de les renouveler, il n'a point paru qu'elles aient rien fait contre, et sont dans le désir de la persévérance; l'une est de Dammartin, l'autre d'auprès de Maule. Les deux premières, l'une de Richelieu et l'autre de longtemps habituée à Paris si elle n'en est, leurs noms sont: Perrine, Marie, Geneviève et Avoie, pour lesquelles et pour toute la Compagnie, je supplie votre charité nous donner votre bénédiction. Crainte que Monsieur Beens n'oublie à vous proposer une petite Conférence, pour quelques-unes de ces fêtes, sans vous mettre en danger d'en être incommodé; je ne serais si importune n'était la longueur

du sujet et l'importance[1] ce qui me fait esperer le pardon que vous demande, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée Fille et Servante, etc.

---

460 — A ma sœur Cécile, à Angers.

Mademoiselle lui parle de la mort de M. Le Gros,[2] l'engageant à avoir une pareille confiance en M. Berthe. Elle la prie de ne plus penser aux soupçons qu'elle lui a mandés sur Sr Elisabeth, et à être désormais plus réservée en ses jugements.

2 Novembre 1655.

Ma Très Chère Soeur,

Peut être aurez-vous su le décès de M. Le Gros.[2] Je crois que sa maladie aura pu empêcher que vous n'ayez eu l'honneur de le voir, et tardé la consolation et aide que vous en désiriez. La divine Providence l'a jugé ainsi à propos, ma chère soeur, et par sa bonté vous donne ce que vous aviez perdu en vous envoyant M. Berthe,[3] auquel vous aurez

---

1 Il s'agissait de l'explication des règles ; Mademoiselle ne cessa de presser saint Vincent de poursuivre ces entretiens qu'elle faisait relever avec soin par Mathurine Guérin, ne pouvant plus le faire elle-même, et ainsi nous lui devons ce code admirable qui a formé tant de saintes Filles de la Charité.

(2) Jean-Baptiste Le Gros, originaire de Coutances, était à la Mission depuis le 24 Juin 1644.

(3) Monsieur Berthe était reparti pour la Pologne avec les Soeurs et, comme elles, il fut arrêté à Rouen et obligé de revenir.

pareille confiance que vous avez eue en tous les autres, puisque c'est M. notre très honoré Père qui vous l'envoie. Donnez assurance à nos sœurs de lui parler en toute liberté, nous avons le bien de (le) connaître: je vous puis assurer de sa grande charité et d'avoir beaucoup de bonté pour le bien et avancement en la vertu de nos sœurs, en ce qu'il peut les aider.

Pour l'amour de Dieu, ne soyez plus en peine de ce que vous m'avez mandé de ma sœur Elisabeth; il est vrai qu'elle devait dix francs seulement à une fille; mais une revendeuse appelée Marguerite avait charge de lui rendre. Pour les lancettes, l'argent a été mis dans le tronc d'une bonne manière. Au nom de Dieu, ma chère sœur, ne faites plus tant paraître les soupçons, quand vous avez sujet d'en avoir de quelqu'une, et n'en dites rien à nos sœurs; cette épreuve est trop difficile à des esprits de filles. Vous en pouvez parler à Monsieur l'abbé de Vaux et en longue absence à Monsieur Ratier; mais n'arrêtez pas votre jugement crainte d'aversion et de scandale. Je me donnerai l'honneur d'écrire à Messieurs les Pères quand nous serons sur le point de pouvoir envoyer de nos sœurs; mais je voudrais bien que vous n'en demandassiez que la juste nécessité, à cause que nous sommes obligées d'en bailler en quantité d'endroits; mais le nécessaire pour Angers sera toujours préféré. Saluez bien toutes nos chères sœurs, particulièrement la malade, et leur dites que je les prie de m'écrire toutes; mais les unes après les autres, afin que je puisse faire réponse pour me bien remettre en mémoire leurs noms et leurs personnes. Je me

recommande à leurs prières et suis de toute la chère Compagnie en l'amour de Notre Seigneur. Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. — Mes chères sœurs, je vous prie de saluer très humblement de ma part Monsieur l'abbé et Monsieur Ratier.

461 — A ma sœur Laurence, à Bernay.

Mademoiselle lui envoie les livres de prières en usage à la Communauté, et lui enseigne une pratique recommandée par saint Vincent pour la sanctification de nos actions.

Novembre 1655

Ma Très Chère Sœur,

Vous apprendrez de ma sœur Barbe, l'état de M. Vincent. Je crois que vous ne manquez pas de prier Notre Seigneur pour sa conservation je vous en prie.

Je vous envoie une paire d'heures, de la sorte que nous nous en servons ici ; il nous faut en tout accommoder des choses plus approchantes que nous pouvons de notre profession qui nous recommande tant l'imitation de la sainte pauvreté de Notre Seigneur et de la Ste Vierge. Je loue Dieu que sa bonté se serve ainsi de vous. Oh ! que vous êtes heureuse ! Il faut en être bien reconnaissante par un plus parfait amour pour Notre Seigneur qui nous fasse entrer fortement dans la pratique de ces vertus.

N° 718

Une pratique que Notre Très Honoré Père nous enseigna en une des dernières Conférence que sa charité nous fit, vous servira beaucoup. C'est, ma Chère Soeur, de nous habituer à regarder Dieu au commencement de nos actions; faire un acte d'humilité, nous reconnaissant indigne de la faire; un acte d'amour, l'entreprenant pour son amour et lui offrant, unie à la pareille action que son Fils a faite étant sur terre. Sa charité nous assurait, que, si nous prenions peine, huit jours durant, de faire cet exercice, que cela nous tournerait en coutume de telle sorte que nous nous y porterions sans soin. Je ne doute point que vous n'ayez grande affection à cette pratique que nous devons croire nous être inspirée de Dieu.

Les nouvelles que vous me donnez de votre petit ménage m'agréent fort: je suis bien aise que vous en usiez de la sorte. Nous vous envoierons des brassières; mandez-nous, je vous prie si vos deux sont usées.

Vous avez bien fait d'écrire à vos parents et de faire voir vos lettres à ma soeur Barbe, c'est ainsi qu'il en faut user. Je supplie Notre Seigneur de vous continuer ses grâces, et suis en son très saint amour,

Ma Chère Soeur,

Votre très humble soeur et Servante,

Louise de Marillac, Servante des Pauvres indig.

N° 748

462 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui propose quelques remedes pour sa jambe malade.

14 Novembre 1655

Mon Très Honoré Père,

Permettez moi de vous dire qu'il est absolument nécessaire que votre jambe ne soit pas un demi quart d'heure pendante, ni qu'elle sente du tout la chaleur du feu; si elle a froid la faut réchauffer avec linge chaud, par dessus les chausses. Et si vous le jugez à propos, Mon Très Honoré Père, d'essayer de cette douce pommade, en présentant légèrement et par dessus un linge mouillé en deux doubles dans de l'eau tiède, j'espère que cela y fera du bien; quand le linge serait froid il faudra le remouiller, mais que l'eau ne soit pas chaude, ni du tout froide. Les saignées ont affaibli votre corps, avec le mal, et quand vous posez le pied à terre, la chaleur et les humeurs y vont comme à la partie la plus faible. Je voudrais bien que vous ne prissiez pas si grande quantité de verres d'eau, et laisser les entrailles se tempérer et rafraîchir, pour ne pas envoyer si violemment la chaleur à la pauvre jambe malade. Avec avis du médecin, peut-être que le poids de demi-écu de cristal minéral, dans le premier verre d'eau, aiderait à passer plus facilement le reste. Ne suis-je pas bien téméraire de vous parler de la

sorte ? mais je sais que c'est à vous, qui savez que je suis, en vous demandant très humblement votre bénédiction, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée fille et servante, etc.

P. S. Je prends tous les jours un demi gros de thé et m'en trouve fort bien, il donne de la force et de l'appétit.

463 — A Saint Vincent.

Elle lui parle de sa santé et d'une affaire recommandée par la Comtesse de Brienne.

Décembre 1655.

Mon Très Honoré Père,

L'état de souffrance et soumission auquel il plaît à Notre Seigneur vous mettre, m'augmente la liberté que je prends toujours de vous dire mes chétives pensées, la dernière qui me vient pour votre soulagement est de vous proposer la sueur des deux jambes, et non du corps, par la petite étuve de M. l'Obligeois, mais non pas sans la proposer à deux médecins. Le thé peut être pris entre un bouillon de bon matin, et le dîner, car l'expérience me fait voir qu'il ne doit pas passer pour nourriture, quoique excellent à y disposer l'estomac.

Madame la Comtesse de Brienne[1] m'a mandé avoir

(1) Madame la Comtesse de Brienne, voir la note en 1649, page 245, lettre 268e.

parlé à M. de Bransière qui lui a dit encore beaucoup de bien de la Compagnie, qu'il la protègerait; qu'il a reconnu quelqu'adresse d'une personne pour s'insinuer dans le Gouvernement de l'hôpital qu'il était bien aise que nous n'avions pas accordé ce que le bon ecclésiastique proposait, et plusieurs autres choses qui lui ont fait dire à notre sœur Julienne que tout allait bien, et que quand elle aurait vu la Reine, qu'elle se donnerait la peine de vous venir trouver. S'il plait à votre charité me mander si j'ai quelque (autre) chose à faire pour ce sujet, sinon admirer la Providence, essayer d'en faire connaître la bonté et les effets, et de croire qu'il fait bon souffrir et attendre avec patience l'heure de Dieu dans les affaires les plus difficiles, à quoi si souvent répugne mon humeur trop précipitée. Permettez mon Très Honoré Père, vous supplier recommander à notre bon Dieu l'état de mon esprit, un peu peiné depuis quelque temps pour les sujets que votre charité sait m'être plus sensibles; vous ne douterez point que cela m'intéressera dans le désir de votre parfaite santé que je demande à Notre Seigneur pour la gloire de son saint amour qui m'a rendue, votre fille, etc.

P. S. Permettez moi de demander à votre charité des nouvelles de nos sœurs de Pologne.

N° 146

464 — A ma sœur Françoise Ménage, à Nantes.(1)

Mademoiselle l'engage à se mettre l'esprit en repos, à reconnaître l'action de la Providence dans l'arrivée si opportune de M. Berthe et à ne désirer que de plaire à Notre Seigneur.

19 Janvier 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon coeur de la grâce que sa bonté vous a faite, accomplissant le désir que vous aviez de si longtemps. Je vous blâme de la peine que vous me mandez avoir en ce sujet. Au nom de Dieu, ma chère sœur, mettez vous l'esprit en repos, et croyez que j'ai reçu une consolation de savoir ce que vous m'avez mandé. Vous avez sujet d'admirer la divine Providence de vous avoir envoyé Monsieur Berthe si à propos. J'espère moyennant la grâce de Dieu, de vous envoyer ce que vous désirez pourvu que vous me promettiez de ne plus rien désirer que de plaire à Notre Seigneur.

Nos deux soeurs Ménage se portent bien, Dieu merci; remerciez-le de la grâce qu'il a faite à votre père de préserver sa maison du feu; il se porte bien et sa famille aussi et nos soeurs de delà qui vous saluent avec toutes nos soeurs de la maison. Bonjour, ma

(1) Ecrite par sœur Mathurine Guérin et signée par Mademoiselle.

chère sœur, aimons bien Dieu et me croyez en ce même amour, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

465 — À ma sœur Charlotte Royer, à Richelieu.

Mademoiselle lui demande qui lui fournit les remèdes et lui donne quelques avis sur le bon usage des infirmités.

9 Février 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'avez fait un grand plaisir de me donner de vos chères nouvelles; quoique ma sœur Françoise ait toujours eu le soin de m'en donner, et me mandait votre continuelle indisposition qui, souvent vous a tenu lieu de vos chères occupations pour le service des pauvres; et vos souffrances le valent bien, puisque Dieu le veut.

Pour ce qui est de la lecture et écriture vous savez, ma chère sœur, que je vous en ai fait la guerre, dès que vous étiez à St Jean. Il me vient une petite curiosité de savoir comme vous vous traitez dans vos infirmités, tant pour la nourriture que pour les remèdes; et particulièrement si vous êtes du nombre des malades des paroisses ? Si cela était, il y aurait quelque chose à redire, à cause de la continuation de votre languissante santé. Je vous prie, ma chère sœur, me mander ce qui en est, et je vous dirai mon petit sentiment. Je ne doute point

que vous ne fassiez bien bon usage de vos infirmités et que plus le corps est abattu par la maladie, votre esprit ne s'élève par soumission et acquiescement au bon plaisir de Dieu, et par la pratique des vertus intérieures. Je loue Dieu de ce que vous me mandez de ma Sr Françoise; les grâces de Dieu ne sont pas toujours de même sorte, par sa bonté, qui connaît nos faiblesses et nos besoins. Il y a bien longtemps que j'ai commencé une lettre pour elle, j'espère l'achever et l'envoyer avec celle-ci. Oh! qu'il me semble que vos cœurs sont unis! cela se connaît par les nouvelles que l'on nous donne de vous.

Je supplie Notre Seigneur vous continuer ses grâces et suis en son très saint amour, Ma Chère Sœur, Votre très humble, etc.

P.S. — J'oubliais à vous dire que votre mère et votre frère se portent bien, Dieu merci! je vous prie de leur écrire.

---

466 — A Madame Jogge

Pour lui recommander une pauvre créature.

26 Février 1656

Madame,

Si j'avais assez de santé et de force, je me donnerais l'honneur de vous voir, pour vous proposer une affaire de très grande charité, dont notre sœur vous parlera particulièrement, si vous lui faites l'honneur de

la vouloir entendre. Seulement je vous dirai, Madame, que la personne dont est question, est très susceptible et très dangereuse pour en faire commettre à autrui: sa première nourriture jusqu'à 8 ou 9 ans y peut y avoir contribué. Mais les instructions qu'elle a eues depuis, me font espérer que si votre charité lui fait la grâce de la faire recevoir en la Maison dont la Providence vous a donné un particulier soin, que l'exemple des personnes qui ont eu le bonheur d'y être et la conduite de l'esprit de Dieu sur les personnes de cette sorte la gagnera tout à fait pour son entière conversion. Ça été, Madame, sur la paroisse de St Eustache qu'elle s'est perdue, et nous vous pouvons assurer qu'elle n'en a été tirée que pour la mettre en lieu de sûreté, et qu'il y a plus de trois mois qu'elle est prisonnière en la Maison dont elle était sortie.

Je supplie Notre-Seigneur vous inspirer sa sainte volonté et suis en son très saint amour, Madame, Votre très humble etc.

---

467. — A Saint Vincent.

Mademoiselle demande la permission de ne pas user de viande pendant le Carême.

Ce samedi 26 février 1656

Mon très honoré Père,

Votre Charité sait que j'aimerais mieux mourir que de

Coll. de St Laz. No 2

lui désobéir et veut bien, je crois, que je lui représente que par la grâce de Dieu je ne suis pas malade; l'usage du thé fait que la fluxion que j'ai n'épanche pas dans le coffre, ni ne m'empêche pas l'appétit plus pour les viandes de carême que pour la viande, que j'avais à si grand dégoût avant que je n'en pouvais presque manger qu'avec peine. S'il vous plaît m'en dispenser encore pour quelque temps, vous me ferez grand plaisir et me permettant de prendre des œufs, j'en userai et je crois que cela me suffira, vous promettant de demander au premier besoin de la viande, puisque Votre Charité me le permet de qui j'ai la grâce d'être, Mon très honoré Père, La très humble, très obéissante et très obligée fille et servante etc.

---

468 — Aux Sœurs d'Angers.

Encouragements et avis généraux

(1656)

Mes Chères Sœurs,

Vos dernières qui m'ont été envoyées aujourd'hui par Monsieur (Berthe) m'ont extrêmement réjouie; elles sont venues tout à temps pour achever de me guérir d'une grande maladie que j'ai eue depuis un mois, car il faut que vous croyiez, mes chères Sœurs, qu'il n'y a rien qui soit

Manusc. de Sr. Marg. Chétif

capable de me donner de la joie comme de savoir votre santé à toutes, et votre disposition intérieure sur laquelle je vous écrirai quand mes forces seront revenues; et en attendant je vous exhorte de tout mon coeur à la fidélité que vous devez à Dieu dans la pratique des vertus nécessaires à votre vocation. Que vous êtes heureuses, mes chères Soeurs, d'avoir un si grand nombre de malades à servir! Oh! qu'il parait bien que Dieu vous aime puisqu'il vous donne tant d'occasions de le servir! Continuez, je vous prie, à le faire pour son amour avec toute la douceur, le soin et la charité qui vous sont nécessaires, etc.

---

469 — A une Sœur de village.

Ne rien faire d'extraordinaire sans la permission des Supérieurs.

(1656)

Ma Chère Soeur,

Cela est un peu mal que vous ayez commencé à sonner votre cloche. Je ne sache pas que ce soit vous qui deviez sonner la Messe. Monsieur Vincent dit qu'il faut que celui qui la sonne ait un ordre de l'Eglise. Essayez petit à petit de discontinuer, et je vous prie, ma Soeur, de faire attention que nous ne devons rien faire sans l'avoir proposé à nos Supérieurs, cela se fait imperceptiblement, néanmoins c'est de très grande conséquence, etc.

Manuscrit de Ste Marg^{te} Chélif, N° 54

470 — A Saint Vincent.

Mademoiselle demande permission de se faire saigner.

26 Mars 1656.

Mon Très Honoré Père,

Il y a trois mois que je fus saignée et restai dans le besoin d'une seconde, à cause que, pour mon âge, les médecins, dès ma dernière maladie, me dirent de le faire que en grand besoin. J'ai différé pour ce sujet quoique, selon la connaissance de mon naturel, il me semble le devoir faire; et ce sera aujourd'hui, si votre charité prend la peine me mander que je le puis sans autre avis, n'étant point malade Dieu merci, mais incommodée de la poitrine et autres avertissements de ce besoin. J'ai sujet de craindre de trop rechercher d'achever mes jours trop à mon aise, étant plus sensible au mal que jamais et toujours néanmoins,

Mon Très Honoré Père,

Votre très humble fille et très obéissante servante, etc.

N° 160

471 — A ma sœur Barbe Angiboust à Bernay.

Mademoiselle l'exhorte à l'amour pratique de la Ste Pauvreté, lui dit ses inquiétudes au sujet des Srs de Ste Marie du Mont, lui parle d'une indisposition de Mr Portail et de la santé chancelante de Mr Vincent. Instruction sur la manière de gagner l'indulgence du jubilé.

29 Mars (1656)

Ma Très Chère Sœur,

Vous avez grand sujet de vous plaindre de moi, encore qu'il soit très vrai que vous ne partez point de mon esprit, ni ma chère sœur Laurence, que je prie bien d'aimer toujours la sainte pauvreté, non seulement d'estime et de paroles, mais de pratique en tous ses effets. Voilà des brassières(1) que je vous envoie pour elle, et la prie de les recevoir de bon cœur, je vous envoie aussi une lettre de ma sœur Cécile. Je vous prie de lui écrire, et quand vous le pourrez à nos sœurs de Ste Marie du Mont, dont je suis bien en peine, les dernières nouvelles que nous en avons eues, nous font croire que toutes deux sont indisposées, cela me fait peine de n'avoir pas de voie assurée pour leur écrire.

Je ne sais si Mr Portail vous aura pu écrire à cause d'une indisposition qu'il a depuis huit ou dix jours. Je m'assure que vous ne manquerez pas de prier pour sa santé et la conservation de

(1) On appelait ainsi la chemisette.

No. 279 (bis.)

M. Vincent qui n'est pas encore bien fortifié depuis sa maladie. Je crois qu'il s'est perdu de mes lettres, vous ayant remerciée de la toile que vous nous avez mandée, et dit qu'elle était un peu trop belle, et c'est ce qui la faisait aussi trop chère, à cause de sa petite largeur; mais cela n'a en rien diminué l'obligation que nous croyons vous avoir. Votre cœur témoigne toujours sa chère affection pour la Compagnie qui vous chérit aussi grandement. Nous avons eu ma sœur Antoinette malade à l'extrémité, celle qui est à St Etienne, et ma sœur Jeanne Bouvilliers, je ne sais encore ce qui s'en sera. Si ma sœur Laurence n'a écrit à ses parents, je vous prie qu'elle leur écrive. Nous avons eu le Jubilé à Paris; vous l'aurez peut être bientôt. Ce que vous aurez à faire, mes chères sœurs, ce sera de lire la bulle et observer exactement ce qu'elle ordonne, principalement les intentions pour lesquelles on doit prier, et de prendre l'ordre, pour tout le reste, du confesseur que vous choisirez avec la permission de celui auquel vous allez d'ordinaire. Monsieur Notre Très Honoré Père a fait donner cette liberté à toutes nos sœurs, qui vous saluent de tout leur cœur.

Je vous prie de bien demander à Notre Seigneur qu'il envoie des ouvrières à son œuvre, car vous ne sauriez croire de combien de lieux l'on en demande, et le peu que nous en avons. Notre sœur de Bernay se porte fort bien, elle est encore à la maison. Il faut bien prendre garde que celles que nous prenons soient bien appelées; nous avons sujet de beaucoup espérer d'elle, mais il lui faut

encore du temps pour l'exercer. Nous nous recommandons à vos prières et suis de tout mon cœur, Ma Chère Sœur, Votre très humble Sœur et Servante, etc.

---

472 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui demande son avis au sujet d'une déclaration par devant un Commissaire, et lui suggère la pensée de proposer à l'Assemblée des dames le bien qu'elles pourraient faire en visitant les galériens.

Samedi 8 Avril 1656.

Mon Très Honoré Père,

Permettez-moi recommander à votre charité le petit papier que je vous donnai, la dernière fois que j'eus l'honneur de vous parler, et de lui ramentevoir la pauvre femme que Monsieur de Croisy (sic) vous a recommandée pour le Nom de Jésus, l'on me vient de dire qu'il en sort une.

Nous avons une de nos sœurs qui demeurait, il y a un an, chez un maître qui a fait banqueroute. Un homme intéressé de 13000 livres, veut qu'elle fasse déclaration par devant un Commissaire pour ce qu'elle en sait, et doit venir savoir si votre charité lui permettra; c'est aujourd'hui que je lui dois donner réponse. Venant apporter un monitoire chez M. le Curé, ne suffirait il pas qu'elle

dit, lorsqu'il sera publié, à M. le Curé ce qu'elle en saura?

L'on m'a dit que c'est aujourd'hui la grande Assemblée des dames: ne jugeriez vous point à propos, Mon Très Honoré Père, de représenter le bien spirituel que l'on pourrait faire, visitant les pauvres galériens, aux heures que nos soeurs leur portent le dîner, qui est une heure assez commode pour être de retour chez elles, sans que leur ménage en soit incommodé. C'est à dix heures que l'on les sert. S'il plaît aussi à votre charité se souvenir du besoin de notre petite Assemblée, si ce pourrait être demain jour des Rameaux, auquel je serai comme je suis toujours demandante votre bénédiction, et mon Très Honoré Père, Votre très humble, très obéissante servante et très obligée fille, etc.

---

473 — A ma sœur Barbe Angiboust à Bernay.

Mademoiselle exprime sa joie des grâces reçues durant le Jubilé. — L'engage à ne point se presser pour la demande d'une maison.

24 Avril 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Monsieur Portail s'est trouvé à la maison, tenant[1] vos chères lettres entre mes mains, qu'il a vues dont il a été bien édifié

---

(1) Pendant que je tenais.

N° 222

aussi bien que moi. Je loue Dieu de tout mon cœur des grâces qu'il a faites à beaucoup de sœurs de la Compagnie durant le saint temps du Jubilé. Il y en a eu de plusieurs endroits qui m'ont mandé à peu près la même chose que vous, en ce sujet.

Je vous prie de bien prendre garde que ce ne soit pas vous qui pressiez pour avoir une maison, car je crois que Madame de Brou[1] n'est plus en état de faire affaire, et je craindrais que vous en fussiez chargée. Laissez-vous presser pour donner votre consentement ou plutôt n'agissez pas du tout pour cela; les choses que Dieu veut qui soient se font en leur temps. Je ne manquerai pas, moyennant la grâce de Dieu, de faire savoir ce que vous désirez à vos parents en la manière que vous le souhaitez. Je ne doute point, ma chère sœur, que les sentiments que Dieu vous a donnés et à ma chère sœur Laurence aussi n'aient été suivis de bonnes et fortes résolutions pour l'avenir qui vous serviront à vous faire grandes saintes, aidées de la grâce de Dieu.

Monsieur Portail a été malade depuis un mois; cela, et quantité d'affaires qu'il a, l'auront empêché de vous écrire; mais je l'en solliciterai pour votre consolation et ne manquerai pas de faire votre très humble salut à Monsieur Notre Très Honoré Père, lequel se porte passablement bien, Dieu merci. Il ne faut point vous recommander, ni à ma sœur Laurence aussi que je salue de tout

---

(1) Madame de Brou est sur la liste des Dames de Charité de la grande Assemblée de saint Vincent.

N° 223

mon cœur, de demander sa conservation à Notre-Seigneur en l'amour duquel je vous prie de me croire, Mes Chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. — Je parlerai s'il plaît à Dieu, à Monsieur Vincent de votre affaire, au sujet de votre petit établissement. Ma sœur Cécile vous salue et se porte bien.

---

474 — A ma sœur Nicolle Haran, Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à l'Hôtel Dieu de Nantes. (Bretagne)

Mademoiselle promet du secours pour Nantes.

29 Avril 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Il y a environ trois semaines que je me donnai la consolation de vous écrire, mais je pensais ne le plus faire que par nos sœurs ; néanmoins, ayant été contrainte de différer pour en envoyer de compagnie à Angers, cela fait que je vous prie, pour l'amour de Dieu de ne vous point ennuyer, et de croire que je porte plus de peine que vous de vous

(1) Ma Sœur Nicolle Haran fut Supérieure Générale de la Compagnie, en même temps que ma sœur Julienne Lorel exerçait son triennal d'Assistante pour la deuxième fois. Ma Sœur Haran avait été auparavant à l'hôpital de Nantes de 1656 à 1659, partageant avec ses sœurs les ennuis et les persécutions qu'elles eurent à essuyer dans cet établissement.

savoir dans la peine où je vous crois.

Je vous prie de savoir de Monsieur Truchart s'il a reçu la lettre que je me donnai l'honneur de lui écrire en même temps qu'à vous. Je suis en soin de son indisposition. L'on nous a enseigné un remède dont nous devons essayer; et puis, je vous le conseillerai pour lui plus assurément. Je vous prie de le saluer très humblement de ma part, avec tout le respect que je lui dois; et assurer Monsieur Humey de mes humbles reconnaissances, pour la charité que je sais qu'il a pour toutes mes chères sœurs. Toutes nos sœurs avec moi vous assurons de notre plus chère affection et que je suis en l'amour de Notre Seigneur, Ma Chère Sœur, Votre très humble, etc..

---

475 — A M. l'abbé de Vaux, à Angers

Mademoiselle soumet à son appréciation le choix qu'elle a fait de Sr Marie Marthe pour être Sr Ste à Angers à la place de Sr Cécile. — Melle n'a pas vu le neveu de M. de Vaux. — Les sœurs lui porteront les méthodes demandées à M. Vincent.

Le 29 Avril 1656.

Monsieur,

Il y a tant de choses à considérer pour faire choix d'une sœur Servante pour Angers, que je me suis trouvée fort empêchée à en proposer une à M. Vincent, n'en voyant point qui ne soit très nécessaire

N° 394.

aux lieux où elles sont, ce qui nous empêche un peu pour les retirer. Néanmoins, Monsieur, ayant tout considéré les avis que votre charité nous donne, nous ne voyons point aucune de nos sœurs plus propre que ma sœur Marie Marthe que vous savez y avoir déjà été, et dont il me semble, les Messieurs étaient contents. Nous n'avons su résoudre tout à fait de l'envoyer sans avoir votre avis que je supplie très humblement votre charité, Monsieur, nous donner, le plustôt que vous pourrez, pour envoyer aussitôt nos sœurs sans aucun délai. Vous considérerez, s'il vous plaît que nous présupposons, à même temps, retirer ma sœur Cécile, à quoi nous aurons moins de difficulté, celle-ci étant toute instruite de la manière de servir les malades et de donner satisfaction à ces bons Messieurs.

Si j'avais eu l'honneur de voir Monsieur votre neveu, je l'aurais supplié de vous assurer que nos sœurs vous porteront les méthodes que vous avez désirées de M. Vincent qui, aussitôt qu'il le sut donna ordre de les faire écrire. Vous ne doutez point Monsieur, de son affection à vous donner cette consolation, non plus que de sa reconnaissance pour la charité que vous exercez pour nos chères sœurs, dont Notre Seigneur seul peut être votre récompense; et nous, très obligées à lui demander la continuation de ses saintes grâces sur vos saints emplois, pour sa gloire et l'accomplissement de ses saints desseins sur votre chère personne, de qui je suis en son très saint amour, Monsieur, très humble et très obéissante fille et servante, etc.

N° 394

P. S. — Si j'avais un peu plus de temps, j'écrirais à M. Ratier, pour lui témoigner mes très humbles reconnaissances.

---

476 — A mes sœurs Barbe et Laurence, à Bernay.

Mademoiselle engage à bien exercer la charité envers le peuple.

9 Mai 1656.

Mes Très Chères Sœurs,

Il est vrai qu'il y a longtemps que je ne me suis donné la consolation de vous écrire et que depuis j'ai reçu deux lettres de votre part. Pour réponse de la première, je vous dirai que j'ai reçu il y a environ quinze (jours) le petit paquet dont vous étiez en peine, que Mademoiselle de Croisy[1] prit la peine de nous apporter elle-même, dont nous vous remercions très affectueusement. Votre bon cœur fait toujours paraître son affection, et quoiqu'obligé de vous suivre, il veut nous donner témoignage qu'il demeure avec nous; je le prie de s'assurer de pareille affection des nôtres, quoique les effets ne vous paraissent pas assez souvent.

Vous ne me faites point de part, ma sœur Barbe, de la

---

(1) Mademoiselle écrit Croisy, mais le peu d'exactitude que l'on observait alors dans l'orthographe des noms propres, permet de croire qu'il s'agit, ici et plus loin, de la famille des seigneurs de Croissy, branche de celle de Hennequin laquelle était alliée aux Marillac. La seigneurie de Croissy, était située dans la Brie champenoise, (Seine et Marne.)

visite que vous avez eue ; je vous prie d'écrire ce que vous en avez appris à ma sœur Cécile, laquelle se porte bien grâces à Dieu, comme font toutes nos sœurs, tant de la maison que d'ailleurs, n'en sachant aucune de malades, par la grâce de Dieu. Je ne manque point de donner de vos nouvelles à M. Vincent et à M. Portail qui les reçoivent avec joie et témoignage de reconnaissance. Je ne sais si Mme le Comte vous a envoyé du sirop, parce qu'elle était aux champs lorsque j'ai envoyé. Je n'entends point bien ce que vous me mandez du peuple de Bernay pour la charité ; serait-il possible qu'il n'en aimât point l'établissement ? Oh ! mes très chères sœurs, que je souhaite que vous y soyez aimées, cela étant tout-à-fait nécessaire pour faire du bien aux lieux où sa divine Providence vous appelle. Que cela est fâcheux quand il faut plaider quelqu'un ! Au nom de Dieu, n'y contribuez pas, et ne faites paraître vous-même autre chose que de servir les pauvres et vos écolières. Je crois que votre charité se porte toujours au soulagement du peuple et que vous ne faites pas paraître à M. de Bernay leurs plaintes et murmures, cela ne servant qu'à aigrir comme vous savez ; d'ailleurs vous ferez plus, par une parole douce, que tous les Seigneurs et Officiers par menaces : ce n'est pas que je sache que l'on en use de la sorte. Nous avons eu des nouvelles des parents de ma sœur Laurence, de qui je me plains de ne me point écrire, il ne faut que 3 ou 4 lignes pour me contenter, et cela suffit pour s'accoutumer à écrire. Ne soyez donc point paresseuse, je vous prie, et me croyez en l'amour de Notre-Seigneur, Mes Chères Sœurs, Votre très humble, etc.

N° 660.

477 — A M. l'abbé de Vaux, à Angers.

Mademoiselle lui annonce l'arrivée prochaine de deux sœurs à Angers, et le consulte pour le rappel de sœur Cécile.

(1656)

Monsieur,

Je vous remercie très humblement, de la peine que votre charité a prise de s'informer de la bonne sœur que vous avez jugé nous être propre; elle sera la très bienvenue. Nous avons fait notre possible pour faire choix de deux de nos sœurs, dans la pensée qu'elles seront propres pour Angers. Je vous supplie, très humblement, Monsieur, prendre la ^ d'avertir ma sœur Cécile de la sorte qu'elle les doit recevoir; et les autres, de la retenue à leur parler de leurs petites peines au sujet l'une de l'autre, crainte que cela ne fasse impression sur leur esprit. Nous devons envoyer encore 3 de nos sœurs en Bretagne, dans peu de temps. Je vous supplie, très humblement, Monsieur, nous faire la charité de nous mander le jugement que vous ferez de notre sœur Marie; et, si vous ne jugerez pas nécessaire que nous rappelions ici ma sœur Cécile, pour les sujets que votre charité nous a déjà mandés. Pardonnez-moi, Monsieur, la liberté que je prends de vous donner tant de peines et me faites toujours l'honneur de me croire en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre, etc.

P.S. — Monsieur Vincent vous envoie ce que vous désiriez de lui.

^ peine

N° 502.

478 — A ma sœur Françoise Ménage à Nantes.

Mademoiselle la remercie de l'intérêt qu'elle lui a témoigné pendant sa maladie, et l'exhorte à recevoir avec soumission la nouvelle de la mort d'un parent.

10 Juin 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Je supplie Notre-Seigneur être votre récompense éternellement pour la charité que vous avez exercée pour moi, au sujet de ma maladie, il n'a pas plu à sa bonté m'effacer encore de dessus la terre quoiqu'il y ait longtemps que je le mérite, il faut attendre l'ordre de sa Providence avec soumission, nous devons toujours être en cet état, soit pour la mort de nos proches soit pour la nôtre, ou pour tous autres événements fâcheux, en sorte que la divine volonté n'ait point sujet de se plaindre que nous n'ayons pas suivi ses ordres. Je crois, ma chère sœur, vous vous douterez bien que Notre-Seigneur ait permis et voulu appeler à lui quelqu'un de vos proches dans votre famille. J'ai prié Monsieur Truchart de prendre la peine de vous le dire lui-même, mais en attendant renouvelez la donation que vous avez faite à Dieu de tout ce que vous êtes, qui vous oblige à un détachement général de toutes les choses de la terre. Je supplie Notre-Seigneur être votre force, votre courage et votre consolation et suis en son très saint amour, Ma Chère Sœur, Votre, etc.

Coll. St Laz. N° 9.

479 — A M. l'abbé de Vaux, à Angers.

Mademoiselle lui exprime ses craintes au sujet d'un nouvel emploi que MM. les Administrateurs proposent aux sœurs, et d'une servante qui désirait entrer dans la Compagnie. — Demande de sœurs pour l'hôpital des Infermes.

Le 14 Juin 1656.

Monsieur,

J'ai été longtemps en doute que vous eussiez reçu la lettre où je vous parlais de ma sœur Marie Marthe. Je vous remercie très humblement, Monsieur, de l'avis que votre charité me donne en ce sujet. Je suis un peu étonnée de l'éloignement de nos sœurs, ce qui nous met dans l'impuissance présentement d'en donner une autre qui puisse occuper la place de ma soeur Cécile, dont j'ai un extrême déplaisir; cela a retardé le partement de nos sœurs jusques au commencement de la prochaine semaine, Dieu aidant.

Je suis bien étonnée, Monsieur, de la proposition de Mrs les Pères de l'hôtel-Dieu, pour l'achat de la poissonnerie, et qu'ils aient pris pensée d'y employer nos sœurs. Je ne puis donner aucune résolution pour cet emploi, ne sachant pas en quoi il consiste, pour le proposer à Monsieur Vincent. Et puis, Monsieur, ne vous semble-t-il pas qu'il y grands inconvénients à craindre en cette augmentation de travail. Ils ont commencé par les lessives quelqu'autre pourra suivre; et puis, ce que je crains

est la communication avec les officiers, et que ceux qui ont accoutumé faire ce ménage ne s'ombragent de nos sœurs. Vous savez la suite, ce qui me fait très humblement vous supplier, Monsieur, de prendre la peine de m'instruire entièrement de ce fait.

Il est venu ici un bon ecclésiastique qui se dit, ce me semble, Grand vicaire de Monseigneur d'Angers, qui m'a parlé, de sa part, pour l'hôpital des Enfermés; je crois qu'il est un des maîtres Administrateurs. J'ai un grand déplaisir, Monsieur, de ne lui avoir point donné la satisfaction qu'il désirait, essayant de lui faire croire qu'il n'y a que l'impuissance qui nous en empêche, étant très assurée du désir que M. Vincent a de ne pas manquer de parole à Monseigneur d'Angers, sitôt qu'il verra des sujets propres à cet emploi.

Il est vrai, Monsieur, que ma sœur Cécile m'a mandé plusieurs fois qu'une bonne servante désirait se donner à la Compagnie, sans la connaître beaucoup. Celles que nous recevons ici nous font expérimenter l'importance de connaître toutes les filles que nous recevons depuis leur grande jeunesse. Une chose qui me fait craindre un peu de légèreté en celle-ci, est qu'elle n'ait pas pu épargner de ses gages, ou autre petit bien de patrimoine pour lui avoir un habit. L'on peut conjecturer ou qu'elle est dépensière vainement, ou qu'elle a peu arrêté en chaque condition qu'elle a été, et en ce cas, elle serait bien éloignée des dispositions nécessaires pour persévérer en l'exercice des Filles de la Charité. Ma Sœur Cécile se peut faire informer de tout avec le temps.

N° 396.

Il a plu à Notre-Seigneur me tirer presque de l'agonie, pour me donner encore un peu de temps, pour penser plus sérieusement à ses jugements. Au nom de Dieu, Monsieur, aidez-moi de vos saintes prières, pour que ce ne soit pas à ma confusion, et me faites l'honneur de me croire en son très saint amour, Monsieur, Votre, etc.

---

480 — A ma sœur Barbe Angiboust à Bernay.

Mademoiselle lui recommande d'aviser à ce que rien dans le nouvel hôpital ne soit contraire à la simplicité et ne nuise à l'observance des règles. — Elle lui parle d'une fille de service. — Demande des nouvelles de leur économie spirituelle.

Le 19 Juin (1656)

Ma Très Chère Sœur,

Je ne viens que de lire présentement votre lettre, en date du 3 de ce mois, par laquelle vous m'apprenez que enfin la Providence a donné un hôpital aux pauvres du lieu auquel vous êtes. Notre-Seigneur en soit éternellement béni ! Sa bonté continue à me donner de nouvelles forces; aidez-moi bien, ma chère sœur, à en faire meilleur usage, pour sa gloire et pour le service qu'il veut que je rende à la Compagnie.

Je suis bien en peine de nos sœurs de Ste Marie du Mont, il y a quelque temps que j'ai su que ma sœur Claude était fort malade.

je pensais que vous m'eussiez déjà mandé que vous leur aviez envoyé mes lettres, que je vous avais adressées dont je n'ai point eu de réponse.

Prenez bien garde, ma chère sœur, qu'il n'y ait rien en l'établissement de l'hôpital qui contrarie la simplicité et humilité des Filles de la Charité, qui puisse empêcher l'exactitude de leur règlement, que si l'on vous voulait obliger à des choses que vous verriez n'être pas ordinaires, comme de maniement du temporel, d'achat de provisions générales, je vous prie d'en avertir M. Vincent.

Vous avez bien fait de demander avis pour prendre la fille que l'on vous propose. Je vous dirai, ma chère sœur, qu'il est vrai que M. Vincent ne veut pas que nos sœurs en tiennent, mais il y a une considération en celle-ci qui est qu'elle est fille de l'ancienne hospitalière. Je ne manquerai pas, Dieu aidant, d'en parler à Monsieur Notre Très Honoré Père, si vous l'avez déjà vous pouvez dire que c'est en attendant de ses nouvelles.

Ma chère sœur, je serais bien aise que vous me mandassiez un peu de votre petite économie spirituelle, si vos petites règles sont chèrement observées, si vous répétez ensemble à quelque heure du jour vos oraisons, si vous faites la conférence les vendredis et prenez du temps pour vos autres exercices. Pour le reste, je ne puis douter que vos chers cœurs ne soient en grande union, que vous vous communiquez l'une à l'autre ce que vous faites; autrement mes chères sœurs, vous ne sentiriez pas les consolations que Notre-Seigneur promet à

ceux qui sont assemblés en son nom d'être au milieu d'eux. Je crois, ma chère sœur, que le support que vous avez vous fait sentir ses effets. Je supplie Notre-Seigneur vous continuer ses saintes grâces, et suis en son très saint Amour, Ma chère sœur, Votre très humble, etc.

---

481 — A M. l'abbé de Vaux, à Angers.

Au sujet du changement de quelques Sœurs. — Des Vœux. — De la persévérance dans la vocation.

Le 29 Juin 1656.

Monsieur,

Je loue Dieu, de tout mon cœur, que votre indisposition ait paru fièvre réglée et souhaite qu'elle vous ait quitté tout à fait. J'espère que l'air de la campagne vous servira beaucoup à recouvrer votre santé première; il faut que je vous avoue, Monsieur, que j'en étais un peu en peine. Je me donnai l'honneur d'écrire à Mrs les Pères Administrateurs pour les remercier de la bonté qu'ils ont eue de recevoir nos sœurs, et les assister en leurs besoins. Je n'avais pas eu pensée qu'elles dussent passer dutout par Angers; je n'aurais pas manqué de leur écrire. Je vous supplie très humblement, Monsieur, de disposer de nos sœurs ainsi que vous jugerez pour le mieux; mais je pensais que notre sœur Madeleine fût des plus fortes, et que si vous aviez à faire

quelque changement que vous auriez plutôt choisi la soeur Jeanne de Loudun, ou une autre dont il ne me souvient pas du nom, que il me semble, que Monsieur Ratter proposait pour changer. Si vous pensez que ma sœur Claude fasse bien, vous prendrez s'il vous plaît la peine d'en ordonner, ainsi que vous le jugerez à propos; car, pour Richelieu, il nous sera facile de rappeler et y envoyer celles que nous trouverons y être propres, au cas qu'il soit nécessaire qu'il y ait besoin pour en former d'autres, et je ne sais pas quelle l'on pourrait regarder pour assister ma sœur Cécile qui est déjà fort infirme.

Je vous remercie très humblement, Monsieur, de l'avis que votre charité nous donne pour nos sœurs de Nantes; je crois que celui de M. Vincent y sera bien conforme. J'avais déjà écrit à Monsieur de la Thomasière que ce nous serait un grand bien si l'on en usait de la sorte.

Je me crains bien que notre bonne sœur Jeanne ait parlé des vœux en (1) sorte qu'elle n'ait pas fait connaître qu'ils ne sont point autres qu'un dévot ou une dévote peut faire dans le monde; et encore ne sont-ils pas tels, puisque d'ordinaire ceux du monde les font étant entendus de leur Confesseur. Il faut honorer les desseins de Dieu et le bénir en tous temps. Je crois que M. Vincent écrira la prochaine semaine à Nantes; il m'a mandé que demain il résoudra ce que l'on

---

(1) de telle sorte

sera pour cela. Obligez-moi, Monsieur, prendre la peine de m'avertir si en ce premier article des règlements de nos sœurs y a quelque chose qui marque Communauté régulière, et différente de celle d'Angers, car ce n'a jamais été mon intention, et au contraire je vis deux ou trois fois Monsieur le Grand Vicaire pour lui faire entendre que nous n'étions qu'une famille séculière, et que, étant liées ensemble par la Confrérie de la Charité nous avions Monsieur Vincent, comme général de ces confréries, pour notre Directeur. En fait de nos exercices il fit dès lors entendre cette manière de notre établissement à Monseigneur de Nantes, lequel l'approuva si bien qu'il la signa avec M^rs de la ville.

Je crois, Monsieur, que le retour de la soeur Renée Priot aura bien refroidi les prétendantes qui souhaitaient d'être avec nous. Il faut un grand cœur et une grande fermeté pour y persévérer, n'ayant que l'obéissance qui nous tienne et étant souvent exposées au danger du découragement en plusieurs rencontres. Ce ne nous est pas une petite peine d'éprouver de tant de sortes d'esprits et de perdre tant de temps et d'années à les servir pour les former, et puis la faiblesse nous les ôte; pourvu que Dieu en soit glorifié il ne nous importe. C'est ce qui me fait, très humblement, vous supplier pour l'amour de Dieu, de nous aider de vos saints sacrifices et prières à être fidèles à ses saintes volontés, et c'est en elles que je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante, etc.

P. S. — Nous avons envoyé la lettre de cette bonne pénitente

N° 444.

et essaierons d'en tirer réponse pour lui envoyer ; la conversion entière des pécheurs est bien difficile, il faut que la puissance de Dieu agisse fortement.

---

482 — A Saint Vincent.

Mademoiselle parle de sœur Claude et d'une dame de St Sauveur en retraite.

Ce jour de la veille de la St Pierre 1656.

Il y a plus d'un mois, mon Très Honoré Père, que notre sœur Claude devrait être retournée, sans que la divine Providence par sa seule conduite ni en a empêchée par quelque petite incertitude; et, ce qui est arrivé aujourd'hui fait bien connaître que la Compagnie est plus dirigée par cette même Providence que par autre soin. Que si néanmoins, il faut agir avec elle, je crois qu'il est nécessaire d'un peu plus d'intelligence avec le (mot en blanc) car la bonne fille s'attendait que sa charité m'aurait dit sa peine.

Je crois, mon Très Honoré Père, que Madame Guergret n'a pas dit à votre charité qu'elle n'a dessein d'être en sa retraite que jusqu'à samedi, qu'il faut qu'elle se trouve à St Sauveur à Vêpres, à cause de leur Compagnie de la Charité. Elle voudrait bien faire ce soir

N° 35 (bis)

ou demain sa confession.

C'est bien peu de temps pour elle, que si peu de jours, n'était que vous jugiez par sa bonne vie, dès sa jeunesse tienne lieu de plus grande retraite.

Billet sans signature.

---

483 _ A M. l'abbé de Vaux, à Angers.

Mademoiselle le prie d'éprouver la vocation d'une fille. _ Lui dit sa pensée au sujet des Confesseurs. _ Lui parle du changement de ma sœur Cécile.

Le 8 Juillet (1656)

Monsieur,

Je n'ai su me donner l'honneur de vous écrire avant que j'aie communiqué celle que vous avez pris la peine de m'envoyer à Monsieur Vincent qui vous salue très humblement, et m'a commandé de vous supplier de prendre la peine de fort éprouver la vocation de cette bonne fille, étant assuré que le choix et discernement que vous en ferez ne pourra être que très bon.

Pour ce qui est des confesseurs, il est à souhaiter, Monsieur, qu'il n'y en ait qu'un pour l'ordinaire de la petite Communauté; l'expérience faisant voir que d'en avoir plusieurs que cela divise les esprits,

et pour le besoin de notre sœur Cécile le premier des Messieurs de la Mission qui ira à Angers sera averti d'aller recevoir vos ordres, pour faire ce changement que je crois bien, Monsieur, être nécessaire.

Je ne m'étonne plus du désordre de Nantes,[1] n'y ayant pas eu personne qui veillât sur leur conduite. Cela augmente toujours la connaissance des étroites obligations que nous vous avons, que Dieu seul peut reconnaître. C'est de quoi je le supplie de tout mon cœur, et souhaite de pareille affection, l'assistance de vos saintes prières pour m'obtenir miséricorde et l'honneur que vous me croyiez, en l'amour de Notre Seigneur

Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante, etc.

---

(1) Nous trouvons dans le procès informatif de l'ordinaire, pour la canonisation de St Vincent, un détail curieux et inédit au sujet de Nantes: une bonne sœur, fort ancienne déposa qu'il était resté souvenir à Angers d'une prédiction du serviteur de Dieu, lors du départ des sœurs de Nantes: il aurait dit: "qu'elles s'en allaient en triomphe mais s'en reviendraient chassées ignominieusement." Cette bonne fille ajoutait que la sœur de qui elle le tenait l'avait entendu dire à Mademoiselle Le Gras elle même, à son passage à Angers. Le fait est que les pauvres sœurs de Nantes furent exposées à des avanies de tout genre, et plusieurs fois sur le point d'être renvoyées, ou rappelées par leurs Supérieurs. Monsieur Gicquel, Directeur de leur Compagnie, qui les visita en 1664, écrivit à sœur Marguerite Chétif pour l'avertir qu'il était urgent de les retirer du plus grand écueil où elles se puissent jamais trouver. « Si je ne l'avais vu et su étant présent, dit il, je ne l'aurais jamais pu comprendre, et c'est une protection de Dieu qu'il ne soit pas arrivé pis à toutes vos filles dans l'hôpital de Nantes. Vous n'aurez garde de manquer d'en rendre grâces à Notre Seigneur. » — On voit par là que la division et les troubles dont il est souvent parlé dans les lettres de Mademoiselle au sujet de ces pauvres filles, étaient causés alors par un vice d'organisation dans la direction de cet établissement.

N° 460.

484 — A ma sœur Marie Gandon, Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades. Angers.

Mademoiselle lui demande quelques renseignements sur la manière dont elle a reçu 400 livres de Madame de Bouillon.

(1656)

Ma Très Chère Sœur,

Je remercie Notre Seigneur de votre heureux voyage. Je me doutais bien que vous seriez bien reçue, tant des Messieurs que de nos sœurs: je vous prie de me donner de vos nouvelles souvent, ma sœur Cécile n'en sera pas fâchée.

Je vous prie de me mander quelle de nos sœurs était avec vous quand Madame de Bouillon (1) vous manda de recevoir 400 livres d'une de ses fermières, en l'année 1654, ce me semble, et si vous lui aviez fait demander cette somme.

Mandez-moi aussi bien particulièrement de votre santé, et me croyez en l'amour de Notre Seigneur, Ma chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

(1) Voir note, lettre 67, page 105

485 — Aux Sœurs d'un Etablissement éloigné.

Encouragement à persévérer courageusement dans le bien commencé et à se tenir toujours bien unies à la sœur servante qui était malade.

10 Juillet 1656.

Mes Très Chères Sœurs,

Dans l'espérance que cette lettre vous sera donnée, je vous vais écrire du fond de mon cœur pour vous assurer de mon affection continuelle qui me fait participer au bonheur de votre persévérance au service de Dieu en votre chère vocation, nonobstant les petites difficultés que l'ennemi de notre bien nous peut opposer souvent. Savez-vous pourquoi, mes chères Sœurs ? c'est pour empêcher, s'il pouvait, cette sainte persévérance, tirant grande et malheureuse gloire de faire quitter le bien dès longtemps commencé ; et ne se soucierait pas, si il pouvait, un jour devant notre mort, nous faire changer de nos bonnes résolutions. Prenons bien garde, mes chères sœurs, de ne lui pas donner cet avantage ; et pour cela, c'est qu'il nous faut être fidèles sur toutes les moindres choses, et avoir un grand désir de toujours plaire à Dieu, marchant en sa sainte présence. Croyez-moi, notre principal est aussi de se beaucoup mortifier, non pas par pénitences extérieures, mais par soumission partant d'une vraie et solide humilité, aimant le mépris, et faisant

— Manuscrit de Sr Margte Chétif. No 32.

la guerre à nos sens et à nos passions, et nous attacher exactement à l'obéissance et à toutes les vertus et à la cordialité également entre nous, sans préférence, puisque cela empêche tout murmure, les partialités et amitiés particulières; surtout tenez-vous toujours dans l'affection et estime de votre chère Sœur Servante et toute autre que Dieu vous donnera quand il plaira à Dieu avoir pitié de notre sœur N; car je vous puis assurer, mes chères sœurs, que la conduite des autres est un lourd fardeau. Croyez-moi toujours en son très saint amour, etc.

---

486 — A Madame la Grande Princesse. (1)

Mademoiselle lui dit qu'elle fera une bonne œuvre en donnant moyen à quelques filles d'entrer à la Compagnie, mais ne peut s'engager à les lui donner pour la fondation qu'elle désire.

17 Juillet 1656

Madame,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la continuation de votre zèle; il est vrai, Madame, que nous ne pourrons de bien longtemps fournir les

---

(1) Le premier prince du sang portait alors le titre de Monsieur le Prince, Charlotte de Montmorency, veuve de Henri II, de Bourbon, était de l'Assemblée des Dames et fort charitable; il est à croire qu'elle conservait le titre de Grande Princesse, douairière, et que c'était à elle que Mademoiselle s'adressait; sinon, ce titre appartenait à Claire-Clémence de Maillé-Brézé, femme de Louis de Bourbon, dit le Grand Condé, devenu premier Prince du sang par la mort de son père.

N° 147.

lieux qui en ont demandé. Pour ce qui est de la proposition que votre bonté nous fait d'en recevoir, je vous dirai, Madame, que vous ferez une grande charité donnant moyen à quelques bonnes filles qui auraient désir de servir,[1] de se retirer du monde; mais permettez-moi, Madame, de vous dire que deux raisons empêcheraient que vous n'eussiez sitôt la satisfaction que vous désirez, l'une qu'il faut beaucoup de temps à former des filles, tant pour ce qui les regarde en leur particulier que tout ce qu'il est nécessaire qu'elles sachent, pour servir les pauvres, et l'autre raison, Madame, est que nous n'en prenons point qui n'aient intention de vivre et mourir en la Compagnie, et quoiqu'elles y soient entrées par le charitable moyen des personnes qui leur ont aidé, néanmoins nous ne les envoyons pas en leur pays. C'est tout ce que je vous puis dire en ce sujet, vous assurant de mes très humbles respects et que je suis véritablement en l'amour de Notre-Seigneur, Madame, Votre très humble et très obéissante servante, etc.

A M. Vincent. — S'il plaît à votre charité, mon Très Honoré Père, la corriger; aussi bien la faut il récrire. C'est à Mme la Grande Princesse.

Monsieur Vincent a vu cette lettre et il la trouve bien.

---

(1) servir les pauvres.

487 — A M. l'abbé de Vaux.

Sur l'hôpital des Enfermés. — Mademoiselle parle de l'affaire du bénéfice, et de Melle Marie Gouain.

Le 19 Juillet (1656)

Monsieur,

Je vous rends grâces très humbles des bonnes nouvelles que vous avez pris la peine me donner de nos soeurs. Je souhaiterais de tout mon cœur que nous puissions servir votre hôpital des Enfermés; je ne puis encore, Monsieur, vous en donner aucune nouvelle n'ayant pu en parler à Monsieur Vincent. J'ai su d'hier seulement que l'affaire pour le bénéfice dont vous m'avez fait l'honneur de m'écrire n'est pas encore conclue, à cause de quantité d'autres affaires qui s'étaient accumulées, pour n'y avoir point eu de conseil près d'un mois, et néanmoins, Monsieur, je ne sais pas si la lettre ci-enclose que je viens de recevoir vous en donne d'autres nouvelles.

Je loue Dieu de tout mon cœur de la meilleure disposition de Melle Marie; peut-être que la divine Providence la destine pour le servir et donner exemple à son pays natal. Si il a pareil dessein sur vous, comme c'est chose assez extraordinaire, j'espère aussi la continuation des grâces extraordinaires qu'il vous a faites jusques à présent. Pour cela, je supplie sa bonté, Monsieur, vous donner la véritable

N° 430

connaissance de sa très sainte volonté, vous demande part à vos saintes prières et sacrifices, en la créance que je suis, en l'amour de Jésus crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante, etc.

---

488 — A ma sœur Laurence du Bois à Bernay.

Mademoiselle tâchera de lui envoyer quelques livres pour ses malades mais rien ne leur saurait mieux profiter que l'exemple des Sœurs. — Se rappeler que l'esprit de la Compagnie est un esprit d'obéissance, de vileté et de charité.

26 Juillet 1656

Ma Très Chère Sœur,

J'ai reçu la vôtre par laquelle vous demandez le règlement des hôpitaux; je pense vous avoir mandé qu'il n'y en a point qui fût propre pour ce lieu là, à cause du peu de malades qu'il y a. Je fais chercher néanmoins quelques petits livres, pour aider à l'instruction des malades; mais j'espère que si vous êtes bien soumises à vos dames, au regard des malades de la ville, que votre exemple leur servira plus que tout autre chose, à entrer en ferveur. Quand Melle de Croisy(1) sera de retour et que nous aurons conféré avec elle, on pourra mieux juger de ce qui sera nécessaire à mander. Je vous prie de la saluer

---

(1) Voir la note à la 476e lettre.

très humblement de ma part et de la remercier, l'assurant que j'attends son arrivée à Paris avec grand désir d'avoir l'honneur de la voir, comme aussi ces bonnes filles, auxquelles je prie Notre-Seigneur faire part de son esprit pour bien accomplir sa sainte volonté.

Voilà une paire de chausses [1] que nous vous envoyons qui ne sont pas faites; encore que nous vous en ayons envoyé une pareille paire un peu devant que Melle de Croisy allât à Bernay; vous ne nous avez point mandé les avoir reçues, ni lorsque vous les demandâtes que vous en eussiez besoin de davantage.

Je salue ma sœur Anne et suis de toutes deux, en l'amour de Jésus Crucifié,

Ma Très Chère Sœur,

Votre très humble et affectionnée
sœur et servante, etc.

P. S. — Mes chères sœurs, je vous prie de vous souvenir qu'une des principales obligations de vos règles, est de faire vos actions en esprit de vileté, obéissance et de charité.

(1) Etoffe pour bas. A cette époque les bas tricotés étaient un luxe inconnu des gens de petite condition.

489 — A ma sœur Louise Christine à Montmirail.

Mademoiselle loue l'affection réciproque des sœurs. — Indique l'emploi qu'elles doivent faire de leurs petits gains. — Donne des nouvelles de sa famille.

Ce dernier Juillet 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Je voudrais bien avoir plus de temps pour vous parler cœur à cœur par cette bonne occasion-ci; mais il est 10 heures sonnées du soir. Je loue Dieu de tout mon cœur de la sincère affection que sa bonté vous donne l'une pour l'autre, c'est ce qui entretient l'union et le support que les Filles de la Charité doivent avoir ensemble et ce qui fait que l'on a pas à parler mal l'une de l'autre quand l'on rend compte l'une de l'autre, parceque si il se passe quelque petite chose ensemble, après s'être demandé pardon, le tout s'oublie, n'étaient les choses très importantes pour la gloire de Dieu. Je ne sais, ma chère sœur, si j'ai répondu à une question que vous me fîtes il y a quelque temps, touchant vos petits gains, savoir si vous en deviez compter. Je vous dirai, ma chère sœur, que pour ce qui vous est baillé de la maison des bons Messieurs vous devez être exacte à en tenir compte, et ne prendre que ce qui vous est nécessaire; mais pour ce qui est de votre petit ménage qui ne vient point de là, vous en pouvez disposer comme nos autres sœurs des paroisses.

Si vous épargnez quelque chose, ce sera pour votre entretien, car je sais bien que vous ne voulez pas faire de trésor, par la grâce de Dieu. Vous aimez trop la sainte pauvreté et confiance en Dieu, les deux bases de la Compagnie des Filles de la Charité.

Toutes nos soeurs vous saluent ; si nous avions plustôt su le partement du porteur quelques-unes vous eussent écrit. Je vous remercie de tout mon coeur de l'affection que vous avez pour la petite famille de mon fils ; son ouïe est beaucoup revenue, par la grâce de Dieu ; sa femme se porte bien et sa petite fille qui a été très dangereusement malade, mais la bonté de Dieu nous l'a redonnée ; ils sont aux champs. Je vous prie de prier Dieu pour tous leurs besoins principalement pour leur salut. Vous n'oubliez pas, Monsieur notre très Honorée Père et Monsieur Portail et toute la Compagnie.

Bonsoir, mes chères soeurs, croyez-moi toujours en l'amour de Notre-Seigneur,

Votre très humble soeur et servante, etc...

N° 230.

490 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui demande la permission d'aller voir Madame de Marillac. Pensée sur la confiance qui doit régler la Compagnie.

le 8 Août 1656

Mon Très Honoré Père,

Monsieur de Marillac est fort malade d'un rhume et Madame sa mère voudrait bien que je la visse en ce sujet; Madame sa belle-fille n'étant pas aussi à Paris cela lui fait un peu de peine. Si votre charité me veut permettre de les aller visiter, elle m'enverra un carrosse, mais je ne sais pas quand.

Madame de Herse[1] s'attend que vous prendrez la peine d'aller visiter St Martin, et m'a mandé d'y aller quelques jours après. Je crois que c'est pour remplir le ménage de ma sœur Jeanne, (ce) dont je suis très aise, y ayant longtemps que je le souhaitais. Cela me doit faire connaître l'avantage qu'il y a d'attendre les effets de la divine Providence.

Nous n'entendons point de nouvelles de la bonne fille d'Arras. Je crains la paresse de mon esprit sans lumière, que bien

(1) Voir la note à la lettre 196e page 338

peu, pour y fournir, aussi bien que pour Chars.

Dieu soit béni, mon Très Honoré Père, de l'heureux voyage de nos sœurs de la Fère, puisque Monsieur de St Jean en est content, il y a sujet de croire que sa charité en aura soin.

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que Notre-Seigneur voudra toujours plus de confiance que de prudence, pour maintenir la Compagnie, et que cette même confiance fera agir la prudence dans les besoins, sans que l'on s'en aperçoive; et il me semble que l'expérience l'a fait souvent connaître, en diverses occasions, dont la paresse de mon esprit a eu besoin. Si je ne dis vrai j'espère que votre charité me détrompera, puisque je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très pauvre fille et très obéissante servante, etc.

---

491 — A Monsieur Béguin, l'un des Messieurs du Bureau des Petites-Maisons et autres lieux.

Mademoiselle lui expose les raisons qui ont déterminé M. Vincent à autoriser soeur Anne des Petites-Maisons à changer de confesseur, et le prie d'user de son influence pour que Messieurs les Maîtres ne témoignent pas de mécontentement à M. le Curé.

1656

Monsieur,

Je vous écris par l'ordre de M. Vincent, sur ce qu'il a su que ma soeur Anne, qui est à l'Hôpital des Petites-Maisons, ayant eu quelques

N° 878.

petits différents avec Monsieur le Curé au sujet des malades, elle a désiré qu'il lui fût permis de changer de confesseur, crainte qu'il n'arrivât pareille chose, qui pourrait tant soit peu les empêcher de se tenir dans leur devoir. Ce que Monsieur Notre Très Honoré Supérieur l'ayant bien considéré, et l'importance de telles rencontres, lui a accordé, après lui avoir fait rendre ses devoirs d'humiliation et essayé d'empêcher ce changement. Sa charité ayant pris la peine de le faire agréer à mon dit sieur Curé, ce qu'il fit très généreusement; néanmoins, Monsieur, depuis ce temps-là dans la rencontre de l'humiliation nécessaire de notre sœur, vous savez ce qui s'y est passé? quelques-uns de vos Messieurs ont su aussi d'autre part que de la nôtre, ce qui a fait dire que l'on en témoignerait du ressentiment, lorsque ces Messieurs tiendraient bureau. Au nom de Dieu, Monsieur, je vous supplie très humblement d'empêcher que cela ne soit pas pour le respect que nous devons à son caractère et à sa vertu, dont notre sœur s'est souvent édifiée, et nous l'a témoigné plusieurs fois.

Je vous demande très humblement pardon, Monsieur, de ce que je prends cette liberté; sur ce que vous écrivant il me vient en l'esprit; que vous le connaissez mieux que moi; que tous Messieurs les Maîtres savent assez le besoin qu'ils ont de maintenir son autorité pour la gloire de Dieu, et le bien des âmes qu'il a commises en sa charge. Et aussi que, s'il arrivait la moindre disgrâce à cette personne que nous devons honorer, nous serions contraintes de retirer nos sœurs pour

N° 878.

plusieurs raisons. Mais j'espère de la bonté de Dieu que l'esprit de charité qu'il a donnée à votre Compagnie donnera tout le calme par le support des faibles dont nos soeurs font nombre.

---

492. — Pour bailler à Monsieur Vincent, avant qu'il dise la Sainte Messe. (sic)

Mademoiselle lui demande la rénovation des saints Voeux pour quatre soeurs.

Veille de l'Assomption 1656.

Mon Très Honoré Père,

Votre sainte bénédiction s'il vous plaît à toutes vos pauvres filles de la Charité, dont trois supplient votre charité d'offrir le renouvellement de leurs voeux à Notre-Seigneur, demain jour de l'Assomption de la Ste Vierge; et une quatrième devenue bossue, au service des pauvres soldats; elle ne peut plus avoir qu'une vie très douloureuse et porte bien son affliction, grâce à Dieu. Je crois que M. Portail vous en aura parlé car c'est avec son approbation qu'elles se présentent. Il me tarde bien que votre charité me puisse donner une heure de temps pour toutes mes nécessités, car je néglige trop à les bien connaître. J'espère de votre aide tout ce que le bon Dieu me voudra donner puisque c'est par sa bonté que je suis, Mon Très honoré Père, Votre très pauvre fille et très obéissante, etc.

N° 96.

493. — A ma sœur Barbe Angiboust à Bernay.

Mademoiselle demande des nouvelles des sœurs de sainte Marie-du-Mont, et en donne de bonnes, de sœur Cécile.

De Paris, ce 22 Août 1656.

Ma Très Chère Sœur,

j'ai reçu votre lettre par laquelle vous nous témoignez toujours vos plus chères et tendres affections dont je vous remercie de tout mon cœur, vous assurant de la même chose de nous, quoique nous soyons dans l'impuissance de vous le témoigner, sinon devant Dieu.

Je suis toujours bien en peine de nos sœurs de Ste Marie-du-Mont à cause de la continuation de la maladie de ma sœur Claude, je vous prie, ma chère sœur, si vous en avez appris quelque chose de me le mander, et aussi des nouvelles de ma sœur Laurence que je salue de tout mon cœur. Je vous assure de la santé de ma sœur Cécile qui m'a écrit il n'y a pas longtemps; nous avons quelque pensée de la faire venir; si cela est, vous pouvez penser, ma Chère Sœur, que nous vous voierons bientôt après. Vous nous mandez que vous nous envoyez du fil, mais vous ne mandez point la quantité et si nous ne saurions savoir où il est: peut être est ce qu'il n'est pas encore venu? Toutes nos sœurs vous saluent avec ma sœur Laurence, et moi aussi de tout mon cœur,

et suis en l'amour de Notre Seigneur, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

494 — A M. l'abbé de Vaux.

— Mademoiselle lui parle de quelques plaintes qui lui ont été faites sur les sœurs d'Angers de la sœur qui pourrait remplacer sœur Cécile, et recommande à ses prières l'affaire du rappel des sœurs de Nantes.

(1656)

Monsieur,

Je ne vous saurais exprimer la consolation que j'ai ressentie à la réception de votre chère lettre pensant avoir bien mérité de ne plus recevoir cet honneur, et aussi que je croyais bien que vos grands emplois occupaient tout votre temps. Je supplie Dieu, Monsieur, conserver votre santé parmi tant de peines et que nous puissions avoir le bien de vous revoir en ces quartiers. Je me doutais bien qu'il se levait quelque persécution contre nos sœurs. M. Lebeurt ayant pris la peine de nous venir visiter, il me dit beaucoup de mal d'elles, et particulièrement de ma sœur Cécile, disant qu'elles se sont mêlées de déposer contre ces Messieurs, de s'enquêter des pénitents après leur confession, et de plusieurs autres choses de cette nature. Je vous supplie très humblement, Monsieur, si vous ne savez point les sujets de ces plaintes de prendre la peine de vous en informer pour que nous puissions connaître la vérité. Je vous supplie

aussi, Monsieur, de nous faire la charité de reconnaître celle de nos sœurs qui a plus de grâce d'esprit de conduite à ce que nous la puissions donner pour aide à notre sœur, au cas qu'il plaise à Dieu lui redonner la santé, ou même pour occuper quelque temps sa place, au cas que M. Vincent trouve à propos de la déposer quelque temps pour la soulager, et aussi pour un peu l'exercer. J'attends votre arrivée pour savoir votre sentiment en ce sujet que je vous supplie recommander à Notre Seigneur en l'amour duquel je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante, etc..

P. S. — Je vous supplie très humblement, Monsieur, recommander à Dieu l'affaire importante du rappel de nos sœurs de Nantes, que M. Vincent est presque résolu de faire en bref; si j'ai l'honneur de vous voir je vous en dirai le sujet. Permettez-moi, Monsieur, me recommander à vos saints sacrifices et prières.

---

495. — A ma sœur Nicolle Haran à Nantes.

Mademoiselle désire savoir quelle somme ma sœur Madeleine a laissée à Paris et à qui elle l'a remise. — Ne point se mettre en peine des jugements des hommes, mais seulement de plaire à Dieu.

(1656)

Ma Très Chère Sœur,

Je suis en peine si M. Truchart a reçu la lettre que je me donnai l'honneur de lui écrire il y a environ quinze jours. Je me donnai

Coll. de St Laz. No 12.

aussi la consolation de vous écrire par la même voie; j'attends vos réponses pour vous envoyer une de nos soeurs; je salue toutes nos soeurs et les prie de ne se point ennuyer d'attendre.

Je vous prie de savoir de ma soeur Madeleine quelle somme elle a laissée venant à Paris et à qui elle l'a baillée, et selon les livres qu'elle vous dira vous lui demanderez si c'est des francs de la France, c'est-à-dire si chaque livre qu'elle a laissée valait 20 fr. et vous me le manderez, je vous prie.

Vous me donnerez une consolation toute sensible de me faire part de l'union et cordialité qui est entre vous, si Dieu vous continue cette grâce, comme je l'espère de sa bonté, vous n'avez rien à craindre ni les jugements et soupçons du monde, ni les rudes répréhensions, ni les calomnies et murmures, rien ne vous doit inquiéter, votre conscience est vue et connue de Dieu, tout votre soin doit être de lui plaire par votre fidélité à son service en l'exactitude de vos règles, et surtout respectant vos supérieurs spirituels ecclésiastiques de quelque condition qu'ils soient, et rendre obéissance à Messieurs les Pères en tout ce qui regarde le service des pauvres, pour l'amour de Dieu auquel je suis et de toutes mes chères soeurs,

Ma Chère Soeur,

Votre très humble soeur et servante, etc..

Coll. de St Laz. No 12.

496 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui propose le changement de deux sœurs et lui demande de vouloir bien lui indiquer le jour et le sujet de la prochaine Conférence.

25 Septembre 1656.

Mon Très Honoré Père,

Nous sommes pressées d'envoyer à Chantilly: Monsieur de la Hodde nous a donné avis de n'y pas renvoyer celle qui en est venue, et en effet autant pour elle que pour celle qui y est restée, qui a besoin de grand exemple, si votre charité le juge à propos, nous y en enverrons une autre.

Nous en avons une, fort retenue, qu'il est bon d'ôter de Paris, à cause de l'importunité de ses parents; non pour crainte qu'elle perde sa vocation, y ayant longtemps qu'elle est en la Compagnie, mais pour sa perfection; si vous le trouvez bon nous l'y enverrons, je crois qu'elle y sera propre.

Votre dernière Conférence fut le 8 Août; en pourrons nous espérer demain une, Mon Très Honoré Père, sans vous trop incommoder? Votre charité nous le mandera s'il lui plaît, et si c'est sur l'explication des règles, touchant l'emploi de la journée; si nous nous préparerons sur le tout ou sur une partie de la journée?

No. 36.

Votre bénédiction et réponse, Mon Très Honoré Père, à votre très humble Fille et très obligée Servante, etc.

S'il plaît à votre charité se souvenir de Fontenay ?

---

497 — A ma sœur Barbe Angiboust.

Mademoiselle craint que la nouvelle Maison des pauvres fasse tort aux pauvres honteux. Elle recommande l'humilité, la pauvreté; annonce l'établissement des sœurs à Arras, et demande des prières pour la Pologne.

Le 3 Octobre 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Je n'ai point vu votre chère dernière lettre qu'aujourd'hui, à cause des infirmités que m'a causées une chute, que j'ai faite il y a près de cinq semaines. Je n'avais point encore su la situation de la Maison des pauvres; mais mon Dieu, ma chère sœur, lesquels seront ceux qui l'occuperont, ou que deviendra l'exercice des dames de la Charité, si on contraint leurs malades de se ranger à l'hôpital ? Vous verrez que les pauvres honteux seront délaissés du secours que leur apporte la nourriture apprêtée et les remèdes, et le peu d'argent que l'on leur donne, ne sera point employé à leurs nécessités. Nous sommes obligées en tant que nous le pouvons d'empêcher cela, par de très humbles et charitables remontrances.

N° 167.

Que vous dirai-je de cette belle maison que vous habitez, votre profession de bassesse et de pauvreté ne vous donne-t-elle point quelquefois des atteintes de crainte ? Si cela est, je crois que vous en faites des actes d'héroïque vertu intérieurement et extérieurement, en telle sorte que vous avez honte de paraître, vous estimant la moindre de tout le lieu, puisque vous n'y avez que le vivre et le vêtement que Dieu vous y fait donner gratuitement. Je suis toute édifiée de voir les lumières que Notre Seigneur donne à ma sœur Cécile de ces vérités. Elle vous salue toujours et se recommande à vos prières, comme font toutes nos autres sœurs. Ma sœur Marguerite Chétif et ma sœur Radegonde sont arrivées à Arras pour l'établissement de la Charité; j'espère que Dieu y donnera bénédiction.

Redoublez, je vous prie, vos prières pour la pauvre Pologne et par conséquent pour la religion catholique, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, Ma Chère Sœur, Votre très humble soeur et servante, etc.

P. S. — Monsieur Notre Très Honoré Père paraît toujours à son ordinaire; mais néanmoins l'âge et les petites infirmités nous doivent toujours tenir auprès de Dieu, pour lui demander sa conservation, dont nous avons plus de besoin que jamais. C'est ce que je crois que vous faites, comme aussi pour Monsieur Portail qui est aussi bien, Dieu merci : il travaille toujours pour la Compagnie.

Vous ne nous faites point la fête du bon cidre et des beaux

fruits que vous avez; mais je veux croire que la bonne part que vous en faites aux pauvres, vous empêche de les considérer comme vôtres.

---

498 — A Saint Vincent.

– Mademoiselle sollicite le renouvellement des Sts Vœux pour trois de ses Compagnes.

Le dernier Octobre, mardi, 31 8bre 1656.

Mon Très Honoré Père,

Trois de nos sœurs supplient très humblement votre charité leur permettre faire demain leur renouvellement savoir: la sœur Jeanne Henault pour la troisième fois; la sœur Mathurine de Richelieu pour la deuxième; et la sœur Avoie pour la troisième ou quatrième fois. C'est de l'avis de M. Portail et ce sont aussi de bonnes filles.

Je me retire ce soir dans l'incertitude de ce qui plaira à Dieu: je fus dimanche à la sainte messe et j'essaierai de communier, pourvu que je sois aidée devant Dieu de votre charité de laquelle je demande la sainte bénédiction comme étant, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée fille et servante, etc.

P. S. — Ne pouvons-nous espérer votre conférence l'une de ces

N° 33 bis.

de ces fêtes sans vous incommoder.

---

499 — A ma sœur Barbe Angiboust à Bernay. (1)

Mademoiselle lui donne des conseils au sujet de ses emplois. — La remercie d'un envoi de lin et lui fait des offres en retour.

Le 17 Novembre 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'avez fait grand plaisir de me donner amplement de vos chères nouvelles, et de vos saints emplois auxquels je supplie Notre Seigneur donner ses bénédictions. Vous voilà tantôt donc dans l'emploi de véritables hospitalières; pourvu que cela n'interrompe point l'exercice de la Compagnie de la Charité. J'espère que tout ira bien, car si ce n'était cela il serait à craindre ce qui est arrivé en d'autres endroits que ni l'un ni l'autre (ne) s'y puissent bien établir, je crois que vous y aurez égard.

Le bon Monsieur le Curé a pris la peine de nous venir voir, dont j'ai été extrêmement satisfaite, je lui conseillai d'aller voir M. Vincent, je n'ai point encore su s'il l'avait rencontré. Je ne manquerai pas d'envoyer à ma sœur Laurence la croix qu'elle désire, et celle que vous demandez, par son retour, (2) s'il plaît à Dieu. Je vous ai écrit

---

(1) Cette lettre fut dictée à sœur Mathurine Guérin, et terminée par Mademoiselle.
(2) De Monsieur le Curé.

depuis que le lin a été arrivé, mais comme cela n'était pas bien certain, je ne vous remerciai pas de la peine que vous avez prise de nous l'acheter; je le fais de tout mon cœur et vous prie que si vous avez affaire de nos services et de notre argent ne l'épargnez pas; car vous savez que tous nos biens sont communs et que je suis tout à vous comme aussi à ma sœur Laurence, en l'amour de Notre-Seigneur, Ma Chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

500 — A ma sœur Charlotte Royer, à Richelieu.

Mademoiselle l'encourage à marcher gaiement dans le chemin royal de la Croix. — Erreur des personnes qui considèrent les charges comme un honneur. Ce que c'est qu'être sœur servante.

Ce 20 Novembre (1656)

Ma Très Chère Sœur,

J'ai appris par notre chère sœur Françoise que Notre-Seigneur vous continue toujours ses grâces en permettant que vous soyez toujours dans vos infirmités, et que quelquefois elles soient plus grandes, comme je crois qu'elles sont présentement. Vous voyez bien, ma chère sœur, que la voie par laquelle Dieu veut que vous alliez à lui est le chemin royal de la Croix; je ne doute point que vous ne vous y laissiez conduire, bien gaiement et volontiers pour y faire sa sainte volonté, aussi

bien que j'espère que vous avez fait, lorsque sa Providence vous a chargée du soin de votre petite famille. Peut-être, ma chère sœur, avez-vous eu en pensée quelque petite difficulté aussi bien qu'une de nos sœurs ces jours-ci qui en pleurait à chaudes larmes; cela parait vertueux, mais nous pouvons dire que nous nous trompons, et avouer que c'est notre ignorance qui nous fait croire que c'est un honneur et un plaisir. Si nous savions ce que c'est que la charge de sœur servante ! oh! que nous nous verrions humiliée quand on nous la donnerait, nous considérant être le fardeau de la maison qui a besoin que toutes nous supportent, nous voyant aussi obligées à servir en tous les offices de la maison par nos soins, à être de bon exemple en toutes choses; et, si nous faisions bien, à n'avoir que les restes des autres et les tenir toutes dans notre cœur. Essayons, ma chère sœur, d'être dans ces saintes pratiques; aimons mieux les volontés de nos sœurs que les nôtres quand elles ne sont point contraires à la très sainte volonté de Dieu, en laquelle je suis et de ma très chère sœur, Votre très humble sœur et servante,

P. S. Je vous prie, ma chère sœur, faire mes très humbles excuses à ma sœur Françoise de ce que je ne lui écris point, c'est que j'ai égaré sa lettre et que je suis trop pressée. Je la salue de tout mon cœur.

---

501 — A ma sœur Geneviève Doinèle, à Chantilly.

Mademoiselle lui parle d'une visite qu'elle a reçue de M. l'aumônier du château; la prie de s'exercer à écrire, et d'aviser à ce que la maison qu'on leur prépare soit commode pour les malades et les écolières.

Le 22 Novembre (1656)

Ma Très Chère Sœur,

Monsieur le chapelain (1) et aumônier du château nous a fait l'honneur d'une visite, en laquelle sa charité m'a beaucoup édifiée. Je loue Dieu de ne m'être point trompée en la croyance que j'ai toujours eue de lui. Nous lui avons beaucoup d'obligations, et je crois, ma sœur, que vous ne manquez pas de lui en être bien reconnaissante par vos soumissions à ses ordres pour vos emplois.

Si vous voyez Madame la Marquise de Saint-Simon (2) assurez la de mes très humbles respects et obéissances. Saluez ma Sr Jeanne que je prie avec vous d'apprendre à écrire et de m'écrire vous-même, et de me mander selon ce que je vous ai déjà dit à l'une et à l'autre, car je ne suis point bien aise si je ne sais de vos nouvelles par vous-même, de qui je suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble sœur et servante etc.

---

(1) M. de la Hodde
(2) Voir la note qui la concerne à la lettre 197e. page 340

P. S. Monsieur l'Aumônier m'a parlé que vous deviez changer de maison et non pas de quartier; l'assurance que j'ai qu'il ne vous conseillera rien contre les intentions de la Reine, me fait vous mander que vous n'en fassiez point de difficulté, et que vous preniez garde d'être commodément, tant pour les malades que pour les écolières que vous êtes obligée d'assister et d'enseigner.

---

502 — A ma sœur Barbe, à Bernay

Mademoiselle lui recommande de ne rien entreprendre sans l'avis de M. Vincent. Elle lui donne des nouvelles de la Compagnie en France et en Pologne, et lui dit qu'elle recevra volontiers la toile annoncée pourvu qu'elle ne soit pas trop fine.

Ma Très Chère Sœur,

Je supplie Notre Seigneur vous donner son saint amour et vous faire la grâce de travailler en son esprit en tous les emplois que sa bonté vous donne; voilà donc bien de l'ouvrage taillé. Au nom de Dieu, ma très chère Sœur, n'entreprenez rien sans qu'il soit communiqué à Monsieur notre très honoré Père. Je n'ai point entendu parler de M. l'Abbé de Mesmond; peut-être que la maladie de M. Vincent, depuis la Toussaint, l'aura empêché de le venir voir. Louez Dieu avec nous, ma chère Sœur, de sa meilleure santé; il n'a plus qu'un reste d'un érisipèle qui lui est tombé sur la jambe, qui lui causa un très fort accès de fièvre qui dura

24 heures, et ensuite, en a eu assez longtemps des petits. Nous avons grand sujet de demander à Dieu sa guérison, plutôt par nos bonnes actions et droites intentions que par nos prières, quoiqu'il se faille servir de l'un et de l'autre. Monsieur Portail a fait un voyage qui a duré deux mois dont il est revenu, Dieu merci, en bonne santé. Ma sœur Henriette, ma sœur Marie Marthe et m'a sœur Renée sont revenues de Nantes et n'y ont laissé que cinq de nos sœurs. Nous y en pourrons envoyer une si Dieu le veut, avec deux ou trois pour Hennebont et un autre hôpital à cinq ou six lieues près de là. Nous avons beaucoup de sujets de nous humilier des grâces que notre bon Dieu fait à la Compagnie. Il est revenu de nos Messieurs de Pologne qui nous ont assuré que nos trois sœurs sont auprès de la Reine de Pologne. Si ce bon Roi perd entièrement son royaume, je crois qu'elles reviendront avec les religieuses de la Visitation; elles sont toutes ensemble.

Notre sœur Marie Papillon se porte fort bien, Dieu merci, saluez ses parents et amis de sa part, je vous prie, et me croyez en l'amour de Jésus crucifié. Ma Chère Sœur, Votre très humble, etc.

P. S. — Je ne sais que vous dire du conseil que vous me demandez, de toile en filasse; nous ne nous servons point de toile de lin que pour toques et collets. Cela nous viendrait bien à propos si elle était fort blanche, et pas trop fine; l'inconvénient qui s'y trouve est que le monde ne saura pas de quelle sorte elle viendra, et les jugements sont bientôt faits, comme vous savez; je laisse cela à votre prudence, tout

ce que vous ferez sera bien.

---

503 — A ma sœur Barbe Angiboust, à Bernay.

Mademoiselle s'inquiète de n'avoir pas de ses nouvelles et lui parle de divers envois.

Ce 15 Décembre 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Je suis un peu en peine de vous, étant si longtemps sans savoir de vos nouvelles, n'en ayant point eu depuis l'arrivée de la filasse pour laquelle je vous ai remerciée déjà deux fois. J'attendais toujours des advertices du retour de M. de Ste Croix (1), désirant envoyer à ma sœur Laurence et à vous, les croix que vous nous aviez demandées; mais je crains bien qu'il soit parti sans nous en faire avertir; si cela est, je vous prie, quand vous aurez quelque commodité assurée de nous le mander, et je voudrais que ce fût au temps de vous pouvoir envoyer vos étrennes. Mandez-moi, je vous prie, bien amplement de vos nouvelles, et assurez ma sœur Laurence de mes affections et que je suis de toutes deux,

Ma Chère Sœur,

Votre très humble sœur et servante, etc.

---

(1) Le Curé de Bernay.

N° 232

504 — A Saint Vincent.

– Mademoiselle s'informe au sujet du Jubilé pour les sœurs des Paroisses

1656.

Madame la Présidente de Herse avait demandé des Eglises à Monsieur de St Nicolas pour faire les stations du Jubilé pour nos sœurs de St Martin et je crois de St Médard : Elles ne l'ont pas fait.

Si nos sœurs de toutes les Paroisses et même de la Maison (excepté celles des Enfants Trouvés) pouvaient aller à Notre-Dame et l'Hôtel-Dieu, et en deux autres Eglises proches de leur quartier, encore qu'elles ne fussent pas des nommées de la semaine, ce serait une grande commodité? Si elles iront ensemble à l'heure de la plus grande commodité pour les pauvres ? comme serait sur les cinq heures du soir ; j'entends des Paroisses.

S'il y a obligation à dire les prières qui sont dans ces petits livres qui se vendent pour cela ?

Quelques-unes des sœurs voudraient bien faire leur confession céans ; savoir, s'il n'est point nécessaire, de les avertir toutes, de choisir quel confesseur elles voudront pour cette seule fois.

---

805. — A ma sœur Cécile Agnès, Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à l'Hôtel-Dieu de St Jean à Angers.

Mademoiselle leur rend compte de la Conférence faite par St Vincent ; leur souhaite le même avantage, leur signalant les écueils à éviter dans cet exercice.

Le 8 Janvier 1657

Ma Très Chère Sœur,

Vous aurez, je crois, été en peine d'avoir été si longtemps sans recevoir de nos lettres ; j'ai si peu de temps à cause de mes infirmités, et notre sœur qui me soulage ayant été aussi un peu malade, cela a été cause, en partie, de ce retardement ; et aussi que j'attendais la première Conférence de cette année, pour tirer nos images, après la bénédiction de Monsieur Notre Très Honoré Père. Voilà celles que la Providence vous a choisies ; nous vous avons voulu laisser la consolation de les tirer en particulier lorsque vous en ferez la distribution. Le sujet de la Conférence fut de la nécessité que nous avons de travailler à notre propre perfection cette année plus que nous n'avons fait les autres.

Le 1er point fut des raisons pour lesquelles nous devons travailler à notre propre perfection. Le 2e des moyens que nous avons pour cela. Le 3e des empêchements que nous pouvions avoir de travailler à notre propre perfection.

Si Monsieur l'Abbé avait un peu de temps à vous donner et que toutes nos sœurs eussent un véritable désir de travailler à leur propre perfection, je crois qu'une petite conférence sur ce sujet, vous servirait beaucoup; et croyez-moi, mes sœurs, la recherche de notre satisfaction à parler, tant en particulier tantôt à l'un, tantôt à l'autre nuit plus à notre perfection. Mais les avertissements à toutes, étant assemblées au nom de Notre Seigneur, et que chacune prenne de la part de Dieu tout ce qui y est dit pour soi en particulier est bien plus utile. Mais voulez-vous bien que je vous die ce qui nous empêche souvent de n'être pas meilleure, ni plus fidèle à Dieu pour toutes les instructions que l'on nous fait la charité nous donner ? C'est quand il se rencontre que nous ne songeons pas que c'est Dieu qui parle à nous, quand aussi nous disons: l'on dit cela pour moi, par une mauvaise opinion que l'on en a; et quand au lieu de croire que nous avons besoin de toutes les pratiques que l'on nous enseigne, nous sommes si téméraires de dire: c'est à celle-ci ou celle-là que l'on parle. Oh! qu'une telle a bien eu son fait !

Ne suis-je pas trop méchante d'avoir ses pensées ? Ne croyez pas, mes Chères Sœurs, que j'aie cette croyance de vous, mais à cause que cela m'a paru ici en quelques-unes et que chacune de nous sommes capables de faire toutes les fautes que les autres font, je me suis laissée emporter à vous dire ces empêchements dont je supplie Dieu vous garder, et vous prie, en cette nouvelle année, de renouveler vos

premières ferveurs pour le service de Dieu, afin d'obtenir de sa bonté la grâce de fidélité et persévérance à l'accomplissement de sa sainte volonté. Si vous saviez que vous êtes heureuses pour cela d'être en un lieu où tout contribue à votre perfection, vous béniriez Dieu à tous moments de vous avoir choisies pour cet emploi.

Je ne manquerai pas, ma sœur Marie Gaudoin, d'écrire à Beauvais selon votre désir. Je salue bien toutes nos sœurs en général et en particulier. J'ai une grande consolation de savoir que ma sœur Claude est en l'état que vous me mandez, comme aussi toutes nos chères sœurs. Si l'humilité, la simplicité et la charité qui donne le support, est bien établie entre vous, votre petite Compagnie sera composée d'autant de saintes que vous êtes de personnes. Mais il ne faut pas attendre qu'une autre que nous commence, commençons toute la belle première, si il y avait quelque chose à dire que ces saintes pratiques ne soient tout à fait en usage; et si, ce n'est pas assez de commencer, car celle qui commencerait généreusement devrait dire : je ne me veux jamais lasser de ces pratiques quand bien je ne trouverais pas pareille vertus aux autres, ce qui n'arriverait pas.

Il a plu à Notre Seigneur disposer de ma sœur Claude Chantreau qui servait les Pauvres en la basse Normandie, en des terres appartenant à Madame la Duchesse de Ventadour. O mes sœurs! qu'elle a laissé une bonne odeur par la pratique de ses vertus! Notre sœur qui avait le bonheur d'être avec elle nous a mandé les

consolations qu'elle a eues avec elle. Ses pauvres filles témoignent bien leur fidélité à Notre Seigneur; elles sont à 15 lieues de Caen, en un quartier où aucun messager ne va, tellement qu'elles sont quelquefois trois mois sans avoir de nos nouvelles et nos lettres ont été souvent perdues; et nonobstant elles vivent comme si elles étaient avec nous; remerciez-en Dieu, je vous supplie, et de la force que sa bonté donne à M. Vincent que je crois que vous n'oubliez pas en vos prières.

Toutes nos sœurs vous saluent et se recommandent avec moi à vos dévotions. Je supplie la Ste Vierge, si c'est la volonté de Dieu, d'aider de ses intercessions toutes puissantes notre très chère sœur qui a confiance en Elle, et suis de toutes, de tout mon cœur, en l'amour de Notre Seigneur, Mes Chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

506. — Aux sœurs Catherine et Marie à Brienne.

Mademoiselle leur envoie des images bénites; leur donne des nouvelles de leurs parents; leur fait part du décès de Sr Claude Chantreau et dit que deux sœurs sont allées à la Fère pour soigner les blessés

10 Janvier 1657.

Mes Très Chères Sœurs,

Je vous écris ce mot, fort pressée, pour vous assurer que je ne

suis pas malade, et que Monsieur Notre Très Honoré Père se porte bien, Dieu merci. Je crois que vous continuerez toujours de prier pour sa conservation. Je loue Dieu, ma sœur Marie, que vous soyez bien affermie dans la santé; il est vrai que j'ai manqué le mois passé à vous écrire, mais vous en savez le sujet. Si je n'eusse eu crainte de vous contrister et mettre en peine, j'aurais encore différé pour la même raison.

Nous vous envoyons les images et sentences qui vous sont échues, ensuite de la bénédiction de Monsieur Vincent notre très honoré Père. Je supplie Notre Seigneur vous faire la grâce d'en faire bon usage. Ma sœur Jeanne Blot est fort en peine de son petit frère; je vous prie de vous informer ce qu'il fait, si ses sœurs et lui vivent en la crainte de Dieu, et si cet enfant apprend quelque chose. Toutes nos sœurs vous saluent, celles de Brienne (1) se portent bien et font assez bien à un peu de lenteur près. Faites bien entendre à leurs parents qu'elles n'ont pas assez de science pour leur écrire souvent, et que toutes nos sœurs ont tant à faire qu'elles ne se peuvent détourner au temps qu'il faudrait écrire.

Pour vos frères, ils sont toujours en même état que je vous ai mandé et font fort bien à la Mission; pour votre cousin, il me semble vous avoir mandé qu'il était sorti. Oh qu'il fait bon,

(1) Les filles venues de Brienne pour être de la Compagnie.

mes chères sœurs, de commettre toutes ses affections et tous ses soins à la divine Providence: c'est un moyen pour avoir la paix du cœur, que je supplie Notre Seigneur vous donner, et suis en son très saint amour, Mes Chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. — Je vous prie de prier Dieu pour le repos de l'âme de ma sœur Claude Chantreau; sur la fin de l'année passée, notre sœur Elisabeth nous en a mandé beaucoup de bien, pour les vertus qu'elle lui a vu pratiquer.

Ma sœur Elisabeth Brocard se porte bien; elle est à la Fère avec ma sœur Marie Marthe, pour panser les pauvres soldats de la dernière bataille en Picardie; je crois qu'elles reviendront bientôt s'il plaît à Dieu.

---

507 — A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle craint, comme lui que sœur Marie n'ait pas encore les qualités voulues pour remplacer sœur Cécile comme sœur servante. — Elle le prie de donner une Conférence aux sœurs d'Angers.

Le 10 Janvier 1657

Monsieur,

J'espère que votre bonté me pardonnera le long temps que j'ai été sans me donner l'honneur de vous remercier très humblement comme

je fais, de la continuation de votre charité pour nos sœurs, et des nouvelles que vous avez pris la peine de nous en donner. Il est vrai, Monsieur, que notre sœur Marie[1] ne paraît pas avoir encore assez d'intelligence pour occuper la place de notre sœur Cécile; pourvu que ses dispositions ne soient pas contraires, qu'elle ait discrétion et jugement avec quelque fonds de vertu, peut-être que l'expérience et la pratique de notre sœur qu'elle verra continuellement, pourra former son esprit pour la conduite. Il faut, je crois, du temps pour reconnaître tout cela.

Je loue Dieu, Monsieur, de votre parfaite guérison: sa Providence sait le besoin que l'Eglise a de votre santé, et ce qu'il veut faire par vous en l'œuvre proposée, pour laquelle j'espère beaucoup de bénédictions, si votre charité se résout de surmonter toutes les difficultés par votre ordinaire confiance. Je me suis un peu trop avancée, parlant à nos sœurs, d'une Conférence qui nous fut faite par Monsieur Vincent le jour des Rois, me venant en l'esprit qu'une pareille leur servirait beaucoup. Je crois, Monsieur, qu'elle vous importuneront pour cela, et si je n'étais point trop inconsidérée à cause des grandes occupations que je sais que votre charité a, je joindrais ma prière aux leurs. Je vous demande pardon de cette liberté et la croyance que je suis avec le respect que je vous dois en l'amour de Notre Seigneur Monsieur, Votre très humble et obéissante servante, etc.

---

(1) Gaudoin.

508 — A ma sœur Laurence à Bernay

Sur l'importance d'aller au même confesseur ; et sur la pureté d'intention.

13 Janvier 1657

Ma Très Chère Sœur,

J'ai communiqué votre difficulté pour un confesseur à Monsieur Vincent, lequel m'a dit de vous prier d'aller au même que ma sœur N., pour des raisons très importantes. L'avis que vous en demandez, ma chère sœur, fait paraître votre soumission, et l'acte d'obéissance que vous ferez vous rendra facile la difficulté que vous aviez, par la bénédiction que Notre-Seigneur y donnera ; c'est ainsi qu'il faut faire pour ne se point détourner de la volonté de Dieu. Je ne manquerai pas d'écrire à M. le Curé de Nanteuil, pour avoir des nouvelles de vos frères, comme vous le désirez, et aussitôt je vous les manderai. Je loue Dieu de la bénédiction qu'il donne à votre emploi. Je crois que vous vous souvenez bien que pour que le service que nous lui rendons lui soit agréable, il faut qu'il parte d'un bon cœur, c'est-à-dire bien exercé en la mortification de son propre jugement, de sa propre volonté et de la satisfaction de ses sens et passions ; sans cela, ma chère sœur, nos actions sont du bruit, et point n'y a, que l'amour propre qui trouve son compte, éloignant le pur amour de Dieu qui est la pierre philosophale qui convertit tout

en or, c'est-à-dire qui rend méritoires toutes nos actions. Je ne doute point, ma chère sœur, que le désir que vous avez de plaire à Dieu et faire votre salut, ne vous fasse bien veiller sur vous-même, tant pour faire connaître si vous faites ce que Notre-Seigneur veut que vous fassiez, que pour voir les fautes que vous pourriez faire, etc.

---

509 — A ma sœur Barbe Angiboust à Bernay.

Mademoiselle demande des nouvelles de l'établissement de Bernay. — Ne pas se mettre en peine des bruits du monde.

Le 25 Janvier 1657

Ma Très Chère Sœur,

J'ai aujourd'hui reçu trois de vos lettres, toutes datées de ce mois, par lesquelles vous me dites diverses choses qui me mettent en incertitude de la fermeté de votre établissement, sur ce que vous me dites que M. l'abbé ne vous trouve pas bien logées. Mandez-moi, je vous prie, ce qui en est; nous ne manquerons pas, envoyant une sœur, d'envoyer tout ce que vous désirez. J'ai grande peine de tant différer à envoyer du secours et de la consolation à notre pauvre sœur affligée; mais, ma chère sœur, vous ne sauriez croire la peine que nous avons à en avoir de propres aux lieux si éloignés, à cause de la quantité que l'on en demande en

divers endroits. Il faut espérer du secours de la divine Providence, et pour cela je vous prie d'employer vos prières auprès de Notre-Seigneur.

Vous avez bien raison de ne vous pas mettre en peine pour les bruits du monde, pourvu que nous n'en donnions point de sujet, demeurons en paix. Que s'il arrivait que nous en donnassions sujet, humilions nous beaucoup et essayons de réparer nos fautes. Ce n'est pas, ma chère sœur, que je me défie que vous ayez mécontenté quelqu'un, mais vous savez que le monde souvent se mécontente par eux-mêmes.

Mandez-moi, je vous prie, si Monsieur de Bernay est de retour, et me recommandez aux prières de ma sœur Laurence, et me croyez en l'amour de Notre Seigneur, Ma chère sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. —— Ma chère sœur, quand vous nous écrirez, adressez vos lettres dans le Cloître St Germain de l'Auxerrois, à nos sœurs, à cause que le Messager les garde trop longtemps.

Je vous prie de dire à ma sœur Laurence que j'ai écrit à M. le Curé de Nanteuil pour savoir bien amplement des nouvelles de ses parents, et que je la prie, en attendant, de penser que son bon Ange donne des nouvelles à Dieu de l'usage qu'elle fait de ses grâces.

N° 236.

510 — Aux Filles de la Charité, à Chantilly.

Mademoiselle leur recommande l'observance des règles et la retenue dans la fréquentation du monde.

30 Janvier 1657

Mes Très Chères Sœurs,

J'ai été très consolée comme je vous ai déjà mandé de savoir que les pauvres soient si bien assistés, Dieu en soit béni à jamais! Je ne doute point que, vous acquittant de ce devoir, vous ne soyez aussi bien exactes à vous acquitter de la fidélité que vous devez à Dieu pour l'observance de vos règles, particulièrement pour la retenue de la fréquentation du monde sans des nécessités très importantes. Croyez-moi, mes sœurs, que quelquefois le monde nous fait des petits reproches pour manquer à de certains agréments que nous ne devons pas lui rendre, qui après s'édifie lorsqu'il connaît que c'est par principe de vertu, et remarque fort bien celles qui s'y laissent un peu gagner aux applaudissements. Je crois que vous ne vous étonnerez pas de ces petits avis que je vous donne, qui tournent toujours à bien, à ceux qui les reçoivent en la vue de Dieu, quoiqu'ils n'en aient pas besoin sur ces matières.

Il est nécessaire que ma sœur Jeanne Bonvilliers fasse ici un petit voyage; je vous prie ma sœur Geneviève, de l'envoyer le plustôt que vous pourrez; car, quoique j'aie toute la confiance que je

puis avoir en vous, autant qu'à pas une de nos soeurs, néanmoins il n'est pas de la bienséance que vous demeuriez seule dans ces jours de carnaval. Mandez-moi je vous prie des nouvelles de votre santé et de toutes choses par elle, et me croyez toutes deux en l'amour de Notre Seigneur, Mes Très Chères Soeurs, Votre très humble soeur et servante, etc.

---

511 _ A Saint Vincent.

Mademoiselle lui propose soeur Louise Ganset pour être envoyée à Maule, et lui dit la peine qu'elle éprouve quand elle voit une soeur biaiser.

Le 31 Janvier 1657

Mon Très Honoré Père,

A mon arrivée j'ai aperçu ma soeur Louise Ganset, que vous connaissez de par Monsieur du Fresne,(1) qui saigne et fait fort bien l'école, et aussitôt j'ai pensé la proposer à votre charité pour Maule, et pourrait partir dès demain jeudi, veille de la sainte Vierge (2). Nous pensions de ne la plus envoyer hors de la maison, tant pour son âge,

---

(1) Nicolas du Fresne, naquit à Troyes, en Champagne en 1627. Il n'avait que vingt ans lorsqu'il fut admis dans la Congrégation le quinze septembre 1647.

(2) Fête de la Purification de la Ste Vierge.

que pour d'autres petites raisons, qui ne sont pas considérables pour Maule; mais je lui ai parlé ce soir, et ai reconnu qu'elle pourra encore faire facilement cette campagne. Que si il est besoin pour sa santé de la retirer, sur la fin de l'été, notre bon Dieu nous en pourvoiera d'une autre. Il faut que je vous avoue, mon Très Honoré Père, que je suis sensiblement touchée quand je vois nos sœurs biaiser et ne pas aller par la voie fidèle, or si j'ai failli par impuissance ou autrement, j'espère que notre sœur Louise réparera ma faute, dont je demande très humblement pardon à votre charité et l'espère aussi, puisque je suis mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante Fille et servante, etc.

P. S. — S'il plaît à votre charité réponse pour que notre sœur puisse aller par la carriole de St Germain.

---

512 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui parle d'une jeune femme digne de compassion et en danger de se perdre.

Le jour Ste Appolline 1657.

Mon Très Honoré Père,

Je ne me souviens point d'avoir jamais vu sujet plus digne de compassion qu'une jeune femme, qui vous fut trouver deux jours de

suite la semaine passée, fille d'une nommée Madame du Porier, qui porta à votre charité de l'écriture de son mari pour l'employer, ou faire employer. Cette bonne jeune femme est en telle extrémité qu'elle met en doute si elle ne peut pas en conscience se servir d'une occasion qui se présente; et de personnes que vous connaissez, dont il y a sujet de s'étonner, qui lui promet de la mettre à son aise, disant qu'elle n'y a autre attrait que la nécessité. J'ai pensé, mon Très Honoré Père, que pour empêcher une offense de Dieu si criminelle qu'il était bon faire connaître aux dames ce sujet d'exercice de charité corporelle et spirituelle. Elle dit s'être vue des trois ou quatre jours sans avoir du pain, et comme il n'y a que cinq mois qu'elle est dans cette extrémité durant lesquels elle a sollicité ses affaires avec ses créanciers, quittant par force une grande boutique de marchandises de fer, au bout du Pont-Neuf, qu'elle était encore dans l'innocence. Elle a été fort bien élevée, et m'a priée de m'informer de la vérité de tout ce qu'elle me disait. Si les dames veulent lui faire charité je ferai en sorte qu'elles ne soient pas trompées. Encore que je ne la connaisse point, je vous la recommande de tout mon cœur pour l'amour de Dieu par lequel j'ai l'honneur d'être, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obligée servante, etc.

P. S. Je vous supplie très humblement me faire la charité que je vous puisse parler avant le Carême.

N° 154.

513 — Aux Filles de la Charité, Servantes des Pauvres Malades, à l'hospice de Nantes, en Bretagne.

Mademoiselle les exhorte à la patience, à l'union. — Leur recommande de s'adresser toutes au même confesseur. — Annonce le décès de ma Sœur Claude Chantreau.

10 Février 1657

Mes Très Chères Sœurs,

Il y a longtemps que je remets à vous témoigner que je sens grande douleur de vous savoir tant d'affaires, et que vous êtes si peu, et encore déjà beaucoup d'infirmes; et ma plus grande peine de ne savoir par quel moyen vous secourir. N'avez-vous personne qui considère votre travail et qui en affectionne la continuation, pour faire entendre l'impossibilité sans augmenter votre nombre? Il ne faut pas, mes sœurs, que cela vienne de vous, car encore que nous eussions bien de la peine à vous envoyer sitôt de nos sœurs, l'on pourrait penser que nous en aurions trop; non pas les personnes qui ont pouvoir, mais ceux qui n'agréent pas toujours ce que les autres trouvent bon. Que faire à cela, mes Chères Sœurs? Non autre chose que de patienter et vous assister le plus que vous pourrez de l'exemple de Notre-Seigneur qui a consommé ses forces et sa vie pour le service du prochain, et vous vous sentirez fortifiées non seulement pour le corps, mais vos esprits en recevront de

consolations tout extraordinaires pour la perfection de vos âmes, par une onction intérieure qui produira incessamment l'union et cordialité, par laquelle le support l'une de l'autre vous rendra facile tout ce que la nature trouve difficile ; vous fera trouver consolation même dans vos répugnances, vos satisfactions dans votre particulier ; vous donnant connaissance que toutes celles que nous cherchons hors les personnes auxquelles Dieu nous a liées par son saint amour, pour pareilles fonctions de son service, ne peuvent que nous nuire beaucoup. Je crois que vous n'avez pas besoin de cet avis et que l'expérience vous a fait connaître cette vérité que nous sommes bien avisées quand l'exemple des autres nous sert pour éviter les inconvénients qui sont si préjudiciables à tout le corps des Compagnies et à chacune en particulier, dont l'on ne s'en aperçoit qu'après beaucoup de dommage. Je supplie Notre-Seigneur vous préserver de ces malheurs. Ne vous étonnez pas, mes Chères Sœurs, de ce que je vous mande ces choses, encore que votre petite Compagnie ne m'en donne pas de sujet ; vous savez que les plus parfaits doivent se défier d'eux-mêmes et que il nous est recommandé, si nous sommes debout de nous bien garder de tomber. Ce qui me console, pour vous, est l'assurance que j'ai que vous avez de bons confesseurs et que, quand vous n'auriez point d'autre aide d'eux que la croyance que leurs conseils ne vous sauraient nuire, c'est toujours beaucoup. Ce que je treuve de plus nécessaire, et que je vous recommande de tout mon cœur, est que toute la communauté aille toujours au même ; ce n'est pas que je vous die que vous

N° 238

n'alliez jamais qu'à un confesseur; car peut-être que celui que Monsieur Vincent vous a donné pour principal, ne peut se rendre si sujet; mais au moins, si il y en a un autre pour l'ordinaire, que toutes y aillent aussi. Je ne vous dis pas cela sans sujet, mais c'est la connaissance que j'ai des désordres d'une Communauté en laquelle s'est introduit peu à peu cette liberté que les unes allassent à un confesseur, les autres à un autre, et ainsi il y est arrivé la désunion et le trouble, et avant ce malheur c'était une compagnie très bien réglée, fort unie, et en laquel le Dieu était beaucoup honoré. Je supplie Notre-Seigneur vous préserver de ce désordre comme je l'espère, si vous continuez à vous entr'aimer l'une l'autre, et à travailler à surmonter vos passions et quelquefois les petits mouvements qui nous surprennent.

Je crois vous avoir mandé le décès de ma sœur Claude Chantreau. Une autre fois, s'il plaît à Notre-Seigneur, je vous manderai ce que nous avons appris par la conférence de ses vertus. Courage, mes chères sœurs, cette vie est si courte pour plusieurs! et la récompense de nos souffrances intérieures et extérieures est éternelle comme vous savez; mais elle ne se donne qu'à ceux qui ont vaillamment combattu. Je vous souhaite toutes victorieuses, et suis en l'amour de Jésus-Christ, par lequel nous surmontons toutes nos difficultés si nous lui avons confiance plus qu'aux créatures, Mes Très Chères Soeurs, Votre très humble sœur et très affectionnée Servante, etc.

N° 238

514. — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui envoie une pièce qui lui cause une vive peine, et lui demande de continuer à faire usage d'œufs et de bouillon d'orge.

Le 16 Février 1657.

Mon Très Honoré Père,

Voilà la pièce qui m'a tant fait de peine, l'on me l'a prêtée encore pour huit jours, je l'envoie à votre charité, toute fermée, pour qu'elle ne soit vue que de ceux qu'elle jugera à propos.

Je vous supplie pour l'amour de Dieu, me permettre de continuer la nourriture comme j'ai commencé le Carême, avec des œufs et le bouillon d'orge; j'ai sujet de croire que cela tempère l'ardeur du sang par quelque soulagement que je ressens de battement d'artères, et c'est simplement que je vous demande cette grâce, tant que je reconnaisse autre besoin, m'y sentant obligée, quoique je craigne que ce soit plutôt attache à ma santé que en vue d'observance du précepte, tant je suis misérable et néanmoins je me crois,

Mon Très Honoré Père,

Votre très humble fille et très obligée servante, etc.

Coll. St Laz. N° 3.

515 — A ma sœur Geneviève Doinel,[1] à Chantilly.

Mademoiselle lui envoie sœur Marie Navain et la remercie d'un envoi de poisson qu'elle a fait servir aux sœurs infirmes, la Communauté n'étant pas dans l'usage de se traiter de la sorte.

10 Mars 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Je ne sus vous écrire par ma sœur Marie Navain qui est partie aujourd'hui pour vous aller trouver. J'ai eu grand déplaisir de tant tarder à vous l'envoyer ; mais il s'est rencontré qu'il y avait bien près de deux ans qu'elle n'avait fait la retraite. La confiance que j'ai en vous a été cause que nous lui avons donné ce temps, (dans) la crainte d'être obligée de la faire venir à un autre temps pour ce sujet. Si M. Vincent ne vous a point fait de réponse, je crois, ma chère sœur, que son intention sera que vous fassiez ici un voyage de deux ou trois jours pour le voir bien amplement, et je crois aussi que cela sera bien nécessaire. Mais si rien ne vous presse je ne pense pas que ce puisse être avant les fêtes ; je vous laisse être juge de cela, selon les besoins que vous voyez à votre emploi.

Je vous remercie très humblement, ma chère sœur, au

(1) Voir la note à la lettre 276e p. 462.

nom de toute la Communauté de votre beau poisson : si se fût pu se reporter promptement je vous aurais priée d'en faire festin à vos pauvres malades, car vous savez bien que notre Compagnie ne se traite pas de la sorte ; mais ne le pouvant, votre charité a servi à plusieurs de nos sœurs infirmes dont j'ai fait partie. Vous nous aviez envoyé un écu et nous avions oublié pourquoi c'était faire, nous l'avons baillé à ma sœur Marie pour faire son voyage, dont elle vous rendra bon compte. Je ne vous dis rien en son sujet parceque vous connaissez sa vertu qui se perfectionnera toujours par l'exemple de la vôtre, que je supplie Notre Seigneur vous augmenter de plus en plus, étant en son très saint amour, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. — Je salue Monsieur le Chapelain et vous prie de l'assurer de mes très humbles respects comme aussi Mesdames les Officières de la Charité.

---

516 — M. Saint Vincent.

Au sujet de la mort d'un Missionnaire.

20 Mars 1657

Mon Très Honoré Père,

Il paraît bien que Notre Seigneur est le seul général

N° 158

propriétaire de la Congrégation de la Mission, disposant ainsi des bons sujets qu'il y met.[1] Il a donc eu à faire pour une mission excellente de celui qu'il nous a enlevé, qu'est-ce que nous avons à dire? Rien, sinon que je crois que cette nouvelle entrée dans le Ciel attirera de Dieu de grandes grâces sur tout le reste de la Compagnie, et que cette douleur universelle produira des effets de sainteté en beaucoup d'âmes. Ne suis-je pas bien hardie, Mon Très Honoré Père, d'oser mêler mes larmes avec vos soumissions ordinaires aux conduites de la divine Providence, mes faiblesses avec la force que Dieu vous a donnée pour porter la si bonne part que Notre Seigneur vous donne si souvent à ses souffrances. Pour son amour, donnez à la nature ce qu'elle a besoin pour sa décharge, et ce qui est nécessaire pour votre conservation.

Je ne vous saurais céler, Mon Très Honoré Père, que ma douleur est grande, mais votre charité m'a enseigné d'aimer la volonté de Dieu, si juste et miséricordieuse, la bonté de laquelle m'a rendue,

Mon Très Honoré Père,

Votre très humble et très obligée Fille et Servante, etc.

---

(1) En 1657, Saint Vincent perdit plusieurs bons ouvriers dans différentes missions; il en périt sept à Gênes au service des pestiférés, entre autres M. Blatiron, leur Supérieur, homme de grand mérite, fort cher à saint Vincent.

N° 158

517. — A ma sœur Barbe Angiboust à Bernay.

Mademoiselle la loue de sa manière d'agir à l'égard des dames. — Lui exprime le regret de ne pouvoir l'autoriser encore à venir à Paris, et lui donne de bonnes nouvelles de M. Vincent et de M. Portail.

20 Mars 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Voilà mon espérance perdue qu'une de nos sœurs dût passer chez vous: la providence de notre bon Dieu en a disposé autrement. Elle partit dimanche pour aller à Caen (1) qui est le plus droit chemin. J'y ai presque regret à cause du beau temps que vous auriez eu à aller et venir. Je vous prie quand vous aurez occasion de leur écrire de leur en faire la charité; ce leur sera une grande consolation d'avoir de vos nouvelles et des nôtres, par ce moyen. Je ne sais si vous avez reçu deux de nos lettres que je vous ai écrites, assez près l'une de l'autre. Vous ne doutez pas que je n'aie eu grande consolation aux dernières que vous m'avez mandées: le support que vous avez eu aidera à faire connaître aux dames que vous n'avez rien entrepris de vous même et que vous n'avez nulle intention de choquer leur autorité; et je ne doute point que cela ne se soit passé, de votre part, avec grande reconnaissance de la bonté de

(1) Se rendant à Sainte Marie du Mont, près Coutances.

Dieu et humiliation pour ce sujet; comme je vous prie d'aider ma sœur Laurence à pareils sentiments.

Voilà huit aunes d'étoffe, selon ce que vous nous avez demandé. Je vous prie si vous avez quelque habit bien méchant, de nous le conserver pour faire des doublures.

Je le souhaiterais de tout mon cœur, ma chère Sœur, que vous puissiez faire ici un voyage; mais il n'est pas encore temps, à cause des affaires que Dieu vous a commises, au lieu où vous êtes, auquel je supplie Notre Seigneur continuer ses bénédictions. Aidez-nous aussi, ma chère Sœur, à remercier sa bonté des forces extraordinaires qui semble qu'il donne à Monsieur Notre Très Honoré Père, lequel nonobstant toutes ses infirmités ne laisse pas de travailler plus que jamais. Monsieur Portail aussi, par la grâce de Dieu, se porte assez bien quoiqu'il ait été fort enrhumé. Nous avons besoin de demander pour l'un et pour l'autre leur conservation pour la gloire de Dieu, en l'amour duquel je suis,

Ma Très Chère Sœur,

Votre très humble et très affectionnée Sœur et Servante, etc.

Écriture de Mathurine Guérin, signature de Mademoiselle.

N° 240.

518 — A Saint Vincent.

Choix de deux sœurs à envoyer à la fondation de Cahors. — Sa sollicitude pour le voyage et le nouvel établissement.

Ce 3 Avril 1657.

Mon Très Honoré Père,

L'emploi que Monseigneur de Cahors veut donner à nos sœurs me fait changer la proposition que j'ai faite à votre charité pour seconde sœur, pensant qu'il est nécessaire qu'elle sache lire, écrire et faire quelque ouvrage, et pour cela il faut en tirer une des enfants. Ce choix de ces deux sœurs nous tiendra lieu de plus de quatre, mais il faut faire cet effort pour plusieurs raisons, dont la principale est celle de vos saintes intentions. Permettez-moi, Mon Très Honoré Père, que selon la connaissance que j'ai de la pauvreté de la Compagnie, je die tout simplement à votre charité que l'intention de Monseigneur n'étant pas que nous portions les frais du voyage, comme aussi ne le pouvons-nous pas, que cela nous accommoderait et faciliterait le prompt partement, si sa charité nous faisait bailler à Paris le nécessaire, parce que outre qu'il les faut toutes équiper de neuf, il faut encore les frais des voitures et la nourriture sur les chemins. Peut-être est-ce les intentions de ce bon Seigneur, mais le désir que j'ai de lui obéir promptement me les fait prévenir, dont je vous demande

très humblement pardon si cela n'était pas nécessaire, et votre bénédiction, avec la croyance que je suis, Mon Très Honoré Père,

Votre très humble et très obéissante fille et servante, etc.

P. S. — je ne sais si c'est contre la simplicité que je me sers de ce qui me paraît prudence, vous envoyant cette lettre, Mon Très Honoré Père, au cas que votre charité jugeât à propos de l'envoyer. Il m'a semblé que j'ai pris cette pensée sur quelque raison de besoin, et empêcher que votre charité ne nous fît quelque proposition que je vous dirai s'il plaît à Notre Seigneur.

---

519 — A une Sœur[1] dans un nouvel Etablissement.

S'abandonner à la conduite de Dieu dans les difficultés sans se laisser troubler.

(1657)

Ma Très Chère Sœur,

Il faut aimer le bon plaisir de Dieu en tous les événements de la conduite de sa providence ; il est vrai que vous voilà dans de grands embarras et de grandes peines ; n'était que j'espère l'assistance de l'esprit de Dieu en la conduite dont vous avez besoin,

---

(1) Peut être sœur Anne Hardemont à Ussel.

(Manuscrit de Sr Chétif N° 42)

j'aurais grande crainte que cet emploi ne réussit pas. Donnez-nous à Dieu dès cette heure, mes chères Sœurs, pour bien vouloir tout ce qu'il plaira à sa bonté en arriver; c'est bien tout de bon que vous avez besoin de grand support et condescendance, et surtout de douceur et de retenue en vos conduites. Ne vous inquiétez pas si de bien longtemps vous ne voyez les choses au point que vous les pourriez désirer; faites votre petit possible en grande paix et tranquillité pour donner lieu à la conduite de Dieu sur vous, et ne vous mettez pas en peine de tout le reste, vous ne pouviez pas faire autrement que d'obéir à M. N. Je souhaite de tout mon cœur que toutes vos actions et paroles témoignent que vous n'agissiez que par cette obéissance. Je suis en l'amour de Jésus Crucifié, etc.

---

520 — A ma sœur Barbe Angiboust, à Bernay.

Au sujet d'une Epidémie.

(Avril 1657)

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai qu'à Paris il est mort quantité de personnes subitement; et il en meurt encore. Ce nous sont des avertissements pour nous tenir prêtes quand il plaira à Dieu nous appeler, et nous

Manuscrit de Sr Chétif, No. 45.

servir de précaution avant que de voir les malades; vous me donnez une grande consolation, de ne les vouloir pas abandonner et que vos messieurs et dames soient dans ce même sentiment. J'espère qu'il ne vous en arrivera point de mal; nous vous envoierons, s'il plaît à Dieu, l'un de ces jours, une petite boîte d'orviétan pour en prendre la grosseur d'un pois les matins, et je crois que vous ne manquerez pas, mes chères sœurs, d'avoir dévotion à St. Roch, pour obtenir de Dieu les forces nécessaires pour porter l'appréhension de ce mal et tout ce qui en peut arriver, avec soumission à son bon plaisir et ainsi nous ne devons rien craindre, etc.

---

521 — A M. l'abbé de Vaux, à Angers.

Mademoiselle le prie de donner instruction aux sœurs pour leur conduite. Le remercie de la peine qu'il prend pour l'établissement des Conférences.

Ce 19 Avril 1657

Monsieur,

J'estime à grand bonheur la grâce que vous faites à nos Sœurs parmi vos soins et grandes affaires. Je loue Dieu, de tout mon cœur, de la bénédiction que Dieu donne à la conduite du bon Monsieur le Mersier auquel je n'ai point encore rendu de témoignage de reconnaissance, sinon en nos chétives prières. J'appréhende extrêmement,

Monsieur, que nos sœurs soient interrogées pour toutes les raisons que votre charité a pris la peine me représenter, mais si Monseigneur d'Angers et vous, le voulez, et le trouvez nécessaire; elles sont sous son obéissance. Je crois, Monsieur, que vous leur ferez la charité de leur donner instruction, ou faire donner à ce qu'elles ne fassent rien que bien à propos, car je crois qu'elles seront beaucoup empêchées.

Les grandes affaires que Monsieur Vincent a, et un peu d'indisposition que j'ai, m'empêchent de vous dire son sentiment sur l'affaire de Monsieur Ratier. Je crois qu'il aura consolation de la peine que vous prenez pour l'Etablissement des Conférences. J'espère que vous me faites la charité de vous souvenir de nos besoins en vos saints Sacrifices et prières. Je le vous demande pour l'amour de Dieu et la croyance que je suis en le même Amour, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante, etc.

---

522 _ A Saint Vincent.

Mademoiselle se recommande à ses prières à l'occasion de la fête de sainte Monique, lui rappelant qu'à pareil jour, Dieu lui a accordé une grande faveur.

Le 3 Mai 1657

Permettez-moi, Mon Très Honoré Père, faire souvenir votre charité qu'il est demain sainte Monique et que ce jour est solennel

pour moi, pour la grâce que vous savez que Dieu m'y a faite, dont je n'ai pas bien usé ; et pour cela j'ai besoin de miséricorde, que je supplie votre charité de demander à Notre Seigneur pour moi, me donnant à lui sans réserve au saint sacrifice de la Messe, et une bonne part à votre bénédiction que je vous demande pour l'amour (de Dieu,) comme étant par ce même amour, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très indigne fille, etc.

---

523 — A ma sœur Cécile, Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Angers.

Avis pour la conduite: les Soeurs Servantes doivent donner l'exemple de la vertu.

Le 12 Mai 1657

Ma Très Chère Sœur,

Il y a bien longtemps que je me suis donné la consolation de vous écrire, mais je crois que vous aurez eu de nos nouvelles par la lettre que j'ai écrite à ma soeur Marie,[1] de Beauvais, que je pris la liberté d'adresser à Monsieur l'abbé de Vaux, auquel je mandai que M. Vincent avait résolu d'envoyer bientôt un des messieurs[2]

---

(1) Marie Gaudouin (2) de la Mission

en vos quartiers, je le souhaite de tout mon cœur, vous avouant, et à toutes nos chères sœurs, que je porte grande peine de savoir le peu d'avancement à la perfection en votre Communauté. Quand je ressens quelque petit mécontentement de quelques-unes de nos Sœurs et que je considère de près, pour en connaître la cause, il faut que je vous avoue ingénûment que souvent je reconnais qu'il y a de ma faute, soit manque de cordialité ou de leur donner l'exemple que je devrais, car il faut que nous sachions, ma Chère Sœur, que le nom que la divine Providence nous fait porter de Servantes de nos Sœurs, nous oblige d'être les premières dans la pratique des véritables et solides vertus d'humilité, de support, de travail et d'exactitude à nos règles et pratiques de la Compagnie ; devant croire que nous sommes redevables à toutes et obligées de les servir pour leur aide spirituel et temporel ; et que la prudence nous fasse leur donner confiance pour leurs besoins, sans aucune préférence. Je supplie Notre-Seigneur vous donner ce talent pour sa gloire et le bien de nos Sœurs, et suis en son très saint amour et de toutes nos très chères sœurs,

Ma Chère Sœur,

Votre très humble et très affectionnée Sœur et Servante, etc.

---

524 — A ma sœur Barbe Angiboust, à Bernay.

Mademoiselle est en peine de n'avoir pas de ses nouvelles et la prie de recommander à Dieu la résolution qui vient d'être prise de continuer l'accommodation de la Maison. — Elle s'informe de la distance de Bernay à Ste Mie du Mont.

Le 1er juin 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Nous sommes très en peine de l'état auquel vous êtes présentement, n'ayant point eu de vos nouvelles depuis que nous vous avons envoyé une petite boîte d'Orvietan, pour vous servir de préservatif dans l'air, au temps des fièvres malignes. Nous avons appris qu'elles avaient cessé, dont nous louons Dieu ; mais je serais bien aise d'en apprendre des nouvelles par vous même. Je vous prie de nous en donner le plus tôt que vous pourrez, et me mander aussi je vous prie si vous avez reçu, pour ma sœur Laurence, une lettre de ses parents. Je ne manque point à dire de vos nouvelles à Monsieur notre très honoré Père et à Monsieur Portail, et souvent leur envoie les lettres que vous m'écrivez. Nous avons grand sujet de remercier Notre-Seigneur de la santé que sa bonté leur donne, dont nous avons si grand besoin. Offrez à notre bon Dieu la résolution que nous avons prise de continuer l'accommodation de la Maison. On commence aujourd'hui à y travailler, vous pouvez penser, ma chère sœur, que

nous avons plus besoin que jamais de la bonté de la Providence, pour ce sujet, et pour toutes les autres conduites de la Compagnie. Ma sœur Cécile vous salue, le besoin que nous avons de filles nous empêche de la mander sitôt. Je ne sais si nous vous avons mandé la mort d'une de nos sœurs qui était à la Compagnie depuis dix huit mois. Toutes nos sœurs vous saluent toutes deux et moi, ma sœur Laurence, de qui je suis et de vous, Mes Très Chères Sœurs, en l'amour de Jésus, La très humble Sœur et Servante, etc.

P. S. — Mandez-moi, je vous prie combien il y a, de Bernay à nos sœurs de Sainte Marie.

---

525 — A ma sœur Barbe Angiboust, à Bernay.

Mademoiselle lui demande si elle pourra faire un voyage à Ste Marie du Mont avant de venir à Paris où elle désire la voir dès que les besoins des Pauvres lui permettront de s'absenter.

Ce 12 Juin 1657

Ma Très Chère Sœur,

Il n'y a pas encore quinze jours que je me suis donné la consolation de vous écrire, et depuis j'ai reçu trois de vos lettres presque toutes à la fois, avec une de ma sœur Laurence pour son frère, que je

---

Ecriture de Sr Mathurine Guérin.

N° 244.

ne manquerai pas de lui envoyer par la première occasion sûre. De crainte que ma lettre dernière ne soit perdue je vous priais, par elle, de me mander combien il y avait bien de Bernay à Ste Marie, et si vous pourriez bien faire ce voyage avant que d'en faire ici un petit, pour lequel je prendrai l'ordre de Monsieur Vincent la première fois que je le verrai, s'il plaît à Dieu. Je vous prie de m'avertir du temps précisément que vous pourrez faire le voyage sans que les malades et les écolières en reçoivent d'incommodité: le plus tôt sera le meilleur, afin que ma sœur Laurence fasse aussi son tour.

Je supplie Notre-Seigneur vous conserver, et suis en son saint Amour, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble sœur et très affectionnée Servante, etc.

---

526 — A nos Sœurs Perrette et Marguerite Chétif, Filles de la Charité, Servante des Pauvres Malades, à Arras.

Au sujet de quelques commissions.

Ce 2 juin 1657

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien en peine de cette troisième seringue, Marie Marthe n...

se souvient que des deux premières; je vous prie de penser à ce que vous portâtes au messager un peu après que ma sœur Jeanne Pangoy s'en fut revenue. Je ne sais si on vous a mandé sur le mémoire pour les vingt cinq sols de fuseaux. Je n'ai pas eu le temps de faire acheter les drogues que vous me mandiez par votre dernière; ce sera, s'il plaît à Dieu, au premier voyage. Votre lancette n'est pas encore accommodée, en voilà une autre que je vous envoie. L'incertitude du temps que vous serez là m'empêche de vous envoyer vos habits. Prenez bien soin je vous prie des actions de ma sœur Michelle et qu'elle ne forme point en elle de mauvaises habitudes.

Les premiers livres que nous vous avons envoyés ont coûté trente deux sols, ma sœur Marguerite nous a rendu vingt sols des deux derniers, que je vous renvoie; les deux lancettes d'ici doivent appartenir aux pauvres, les manches y sont, et une livre de sel prête[1] est à Marie de St Denis, le reste s'il y en a est aux pauvres. Faites nos excuses à M. le Vicaire que nous ne pouvons pas recevoir cette bonne fille. Voilà le reste du mois de cette nourrice; nous avons retenu pour les fuseaux et pour les livres. Bonjour, ma sœur, toutes nos sœurs vous saluent et moi avec elles, notre bonne sœur Michelle, étant de toutes deux, en l'amour de Jésus Crucifié, Mes Chères Sœurs, Votre, etc..

(1) Marguerite Chétif fut baptisée en l'Eglise St Sulpice le 8 Septembre 1621; elle fut reçue en la Compagnie le 1er Mai 1649; nommée Supérieure de la Compagnie et installée par St Vincent, en sa charge, le 14 7bre 1660, après le décès de Mademoiselle Legras. Elle mourut le 9 janvier 1694

(2) pour: apprêté

N° 656.

527. — A Monsieur N. à Chars.

Mademoiselle explique quelques malentendus. — Dit son regret de n'avoir pas envoyé une sœur et demande le retour de sœur Clémence

Monsieur,

Permettez moi de vous dire que n'ayant pas mandé à ma sœur Marie de donner la peine à Monsieur Pouvot de lui trouver voie pour son retour, je n'ai pas été étonnée qu'elle n'ait pas pris celle des beurriers, très incommode, pour en prendre une plus assurée. Il est vrai, Monsieur, que j'ai été fâchée qu'elle ait amené la fille pour des raisons que votre charité m'a mandée, mais je m'étonne que l'on ait remarqué qu'elle ait parlé à Monsieur Garson,(1) vu la connaissance que vous m'avez témoigné avoir de sa bonté et que vous avez approuvé. Je suis bien fâchée, Monsieur, de ne vous avoir pas envoyé la sœur que je vous avais trop facilement fait espérer pour la crainte que j'ai que ce soit encore à recommencer, vu quelques plaintes et avertissements qui m'ont été donnés, c'est pourquoi je vous prie, Monsieur, au nom de Dieu d'essayer des personnes que l'on vous propose et de permettre que ma sœur Clémence revienne sans tardement afin que nous ne soyions point (inachevée, c'était sûrement un simple brouillon)

(1) Curé de Chars.

N° 194.

528 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui parle des sœurs de St Flour admirant dans la plus âgée des dispositions qui lui sont un sujet de beaucoup s'humilier elle-même.[1]

Juin 1657

Les bonnes sœurs de St Flour n'ont su résoudre de leur confession, et ne sentent point de peine de la différer. Dans la soumission, Mon Très Honoré Père, à l'ordre de la divine Providence, pour si elles ne peuvent la faire à votre charité, la faire à celui qui lui plaira leur nommer.

L'aînée souhaite vous faire une communication que, si elle ne peut vous parlant, elle demande à votre charité la faire par écrit. Sa soumisson aux ordres de la volonté de Dieu est admirable, car elle m'a dit qu'elle ne s'était jamais sentie dans une pareille disposition de facilité et ouverture de cœur pour sa confession, et néanmoins elle en demeure en paix; je crois une grande perfection en cette âme, et d'admirables dispositions pour les œuvres auxquelles Dieu l'appliquera. Qu'elle aurait fait du bien et qu'elle en ferait si elle était instituée en ma place, et qu'elle m'aura fait de bien si je conserve les humiliations que je reçois en son sujet, pour mes

(1) Voir Lettres de St Vincent page 338. No 795.

misères et oppositions aux grâces de Dieu. j'espère de votre charité qu'elle m'obtiendra miséricorde et me pardonnera d'avoir rendu ses peines si inutiles. Il est vrai que les besoins de la Compagnie pressent un peu de s'assembler et de vous parler ; il me semble que mon esprit est tout enveloppé tant il est faible, toute sa force et son repos est après Dieu d'être par son amour, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante Servante, etc.

---

529. — A ma sœur Marie et ma sœur Clémence
Filles de la Charité. Servantes des Pauvres Malades, à Chars.

Mademoiselle craint que faute d'expérience, elle n'ait manqué au respect dû à M. le Curé, et l'engage à réparer ses torts. .... Avis sur la sobriété — Emploi de chacune ——— Avertir les Supérieurs de ce qu'on pourrait leur dire de suspect touchant la religion.

Ce 5 Juillet 1657

Mes Très Chères Sœurs,

Et vous, ma sœur Marie particulièrement, je vous assure que j'ai bien compati à toutes les peines que j'ai su que vous avez eues. Ce vous est une marque, ma chère sœur, de l'amour que Notre Seigneur a pour vous ; vous ayant choisie pour l'honorer dans ses souffrances. Tout ce que je crains, est que n'ayant pas eu d'expérience pour votre conduite vous soyez sortie du respect que vous devez à M. le

Curé, et que le monde se soit servi de cet exemple, selon ce que vous me mandez, en votre lettre, ce qui serait une chose très fâcheuse et qu'il faut réparer disant à toutes celles qui vous en parleront : M. le Curé est maître absolu de la conduite des prêtres et du peuple de sa paroisse; le Seigneur, qui est Monsieur le Duc de Luynes, a donné cette cure à M. Garson, et faut qu'il y demeure. C'est pourquoi, ma sœur, quand j'aurais quelque pouvoir, je croirais offenser Dieu de m'employer à le faire retourner à Chars. Ne savez-vous pas que il vous est défendu d'être attachée à qui que ce soit, ni d'avoir aucune familiarité à pas un homme. Cela étant, vous devez être bien aise que la chose soit arrivée ainsi, à cause de l'habitude que ce bon Monsieur avait à l'hôpital.

Pour ce que vous me mandez, je trouve bien à propos que ma sœur Clémence aille demander l'argent à M. le Curé que, pour l'achat de vos petites provisions, si elle vous en prie. Vous les ferez comme vous en conviendrez ensemble avant d'acheter. Vous savez l'une et l'autre, mes chères sœurs, que en quelque lieu que l'on soit, il faut toujours la sobriété tant pour la quantité que pour la grossiereté des viandes, en la manière que vous faites en la maison.

Pour l'école, ce doit être vous, ma sœur Marie, pour plusieurs raisons; et vous ma sœur Clémence, vous aurez le soin des pauvres malades, tant de l'hôpital que de la campagne dont l'on (n'a) jamais grand nombre; ce qui vous donnera tant plus de moyens de les bien

solliciter (1) avec votre charité et douceur ordinaires. Ce n'est pas que ma sœur Marie, pour sa satisfaction à exercer la charité, elle ne puisse les aller voir aussi, et leur rendre service en ce qu'elle pourra sans faire tort à ses écolières, qu'elle continuera de bien instruire à la crainte et amour de Dieu, plutôt que de les apprendre à en beaucoup parler.

Je ne vous recommande point l'union et respect l'une pour l'autre étant ce me semble assurée de cette pratique. Grand silence, je vous prie, pour tout ce qui s'est passé. Si vous croyez, ma sœur Marie, que Monsieur le Curé soit fâché contre vous, demandez-lui pardon bien humblement. Quand est des bruits de ceux que l'on croit Jens. S. (2) n'en parlez jamais, jamais. Vous ne savez que (si) cette personne n'a garde de vous rien conseiller contre votre religion. Que si l'on vous disait quelque chose que vous n'entendissiez pas, mandez-le nous, et je ne manquerais pas de prendre l'ordre de nos Supérieurs, pour vous mander ce que vous aurez à faire, ou ils prendront la peine vous le mander eux-mêmes.

Dieu soit béni, ma chère sœur, de la grâce que sa bonté vous a faite de ne pas suivre votre pensée pour le voyage que vous pourrez faire quand il sera temps. Je vous prie, mes chères sœurs,

(1) Soigner avec sollicitude.
(2) Mademoiselle désigne ainsi les Jansénistes, dont elle ne met pas le nom plus ouvertement par prudence: le nouveau Seigneur et le nouveau Curé étant imbus de ces opinions nouvelles.

N° 300.

de suivre l'ordre que M. Portail vous mande pour vos confessions, et ne craignez rien quelque conseil que d'autres vous pourraient donner. Et donnez le même avis à celles qui demandent avec tant d'empressement le retour de Monsieur Garson; je crois que vous ne lui faites pas service.

Recommandez-nous à toutes celles qui vous paraissent de si bonne volonté et les servez de bon exemple et de lecture.

Bonjour, mes chères sœurs, croyez-moi toujours en l'amour de Notre-Seigneur, Votre Sœur et Servante, etc.

---

530 _ A ma sœur Barbe Angiboust, à Bernay.

Mademoiselle la presse d'aller voir les sœurs de Ste Marie du Mont, de les bien encourager, et de se rendre ensuite à Paris le plus promptement possible.

Ce 22 Juin 1657

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu d'avoir donné la santé en votre bourg, que cela me mettait en grande peine, surtout quand j'ai été si longtemps sans recevoir de vos nouvelles. Je vous prie, ma chère sœur, si vous croyez avoir assez de force pour faire le voyage de Sainte Marie, de partir le plus tôt que vous pourrez; si vous avez besoin d'argent, comme je ne doute pas, je vous prie d'en emprunter et nous vous le renvoierons.

N° 246

Mais j'aime mieux que vous le veniez quérir vous-même à votre retour, sy plaît à Dieu.

Faites mes excuses à ma sœur Laurence que je ne lui écris point. Je suis après pour être saignée, à cause d'une fluxion sur une épaule. J'espère, sy plaît à Dieu, que cela ne sera rien. Je vous prie, si vous allez, ma chère sœur, d'apprendre bien toutes choses, afin de nous en dire des nouvelles à votre retour; et si c'était le plus droit chemin de venir ici que d'aller à Bernay, je vous prie d'y venir. Encouragez bien nos chères sœurs car je crois qu'ils ont grand travail et peu de consolation, mais beaucoup de mérite; ils peuvent dire avec St. Pierre à Notre-Seigneur: Nous avons tout quitté pour votre amour! et s'assurer que sy sont fidèles leur récompense sera grande.

Monsieur Notre Très Honoré Père trouve bon que vous envoyiez les filles que vous jugerez propres pour la Compagnie.

Assurez ma sœur Laurence que vous ne serez pas longtemps à votre voyage; essayez d'être le moins que vous pouvez, sans rien précipiter néanmoins; jugez je vous prie la personne qui sera propre pour se tenir avec elle durant votre absence. Je supplie Notre-Seigneur vous être présent à l'une et à l'autre afin que vous travailliez en son esprit et qu'il soit votre conseil, votre force et consolation en tous vos besoins, et me croyez en son très saint amour, Ma chère sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

N° 246.

531 — A ma sœur Laurence du Bois, à Bernay.

Mademoiselle lui donne des conseils pour sa conduite, en l'absence de ma Sr Barbe Angiboust.

Ce 10 juillet 1657

Ma Très Chère Sœur,

Je suis en peine si ma sœur Barbe est partie pour faire son petit voyage et de savoir comment vous vous portez seule, et si vous n'avez point beaucoup plus de travail que vous ne pouvez faire. Je crois que ma sœur Barbe n'aura pas manqué de prier quelqu'un, en son absence, de vous aider dans le besoin; je vous prie de me le mander et si vous avez quelque bonne fille à tenir avec vous la nuit. Je ne doute point, ma chère sœur, que vous ne vous teniez bien sur vos gardes tant pour le spirituel que pour le temporel, parce que c'est un temps auquel nos ennemis rôdent le plus après nous, pour essayer de nous surprendre; ce qui me fait croire que vous redoublez vos prières et vos soins de pratique de vertus, et surtout que vous tenez vos portes bien fermées à ceux qui n'y doivent pas entrer, et bien ouvertes quand la nécessité y fait entrer quelque homme que vous n'y devez pas arrêter.

Je vous prie, ma chère sœur, de prendre garde de ne point mécontenter personne de vos dames et ne passer en rien ce que vous avez

N° 248.

accoutumé de faire, n'augmentant ni diminuant en l'absence de ma sœur. Que si vous avez besoin de refuser quelque chose que ce soit toujours avec douceur et humilité, parce que nous n'avons pas droit de faire autrement, n'étant appelées de Dieu, en notre vocation, que pour secourir les dames, pour le service des pauvres, et partant, nous ne sommes que les servantes des unes et des autres.

J'attends de vos nouvelles amplement avec grand désir; je vous prie de m'en donner le plustôt que vous pourrez, et de me croire en l'amour de Notre-Seigneur, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. — Toutes nos sœurs vous saluent et se recommandent à vos prières.

---

532 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui demande d'assurer la stabilité de la Compagnie en la mettant sous la protection du Roi ou du Parlement.

Ce 22 juillet 1657.

Mon Très Honoré Père,

Encore que je doute que la pensée que je vais exposer à votre charité soit à exécuter, je n'oserais manquer de vous dire qu'il me semblerait bien utile à la Compagnie qu'il fût dit dans les expéditions

du sceau, ou dans la vérification du Parlement que, considérant l'utilité de la Compagnie pour le public, et en égard à la fragilité du sexe et leurs emplois en divers lieux, que le Roi ou le Parlement en prennent protection particulière, tant de toute la Compagnie en général, que de chacune en particulier, défendant très expressément à toutes de sortir de la dite Compagnie sans le consentement du Supérieur, et même de ne sortir avec le simple habit qu'elles portent donnant pouvoir, dès maintenant si la chose arrivait, de procéder juridiquement contre telles personnes comme réfractaires aux ordonnances du Roi ou celles du Parlement. Si la chose est tout à fait ridicule, je sais que votre bonté pardonnera cette faute avec les autres accoutumées, Mon Très Honoré Père, à votre très humble fille et très obéissante Servante, etc.

P. S. — S'il plaît à votre charité, Mon Très Honoré Père, m'avertir des défauts de cette lettre pour Madame la Chancelière, si elle est passable ne dois-je point la copier à cause des ratures. Si j'avais osé nommer votre approbation, il me semble que cela aurait plus de force.

N° 30.

533 — Aux Filles de la Charité de Chantilly (1)

Mademoiselle leur rappelle la décision de Monsieur Vincent au sujet des confesseurs. — Elle mande sœur Marie pour quelques jours et promet d'appeler ensuite sœur Geneviève.

Ce 24 juillet 1657.

Mes Très Chères Sœurs,

Je suis en peine qu'on nous demande des drogues dont on nous a envoyé le mémoire, et nous ne le trouvons point, et ne savons ce que c'est. Je vous prie d'en renvoyer un autre et nous ne manquerons pas de faire promptement ce qui sera dessus. Je suis bien fâchée de n'avoir point eu l'honneur de voir Monsieur Pesset que l'on m'a dit avoir pris la peine de passer par ici, mais je n'y étais pas. Je vous prie le saluer très humblement de ma part, et me mander si vous avez reçu une lettre que je vous ai envoyée, il y a quinze jours ou trois semaines, par laquelle je vous mandais le grand bien et la nécessité qu'il y a d'aller toujours à un même confesseur et l'avis de Monsieur Vincent en ce sujet là.

Je vous prie, ma sœur Marie, de venir faire un petit voyage ici le plus tôt que vous pourrez, pourvu qu'il n'y ait point

(1) Dictée et signée par Mademoiselle, écrite par Sr Mathurine Guérin, alors secrétaire de Mademoiselle.

un grand empêchement. Je vous promets, ma sœur Geneviève, que notre sœur sera peu en son voyage, afin que vous en puissiez faire autant avant l'hiver.

Nous avons eu ma sœur Suzanne et ma sœur Gabrielle[1] bien malades et en danger de mort; toutes deux par la grâce de Dieu commencent à guérir. Toutes nos sœurs vous saluent et se recommandent à vos prières, et moi qui suis en l'amour de Notre-Seigneur, Mes Très Chères Sœurs, Votre très humble, etc.

---

534 — A Saint Vincent.

Mademoiselle demande la grâce des Sts Vœux pour deux sœurs de Sédan.

Juillet 1657

Je vous supplie très humblement, Mon Très Honoré Père, si votre charité le juge à propos, de donner à M. le Supérieur de Sédan le pouvoir de recevoir et d'offrir à Dieu, le renouvellement des vœux de ma sœur Jeanne Christine, et ceux de la première fois que sa

---

(1) Sœur Gabrielle Cabaret, fille du Seigneur de Gionge et de Fortel avait été reçue dans la Compagnie le 7 Octobre 1651, à l'âge de 17 ans; elle surmonta avec un généreux courage les tentations que lui causait la tendresse pour ses parents et la tourna tout entière vers Jésus-Christ et ses membres souffrants. Voir sa notice aux sœurs défuntes en l'année 1669.

sœur associée désire faire, au cas qu'elles le désirent et lui en parlent.

J'ai oublié ce matin de proposer à votre charité si il ne serait pas expédient que je menasse nos sœurs Jeanne et Madeleine; outre quelque considération, je crois que la première serait un peu satisfaite, et moi j'en aurais consolation. C'est toujours dans la soumission que je vous fais mes propositions ainsi que doit faire, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et obéissante servante, etc.

---

535 — A Madame la Présidente de Herse.

Mademoiselle lui expose les difficultés suscitées aux sœurs de Chars et compte sur son intervention pour rétablir le calme

Juillet 1657

Madame,

Il me semble que je suis obligée de vous faire connaître, que depuis un an les filles de la charité qui sont à Chars ont été extrêmement exercées pour deux divers sujets, que le zèle de M. le Curé a produits: l'un que je ne puis vous écrire, et l'autre regarde la stabilité qu'il voudrait en ce lieu, sans que nous eussions la liberté de les changer, comme partout ailleurs, et selon les conditions que nous avons traitées avec vous, Madame. Le respect que nous devons à la conduite de la Providence sur la Compagnie, et aux personnes qu'elle inspire de

l'employer pour le service des pauvres nous a empêchés de les retirer ; et c'est pour cela, Madame, que je prends (mot passé) de vous envoyer cette lettre d'avis qui m'a été donnée, vous suppliant très humblement de nous donner le vôtre que nous suivrons de grand cœur ; espérant que votre nouvelle protection calmera ces petites persécutions, arrivées plus grandes depuis ce Carême ; durant lequel et depuis, un bon Père de l'oratoire du faubourg St Jacques a séjourné là. Si Dieu me fait la grâce de vous voir je vous dirai le particulier plus amplement ; vous assurant de mes très humbles respects, et que je suis en l'amour de Notre-Seigneur, Madame, Votre, etc.

---

536 — A ma sœur Laurence à Bernay.

Mademoiselle lui annonce le départ de ma sœur Barbe pour Chateaudun, et l'encourage à continuer le bien.

7 Août 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Que direz-vous de moi d'être si longtemps à vous donner avis que ma sœur Barbe a été obligée de passer ici sans retourner à Bernay. N'était que je pensais toujours vous pouvoir envoyer une de nos sœurs je vous aurais plus tôt écrit, pour vous prier de ne vous point ennuyer, au nom de Dieu. J'espère que, vendredi nous ferons partir celle que

la Providence vous a destinée. Je loue Dieu de tout mon cœur des bénédictions que sa bonté donne sur votre conduite et emploi ; ce que vous m'en avez mandé m'a fort consolée. J'ai communiqué votre lettre à Monsieur Notre Très Honoré Père qui en a été fort satisfait.

C'est maintenant, ma chère soeur, que vous entrez tout de bon dans l'exercice des vraies filles de la charité ; vous voyant sevrée de conduite et consolation pour un peu de temps : c'est alors qu'il faut renouveler votre confiance en Dieu vous abandonnant à sa conduite ; et, continuant comme vous faites, en la pratique de vos règles, vous ne devez pas douter de son assistance en tous vos besoins.

Je vous prie et ma soeur Barbe aussi, de lui renvoyer toutes ses hardes, et principalement toutes ses lettres. Elle m'a parlé de quelque toile fine et d'autres choses que j'ai oubliées, mais enfin, ma chère sœur, la commodité de ses hardes vous pourra donner lieu d'envoyer ce que vous aurez à envoyer, parce que je ne crois pas que vous puissiez venir ici de cet été. Elle vous salue de tout son coeur, et vous prie de bien faire ses recommandations à tous ses amis ; elle ne manquera pas de se donner la consolation de vous écrire ; je n'y ai pas pensé devant qu'elle partît pour aller à Chateaudun ; la pauvre fille n'a point eu de repos pendant qu'elle a été ici. Elle se recommande très humblement au saint sacrifice et prières de Monsieur le Doyen et le salue avec respect et soumission. Toutes nos sœurs vous saluent aussi, et se recommandent à vos prières, et moi particulièrement,

qui suis en l'amour de Notre-Seigneur, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

537 — A ma sœur Jeanne Lepintre, à la Salpêtrière.

Mademoiselle lui mande de venir pour quelqu'affaire pressante.

Ce 8 Août 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Je viens de recevoir ordre de Monsieur Vincent de vous mander de venir aujourd'hui ou demain, sans faute, pour quelque affaire pressante; il suffit que vous en ayez averti Monsieur Drouart. Vous ne manquerez pas aussi d'amener ma sœur Magdeleine.

Je vous prie de me recommander à la Demoiselle Anglaise et lui dire que j'espère qu'elle sera bien fidèle à Dieu parce qu'elle sait bien qu'il n'y a que la persévérance qui, avec la grâce de Dieu, opère le salut. Dites-lui aussi, je vous prie que Monsieur son bon père l'ira bientôt voir.

Bonsoir, mes chères sœurs, je suis toute à vous en l'amour de Notre-Seigneur et votre très humble sœur et servante, etc.

N° 191 bis

538 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui demande le renouvellement des saints vœux pour trois sœurs.

Ce 14 Août 1657.

Mon Très Honoré Père,

Après avoir très humblement demandé pardon à votre charité, je lui demande sa bénédiction pour l'amour de Dieu, à ce que la sainte Communion que je prétends faire demain, si vous me le permettez, ne soit point à ma confusion ayant l'esprit très brouillé.

Les trois sœurs suivantes supplient très humblement votre charité les bénir, et offrir à Dieu leur renouvellement annuel, savoir: Madeleine Menaige pour la 6e fois, Renée de saint Barthelemy pour la 5e et Marie de Fimes pour la 3e ou 4e fois, toutes trois bien bonnes filles, et moi très méchante et qui néanmoins se console de ce que je pense avoir droit de me dire,

Mon Très Honoré Père,

Votre très humble et très obligée fille et servante, etc.

N° 28

539 — A ma sœur Barbe Angiboust, à Chateaudun.

Mademoiselle l'exhorte à la confiance en la bonté de Dieu.

Ce 22 Août 1657

Ma Très Chère Sœur,

Je ne me donnai point la consolation de vous écrire quand le coche partit, pour deux raisons, l'une que j'attendais toujours de savoir ce que j'aurais à vous mander et l'autre que j'avais été fort mal. Je ne doute pas qu'il n'y ait beaucoup à faire en ce lieu, mais il faut espérer de la bonté de Dieu qu'il donnera bénédiction à votre travail, et à vous, toutes les grâces dont vous aurez besoin pour l'accomplissement de sa très sainte volonté, puisque vous avez été choisie pour cette œuvre par la conduite de sa Providence. Je crois, ma chère sœur, que M. Vincent, notre Très honoré Père, vous aura fait réponse. J'espère que tout ira bien, avec l'aide de Dieu puisque ces bons Messieurs les Administrateurs commencent déjà d'agir comme vous me mandez. J'ai grand regret de notre chère sœur; je supplie Notre-Seigneur lui donner la confiance en sa bonté dont elle a besoin, et en nous telle qu'elle est nécessaire. Nos recommandations à toutes nos chères sœurs

---

De la main de sœur Mathurine Guérin, signée par Mademoiselle.

N° 304

auxquelles je me donnerai la consolation d'écrire en particulier au premier voyage, s'il plaît à Notre Seigneur, auquel je suis de tout mon cœur, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble, etc.

P. S. — Toutes nos sœurs vous saluent et particulièrement ma sœur Françoise qui a grand regret de ne vous avoir point dit adieu avant que vous partiez.

---

540 — A ma sœur Laurence du Bois à Bernay

Mademoiselle lui annonce l'arrivée d'une compagne et fait son éloge.

Ce 26 Août 1657

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que vous avez eu grand sujet de vous ennuyer du long temps qu'il y a que vous êtes toute seule; je vous en demande pardon. J'espère que la satisfaction que vous donnera ma sœur Anne[1], réparera toutes choses; et quoiqu'il n'y ait pas encore trois ans qu'elle soit dans la Compagnie, sa vertu tiendra lieu de plus longues années en une autre, et fera que vous vivrez en grande union et cordialité en servant les pauvres avec vos soins ordinaires, à l'édification.

---

(1) Anne Levies.

Vous ne m'avez point spécifié ce que vous envoyez dans ce paquet dont nous sommes en peine, ne l'ayant pas reçu: cela me fait croire qu'il sera resté quelque habit qui vous pourra servir à l'une et à l'autre, que si, néanmoins il vous manque quelque chose, je vous prie ma soeur, de nous le mander. Notre soeur vous dira toutes nouvelles, étant fort pressée de finir et de me dire en l'amour de Notre Seigneur, Ma Très Chère Soeur Votre très humble soeur et servante, etc.

---

541 — M. M. l'abbé de Vaux.

Lui envoyant deux lettres de Monsieur Vincent.

Ce 1er Septembre 1657.

Monsieur,

Je me donne la confiance de vous adresser deux lettres de Mr. Vincent: l'une à Monseigneur d'Angers, et l'autre à ma Sr Cécile laquelle nous avons trouvé à propos d'envoyer prendre quelque repos à Richelieu, pour quelque temps. Je ne doute pas, Monsieur, que Mr. Berthe ne vous en ait parlé, ce qui me dispense de vous en dire autre chose, aussi bien est il fort tard, et quelque petite incommodité m'oblige de

---

Signée de la main de Mademoiselle

vous écrire brièvement et d'une autre main que la mienne.

Je suis pourtant avec un singulier respect en l'amour de Notre Seigneur, Votre très humble et très obéissante servante, etc.

---

542. — A ma sœur Barbe Angiboust, à Chateaudun.

Mademoiselle désire avoir de ses nouvelles; lui en donne de sa sœur et de Bernay et recommande l'uniformité pour le confesseur et pour toutes choses.

Ce 2 Septembre 1657

Ma Très Chère Sœur,

L'état auquel vous avez trouvé toutes choses, me fait désirer un peu plus souvent de vos nouvelles que vous ne nous en donnez, n'en ayant encore reçu qu'une seule fois depuis votre partement. Ce qui me fait vous prier de trouver quelque voie assurée par laquelle vous puissiez envoyer vos lettres sûrement sans les adresser à pas un de la ville où vous êtes qui demeure à Paris, mais plutôt à ma sœur Henriette qui est présentement à la paroisse de St Séverin. Il me tarde bien que je ne sache ce qu'est devenue cette pauvre bonne fille; j'ai si fort son affliction sur le cœur que je ne vous le saurais dire. Je vous prie de saluer toutes nos sœurs de ma part, me recommandant à leurs prières et me croyez en l'amour de Notre Seigneur, Votre, etc.

N.° 254

P. S. — Ma sœur Cécile se porte bien et vous salue de tout son cœur. Nous avons envoyé ma sœur Anne Levies avec ma sœur Laurence, laquelle m'a renvoyé toutes vos hardes, et tout ce que vous m'aviez dit qu'elle devait envoyer. Mandez-moi ce que vous voulez que nous vous envoyons, et si vous voyez Mademoiselle Libereau, faites-lui je vous prie, mes très humbles saluts, l'assurant de mes très affectionnés services.

Si vous avez des nouvelles de nos sœurs de Varise je vous prie de m'en mander; ce m'est une grande consolation que vous ayez pour votre conduite le Révérend Père Supérieur, ou celui qu'il vous a donné. Je souhaite bien que toutes nos sœurs soient exactes à l'uniformité en ce sujet là, aussi bien qu'à pas un autre, allant toutes à lui, parce que j'en sais la nécessité et que Dieu y donne grande bénédiction.

Vous ne nous avez point mandé ce que vous avez fait de ces chapelets des filles, tout ferrés. Je vous prie de nous mander aussi combien ma sœur Mathurine vous bailla d'argent, tant pour votre place que pour votre nourriture, parce qu'elle l'a oublié, et ne le peut mettre en dépense.

Signée seulement de la main de Mademoiselle.

N° 254

543 — A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle désire savoir s'il est d'avis que sœur Cécile puisse être rappelée à Paris. Elle lui parle d'une postulante, lui réitère l'expression de sa reconnaissance et le prie de lui dire s'il a reçu la lettre que M. Vincent lui a adressée pour Mgr d'Angers.

Ce 12 Septembre 1657

Monsieur,

J'ai une grande confusion, pensant au temps qu'il y a que je me suis donné l'honneur de vous écrire; et d'avoir toujours remis à vous remercier très humblement de la charité que vous avez faite à notre Sr Jacquine, de prendre la peine de l'assurer de l'état de son père, ce qui lui a beaucoup servi, et je vous puis dire Monsieur que son esprit a été fort tranquille depuis. Je suis bien étonnée que ma sœur Cécile marchande tant à faire son petit voyage de Richelieu, après m'avoir témoigné tant de fois le désirer et même de venir à Paris. Vous savez, Monsieur, l'importance qu'il y a d'exécuter les résolutions des Supérieurs. Je crois que M. Berthe n'a rien fait sans vous consulter sur les dispositions de toutes nos sœurs; et avant partir, je lui avais fait voir ce que vous, Monsieur, et Monsieur Ratier m'aviez fait l'honneur me mander en ce sujet. Je vous supplie très humblement prendre la peine de m'avertir si après l'absence de quelques jours de notre dite sœur; votre charité voyait que sans rien gâter elle peut venir jusques à Paris, il serait

nécessaire d'essayer d'en envoyer une autre, ayant aussi intention de faire venir une de celles de Richelieu.

Monsieur Berthe nous a mandé, Monsieur, qu'il s'était adressé à vous une bonne fille qui désire être de notre Compagnie. Je vous dirai, comme l'ordinaire, que celles qui auront votre approbation seront bien venues, étant assurée que votre charité se donne la peine d'en faire faire bonne information, et de les faire avertir des dispositions nécessaires d'esprit et de corps. Je mériterais, Monsieur, d'être accusée de témérité, prenant la hardiesse de vous continuer mes importunités, après tant de manquements à mes devoirs de témoignages de reconnaissance, dont je vous demande encore très humblement pardon, quoique je me suis souvent retenue, crainte de vous détourner de vos saintes occupations.

Je suis en peine si une lettre que Monsieur Vincent s'est donné l'honneur d'écrire à Monseigneur d'Angers je crois, Monsieur, au sujet du voyage de Monsieur Berthe a été jusques à vous, ayant pris la liberté de vous l'adresser la semaine passée. Obligez-moi, Monsieur, de me permettre vous supplier prendre la peine de m'en donner avis, et de vous faire une autre très humble supplication qui est d'oublier les méconnaissances de nos sœurs et peu de fidélité pour la pratique de vos saints avertissements, à ce que votre charité, pour l'amour de Dieu, leur aide dans ce nouveau besoin de l'absence de notre sœur Cécile. J'espère de la bonté de Notre-Seigneur que ce petit changement sera utile, si mes péchés ne s'opposent à la grâce que sa bonté versera sur votre sainte

conduite. C'est le souhait que je fais, et d'être aidée de vos saints sacrifices et prières pour m'obtenir cette miséricorde, me permettant aussi de me dire avec respect en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante, etc.

P. S. — J'ai grande honte de cette mauvaise écriture; je vous supplie, Monsieur, me le pardonner.

---

544. — A ma sœur Barbe Angiboust, à Chateaudun.

Mademoiselle lui donne des nouvelles de Bernay et la prie d'aller visiter les sœurs de Varise.

Ce 15 Septembre 1657

Ma très Chère Sœur,

Vous m'avez fait grand plaisir de me mander de vos nouvelles, j'en étais en peine, n'ayant reçu qu'une seule lettre de vous depuis que vous êtes partie. Je n'entends point bien qui est la personne de qui vous avez eu peur; vous n'aurez qu'à mettre son nom au coin de la lettre que vous m'écrirez sans dire autre chose. Je serais bien aise aussi de savoir si tout ce que Monsieur Berthe a demandé a été accompli. Je crois vous avoir fait assez entendre le retour de ma sœur Renée que j'envoyai attendre au coche. Vous ne m'avez pas envoyé la lettre de ma sœur Laurence; je ne vous envoie point vos lettres ni rien de ce qui est venu de Bernay attendant que

vous me mandiez quelque voie. J'oubliais à vous dire que ma Sr Laurence vous salue et vous fait les recommandations de plusieurs personnes de Bernay et entre autre de Monsieur votre Confesseur qui était malade la dernière fois qu'elle m'a écrit.

Vous me ferez grand plaisir d'aller (faire) un petit tour à Varise et d'y donner vos bons avis, doucement et charitablement à votre ordinaire, à ma sœur Claude, tant pour sa santé que pour les dispositions de son esprit. Je serais bien aise de savoir comme il s'accommode l'un de l'autre, Monsieur le Prieur et elle.

Je ne manquerai pas de faire votre message à M. Portail, quand je le verrai, car l'on nous a dit qu'il était malade; mais je crois que ce n'est que quelque légère indisposition, et c'est assez dire à votre bon cœur pour vous faire redoubler vos prières pour la conservation de la santé de Monsieur Notre Très Honoré Père et pour la santé du malade.

Ma sœur Jeanne Gressier salue ma sœur Anne et lui mande qu'elle a reçu son beau présent, qui consistait en un petit étui avec environ un quarteron d'épingles dont elle la remercie. Elle a tant d'affaires qu'elle n'a pas le temps de lui écrire pour cela. Je vous prie de dire à ma sœur Marthe, en la saluant avec les autres sœurs, qu'il n'a pas fait qui commence. Toutes nos sœurs vous saluent et se recommandent à vos prières, et moi qui suis de tout mon cœur en l'amour de N. S. Votre très humble, etc. — P. S. Nous vous enverrons vos lettres par la voie du coche, au premier voyage, s'il plaît à Dieu.

N° 256.

545. — Aux Sœurs de Chantilly.

Mademoiselle s'étonne de n'avoir pas été avertie de la maladie de soeur Geneviève. Avis sur le bon emploi du temps.

Ce 15 Septembre 1657

Mes Très Chères Soeurs,

Vous m'avez fait un très grand plaisir de me donner de vos chères nouvelles; je vous en remercie de tout mon coeur. Je loue Dieu que sa bonté ait redonné la santé à ma soeur Geneviève; mais je m'étonne que je n'aie point su que sa maladie fût pour durer; je vous prie de me mander ce que cela a été. Nous avons grande obligation à ces bons Messieurs, mais il n'en faut pas abuser leur donnant trop de peine, car vous savez que céans nous n'appelons nos Supérieurs sinon dans le besoin des sacrements, ou autre grande nécessité.

Il faudra bien, ma soeur Geneviève, que vous nous veniez voir avant l'hiver à votre tour. Je vous prie, ma soeur Marie, de vous souvenir du besoin que vous avez pour votre santé de l'exercice, et que pour accomplir la volonté de Dieu vous preniez bien garde à ne point perdre de temps. Mais que dis-je, mes chères soeurs, je pense que l'une et l'autre êtes bien exacte à cela, et que la Providence ne manque

---

De l'écriture de Sr Mathurine et signée de Mademoiselle.

N° 191.

pas de vous donner assez d'emploi dans tous les lieux où vous êtes obligées d'aller ; votre ferveur ne permettrait pas que vous manquassiez à l'assistance du prochain, non plus que votre charité à prier pour nos besoins. Je vous en prie et de recevoir les très affectionnés saluts de toutes nos sœurs étant en l'amour de Notre Seigneur, Mes Très Chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. Je vous prie de saluer très respectueusement M. de St Firmin et M. Pesset.

---

546 — A ma sœur Marguerite Chétif, à Arras.

L'exhortant à accepter patiemment la privation de ses satisfactions par la seule vue du bon plaisir de Dieu.

Ce 15 Octobre 1657

Ma Très Chère Sœur,

Je ne m'étonne pas si Notre-Seigneur vous a fait part de ses souffrances intérieures ; pensiez-vous être ainsi honorée devant Dieu et devant les Anges et qu'il ne vous en coutât rien ? Je ne doute point que sa grâce ne vous soutienne très fortement dans vos délaissements et insensibilités pour Dieu. Ne savez-vous pas, ma chère sœur, que ce sont des exercices auxquels, l'Epoux sacré de nos âmes prend son bon plaisir, lorsqu'on en use avec une patience amoureuse et un

Copie de Sr Chétif. N° 44

acquiescement tranquille, sans se mettre en peine de ce que nous souffrons, nous voyant en cet état? Je sais bien que vous n'avez garde de perdre ces occasions de témoigner votre fidélité, et que votre cœur ne s'ouvre point à écouter les raisonnements du sens naturel, qui font regarder les choses hors la conduite de la divine Providence et l'accomplissement de la très sainte volonté de Dieu; et que vous faites la sourde oreille aux regrets des aulx et oignons d'Egypte, non-seulement pour la satisfaction de se voir en son pays, parmi les personnes de sa connaissance, qui quelquefois disent de bons mots qui semblent nous avancer beaucoup; et cela, parce que nos sens y ont part, et que nos esprits, pour un temps, prennent plaisir à s'y occuper; mais au bout du temps nous ne nous en trouvons pas plus vertueuses. Sommes-nous à l'épreuve des mortifications et des tentations, nous voilà abattues et en un état, ce nous semble, déplorable! Et en effet y serions-nous si nous ne tenions point à Dieu par la pointe de l'esprit, lui disant du fond de notre cœur: Mon Dieu, tout ce qui vous plaira, je suis à vous! et faire toutes nos actions, en dépit de la tentation, purement et simplement pour l'amour de Dieu; vous satisfaisant de ce que sa volonté est telle que vous soyez en l'état qu'il vous met, soit par l'ordre de sa conduite, soit par la pensée que ce sont les créatures qui vous mettent en cet état. N'avez-vous point pris garde, ma chère sœur, à ce qui vous paraît de St Jean Baptiste, qui connaissait si bien Notre-Seigneur, qu'il en donnait les témoignages que

vous savez, et l'aimait plus que personne au monde? et néanmoins il s'en éloignait, ou plutôt Dieu l'en séparait par sa vocation à la pénitence, quoiqu'il ne fût pas né en péché. Mais ne pensez-vous pas, ma chère sœur, que Dieu voulait donner cet exemple aux âmes qu'il veut séparer de toutes les affections de la terre pour remplir leurs cœurs du saint amour? Quelle consolation quand une âme se voit ainsi dépendante entièrement de sa conduite particulière! c'est assez m'en réjouir avec vous. Je salue notre chère sœur, très cordialement, et lui suis comme à vous, en l'amour de Jésus Crucifié, Ma Très Chère Sœur, Votre, etc.

---

547 — A ma sœur Claude Brigide[1], à Angers.

Mademoiselle lui conseille de dire ses peines à M. l'abbé de Vaux ou à M. Ratier, et de les souffrir avec joie et reconnaissance pour le bienfait de sa vocation.

(1657)

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'avez fait grand plaisir de me mander vos peines; parlez-en très librement à M. l'abbé ou à M. Ratier en son absence et croyez qu'elles passeront; mais ma bonne sœur, tant que Dieu permettra qu'elles durent voyez les comme sujet que Dieu permet pour vous avancer à la vertu, qu'elles vous servent pour vous

---

(1) *Mademoiselle écrit tantôt Brigitte, tantôt Brigide*

humilier, pour vous faire aimer et estimer nos bonnes sœurs, leur rendre la soumission que vous devez comme étant anciennes à la maison, pour ce qui est du service des pauvres. O ma chère sœur, aimez bien votre condition que beaucoup de Dames voudraient avoir! quand je songe au bonheur de vous toutes, j'admire que la Providence vous aie choisies; faites en bon usage et contentez Dieu servant vos maîtres, ses chers membres, avec dévotion, douceur et humilité. Ne vous mettant pas en peine si vos sens vous disent autre chose; pensez que notre bon Dieu se contente d'un cœur de bonne volonté. Je supplie sa bonté de remplir le vôtre de son saint amour auquel je suis, Ma chère sœur,

Votre sœur et servante, etc.

---

548 — A ma sœur Françoise Menaige (sic), à Nantes.

Mademoiselle recommande d'apprendre aux Pauvres à connaître et à aimer Notre Seigneur.

Ce 12 Octobre 1657

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que j'ai grand tort de ne vous avoir point encore écrit, après avoir tant reçu de consolation de vos chères lettres et de la bonne disposition en laquelle vous êtes, pour l'amour que vous avez à votre vocation. Je supplie Notre Seigneur vous continuer

N° 694.

la grâce de lui être bien fidèle. Nos deux soeurs Magdeleine et Marguerite (1) sont aussi fort bien, par la grâce de Dieu; elles se recommandent toujours à vos prières comme font toutes nos chères soeurs. Saluez bien toutes nos soeurs de votre Compagnie et leur dites, que Dieu aidant, je leur écrirai à toutes.

Je m'imagine vous voir travailler à l'envi l'une de l'autre, autant à votre perfection intérieure qu'à votre travail extérieur pour les pauvres malades que je crois que vous aimez bien. Mais souvenez-vous souvent, ma chère soeur, que vous devez avoir grand soin de leur aider à connaître et aimer Notre-Seigneur en l'amour duquel je suis, Ma Chère Soeur, Votre très humble soeur et servante, etc.

P. S. Ma soeur Mathurine vous salue de tout son coeur.

---

549 — A ma soeur Barbe Angiboust, à Chateaudun.

Mademoiselle l'exhorte à voir dans les difficultés le joug du Seigneur qui doit se porter avec douceur et générosité — Elle lui annonce que Sr Cécile revient à Paris.

Ce 13 Octobre 1657

Ma Très Chère Soeur,

J'ai fait voir votre lettre à M. Vincent, notre Très Honoré Père, à ce que

---

(1) Madeleine et Marguerite Ménage ses deux soeurs.

sa charité écrive, s'il juge à propos, selon ce que vous le proposez. Je me doutais bien que vous auriez toutes beaucoup à essuyer mais par la miséricorde de Dieu vous avez assez de générosité pour porter ce fardeau, et aider à nos sœurs pour le regarder comme joug du Seigneur, et assez de douceur et de support pour traiter avec votre monde sans passion; et c'est l'un des grands moyens que l'on puisse avoir pour les gagner. Il me semble que pour le présent, l'aide que vous avez de ce boulanger vous est fort commode, mais comme il est beaucoup âgé cela est à craindre que s'il en venait faute, on fût contraint d'en prendre un plus jeune; néanmoins vous pouvez continuer jusques à que vous ayez un autre avertissement. J'écris un mot à M. le Maistre de qui je n'ai point eu de nouvelles depuis longtemps, et si, il me semble, lui avoir écrit par vous. Je crois que nous aurons bientôt ma sœur Cécile, et peut-être serait elle déjà arrivée, n'était qu'elle est à Richelieu, où ma sœur Charlotte est décédée depuis huit jours. Je la pense sur les chemins néanmoins, et peut-être vous pourra-t-elle voir en passant pourvu qu'il n'y ait point trop de distance; toujours espérai-je que vous vous voierez parce qu'elle sera longtemps ici.

Nous avons grand sujet de louer Dieu pour la bonne intelligence entre vous, et la pratique de vos règles, selon ce que le service de vos pauvres le peut permettre; mais, je me plains un peu de ma sœur Anne et de ma sœur Marthe de ce qu'elles ne m'écrivent de temps en temps l'une après l'autre, car je crois que vous leur permettriez.

Nous vous envoyons votre croix et vos lettres, vous assurant de l'affection de toutes nos sœurs qui vous saluent avec nos autres chères sœurs et celles de Parise, qui sont bien longtemps sans nous donner de leurs nouvelles, dont je m'étonne.

Croyez-moi toujours en l'amour de Notre-Seigneur, Ma chère sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

550. — A ma sœur Barbe Angiboust, à Chateaudun.

Mademoiselle lui annonce l'arrivée de ma sœur Cécile. — Elle est aux Petites Maisons pendant que sœur Anne fait sa retraite.

Ce 2 Novembre 1657

Ma Très Chère Sœur,

Il me semble qu'il y a longtemps que je n'ai parlé à votre bon cœur; et je ne sais même si je lui ai dit des nouvelles de l'arrivée de ma sœur Cécile, qui est revenue en bonne santé et remplie de bonne volonté. Elle a reçu votre lettre avec grande tendresse pour les bons avertissements que vous lui donniez, et je vous assure que déjà elle était dans la pratique. Notre bon Dieu l'a destinée pour le travail, et ne l'a pas voulu laisser longtemps avec nous dans cet exercice (1) et l'a appelée à celui de ma sœur

---

(1) Exercice des vertus d'abandon et de patience, se voyant sans emploi.

Anne Hardemont, aux Petites Maisons, tandis qu'elle vient pour faire les saints Exercices. L'on m'a dit que Charlotte est retournée à Chars, si vous en savez quelque chose, je vous prie de me le mander et de vos nouvelles bien amplement.

Je n'ai point douté que votre douceur, soumission et agrément ne calmât tous les petits mécontentements qui paraissaient dans ce changement, et que vous ne vous épargniez pas de contenter de paroles, même ceux que vous ne pouvez pas d'effet.

Je prie ma soeur Anne Bocheron de m'excuser de ce que je ne lui écris point ce voyage, l'assurant que j'ai eu grande consolation à la réception de sa lettre et des nouvelles de ma soeur Marthe. Je les salue toutes deux et suis de tout mon coeur, Ma Très Chère Soeur, Votre très humble soeur et servante, etc.

---

551 — A ma soeur Laurence du Bois à Bernay.

Mademoiselle la prie de lui écrire de s'assurer si ma soeur Anne a besoin d'un habit. Lui donne des nouvelles de quelques soeurs, de M. Vincent et de M. Portail.

Ce 16 Novembre 1657

Ma Très Chère Soeur,

Je ne sais si vous recevez nos lettres; nous vous avons écrit depuis le départ de ma soeur Anne et n'avons point de vos nouvelles, ce

qui me met en peine ; je vous prie de m'en mander le plus tôt que vous pourrez. Mandez-moi aussi, je vous prie, de votre emploi, et si la charité continue toujours à s'exercer.

Ma soeur Anne m'avait fait, devant que de partir, la proposition de quelque habit ; mais je trouvai lors qu'elle n'en avait pas besoin ; néanmoins, ma chère soeur, si vous voyez qu'elle en ait un grand besoin, vous me le manderez ; je crois qu'elle n'en demandera pas, par délicatesse ni superfluité. Je me réjouis dans l'espérance que j'ai que vous êtes en très grande union ensemble ; que le support que vous avez l'une de l'autre fait que vous n'êtes qu'un coeur et un même esprit en celui de Jésus-Christ, et qu'ainsi vous êtes à grande édification à tout le monde. La soeur de ma soeur Anne est toujours à St Nicolas et a toujours besoin de prières. Toutes nos soeurs vous saluent, quelques-unes ont été malades qui se portent mieux, Dieu merci ; excepté ma soeur Jeanne Marie qui est arrêtée au lit tout à fait pour ses infirmités ordinaires ; demandez à Dieu, je vous prie, la grâce d'en faire bon usage. Je crois que vous n'oubliez pas de demander à Notre-Seigneur la conservation de Monsieur notre très honoré Père ; souvenez-vous aussi de prier pour M. Portail qui est fort infirme, et a été depuis peu malade ; mais grâces à Dieu, il se porte mieux. Ma soeur Barbe conserve toujours l'affection que vous avez contractée ensemble, en voilà des marques que je vous envoie. Croyez-moi toujours en l'amour de Notre-Seigneur, Mes Très Chères Soeurs, Votre très humble, etc.

N° 262.

552. — A Madame Danse. (1)

Mademoiselle lui expose la situation précaire de Madame de St Martin, et la prie de lui venir en aide.

Ce 20 Novembre 1657

Madame,

Si ma santé était assez bonne je ne manquerais pas de me donner l'honneur de vous voir pour vous rendre mes devoirs, et pour vous assurer que selon l'état des affaires de Madame de St Martin, que j'ai appris par elle, elle est proche de sa ruine totale, à cause des pertes qu'elle a faites et la menace qu'on lui fait de faire passer par décret la maison que la Reine a eu la bonté de faire acheter pour le logement des Filles de la Charité de Fontainebleau. Elle ne voit point de remède à cela que par l'aide du paiement des arrérages de la rente que la dite Maison doit, qu'elle aurait pu payer si elle en avait

(1) Mademoiselle Danse, ou Dance, était une des Filles de la Reine. (on appelait ainsi ses femmes de chambre ordinaires) A l'époque de la Fronde il lui arriva de laisser percer ses sentiments contre le Cardinal; elle fut congédiée sur le champ. Cependant il est probable qu'elle recouvra les bonnes grâces de la Reine, puisqu'elle fut nommée dans son testament pour un legs de dix-mille livres. Elle fut des premières à faire partie des dames de Charité, à la suite de la seconde mission que les Missionnaires donnèrent à Saint Germain, et depuis lors, saint Vincent et Mademoiselle Le Gras eurent souvent recours à son intervention auprès de la Reine pour les bonnes oeuvres dont le soutien leur était abandonné.

reçu le prix selon l'intention de sa Majesté toute juste et charitable. Elle espère ce secours, et croit, Madame, que la bonté que vous avez pour elle, (le) lui procurera, par la peine de vos soins, pour l'amour de Dieu, regardant la pauvre veuve affligée. Je n'ose y ajouter ma très humble supplication, mais bien vous témoigner mes respects et obéissances en l'amour de Notre Seigneur auquel je suis, Madame, Votre très humble et très obligée servante, etc.

---

553 — A ma sœur Barbe, à Chateaudun.

Mademoiselle lui donne quelques instructions qui lui permettront d'envoyer ma Sr Claude à Paris pour la retraite.

Ce 24 Novembre 1657

Ma Très Chère Soeur,

Il m'ennuyait beaucoup que vous ne me donnassiez de vos chères nouvelles; Dieu soit béni, qu'elles soient bonnes. Vous ne m'avez point mandé si ma soeur Anne a été à Vendôme. Pour ce qui est du changement de ma soeur Marthe et ma soeur Sulpice je crois que tant que vous serez à Chateaudun que cela sera bien. Mais il me semble qu'il est à propos que ma soeur Claude vienne ici, un petit voyage, et en attendant si vous pouviez vous passer de ma Soeur Marthe, vous pourriez l'envoyer à Parise, et peut être que 2 ou 3 jours

de demeure lui suffiraient pour y demeurer seule et elle vous enverrait notre Sr Sulpice, mais il n'en faudrait pas parler à ma soeur (Claude) étant plus à propos que cela se fasse en son absence. Ma Sr Laurence ne vous saurait oublier; ses écolières se dit elle vous prient d'aller faire la fête Ste Catherine avec elles; vous mande aussi que la bonne mère de M. Hare est fort malade. Elle nous mande que l'on lui a fait aller voir l'hôpital de Erbée, et qu'elle croit que c'est à dessein de demander de nos soeurs. Je vous prie me mander si vous savez que c'est que ce lieu là.

M. le Prieur de Varise a passé par ici. Si ma Sr Claude vient bientôt elle pourra avoir fait sa retraite et s'en retourner avant qu'il repasse. Ma soeur Cécile travaille fort à se perfectionner; une de vos soeurs l'est venue voir et lui a dit que tout se porte bien dans votre famille. Je supplie Notre Seigneur vous continuer ses saintes grâces, et à nos soeurs que je salue, étant en son saint amour,

Ma Chère Soeur,

Votre très humble soeur et
très affectionnée servante, etc.

P. S. — Je vous prie de faire entendre à ma Sr Claude, comme c'est la coutume de venir de temps en temps faire la retraite et comme il en faut user.

N° 516

554. — Aux sœurs Claude et Marie, à Angers.

Mademoiselle loue Dieu de leur fidélité à servir les pauvres comme elles le faisaient de temps de ma soeur Cécile, et les engage à tenir exactement, la soeur servante au courant de tout ce qui se passe dans l'hôpital.

Ce 28 Novembre (1657)

Mes Très Chères Soeurs Claude et Marie,

Je vous remercie des nouvelles que vous m'avez données de nos soeurs. Je loue Dieu de tout mon cœur de leur fidélité à continuer les services qu'elles ont accoutumé de rendre aux pauvres, en la même manière qu'elles faisaient du temps de ma soeur Cécile. Je ne vous puis céler, mes chères soeurs, que j'ai eu grande consolation d'avoir appris d'elle le fruit de sa conduite par celle de M. l'abbé et M. Ratier. Cela me fait vous dire que les filles d'Angers ont eu une bénédiction de Dieu toute particulière pour le service des pauvres malades des hôpitaux : il en soit béni à jamais ! Une des pratiques de toutes nos soeurs m'a paru excellente je les prie, et vous aussi, mes chères soeurs, de la continuer ; c'est que tout ce qui se fait à l'hôpital soit connu à la soeur servante, qu'il n'y ait qu'elle qui en rende compte à toutes sortes de personnes, après avoir appris de vous l'état des choses que vous avez en charge. Si cette pratique est toujours en usage, vous êtes assurées

que tout ira bien, et serez à bonne odeur au dehors, et que la cordialité et union entre vous sera si forte qu'il sera impossible au démon de la rompre.

Nous avons bien de l'obligation à M. Ratier, pour la peine qu'il prend de vous faire tant de conférences, les anges les garderont en leur connaissance pour présenter à Dieu le profit que vous en ferez, et les démons pour vous les reprocher si vous en négligez la pratique. Nous ne pouvons pas présentement vous envoyer copie d'aucune des nôtres. Mais pour les écrire vous ne sauriez sans qu'il y ait une sœur qui écrive le plus qu'elle pourra ce qui s'y dit, et puis, le remettant au net, l'on se sert de la mémoire des autres. Mais il faudrait pour les écrire entières qu'une sœur ne fit autre chose; il vous suffirait d'écrire les principaux avis que sa charité vous donne et de temps en temps vous en entretenir.

Je m'étonne que vous, ma sœur Claude, ne m'ayez point écrit, il me semble que M. Berthe vous avait nommée pour occuper la place de ma sœur Cécile jusqu'à son retour, que si vous ne pouvez écrire, vous pouvez faire écrire, mais en votre nom et agir avec liberté, surmontant votre timidité, ou plutôt un peu de paresse d'esprit.

J'embrasse de tout mon cœur, nos chères sœurs, et les prie d'envisager le plus qu'y pourront, en toutes les rencontres, le désir de faire la volonté de Dieu, et de me croire, et vous aussi en l'amour de Jésus Crucifié, Mes Chères Sœurs, Votre très humble sœur, etc.

Nº 213

P. S. — Je ne sais si vous avez reçu une lettre que j'ai écrite à toute la Communauté.

---

555. — A ma sœur Laurence du Bois, à Bernay.

Mademoiselle demande un mémoire des réglements de Bernay, afin de le soumettre à M. Vincent.

Ce 4 Décembre 1657

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur que vous soyez en grande paix avec les dames de la Charité; il n'y a rien si puissant pour vous y maintenir que le respect et l'humilité que vous leur devez. Que si vous avez quelqu'un qui vous maintienne il ne faut pas s'en prévaloir ni orgueillir, mais dire simplement: Monsieur veut cela. Il me semble que la façon dont s'exerce à Bernay est tout autrement qu'en autres endroits; c'est pourquoi, je vous prie, de m'envoyer un mémoire de vos réglements et de ce que l'on désire de vous; et puis, après l'avoir communiqué à Monsieur Notre Très Honoré Père nous vous envoierons l'éclaircissement que sa charité jugera à propos et vous manderai comme il en faudra user.

Je pensais que ma sœur Anne n'aurait pas sitôt besoin d'habits, mais puisque vous le jugez nécessaire, nous vous envoyons une cotte; je la salue de tout mon cœur et la prie de bien travailler à sa perfection.

Je vous puis assurer de la continuation de l'affection de ma sœur Barbe qui, je crois, ne m'écrit jamais qu'elle ne me parle de vous; elle vous salue de tout son cœur et se recommande à vos prières comme aussi toutes nos sœurs et moi qui suis en l'amour de Notre-Seigneur, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble, etc.

---

556 — A la Sœur Servante de St Denis.

Mademoiselle la réprimande d'avoir des chats, contre la défense qu'elle lui en avait faite, de manquer de simplicité, de support, etc. Un mot d'encouragement.

(1657)

Ma Très Chère Sœur,

Eh bien, vous voilà encore lourdement chutée; et vous prenez la faute de notre sœur Anne d'une autre sorte qu'elle est. Cette sœur s'était impatientée voyant plusieurs chats autour de vous et d'elle, au temps de l'oraison, et vous dites qu'ils déplaisent à une autre sœur : mon Dieu, ma sœur, que la vérité est aimable ! Combien y a-t-il que je vous ai priée de vous défaire de ces animaux et vous n'y prenez point garde; et une sœur manquera à vous obéir promptement !

Vous nous devez encore vingt sols de reste; nous vous envoierons des pois; voilà dix livres de pruneaux à 6 # le cent. Je crois que vous ferez bien d'avoir du beurre salé, le bon vaut ici huit sols; vous nous

manderez si vous pensez qu'il vaille davantage à St-Denis et si nous vous en envoierons d'ici. Ce ne pas que quelquefois vous n'ayez besoin de beurre frais, mais rarement.

Je vous prie, ma chère sœur, (de) ne vous point abattre à la vue de vos fautes; nous ne nous saurions connaître, ni nous corriger sans ce moyen.(1) Consolez-vous donc dans l'espérance que la retraite vous fera du bien. Je m'étonne comment vous avez encore nos deux sœurs, sans le savoir de nous. Priez Dieu qu'il me donne l'humilité et me croyez, en son très saint amour, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

557 — A ma sœur Barbe Angiboust à Chateaudun.

Mademoiselle lui demande des nouvelles de ses œuvres.

Ce 18 Décembre 1657

Ma Très Chère Sœur,

Je me sers de l'occasion de Monsieur le Prieur de Varise pour vous demander si vous avez reçu deux lettres que nous vous avons envoyées, il y a environ quinze jours, par le messager; et, si vous avez eu

---

(1) Cette phrase est transposée, pour la clarté du sens.

des nouvelles de nos soeurs de Varise depuis peu; et si tout le monde commence à être content de votre réforme et si votre cordialité et douceur attire les personnes de condition à l'hôpital pour y faire du bien.

Je ne sais si je me trompe, et si c'est vous qui m'avez mandé que vous enseignez les petites filles, et si vos messieurs en sont bien contents. Saluez très humblement de ma part, Monsieur le Maître[1] et Mademoiselle Libereau. Ma soeur Cécile continue à se bien porter, Dieu merci! quoiqu'elle ait beaucoup d'exercice; elle vous embrasse avec le désir, tranquille néanmoins, de vous voir. Toutes nos soeurs vous saluent, et moi avec elles, nous recommandons aux prières de toutes trois, vous assurant que je suis de tout mon coeur en l'amour de Notre-Seigneur, Ma Très Chère Soeur, Votre très humble soeur, etc.

---

558 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui demande de la venir voir, pour affaire urgente.

Le Mercredy.

Mon Très Honoré Père,

Permettez-moi de tenir la place d'une pauvre honteuse qui vous prie,

---

(1) Maître, directeur de l'Hôpital.

Reproduite, Vie de St Vincent de Maynard.

pour l'amour de Dieu, lui faire la charité de lui faire l'aumône d'une petite visite, dont j'ai grand besoin, ne vous pouvant mander le sujet qui m'empêche beaucoup de choses, qui m'oblige de vous être importune, ne pouvant autrement, étant par l'ordre de Dieu, Mon Très Honoré Père, Votre très humble servante et pauvre fille, etc.

P. S. — Si votre charité pouvait aujourd'hui !

---

559 — A ma sœur Barbe Angiboust, à Chateaudun.

Mademoiselle lui donne des nouvelles de la Communauté; lui envoie des images bénites de l'année ainsi que pour les sœurs de Varize.

Ce 6 Janvier 1658

Ma Très Chère Sœur,

Il m'ennuyait que je ne reçusse de vos chères nouvelles, et craignais beaucoup que nos lettres ne fussent perdues, comme je le crois, pensant que la réponse que vous me faites est de celle que Monsieur le Prieur vous a portée. J'ai su très assurément que Charlotte est retournée à son pays, qui est Chars, et n'est point mariée. Je crois que M. son curé en est bien aise pour ce que, comme vous savez, nous n'y avons plus de sœurs. Ma sœur Elisabeth de sainte Marie se porte mieux, Dieu merci! mais ma sœur Marie a pris la place et est

toute languissante. Je loue Dieu de tout mon cœur de la tranquillité que vous avez et de la bénédiction qu'il donne à votre travail. Je vous prie de me mander s'il est vrai que vous avez des écolières. Je vous prie de vous conserver un peu et de prendre de l'eau d'orge sucrée et un peu chaude en vous couchant, pour votre rhume.

Je crois que nos soeurs n'iront guère devant Pâques au bâtiment neuf; l'accommodation qui a été nécessaire de faire à celui tout proche a beaucoup retardé.

Nous avons eu aujourd'hui le bonheur d'avoir la Conférence, et par même moyen la bénédiction dessus nos images de l'année, dont nous vous envoyons votre part. Continuez, je vous prie, ma chère soeur, de demander à Dieu la conservation de ce cher et très honoré Père et de prier pour la conservation de M. Portail qui a été depuis fort incommodé et l'est encore, quoiqu'un peu mieux Dieu merci!

Nous avons l'honneur d'avoir ma soeur Cécile au gîte aujourd'hui, n'ayant pas su s'en retourner à cause de l'incommodité de sa cuisse. Elle vous salue et se recommande à vos prières pour que Dieu lui fasse la grâce d'être bien reconnaissante de celles que sa bonté lui fait. Toutes nos soeurs vous saluent de tout leur cœur, comme je suis de tout le mien en l'amour de Notre Seigneur Ma Très Chère Soeur,
Votre très humble soeur et servante, etc.

P. S. — Je vous envoie les images de nos sœurs de Varise que vous leur ferez tenir à votre commodité. Je vous prie de leur faire mes

excuses de ce que je ne leur écris point, il est trop tard. Nos conférences depuis deux mois sont sur l'explication des règles.

---

560. — A Monsieur Portail.

Mademoiselle lui signale les réparations à faire au carrosse de M. Vincent; elle le prie de recevoir sœur Rose pour lui mettre l'esprit en repos.

Ce 13 janvier 1658

Monsieur,

Après avoir loué Dieu avec vous, moi indigne, de la grâce qu'il a faite de nous préserver Monsieur notre Très honoré Père d'un péril très éminent, je prends la liberté de vous supplier de faire prendre garde aux défauts qui me paraissent au carrosse; qui est, ce me semble, que les portières sont trop basses d'appui, et que tout le corps du carrosse est trop élevé par la suspente car, quoique cela le rende plus doux, néanmoins cela lui donne un tel branle que quelquefois, y étant, j'ai eu crainte que les cahots ne me jetassent à la portière; et aussi je crois qu'il faudrait qu'il y eût des quenouilles aux deux cotés des portières, encore que ce ne soit plus la mode.

Je crois que ma sœur Rose s'attend encore de vous parler: si votre charité le pouvait demain, je vous l'envoierais à l'heure que vous

N° 287 bis

ordonneriez, et après cela je crois peut être qu'une défense absolue de ne point retourner sans avoir communié, si vous le jugez à propos, elle pourrait se mettre en repos. Permettez-moi de me recommander à vos saints sacrifices et prières et de me dire en l'amour de Notre Seigneur Monsieur, Votre très humble soeur et très obéissante servante, etc.

---

561 — Au frère Ducourneau.

Sur l'esprit et les usages des filles de la Charité.

Janvier 1658.

Il est nécessaire représenter aux filles de St Fargeot[1] qui demandent à être reçues à la Compagnie des filles de la Charité que ce n'est pas une religion, ni un hôpital dont il ne faille bouger; mais aller continuellement chercher les pauvres malades, à divers endroits, quelque temps qu'il fasse, aux heures précises. Qu'elles sont habillées et nourries bien pauvrement, sans jamais rien mettre sur leur tête, si ce n'est une cornette de linge en grande nécessité. Qu'il ne faut point avoir d'autre intention, venant à la Compagnie, que celle d'y venir purement pour le service de Dieu et du prochain. Qu'il faut y vivre avec une continuelle

(1) St Fargeau

mortification de corps et d'esprit, qu'elles aient la volonté d'observer exactement toutes les règles et particulièrement l'obéissance sans réplique ; qu'elles sachent qu'encore qu'elles sortent dans Paris, qu'il ne leur sera pas permis de faire aucune visite chez leurs connaissances sans permission. Qu'il faut qu'elles aient pour faire leur voyage et avoir leur premier habit. Que l'expérience a fait voir que les filles qui se joignent avec les sœurs qui sont dans les lieux éloignés, avant qu'elles soient reçues et vêtues à la maison, ne réussissent pas parce qu'elles se persuadent qu'elles n'auront à faire que ce qu'elles ont commencé.

Madame la Duchesse de Ventadour demandant deux sœurs prétend qu'elle n'aurait pas trop pour servir ses pauvres, mais lui proposant que ce serait trop de quatre, si Dieu donnait la santé aux deux qu'elle a, elle m'allégua que si M. Vincent le trouvait bon, on en pourrait envoyer deux à St Pierre, et qu'étant deux établissements proches elles pourraient de temps en temps changer d'air, ce qui pourrait être utile à la santé et même à la disposition des esprits. Néanmoins ne faisant point d'attention sur cette proposition, nous n'avons pensé que d'en envoyer une pour le besoin pressant de nos sœurs qui sont toutes deux malades, l'une de la fièvre continue et l'autre de la fièvre quarte. Je supplie très humblement le frère Ducourneau, de faire voir cette lettre à Monsieur Notre Très Honoré Père ; nous mander de ses nouvelles, et si sa charité juge à propos que l'on envoie une sœur à la Fère le plus tôt que l'on pourra, ma sœur Julienne Allot est proposée. La plupart de nos sœurs voudraient

bien que l'on ne fit pas l'embarquement pour Madagascar sans elles

---

562. — A Saint Vincent.

Rénovation des saints vœux pour sœur Renée venue d'Angers et proposée pour Ste Marie du Mont.

Ce 1er Février 1658.

Mon Très Honoré Père,

je supplie très humblement votre charité me permettre de vous demander au vrai des nouvelles de votre santé, et, pour l'amour de Dieu, ne vous hâtez pas de sortir.

Notre sœur Renée, l'une des meilleures filles venues d'Angers, fit, avec permission de votre charité, les voeux, pour la première fois, il y a un an; et comme elle a été proposée pour sainte Marie du Mont, et qu'elle pourra partir bientôt, sans le savoir, elle demande à faire demain son renouvellement; en a parlé à M. son Confesseur, de qui nous ne savons pas le nom, se confessant pour ce sujet, qui lui a conseillé. Je vous supplie très humblement, Mon Très honoré Père, si vous l'agréez, nous le mander, et comment elle fera ne pouvant être à la célébration de la Ste Messe, quand vous la direz en haut.

Nous toutes, quoique moi très indigne, supplions votre charité

nous donner nouvellement à Notre Seigneur et lui demander les grâces dont nous avons besoin pour ne lui être plus infidèles, et votre sainte bénédiction en cette intention, Mon Très Honoré Père, à votre très obéissante et très obligée fille, etc.

---

563 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui envoie un petit livret demandant que le nom de l'auteur reste inconnu.

Ce 4 Février 1658

Mon Très Honoré Père,

Pour exempter votre charité de peine, j'avais demandé le frère Ducourneau à ce qu'il vous fit entendre la disposition intérieure de la bonne fille de feu Mademoiselle Moret qui est dans une profonde mélancolie depuis que ses parents l'ont fait sortir de chez Mademoiselle Moret, il y a un an, ce qui a mis son pauvre esprit en dégoût de toute chose; elle a été fort touchée en sa retraite, mais il ne s'y est pas fortifié. Elle souhaite de parler à son Confesseur de St Eustache pour, ce dit elle, qu'il nous la fit mieux connaître; comme aussi, Mon Très Honoré Père, je crois qu'il serait à propos qu'il vous parlât, avant de lui laisser prendre aucune résolution. Si votre charité le juge à propos, nous lui manderons qu'il prenne la peine de venir céans, il aura

encore plus de connaissance à vous en donner.

Voilà le petit livret que vous m'avez demandé; permettez-moi, Mon Très Honoré Père, vous supplier que le nom de l'auteur ne soit pas su, non que je craigne qu'il y ait rien contre la foi, mais peut être y paraîtra-t-il quelque petite faiblesse d'avoir employé le temps en cette matière, et encore faisant en apparence ce colloque avec une femme.

Faites moi la charité de me donner votre sainte bénédiction, d'offrir le désir de nos sœurs pour Madagascar, et l'honneur de me croire toujours, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante et très humble fille et servante, etc.

---

564 — A ma sœur Brigide, à Angers.

Avis pour la conduite.

13 Février 1658.

Ma Très Chère Sœur

Je crois que vous excitez souvent votre charité à veiller sur vos sœurs, pour les avertir cordialement et en particulier des petites fautes que vous apercevez en elles, et des saintes pratiques qui leur peuvent servir, pour que toutes leurs actions soient agréables à Notre Seigneur, comme elles le seront, si elles sont faites pour son amour et à l'imitation

des siennes pendant qu'il était sur la terre. Elles seront toutes parfaites, pourvu que nos sœurs continuent à travailler au renoncement de leurs propres intérêts et satisfactions; à rompre les inclinations et habitudes naturelles pour contenter Dieu en servant son prochain. Donnez quelquefois le temps à nos sœurs de vous parler en particulier, au moins une fois chacune tous les mois, quand vous ne leur donneriez qu'un quart d'heure; supportant les fautes qu'elles vous déclarent, compatissant avec elles aux peines qu'elles vous pourront témoigner, et que pas une ne s'aperçoive de l'impression que vous aura fait ce qu'elle vous aura dit. Je salue toute la petite Communauté et je supplie Notre Seigneur de la remplir de ses grâces et lui donner ses plus chères bénédictions. C'est en son saint amour que je vous suis de tout mon cœur, etc.

---

565 — A ma sœur Laurence du Bois, à Bernay.

Mademoiselle lui parle de l'humilité que les sœurs doivent avoir dans leurs rapports avec les dames de la Charité et de quelques recommandations sur lesquelles St Vincent insiste dans ses Conférences.

Ce 16 Février 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Je ne m'étonne pas de toutes vos difficultés avec les dames; c'est l'ordinaire que partout où il y a des hôpitaux unis avec la charité des

paroisses, partout il y a des différents, sans qu'il y ait de la faute des uns ou des autres, parce que chacun se sent obligé à procurer l'avantage de ce qu'il a soin. Ce qui serait à désirer est que les deux choses fussent séparées, et qu'il y eût des règles bien intelligentes de ce que les uns et les autres doivent faire; mais il les faudrait faire, et cela dépend entièrement de Monsieur de Bernay, car jusques à présent je ne sache point qu'il y en ait pour vous envoyer. Ce que vous avez à faire est que, parmi tous ces petits différends, vous soyez bien humble, que vous preniez garde que l'on ne vous puisse accuser d'arrogance ni suffisance; mais vous devez toujours penser que vous êtes sujette à tous, la dernière de tous, et que vous n'avez aucun pouvoir, comme aussi le devez, vous croire et en user de la sorte, ne faisant rien sans la permission de ceux à qui M. l'abbé a commis le soin de toute la conduite. Quant au compte que vous devez rendre, faites le toujours le plus exactement et humblement que vous pourrez; et pour les dames de la Charité, vous ne devez point regarder de quelle qualité elles sont pour leur porter respect; c'est assez que vous sachiez qu'elles sont reçues en la Compagnie pour les honorer comme Mères de vos Maîtres les Pauvres, quand bien (même) elles ne contribueraient point du leur. Si vous saviez, mes chères sœurs, quel abaissement, quelle douceur et soumission Notre Seigneur veut des filles de la charité vous auriez peine si vous n'êtes pas dans ces pratiques. Ma sœur Anne, mon Dieu, que faites vous, si vous êtes mal, je vous dirai ce que je vous ai plusieurs fois dit qu'il faut travailler, et que la fainéantise fomente le

péché en l'âme, et l'indisposition au corps. Encore que je ne pense pas, mes sœurs, que vous ayez aucune familiarité ni communication au dehors je ne laisserai de vous avertir que Monsieur Notre Très Honoré Père, dans l'explication de nos règles que sa charité nous fait sur toutes choses nous fait connaître de très grands dangers en ces pratiques défendues même par nos règles. Tous nos entretiens et toutes nos consolations, si nous en pouvons avoir autres qu'avec Notre Seigneur, se doivent trouver entre nous. Je le supplie de tout mon cœur que son saint amour être cette forte liaison de nos cœurs et suis en lui, Mes chères sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. — Je communiquerai votre lettre à M. Vincent; je vous prie de remercier Dieu avec nous de la grâce que sa bonté nous a faite de nous le conserver d'une chute qu'il a faite dans un carrosse. Demandez-lui la continuation de cette grâce en tous autres sujets.

---

566 — Aux Très Chères Sœurs de Nantes.

Mademoiselle les exhorte à faire leur communication simplement et en la vue de Dieu.

Ce 16 Février 1658

Mes Très Chères Sœurs,

Je crois que vous aurez reçu la lettre d'avis que je vous envoyai il y

N° 235 bis

a quelque temps, du voyage des Messieurs qui auront la bonté de vous porter cette lettre, avec une que je me suis donné l'honneur d'écrire à M. le Vicaire de Ste Croix, selon que vous m'avez plusieurs fois témoigné le désirer.

Je crois que Monsieur Notre Très Honoré Père, aura donné tout pouvoir à quelques-uns de ces bons Messieurs de vous écouter, c'est pourquoi je vous prie de leur parler de toute chose avec confiance. Ma sœur Françoise Menaige, n'oubliez rien je vous prie et de vous souvenir de nous donner quelquefois de vos nouvelles, et vous aussi ma sœur Andrée; mais pour l'amour de Dieu apprenez l'orthographe afin que je puisse facilement lire vos lettres et vous faire réponse à souhait. J'avais pensé de vous écrire à plusieurs en particulier, mais je n'ai pas le temps et aussi je ne vous en veux pas faire perdre. Soyez toutes bien simples et parlez en la vue de Dieu, rendant compte à celui à qui vous parlerez sans passion, sans autre intérêt que celui de faire connaître vos défauts pour en être aidée à travailler à votre correction. Je supplie Notre-Seigneur vous faire cette grâce, me recommande à vos prières et suis en l'amour de Notre Seigneur, Mes Très Chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. — Nos sœurs de Pologne se recommandent à vos prières et toutes nos chères sœurs de Paris vous saluent de tout leur cœur.

N° 235 bis.

567 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui parle d'une femme bannie à mettre en sureté.

Ce 2 Mars 1658.

Mon Très Honoré Père,

Si la pauvre femme pour laquelle l'on vous a fait écrire est de condition d'être nourrice, je ne crois point lieu de plus grande sureté pour elle que de venir être nourrice des Enfants Trouvés. Et s'il était à craindre qu'elle voulût retourner, si par son jugement pour sa faute elle était bannie, ce serait un moyen pour l'arrêter ici; pourvu qu'elle eût du lait elle pourrait nourrir deux ou trois ans. Autrement, Mon Très Honoré Père, je ne vois point d'assurance en ces quartiers pour l'empêcher d'y faire pareille faute ou plus grande, selon le lieu auquel elle est. Étant bannie, l'on pourrait la mettre sous main en condition, en quelque lieu, à cinq ou six lieues, surtout si son jugement n'était pas trop divulgué, crainte que la grande honte ne la tînt dans son péché, son honneur étant tout à fait perdu. J'en dis peut-être (trop) je vous en demande très humblement pardon, me servant aussi de cette occasion pour vous demander votre sainte bénédiction, l'assistance de vos prières, pour m'obtenir miséricorde, crainte que mes obstinations passées et peut-être présentes, ou avenir, misérable que je suis, ne soient

cause de ma perte, comme celle des pauvres personnes qui n'ont péri que corporellement en ces inondations; et pour exciter votre charité, je la supplie de croire que je suis par la volonté de Dieu, Mon très honoré Père, Votre très humble fille et très obligée servante, etc.

---

568 — A Monsieur Portail.

Mademoiselle lui expose humblement que les circonstances s'opposent parfois à ce qu'elle puisse favoriser l'accomplissement de certaines permissions que les soeurs disent avoir obtenu de lui.

(1658)

Monsieur,

Je vous suis très obligée d'avoir voulu me donner quelque témoignage de cordialité et de bienveillance, vu les connaissances que vous avez de mes crimes; je vous prie, Monsieur, que cela excite votre charité à m'obtenir miséricorde. Il est vrai que nous avons déjà vu ce cher petit livre, dont je ferai grand état, pour les raisons que vous me mandez, dont je vous remercie très humblement.

Permettez-moi, Monsieur, de vous expliquer ces mots de ma lettre qui vous ont excité à me donner connaissance de vos intentions, disant: "qu'il pourrait y avoir telle rencontre que je serais empêchée de vous obéir, ou dans l'impuissance de ce faire." C'est,

Coll. de St Lazare N° 8.

Monsieur; que quelquefois quand nos soeurs me disent que votre charité leur a dit de demander à faire la retraite, ou à changer de lieu (quoique cette manière de m'avertir soit un peu extraordinaire) il se trouve qu'il est impossible n'ayant personne à remplir leur place utilement, et non seulement cela, mais n'en ayant aucune. Il faudrait bien une conférence d'une bonne heure pour vous dire plusieurs exemples qui vous feraient connaître que je préfererai toujours vos avis à toutes mes raisons si je vous les pouvais dire, ou que vous eussiez le temps de les entendre, ce qui n'a pas été encore, et je crois que vous ne l'avez pas jugé à propos. J'espère que Notre-Seigneur suppléera à mon défaut puisque en vérité je ne souhaite que sa gloire et l'accomplissement de sa très sainte volonté, non pas ma justification vers nos soeurs, ni aucune autre, sinon vers votre charité, pour le respect que je vous dois, et les obligations très grandes que toute la Compagnie vous a, et moi en particulier, qui suis, du plus intime de mon cœur, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante, etc.

P. S. — Je ne sais si Monsieur Vincent vous aura fait avertir de la petite conférence à St Lazare, entre Vêpres et Complies, à ce que vous preniez la peine de venir.

Coll. de St Lazare No. 8.

569 — A M. l'abbé de Vaux, à Angers.

Mademoiselle le prie de lui dire comment soeur Claude s'acquitte de sa charge. Parle de ses postulantes.

Ce 10 Avril 1658.

Monsieur,

Je ne vous saurais exprimer la douleur de mon coeur à la lecture des premières lignes de la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire. Il est vrai, Monsieur, qu'il y a longtemps que j'admire votre patience à laquelle j'ai toujours reconnu que Dieu donnait bénédiction et en espère la continuation. Nous avions grand sujet de croire que le changement apporterait altération aux faibles esprits. Permettez-moi, Monsieur, vous supplier très humblement me mander si notre soeur Claude entre de bonne sorte dans l'exercice de sa charge, et si elle fait ce qu'elle peut pour gagner celles qui lui ont répugnance; et aussi, Monsieur, celles que votre charité juge dans le besoin de rappeler promptement.

Pour les deux filles qui témoignent désirer être de notre Compagnie, si vous les jugez propres, Monsieur et qu'il paraisse fermeté en leur esprit, elles seront les très bien venues. Je sais que vous ne leur donnez pas votre voix qu'après une bonne épreuve. Notre soeur Jaquine fait assez bien et ne paraît plus être en peine de son père.

N° 450

j'ai grande honte de ne pouvoir écrire à M. Ratier, ce voyage; les petites affaires de notre Communauté augmentent et mes infirmités m'ôtent presque tout le temps. je sais que je le devrais préférer à beaucoup d'autres, pour les obligations que nous lui avons, que je réserve très fortement en mon cœur devant Notre-Seigneur, en l'amour duquel je me sens très obligée de vous dire que je suis avec respect, Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante, etc.

---

570 — A ma sœur Laurence à Bernay.

Mademoiselle rappelle une sœur malade et parle à sœur Laurence de la succession de ses parents.

Ce 17 Avril 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien étonnée de l'indisposition que vous me mandez de ma sœur Marie, n'était que je crois que vous avez exercé en son sujet toute la charité que vous êtiez obligée, je vous prierais de lui faire des remèdes dans la nouvelle saison. Mais puisque vous n'en espérez pas la guérison, pourvu qu'elle puisse revenir sans hasarder sa vie, je vous prie nous la renvoyer par la meilleure voie que vous pourrez. Je m'étonne que vos Messieurs s'en trouvent chargés, puisqu'elle est la première depuis l'établissement qui a tant été incommodée.

Je pense qu'ils ont assez de charité pour considérer que vos corps ne sont pas exempts des incommodités qui peuvent arriver aux autres. Cette incommodité est un rencontre qui empêchera que nous vous voyions sitôt que je pensais, étant nécessaire qu'une autre soit bien formée avant que vous puissiez faire ici un petit voyage.

Toutes nos soeurs se portent assez bien, grâces à Dieu; mais il faut que nous joignions ensemble nos prières pour la conservation de Monsieur Notre Très Honoré Père qui est fort incommodé d'un mal de jambe. Monsieur Portail se porte assez bien et exerce toujours sa charité ordinaire, ce qui nous oblige beaucoup à prier Dieu pour lui. Je vous ai mandé que vous pouviez écrire à votre frère et que je lui ferais tenir la lettre sûrement. Mandez-nous amplement des nouvelles de toutes choses, et me croyez en l'amour de Notre-Seigneur, Ma chère soeur, Votre, etc.

P. S. — Je salue de tout mon coeur ma soeur Marie: nous attendrons son retour pour mieux juger de celle qui vous sera propre. Depuis ma lettre écrite, votre oncle est venu savoir de vos nouvelles; nous a dit que votre frère et soeurs ont partagé les meubles de votre père et mère, sans vous en faire part; mais ils ont fait faire un inventaire. Il faut que vous en demandiez une copie, en écrivant à votre frère, et puis l'on avisera s'il sera nécessaire que vous envoyiez une procuration pour faire le partage de vos héritages. Bonjour, mes chères soeurs.

N°. 744.

571. — A ma sœur Marguerite Chétif, à Arras

Mademoiselle l'assure de son affection ; et lui fait part du décès de ma sœur Jeanne Marie.

Ce 30 Avril 1658

Ma Très Chère Sœur,

Il me semble que je me dois plaindre de ce que vous vous plaignez de moi, car je vous ai écrit plusieurs fois depuis votre lettre qui me parlait des vœux, et comme je la reçus bien proche le jour du renouvellement, et que ma lettre n'aurait pas été assez tôt, nous nous contentâmes de vous accompagner devant Notre Seigneur en esprit, avec joie et consolation ; non seulement pour cette action, mais pour la générosité qu'il plaît à sa bonté vous donner, avec l'exercice pénible qu'il permet que vous ayez pour le servir dans une grande pureté de désintéressement et la fidélité à persévérer. Je m'étonne un peu, ma chère sœur, des pensées qui entrent en votre esprit contre l'assurance que j'ai de votre affection et que vous devez avoir de la mienne, car je vous puis dire que jamais vous ne m'avez plus paru à Dieu et aimer votre vocation que à présent. Qu'est-ce que j'aurais à désirer de vous, sachant aussi la manière dont agissez pour le service de nos Maîtres, dont Dieu soit béni éternellement. Je prie bien, ma sœur Radegonde de faire le semblable leur témoignant grande cordialité. Je vous envoie la

lettre de change que nous avons tirée en baillant les 100 livres. Il ne se trouve plus de follicule, mais voilà deux livres de sené bon marché, que Messieurs les médecins approuvent, et une demi livre de plus beau. Nous ne saurions vous mander sitôt la manière de faire de l'esprit de vitriol, à cause que nous ne le savons pas. Voilà ce que l'on nous a vendu pour en faire, à ce que le marchand a dit. Ma sœur Philippe dit qu'elle ne se souvient point d'autre remède pour l'hydropisie, si ce n'est qu'il faut fort souvent purger et quelquefois de gomme-gutte, si je puis savoir autre chose, je vous le manderai.

J'ai été bien réjouie que Monsieur notre Très honoré Père vous ait écrit pour la consolation que je crois que vous en avez reçue. Au nom de Dieu, ma chère sœur, ne laissez plus entrer en votre esprit nulle crainte que j'aie mécontentement, puisque je suis très assurée que vous n'avez nulle disposition à nous en donner, et que, au contraire, il semble que Dieu augmente ses grâces sur vous, agréant votre fidélité dans les souffrances et la confiance que vous avez en ses conduites. Je supplie Notre-Seigneur vous continuer ses grâces et faire celle à ma sœur Radegonde d'être fidèle en la pratique de ses règles et tout ce qui regarde la perfection de sa vocation.

Monsieur Vincent est un peu indisposé; demandez bien à Dieu qu'il nous le conserve, pour sa gloire. Notre soeur Jeanne Marie nous quitta, la veille de St Marc, après avoir beaucoup souffert. Il ne faudrait que savoir la conduite de Notre-Seigneur sur sa

maladie, sa personne, et sur les assistances qui lui ont été rendues jusques et après sa mort, pour faire aimer la Compagnie. Elle a la première habité dans le bâtiment neuf. Je ne doute point que vous ne lui fassiez la charité de demander à Dieu le repos de son âme, et me croyez en l'amour de Notre-Seigneur, Ma Chère Soeur, Votre très humble soeur et affectionnée servante, etc.

P. S. — Vous avez bien fait, ma très chère soeur, d'écrire à vos parents, en ayant eu commodité.

---

572 — A ma sœur Françoise Ménage, à Nantes.

Mademoiselle lui dit que le temps lui fait défaut, ainsi qu'aux soeurs Ménage pour écrire souvent; l'invite à lui envoyer sa lettre pour M. Vincent.

Ce 24 Avril 1658.

Ma très Chère Soeur,

J'aime toujours votre bon coeur de nous donner de vos nouvelles; mais je le prie ne se point inquiéter si je ne vous écris pas assez souvent, ni nos soeurs Ménage aussi (1) qui sont toutes dans le travail beaucoup, et je puis vous dire qu'elles n'ont point de temps de reste. Ma soeur Magdeleine se porte beaucoup mieux depuis qu'elle est avec

---

(1) Aussi : pour : non plus — Il y avait quatre soeurs Ménage dans la Compagnie.

nous dans la maison, c'est notre bon air. Ma sœur Marguerite a été un peu indisposée, mais elle est mieux, Dieu merci; pour ma sœur Catherine, quoiqu'elle soit la dernière venue elle devancera, si elle peut, toutes les autres en vertu. Je vous assure que j'en suis tout édifiée; il faut demander à Dieu la persévérance.

Si vous avez quelque besoin d'écrire à Notre Très Honoré Père, vous le pouvez, en peu de mots, m'envoyant la lettre fermée ou non, vous êtes assurée que moi, ni personne ne la verra. Recommandez-moi aux prières de ma sœur Haran, et je la prie me recommander à toute la petite Communauté, que j'embrasse de tout mon cœur, et suis en l'amour de Notre-Seigneur, Ma Chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. Ma chère sœur, je vous prie de vous souvenir que vous devez toujours respect à nos sœurs les plus anciennes, et qu'il faut donner beaucoup de créance quand elles nous parlent des saintes pratiques que Monsieur Notre Très Honoré Père nous a autrefois recommandées. Ce que vous me mandez que quelques-unes de nos sœurs ne trouvent pas bon que vous nous écriviez, vous ne les entendez pas, à mon avis, c'est qu'elles veulent dire qu'il ne faut pas écrire souvent et sans nécessité. Quand j'aurai une occasion sûre, je vous enverrai une couronne de Notre-Seigneur, car il se perd bien de nos lettres.

N°. 574.

573 — A Saint Vincent.

Mademoiselle le consulte au sujet de plusieurs soeurs et lui demande l'habit pour une nouvelle.

Mai 1658

Je ne le savais pas, Mon très cher et Honoré Père, que vous fussiez incommodé: pour l'amour de Dieu, conservez-vous! Ce qui me presse de savoir de votre charité est si vous agréeriez que nous donnassions à ma sœur Anne, pour faire le voyage avec Madame la Duchesse de Ventadour, la petite soeur qui était destinée pour Cahors. Nous avons assurance de sa fermeté pour le service de Dieu, exacte aux règles, sait écrire, ce qui est bien nécessaire pour avoir nouvelle assurée de ce qui se passera. La dite Dame désire que nos sœurs soient prêtes pour partir le 8 Mai.

Je crois que nous devons solliciter Mademoiselle de Lamoignon de résoudre tout à fait ce que l'on fera de Mademoiselle de Chisé. Si elle souhaite que nous la gardions, lui accorderons-nous? Si c'est saine et malade et qu'il faille lui fournir de remèdes, sera-ce assez de demander quatre cents livres sans compter les habits?

Nous avons une de nos soeurs nouvelles qui depuis plus de deux mois fait fort bien; elle demande à être revêtue de l'habit de

Filles de la Charité, s'il vous plait lui accorder, j'espère qu'elle remplira utilement la place de la sœur de M. Allet[1], qui sortit hier après avoir parlé à M. Portail.

Je dirai le reste au bon frère s'il plaît à votre charité l'envoyer.

---

574 — A Monsieur Portail.

Mademoiselle lui demande son avis à l'occasion d'une fondation.

Ce 11 Mai 1658

Monsieur,

J'appréhende bien de vous trop presser, vous disant que nos sœurs doivent partir Lundi matin, avec Madame la Duchesse de Ventadour; et qu'il me paraît très nécessaire, qu'elles emportent une copie des principaux articles des Etablissements, particulièrement ce qui regarde la dépendance entière pour le spirituel, la continuation de la forme et couleur d'habits; qu'il ne leur sera point associé de personnes, au-dessous ni au-dessus d'elles pour le service des pauvres. Et comme ce n'est point un hôpital établi, il sera nécessaire si M. Vincent le juge à propos qu'il y ait un article qui die, que leur dépense sera

---

1. M. Haslé, était curé de St Nicolas du Chardonnet avant 1650.

séparée de celle des pauvres.

En vous faisant ces remarques, je n'entends pas, Monsieur, rien exclure de ce que vous jugerez à propos d'y mettre. Nos chères sœurs se promettent bien l'honneur de vous voir devant que partir. Je me recommande à vos saintes prières étant en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et obéissante servante, etc.

P. S. — Je ne sais, s'il ne sera pas nécessaire de mettre un article qui die, que nos sœurs doivent être établies du consentement de Monseigneur l'Evêque?

---

575 — A ma sœur Anne Hardemont, à Ussel.

Mademoiselle l'exhorte à la patience.

1658.

Ma très Chère Sœur,

Vous savez que les oeuvres de Dieu, même les plus grandes et le plus à sa gloire, sont les plus pénibles à ceux qui les entreprennent. Vous ne manquez pas de vous donner à lui souvent, lui demandant ce qu'il veut que vous fassiez; ne vous mettez point en peine pour vos forces; vous assurant que vous en recevrez de la bonté de Dieu, autant qu'il vous en sera nécessaire pour le temps qu'il sait que vous devez être en ce lieu; si vous n'aviez été tant de fois employée en des œuvres pénibles, j'essaierais de vous exciter à la générosité; vous n'en avez pas

besoin, mais bien de la grâce pour vous faire honorer le non-faire du Fils de Dieu qui n'a pas toujours travaillé étant sur terre avec toute l'étendue de sa puissance; son emploi dans la famille de saint Joseph le fait connaître, et peut-être l'avez-vous souvent admiré avant qu'il vous eût mise en l'état de l'imiter: j'en bénis son saint nom.

Il faut de grand coeur recevoir les impuissances d'agir; quand il plaît à Dieu qu'elles nous arrivent, nous en servir pour nous élever au dessous des choses de la terre, et nous faire penser que Notre Seigneur veut qu'après avoir travaillé pour le prochain, il faut que nous songions à nous préparer pour le Ciel qui est notre bienheureuse patrie. Je veux croire que ces pensées vous viennent souvent en l'esprit, et que vous en faites un bon usage, etc.

---

576 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui parle de différentes soeurs comme pouvant être soeurs servantes.

Mai 1658.

Mon Très Honoré Père,

L'incertitude que la Reine mande ma soeur Marthe de la Fère me met en grande peine, n'étant pas assurée d'avoir vu notre soeur Manseau dans l'exercice de soeur servante; quoiqu'il y ait bien

15 ans qu'elle est à la Compagnie. Cela me fait vous proposer, Mon Très Honoré Père, d'en envoyer une à la Fère,[1] et s'il se pouvait que le coche prît notre sœur en passant, ou lui mander qu'elle l'aille attendre en quelque ville proche, et ainsi ce serait cinq. Nous avons ici ma sœur Clémence qui serait bien propre à sœur servante, ou cette sœur Lorraine qui se proposait de revenir pour Metz.

Je ne sais si les nouvelles que je viens d'apprendre ne doivent point empêcher le voyage, au cas qu'elles soient vraies. J'attends votre mandement pour vous aller trouver, et envoyer quérir les dites sœurs que je vous propose aux paroisses, et me dis de tout mon cœur

Mon Très Honoré Père,

Votre très humble fille et très obligée servante, etc.

---

(1) En 1658 cinq Filles de la Charité furent envoyées à la Fère, à la demande de la Reine, pour le service de l'Hôtel-Dieu, où étaient aussi soignés les soldats blessés ou malades. Il n'y eut de traité passé avec les administrateurs du dit Hôtel-Dieu qu'en 1697. Jusque là les soeurs furent entretenues par la Reine d'abord, puis par M. le Duc de Mazarin qui devint Seigneur du lieu. C'est donc par erreur que la notice historique publiée, en 1680, par la semaine religieuse de Soissons et Laon, Nos 10 et 11, place l'entrée des soeurs à l'Hôtel-Dieu en 1656. L'auteur de cette notice, d'ailleurs puisée à d'anciens documents, raconte l'accueil triomphal qui fut fait aux sœurs, conduites, dit-il par M. Vincent lui-même. Or ici encore les vieux mémoires se trompent : saint Vincent alors âgé de 80 ans et très infirme, ne voyageait plus. Ce fut l'un de ses assistants qui conduisit des missionnaires et des soeurs pour assister les pauvres habitants que la guerre avait réduits à un état effroyable. Aussi les reçut-on comme des Anges consolateurs : l'Évêque en procession, suivi des corps religieux et administratifs, alla au devant d'eux, rapporte l'auteur de la notice qui a trouvé ces détails aux archives de la ville de la Fère.

No 192.

577 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui rappelle que les élections des officières doivent avoir lieu ce jour là, et lui soumet ses pensées à ce sujet

Ce saint jour de Pentecôte

9 Juin 1658

S'il plaît à votre charité, mon très honoré Père, se souvenir que c'est les fêtes de la Pentecôte, que l'on procède à l'élection des officières; et si cela ne se pourrait point aujourd'hui, crainte que vous ne puissiez un autre jour.

L'établissement porte que la Supérieure sera élue de trois ans en trois ans et jusques à présent elle paraît à vie. Si votre charité jugeait à propos, de commencer à la faire élective, au cas que cela ne nuise pas à la faiblesse et aux prétentions que les personnes de basse condition se forment aisément, il me semblerait bien à propos. Le dit règlement ne porte point de continuation des trois officières, néanmoins mon très honoré Père, cela me semblerait bien nécessaire par ce qu'il se passe presque trois à quatre mois avant qu'elles soient en exercice. Que si votre charité le jugeait bien ainsi, vous le commenceriez cette année, pour l'impossibilité d'en avoir, à cause du besoin d'en fournir si grand nombre ailleurs.

N° 862

Notre-Seigneur veuille par sa bonté continuer longues années l'exécution de ses desseins sur la Compagnie, par votre sainte conduite, et me faire la grâce d'être toute ma vie, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante fille et très obligée servante, etc.

---

578 — Aux sœurs Avoie et Anne, à Ussel.

Mademoiselle prend part à la peine qu'elles éprouvent de ne pouvoir travailler au gré de leur zèle.

Ce 30 Juin 1658

Mes Très Chères Sœurs,

Je suis en peine de l'état où vous pouvez être, y ayant longtemps que vous ne m'avez donné de vos nouvelles, et de savoir, ma chère sœur Anne, si vous avez reçu une lettre que je vous ai envoyée, je crois y avoir bien six semaines, par laquelle entre autres choses, je promettais à ma sœur Avoie que je lui écrirais au premier voyage, ce que je n'ai (pu faire) ayant presque toujours été malade. Je vous mandais aussi que Madame la D^esse^ de Ventadour ne faisait point de réponse, lui parlant de la proposition de changer de maison pour l'hôpital. Je veux croire qu'elle attend d'avoir bien pris ses mesures pour y faire en même temps la fondation. Cela est pénible à des personnes qui voudraient aussitôt voir réussir les desseins

de Dieu et travailler de toutes leurs forces, comme elles se sont données à Dieu de tout leur cœur. Mes chères sœurs, si nous voulons le contenter ce bon Dieu, il ne faut pas tant regarder à ce que nous voudrions faire que à ce qu'il veut que nous fassions. Aussitôt que son amour vous a appelées à son service, il a vu que vous seriez envoyées à Ussel, et ce que vous auriez dans les commencements à y faire, et il a agrée votre soumission à son bon plaisir, qui est que vous y fassiez seulement ce que sa Providence vous y fait rencontrer, y joignant la pratique exacte de vos règles, et y servant le peu de pauvres que vous avez avec grande exactitude, douceur et charité. Notre-Seigneur saura bien vous trouver quand il voudra vous donner plus d'emploi.

---

579 — A M. l'abbé de Vaux, à Angers.

Mademoiselle approuve la leçon qu'il a fait donner à quelques soeurs. — Elle craint d'annoncer à sœur Jaquine un malheur de famille. — Remercie M. l'abbé de ce qu'il fait pour la Compagnie et s'humilie au sujet des sœurs d'Angers.

Ce 4 Juillet 1658

Monsieur,

Il faut que je vous avoue que je ne puis avoir de mortification plus humiliante que celle que nos soeurs me donnent de faire si

mauvais usage des avis que votre charité continue de leur donner. J'espère, Monsieur, moyennant la grâce de Dieu, quelque changement, ou que sa bonté nous donnera moyen d'en faire un notable, pour empêcher que le mal augmente. Je vous remercie très humblement, Monsieur, de l'ordre que vous avez donné à ma soeur Claude, de visiter les prétendus paquets pour en retrancher ce qui ne doit pas appartenir à la personne que l'on croit en avoir fait. Il est vrai que quand nos soeurs vont d'ici, elles ne peuvent pas tenir sur elles tout ce qu'elles peuvent avoir affaire; que si ce n'est que à cette égalité, elle ne serait pas coupable; quoi qu'il en soit, je suis bien aise que nos soeurs aient vu cet exemple afin qu'il ne s'introduise rien mal à propos.

Je n'oserai dire à ma soeur Jaquine que son frère a quitté son père, celui serait une trop grande douleur. Puisqu'il est hors la nécessite nous attendrons que l'hiver soit plus proche pour lui envoyer de quoi lui aider à se revêtir. Je n'estimerais pas peu, Monsieur, que nous ayons deux filles de la qualité que votre charité nous représente.

Je viens tout présentement, Monsieur, de recevoir l'avis que votre charité a pris la peine me donner, du voyage de vos bonnes Angevines que vous connaissez admirablement bien. Je ne manquerai pas, Monsieur, de faire ce que vous m'ordonnez à l'egard de Monsieur Vincent, qui m'a témoigné prendre part aux obligations que vous avez la bonté nous augmenter de jour en jour. Il faut que je vous avoue, Monsieur, que ce m'est une grande consolation dans le

sujet que je pourrais avoir, (si je n'avais l'honneur de vous connaître) que vous ne nous abandonnassiez, comme nous le méritons.

Ce que votre charité me mande du père et de la mère de la bonne fille qui les a quittés, nous servira beaucoup à empêcher la tentation qu'elle pourrait avoir en ce sujet. Je m'en servirai, Dieu aidant, et des autres avis que vous avez la bonté me donner, dont je vous remercie très humblement, Monsieur.

Nous n'avons point de nouvelles du partement de notre soeur pour Richelieu; cela me met un peu en peine. Monsieur Vincent vous supplie très humblement, si vous voyez notre soeur Claude en disposition de renouveler ses voeux, lui faire cette charité, seulement pour un an, qui est la manière ordinaire. Il importe extrêmement qu'elle sache les obligations de cette sainte action, et l'estime qu'elle en doit faire, quoique ce ne soit que voeux simples; l'ignorance a beaucoup nui à d'autres, ou plutôt le défaut de croyance de ce qui leur était dû. J'ai grand sujet de me dire coupable de toutes les fautes que nos chères soeurs font, et pour cela j'implore l'assistance de vos saintes prières pour m'obtenir miséricorde, vous suppliant très humblement m'honorer toujours de la croyance que je suis en l'amour de Notre-Seigneur,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante, etc.

N° 404.

580 — Aux Filles de la Charité, Servantes des Pauvres à Chantilly.

Mademoiselle leur représente leurs torts, et les exhorte à penser à la brièveté de la vie.

Ce 5 Juillet 1658.

Mes Très Chères Soeurs,

Vous ne doutez point que je n'aie ressenti grande douleur au retour de ma soeur Henriette, par lequel j'ai appris qu'il paraissait en vos conduites, de part et d'autre, beaucoup d'oubliance de vos obligations. Le désir que Dieu m'a donné de votre perfection me fait plus souffrir que je ne vous saurais dire. Pour l'amour de Dieu, pensez un peu à la brièveté de la vie, et à la misère des âmes qui paraîtront devant Dieu couvertes de péchés et d'infidélités. je me fais cette leçon avec vous pour en être avertie de me surmonter moi-même et de me détacher des satisfactions qui sont contre Dieu, et de renoncer au mauvais usage de mes sens et passions, puisque nul ne ressuscitera avec Jésus-Christ qui ne soit premièrement mort en cette manière. Je suis fort mal, et pour cela je ne me puis donner l'honneur d'écrire à Monsieur Pesset. Je vous prie de lui en faire

---

Signée et dictée par Mademoiselle, écrite par soeur Mathurine Guerin.

mes très humbles excuses, de prier Dieu pour moi et de me croire en l'amour de Notre-Seigneur. Mes Très Chères Soeurs, Votre très humble soeur et servante, etc.

---

581 — Aux sœurs de l'Hôtel-Dieu de Nantes.

Conseils pour leur direction spirituelle. — Nouvelles des parents des soeurs Andrée et Menage.

Ce 13 Juillet 1658

Mes Très Chères Soeurs,

J'ai reçu deux paquets de lettres que vous adressiez à ma soeur Henriette par lesquelles j'ai vu que vous épargniez un peu ma peine, ne me disant pas tant de nouvelles. Vous voulez bien que je vous imite n'écrivant qu'une lettre pour toute la Compagnie que je prie de renouveler son courage pour servir Dieu et les pauvres avec plus de ferveur, d'humilité et charité que jamais; travaillant à la récollection intérieure parmi vos occupations, particulièrement à celle de soumission au bon plaisir de Dieu, d'abandon à la Providence, et non pas à une étude chagrine de la connaissance de tout ce qui passe en notre esprit, qui souvent se termine en vertu imaginaire, rend de mauvaise humeur et travaillant trop se porte à la fin au dégoût de la solide vertu. Je vous dis ceci, mes chères soeurs, pour

Autographe M. C. Dijon Sœ Notre-Dame

consoler celles qui ne seraient pas portées à cette application, et pour faire connaître à celles qui auraient peine si les occupations extérieures les détourneraient de cette manière d'agir. La perfection ne consiste pas en cela, mais bien en la solide charité.

Il est vrai, mes chères sœurs, que le grand travail que vous avez me fait compassion, mais réjouissez-vous avec Notre Seigneur dans l'espérance que j'ai, presque certaine, que bientôt vous serez soulagées; continuez, je vous prie, à être à édification au prochain, la consolation des affligés et le soulagement des malades.

Ma sœur Andrée, vous avez grand sujet de louer Dieu des grâces qu'il fait à votre bonne mère et à toute sa famille; il me semble que cela me dit de vos nouvelles, parce que, pour l'ordinaire, Dieu a soin des proches de ceux qui lui sont fidèles.

Pour ma sœur Menage, elle se souviendra, s'il lui plaît, que nous lui avons mandé bien des fois des nouvelles de ses soeurs et de toute sa famille depuis que son bon père est mort, et présentement encore tout se porte bien, grâces à Dieu. Il y a bien eu des gens d'armes à Cerqueux dont Dieu les a délivrés heureusement; il le faut remercier et de toutes les grâces que sa bonté nous fait. Je crois que vous n'oubliez pas à continuer de prier pour la santé de Monsieur Notre Très Honoré Père, et pour l'heureux voyage

Écrite par Sœur Mathurine Guérin, signée par Mademoiselle.

Autographe M. C. Dijon P^sse Notre-Dame

des Messieurs qui sont partis pour Madagascar qu'on croit être en sûreté. Quatre de nos sœurs qui sont à Calais, pour assister les pauvres blessés, n'ont pas moins besoin de prières que toutes nos autres sœurs qui vous saluent comme je fais, étant en l'amour de Notre-Seigneur, Mes Très Chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc...

P. S. — Vous m'avez fait grand plaisir de me rendre le petit compte que vous m'avez rendu de votre oraison; cela me fait bien connaître que quand il plaira à Dieu de vous donner plus de temps que vous serez aussi fidèles au plus, que vous avez été au peu.

Pour l'incommodité de ma sœur Anne, il faut mettre une goutte d'huile rue, dans l'oreille, le soir avant que de se coucher, et du coton par-dessus, il n'y a rien de meilleur.

---

582 — A ma sœur Geneviève Doinelle, à Chantilly.

Mademoiselle se réjouit de l'amélioration de sa santé et rappelle que ce qui sert le plus à la santé du corps est la soumission au bon plaisir de Dieu.

Ce 27 juillet 1658

Ma Très Chère Sœur,

Nous vous renvoyons votre réglisse parce qu'il ne serait pas à propos de la reprendre, quand on l'a envoyée elle était autant fraîche

qu'on en pouvait trouver à Chars, elle se sera séchée bien plus qu'elle n'était, à la porter et rapporter.

J'ai été bien consolée d'apprendre votre meilleure santé à toutes deux; j'en loue Dieu de tout mon cœur. Il n'y a pas longtemps que je vous ai écrit une lettre, par laquelle je vous priais de faire mes excuses à Monsieur Pesset de ce que je ne me donnais point l'honneur de lui écrire pour le remercier des soins que sa bonté a de vous. Je vous prie de lui en être bien reconnaissantes par vos respects et obéissances, et de le saluer très humblement de ma part.

Vous nous mandez qu'il y avait quelque chose avec la réglisse, mais nous ne l'avons point vu. Vous nous obligerez de nous envoyer de la graine de genièvre. Je me recommande à vos prières et suis en l'amour de Notre-Seigneur,

Ma Très Chère Sœur,

Votre très humble
sœur et servante, etc..

P. S. — Ma sœur Marie, j'ai su que vous aviez été incommodée, plus que je ne pensais, je vous prie de vous souvenir qu'une des choses qui sert le plus à la santé du corps est la soumission d'esprit au bon plaisir de Dieu.

Dictée et signée par Mademoiselle

N° 221.

583 — A ma sœur Nicolle Haran à Nantes.

Au sujet de plusieurs lettres qui paraissent avoir été égarées.

Ce 8 Août (1658)

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que Monsieur le vicaire de Ste Croix m'a fait l'honneur de m'écrire, mais aussi je me suis donné celui de lui faire réponse, et par même moyen j'écrivis à ma sœur Françoise Ménage et lui donnai amplement des nouvelles de ses parents. Je vous prie de savoir si ces lettres ont été reçues ou non. J'appréhende bien si elles sont perdues qu'il y en ait beaucoup d'autres, parce qu'il me semble ne pas tant tarder à vous écrire que vous me marquez.

Si j'avais su le partement de Monsieur Pocquelin je n'aurais pas manqué de lui donner des lettres; quand j'aurai l'honneur de le voir je ne manquerai pas de le remercier des visites qu'il vous a rendues, et de m'informer bien particulièrement de vos nouvelles, parce qu'il me semble que vous m'en mandez bien succintement. Il me semble avoir écrit à ma sœur Andrée et je serais bien fâchée aussi que sa lettre eût été perdue. Je réparerai tout, Dieu aidant, la semaine

---

De l'écriture de ma sœur Mathurine, signée par Mademoiselle

Coll. de St Lazare.

prochaine parceque nous avons celle-ci plusieurs petites occupations qui m'en empêchent.

Monsieur Notre Très Honoré Père se porte à son ordinaire, Dieu merci, et Monsieur Portail aussi. Je crois que vous ne manquez pas de prier pour leur conservation à ce que Dieu en soit longtemps glorifié sur la terre. Saluez très respectueusement de ma part M. le vicaire de Ste Croix, et recevez toutes ensemble les très affectionnés saluts de toutes nos soeurs qui se recommandent à vos prières; et tant éloignées que proches je n'en sais point de malades, par la grâce de Notre-Seigneur, en l'amour duquel je suis, Ma Chère Soeur, Votre très humble soeur et servante, etc.

---

584 — A Madame N.....[1]

Mademoiselle lui demande des instructions pour le voyage de deux soeurs demandées en Pologne.

Ce 30 Août 1658

Madame;

Il y a fort longtemps que Monsieur Ozanne et nos soeurs de Pologne m'ont mandé plusieurs fois que la Reine voulait deux

---

(1) Peut-être à Madame de Villars, attachée à la personne de la Reine.

Coll. de St Lazare N° 16.

de nos sœurs encore, et que sa Majesté s'étonnait qu'elles fussent si longtemps à arriver. Cela, Madame, a fait que M. Vincent nous a ordonné d'en envoyer au plus tôt, et de vous supplier, Madame, de nous donner quelque instruction pour leur voyage, tant du temps propre pour partir que des adresses sur les chemins. Que si il pouvait se rencontrer quelques personnes qui fissent ce voyage, ce nous serait une grande consolation; sinon, Madame, il les faudra commettre à la divine Providence, comme les premières qui sont arrivées si heureusement. Nous attendrons de vos nouvelles pour les faire partir, et pour qu'elles soient honorées de vos commandements pour la bénédiction de leur voyage. Je supplie Notre-Seigneur vous donner une parfaite santé, et suis en son très saint amour, Madame, Votre très humble et très obéissante servante, etc...

---

585 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui exprime sa peine et demande ses avis au sujet d'une sœur qui est sortie.

Ce 7 7bre 1658

Il faut que je me console avec votre charité, Mon très honoré Père,

---

(Lettre autographiée pour les Archives, mais n'est pas à reproduire.)

Coll. de St Laz. No 17

de la perte de notre pauvre sœur Jeanne Batiste, par ma faute, n'ayant osé lui parler ouvertement de sa mauvaise conduite, de ce qui s'est passé au nom de Jésus dont elle a beaucoup souffert par sa timidité. Elle s'en est allée dès les 7 heures du matin, et je ne l'ai su qu'à 4 après midi. Qu'y a-t-il à faire, Mon Très Honoré Père, elle me fait grande pitié, la croyant innocente des derniers soupçons? L'enverrai-je chercher aux filles de la Madeleine, où elle a une sœur, où chez ses parents dont nous avons connaissance? enverrai-je quérir la femme du nom de Jésus qui sortait toujours avec elle pour, sans dire sa sortie, ni informer de sa conduite étant dehors? Tirera-t-on le plus de connaissances que l'on pourra des filles du nom de Jésus, pour essayer d'apprendre ce qu'elle sera devenue. Oh! que ce rencontre me fait voir la nécessité que les filles de la charité ont d'être bien dépendantes de celles qui leur tiendront lieu de Supérieure! Sa manière depuis quelque temps plus indépendante l'avait fort attachée; je crois que la crainte plus vaine que raisonnable l'a mise en l'état auquel elle est. Je ne doute point que votre charité ne prie pour elle, et me pardonne les fautes que j'ai faites en ce sujet, ni en avertissant néanmoins, comme de mes autres fautes pour être aidée de m'en corriger. Je vous en supplie très humblement pour l'amour de Dieu par lequel je suis,

Mon Très Honoré Père,

Votre très humble fille
et très obéissante servante, etc..

Coll. de St Laz. N° 17

586 — A ma sœur Laurence du Bois à Bernay.

Mademoiselle s'informe de leurs habits. — Donne des nouvelles d'une postulante.

Ce 11 Septembre 1658

Ma Tres Chère Sœur,

Vous ne me mandez point quelle sorte de corps vous avez besoin; parce que, pour des chemisettes, je crois que ma soeur Anne n'en a pas de besoin, et pour vous, je crois que l'on vous en a envoyé et peut-être à l'une et à l'autre. Vous nous en avertirez si vous en êtes pressées.

Nous avons reçu cette bonne fille de grand coeur, espérant que, pourvu qu'elle n'ait point trop de peine à se détacher de ses parents et de sa maison, qu'elle fera bien, et ce qui me fait un peu craindre, c'est qu'elle est fort jeune.

Vous avez bien raison, ma chère soeur, de ne pas vouloir charger les messager de doubles. Je ne veux pas croire que le reste vous tienne au cœur par le retardement; le désir de votre perfection et les exemples de ma sœur Barbe s'y opposeraient. Il me tarde bien de savoir de vos nouvelles, bien amplement par le retour de Melle de Croisy.(1)

(1) Voir note au N° 476.

Je commence déjà de sentir joie de la consolation que je recevrai du bien qu'elle me dira de vous et de ma chère soeur Anne. Je la salue de tout mon coeur comme font toutes nos soeurs, restant en l'amour de Notre-Seigneur, Ma Très Chère Soeur, Votre très humble, etc.

---

587 — A ma soeur Barbe Angiboust à Chateaudun.

Mademoiselle témoigne le désir de voir soeur Claude de Varise; donne des nouvelles de M. Vincent, de M. Portail et de soeur Cécile.

1658

Ma Très Chère Soeur,

Vous m'avez mandé par votre précédente lettre que ma soeur devait partir pour la dévotion de la sainte larme,[1] c'est pourquoi je ne vous en ai rien mandé, croyant que ce pélérinage est accompli. Je ne sais point la distance du chemin et je crois que vous l'aurez mise en bonne Compagnie. Je ne vous ai point envoyé de soeur pour les raisons mêmes que vous me mandez. Dieu soit béni que la nécessité

---

(1) Ce pélérinage fort célèbre jusqu'à la révolution de 1793 était à l'église des bénédictins de Vendôme, à 15 lieues sud de Chateaudun. L'objet de cette dévotion était une larme de Notre Seigneur, enfermée dans une ampoule de verre, qui d'après la tradition, aurait été apportée à sainte Madeleine dans sa grotte de la sainte Baume, par un Ange. Cette relique, donnée à l'abbaye de la Trinité devint l'objet d'un nombreux concours de pélerins qui remportaient chez eux de petites larmes de verre bénites, pour obtenir la guérison des maux d'yeux.

ne soit pas grande, mais pour nos sœurs de Varise, je crois qu'il serait bien nécessaire que ma sœur Claude fît ici un petit voyage, tant pour l'habiller que pour les autres raisons que vous savez. Si vous pouvez envoyer une de nos sœurs à la place de ma sœur Sulpice qui irait chez vous pour ne pas demeurer seule, ce serait un grand bien. Mandez-le moi, je vous prie, et si vous avez quelqu'avis à me donner pour quand notre sœur serait ici; puis, faut bien lui faire entendre que c'est la coutume de venir de temps en temps à la maison, crainte qu'elle ne prenne quelque autre pensée qui lui donne appréhension. Ne croyez pas, ma chère sœur, me faire jamais peine de quoique vous me puissiez mander. Mon cœur n'est pas fait de cette sorte et jamais n'est plus content que lorsque nos sœurs me parlent à cœur ouvert.

Notre-Seigneur nous continue la grâce de donner force et santé à Monsieur Notre Très Honoré Père. Monsieur Portail a de temps en temps ses incommodités; ma sœur Cécile se porte bien, grâces à Dieu; elle reconnaît la nécessité qu'elle avait de venir à la source et fait très bon usage de la conduite de Dieu sur elle; elle se recommande à vous comme font aussi toutes nos sœurs, comme je fais qui suis en l'amour de Notre-Seigneur,

Ma Chère Sœur,

Votre très humble sœur
et très affectionnée servante, etc...

N° 682.

588 — A ma sœur Geneviève Doinelle, Chantilly.

Mademoiselle dit que les communications au dehors sont un grand obstacle à l'union. — dit un mot d'excuses pour le Curé de St Firmin.

Ce 12 Septembre 1658

Ma Très Chère Sœur,

Je ne puis que je ne vous témoigne un peu de douleur de savoir que vous n'ayez plus avec vous de lectrice pour lire mes lettres, vu la nécessité et obligation que nous avons, par nos règles, de ne nous point communiquer au dehors; c'est un des plus grands empêchements que je sache à l'union et cordialité que deux filles de la Charité doivent avoir ensemble. Je ferai bien mon possible que celle que je vous enverrai supplée à ce manquement là, parce que je sais bien la peine que vous avez, après que le temps de votre séjour (1) est passé, quand par nécessité votre cœur s'est trop épanché vers les créatures. Je vous remercie de tout mon cœur de votre beau présent. Vous me ferez grand plaisir de m'envoyer de la graine de genièvre, quand elle sera bien mûre.

Je vous prie de saluer, avec tout le respect possible, de ma part Monsieur Pessel et Monsieur le Curé de Saint Firmin,

(1) Séjour à la Maison, près des Supérieurs.

auquel je demande très humblement pardon des peines que vous et notre sœur, leur avez données. J'espère qu'à l'avenir vous agirez plus simplement selon l'esprit de Notre-Seigneur, en l'amour duquel je suis, Ma Très Chère Sœur Votre très humble, etc...

---

589. — A ma sœur Barbe Angiboust à Chateaudun.

Mademoiselle lui parle des affaires de sa maison, et la prie de l'informer de ce qui manque aux sœurs de Varise. — Annonce la mort des sœurs Françoise Manseaux et Marguerite Ménage (à Calais)

Ce 16 Septembre 1658.

Ma Très Chère Sœur,

L'occasion de Monsieur le Prieur de Varise m'est trop favorable, pour la laisser passer sans me donner la consolation de vous écrire, pour faire souvenir que je ne vous pressais point d'envoyer pas une de nos sœurs, mais seulement j'acquiesçais à la proposition que vous m'en faisiez. Que si la charité est nécessaire, m'en donnant encore avis, lorsque nos sœurs seront venues de Calais, nous ne manquerons point de vous en envoyer une pour tenir la place de celle que vous enverrez.

J'ai été en peine de la mauvaise affaire de votre maison ; je vous prie de nous mander si cela est tranquille, et ce que vous avez

fait de ce que vous me mandiez touchant votre clôture. J'espère que tout se sera passé avec le plus de douceur que vous aurez pu.

Nos sœurs de Varise me demandent quelques habits; mais leur écriture est si mal faite et je l'ai encore si peu étudiée que je ne saurais bien dire ce que c'est. Elles me mandent que vous avez pris la peine d'aller les voir; vous me ferez grand plaisir de m'avertir de leurs besoins, parce qu'il me semble que vous m'avez mandé qu'elles avaient acheté quelques habits et je serais bien aise de savoir ce que c'est. J'ai reçu votre lettre si tard, que je n'ai su vous mander qu'il n'était pas à propos que ma sœur Anne allât à la foire; je ne pense pas qu'elle y ait été, n'était quelque grande nécessité qui vous ait fait l'y envoyer.

Je crois que vous aurez reçu la lettre de ma sœur Cécile qui continue à se bien porter, Dieu merci, et attend en paix l'occasion qu'il plaira à la Providence de permettre pour vous voir, et cela à votre exemple, ma chère sœur. Je ne sais si vous avez su la mort de ma sœur Françoise Manseaux et de ma sœur Marguerite Ménage les armes au poing, parce que Dieu les a prises servant les pauvres malades et blessés de Calais. Elles implorent votre charité de toutes trois, comme je fais, l'aide de vos prières, pour le besoin de la Compagnie plus pressant que jamais, et pour les miens qui me font avoir besoin de miséricorde, et pour cela faut que vous me croyez en l'amour de Notre-Seigneur, Ma Très Chère Sœur, Votre, etc...

590 — A ma sœur Geneviève à Chantilly

Mademoiselle regrette de ne pouvoir lui donner une soeur; lui fait une recommandation au sujet des petits présents, et lui fait espérer les règles.

Ce 17 Sep^bre^ 1658

Ma Très Chère Sœur,

Je crois qu'il m'ennuie plus qu'à vous, que je ne vous puis envoyer une de nos soeurs sitôt que, vous et moi, le souhaiterions; nous en sommes redevables de plus de dix, en divers lieux, vous comptant; et nous sommes bien empêchées à en trouver de propres. Mais nos soeurs de Calais nous ont mandé devoir être sur leur retour, ce qui nous en fournira; non pas, ma chère soeur, qu'il faille attendre cela pour vous en envoyer; j'espère que cela pourra être à la fin de la semaine prochaine.

Je crains bien fort que vous vous incommodiez pour nous envoyer les petits présents que vous nous envoyez et que cela fasse de la peine à ceux que vous employez pour les apporter. Je vous prie d'y prendre garde, comme cela n'est pas une chose ordinaire à toutes nos sœurs, j'appréhenderais que celles qui sont avec vous crussent que c'est une nécessité.

Vous m'avez fait grand plaisir de m'envoyer de la graine

de genièvre, je vous en remercie. Saluez très humblement de ma part Monsieur Pesset et le faites souvenir des deux cents livres qui nous sont dûes, que sa charité nous a fait espérer.

Je ferai ce que je pourrai pour vous envoyer vos règles en envoyant une soeur, pour vous aider à acquérir la perfection que vous désirez et pour laquelle il y a si longtemps que vous travaillez. Je supplie Notre-Seigneur vous y conduire par son esprit, et suis en son très saint amour, Ma Très Chère Soeur, Votre très humble soeur et servante, etc...

P. S. — Nous vous renvoyons votre panier et votre linge.

---

591 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui parle d'une affaire de famille pour laquelle on la presse d'aller à Champlan. — Des difficultés d'une soeur de St Roch. — D'une religieuse de Chantilly en retraite chez elle. — Réponse de St Vincent.

Ce 19 Septembre 1658.

Mon très Honoré Père,

Je ne savais point que mon fils vous eût parlé de Champlan[1], mais

---

[1] Champlan, Seine et Oise, Ar. de Corbeil, Con de Longjumeau; habitation de famille.

Coll. de St Laz. No 19

monsieur son beau-frère m'a dit qu'il vous en parlerait, et me fait passer cela comme une affaire de famille assez importante, pour quelque petite altération d'amitié entre ma fille et mesdames ses cousines de la Frontière et Lestang dont la continuation serait fâcheuse, je vous en dirai le sujet, s'il plaît à Dieu.

Une sœur vient de St Roch me dire qu'elle ne se pouvait accommoder avec notre sœur, ni à la paroisse, et ne s'en voulait pas retourner. Il y a beaucoup à redire à elle; je l'ai renvoyée et promis d'en parler à votre charité; mais je crois qu'il faudrait qu'elle sût tout pour en juger.

Je pense, Mon Très Honoré Père, que le meilleur temps pour la saignée aux personnes de notre âge, est la pleine lune; pour la purgation le décours, crainte d'une trop grande évacuation.

Je me suis oubliée ce matin de prendre l'ordre de votre charité pour les exercices de la bonne religieuse dont vous a parlé M. le Chapelain de Chantilly qui est céans d'aujourd'hui pour ce sujet; c'est une bien pauvre fille quant à sa condition, mais peut-être son âme a-t-elle besoin d'aide. Pourra-t-elle parler à un de vos messieurs, ou, nos sœurs et moi, ferons-nous ce que nous pourrons pour lui aider?

S'il plaît à votre charité me mander, si le pouvant j'irai faire ce petit voyage, et selon mes besoins faites-moi la charité de m'aider fortement par vos saints avis et prières, à me tirer de mes misères

Coll. de St Laz. No. 19.

et me détromper si je suis en cet état, et m'honorez toujours de la croyance que je suis, par la volonté de Notre Seigneur, Mon Très honoré Père, Votre très humble et très obligée servante, etc...

Réponse de St Vincent, sur la lettre de Mademoiselle.

Lui donne permission pour le voyage demandé.

Si Mademoiselle Le Gras peut trouver un carrosse nous lui donnerons le cocher et des chevaux; il me semble qu'elle fera bien de faire ce petit voyage, pour réunir plus étroitement les cœurs de la famille.

L'embarras auquel je suis m'empêchera de la voir aujourd'hui; je la prie de me mander ce qui est de l'affaire des filles de St Roch, et cela succintement. Comme aussi les autres choses qu'il faut que je sache.

Je prierai Dieu qu'il la conserve en son voyage, et la ramène en parfaite santé, et qu'il lui donne son esprit unissant les cœurs.

Coll. de St Laz. No 19.

592. — A nos Très Chères Sœurs, les Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades à Ussel.(1)

Belle instruction sur la confiance, l'observance des règles.

Ce 20 Septembre 1658

Mes Très Chères Sœurs,

Nous avons bien sujet de louer Dieu de la patience qu'il vous a donnée et de la bénédiction que sa bonté a versée ensuite, sur les desseins de notre très bonne et très honorée Madame la Duchesse.(2) Je m'assure bien que vous voudriez avoir rendu tous les témoignages de la fidélité que vous deviez à Notre-Seigneur au moins si vous y avez manqué en quelque chose. Plus un lieu est difficile à servir, tant pour la nécessité que pour les autres difficultés, plus doit-on attendre de secours du Ciel quand on veut travailler pour le pur amour; comme je veux croire que c'est votre intention.

J'ai grand désir du retour de Madame pour savoir en quel état elle a laissé la chose. Il ne faut pas penser, mes chères sœurs, que ces bonnes personnes aient apporté aucun empêchement à la fondation, mais que la prudence veut mûrement délibérer sur cette

(1) Dictée et signée par Mademoiselle.
(2) Duchesse de Ventadour. Voir la note, lettre 268. p. 446

affaire comme l'on doit en chose de telle importance. Il me semble que je participe à votre tranquillité, et que toutes vos puissances se ramassent pour n'être qu'un cœur et qu'une volonté pour n'agir et ne vouloir que l'accomplissement de la volonté de Dieu.

Je n'entends point bien, ma chère sœur Avoie, ce que vous me mandez de votre sœur, faut bien garder qu'elle n'ait la pensée de vous aller trouver à votre commodité, tantôt l'une tantôt l'autre. Je vous prie, mes chères sœurs, de me mander un peu de quelle manière vous exercez la charité? Si vous avez un peu de temps pour observer vos règles, auxquelles vous étiez si exactes à la maison, par la miséricorde de Dieu. Je pense que vous vous souvenez bien de la promesse de Monsieur Notre Très Honoré Père, en ce sujet, nous disant en une Conférence, que si nous gardons nos règles, elles nous garderaient. C'est beaucoup dire, car nous avons besoin d'être gardées en plusieurs choses. Voyez le pouvoir que nous avons en nos mains. Je prie Notre-Seigneur nous faire la grâce d'en faire bon usage et suis en son très saint amour

Mes Très Chères Sœurs,

Votre très humble sœur

et servante, etc...

N° 187

593 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui parle d'une Sœur de St Roch, et d'une visite à Mme de Marillac.

Septembre 1658

Monsieur,

Ce que j'ai mandé à votre charité être nécessaire qu'elle sût, est des déportements de la sœur qui ne veut pas être esclave à St Roch, ni avec une personne exacte; elle est retournée et cela ne presse pas jusqu'à mon retour, si je puis aller. J'appréhende un peu que Madame de Marillac(1) et toute leur maison ne s'offense de les approcher sans les voir, comme ils ont fait les autres années les refusant. Si votre charité y trouve inconvénient, je lui demande deux jours, renvoyant à Dimanche matin les chevaux et au cas que j'aie assez de force. L'autre chose que j'avais à vous dire, Mon Très Honoré Père, était le sujet du différend des personnes que je dois y aller trouver; et le service d'avis que je leur puis rendre à l'avenir; cela ne presse pas si bien (que) Olinville(sic) S'il plaît à votre charité m'en donner réponse, l'attendant avec entière soumission, ainsi que Dieu a toujours fait la grâce à votre pauvre fille et servante, etc..

(1) Monsieur et Madame de Marillac petit fils du Garde des Sceaux étaient Seigneurs d'Ollainville (Sne et Oise) On a vu lettre 589 que Melle allait à Champlan. (Sne et Oise)

P. S. Je viens d'être assurée d'un carrosse pour demain matin, aidée de vos chevaux et du cocher que votre Charité nous veut bien prêter.

---

594 — A ma sœur Barbe Angiboust, à Chateaudun.

Mademoiselle parle du pèlerinage qu'elle a permis à sœur Anne et la prie de faire savoir aux sœurs de Varise qu'elles doivent prélever le prix de leurs habits sur leur traitement

Ce 29 Septembre 1658

Ma très chère Sœur,

Un petit voyage que j'ai fait m'a empêchée de voir votre lettre sitôt qu'elle a été reçue. Vous me réjouissez bien de m'avertir de la meilleure santé de nos sœurs de Varise. Je ne sais si vous avez reçu les lettres que j'envoyai chez M. le Prieur de Varise avant son partement pour s'en retourner, par laquelle je vous priais de me mander si vous avez reconnu que nos sœurs eussent besoin de quelques habits.

Puisque vous avez été d'avis que ma sœur Anne ait fait le voyage de Vendôme, je prie Notre-Seigneur y donner sa bénédiction pour son soulagement afin qu'elle le puisse servir avec plus de facilité. Je ne manquerai pas d'essayer de détourner son frère de l'aller voir puisqu'elle

le désire.

Je ne sais si nos soeurs de Varise savent la coutume ordinaire des soeurs qui est que leurs appointements leur doivent servir non seulement pour la nourriture, mais encore pour payer les étoffes de leurs habits, quoique nous les fournissions, parce que vous savez, ma chère soeur, que nous ne pourrions pas porter ces dépenses là.

Je salue mes chères soeurs, comme font toutes nos soeurs, et vous, de tout leur coeur. Je ne manquerai pas de faire vos très humbles saluts à Monsieur Vincent, et Monsieur Portail que je n'ai point encore vu depuis mon retour, étant en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère soeur, votre très humble et très affectionnée etc.

---

595 — A Saint Vincent.

Demandant la rénovation des voeux pour une soeur, et le priant de lui donner des nouvelles des soeurs de Calais et de Metz.

Ce 3 octobre 165?

Mon très honoré Père,

Notre soeur Françoise Fanchon a pris aujourd'hui l'avis de M. Portail sur son désir de faire demain, jour de saint François, son renouvellement annuel et il n'y a point trouvé de difficulté. Elle supplie votre Charité si elle l'agrée de l'offrir en Dieu en la manière qu'elle doit

Nº 593

faire et moi toujours dans mes misères, je demande votre bénédiction et prières.

J'ai un peu de peine d'une si longue privation de vous parler, Dieu le veut puisqu'il le permet ainsi. Madame de Marillac la Carmélite[1] a grand désir que je lui aille dire des nouvelles d'Olinville et Madame sa fille m'a mandé y retourner samedi. Si votre Charité me le permet, je prendrai l'occasion de son carrosse demain pour ne point mécontenter la mère.

J'ai peine de ne point savoir de nouvelles de nos soeurs de Calais ni de celles de Metz depuis qu'elles sont parties, quoique je leur aie écrit; permettez-moi de vous en demander. Et voulez-vous bien que je croie qu'il est vrai que je suis toujours,

Mon très honoré Père,

Votre très petite et très indigne fille et servante

Louise de Marillac

---

(1) Madame de Marillac, la carmélite, belle-fille du Garde des sceaux, veuve de René de Marillac et mère de Michel, deuxième du nom, seigneur d'Ollainville, baron d'Attichy, maître des requêtes, qui avait épousé Jeanne Potier, fille de Nicolas IV, seigneur d'Ecquerre, secrétaire d'État et de Marie Barré. C'est elle que Mademoiselle désigne sous le nom de Mme de Marillac la jeune.

596 — A ma sœur Henriette Gesseaume,
Fille de la Charité, Servante des pauvres Malades et Blessés
(Aux Religieuses Dominicaines) à Calais

Mademoiselle donne des nouvelles des sœurs arrivées de Calais et recommande la prudence et le détachement.

Ce 7 Octobre 1658

Ma très chère Sœur,

J'ai été extrêmement en peine de vous et de ma sœur Claude; je supplie Notre-Seigneur vous avoir continué la meilleure disposition en laquelle vous paraissiez quand nos sœurs sont parties, lesquelles sont arrivées à bon port, grâces à Notre-Seigneur, quoique ma sœur Marie Cuny soit toujours languissante, et ma sœur Françoise avec une grosse fièvre qui nous fait craindre sa maladie dangereuse.

Je vous prie, ma chère Sœur, de ne pas apporter un certain matelas pour lequel il y a eu du bruit, mais le remettre entre les mains de la personne qui a tiré les autres hardes. Celui qui est venu était bien à propos pour mettre notre pauvre sœur si malade. Il faut essayer de ne point donner sujet de parler des conduites de nos sœurs qui doivent être toujours dans une grande prudence et détachement des choses de la terre. La petite provision de beurre de nos sœurs leur a suffi pour le voyage et le pot s'est bien conservé, ce qui me fait vous prier, ma chère sœur,

s'il y avait quelque tasse ou gondole pour boire, de pareille étoffe, ou quelque autre petit vaisseau, vous me feriez grand plaisir de m'en apporter.

Si le flux de ventre continue à ma Sr Claude, je vous prie, ma Sœur, que l'on lui fasse bien bouillir quelques racines de chicorée avec un peu d'épine-vinette, l'une et l'autre en assez grande quantité; c'est un remède bien prompt, mais il est bien fâcheux à boire, s'il n'est un peu accompagné du souvenir du breuvage de Notre-Seigneur en croix. Je souhaite de tout mon cœur que vous sortiez bientôt de cet air si fâcheux de crainte de rencheoir. Je vous supplie de saluer très humblement de ma part, ce bon Père capucin qui a tant rendu de services à nos sœurs. Me recommandant à ses prières comme aussi à toutes les bonnes religieuses avec lesquelles vous avez été. Je supplie Notre-Seigneur être leur récompense et suis en son très saint amour etc.

---

597 — A ma Sœur Geneviève, à Chantilly.

Mademoiselle lui envoie sœur Louise et réclame les effets de sœur Marie; la prie de dire à M. Pesset que sa religieuse est en retraite.

Ce 7 Octobre 1658

Ma très chère Sœur,

Je crois que vous aurez de la consolation à l'arrivée de notre

chère sœur Louise que vous connaissez l'humeur fort accommodante et remplie de bonnes dispositions. J'ai été bien fâchée d'être si longtemps sans vous envoyer une sœur, mais elle vous en dira les raisons et combien nous avons eu d'embarras depuis le retour de ma Sr Marie.

Je crois, ma Chère Sœur, que vous renouvelez ensemble le désir de la pratique de toutes nos règles. Elle vous dira le sujet de la dernière Conférence, je crois qu'il vous servira beaucoup pour entrer dans une nouvelle estime de notre vocation.

Je vous prie de nous envoyer les hardes de ma sœur Marie par la première commodité, de saluer très humblement Monsieur Pesset; de lui dire que cette bonne religieuse a fait(1) la retraite et m'a mandé depuis qu'elle s'en retourne à son convent.

Notre sœur Louise vous dira des nouvelles de toutes nos sœurs pour lesquelles je vous prie de prier Dieu et de me croire en son très saint amour, ma très chère sœur, votre très humble etc.

P. S. Je crois que vous serez consolée de n'avoir plus besoin de faire lire vos lettres par d'autres que par notre sœur, parce que c'est une des plus grandes peines et des choses plus dangereuses que la communication au dehors.

---

(1) ici

598 — Aux Filles de la Charité, servantes des Pauvres Malades à l'hôpital d'Ussel en Limousin.

Leur donne des nouvelles de Madame la Duchesse de Ventadour et les encourage par l'espoir du bien qu'elles commencent à faire; leur recommande la récollection et l'obéissance.

Ce 26 Octobre 1658

Mes très chères Sœurs,

Enfin la bonne Madame la Duchesse[1] est arrivée à Paris et je n'ai eu l'honneur de la voir qu'avant-hier, qu'elle se donna la peine de venir céans, et m'apprit qu'elle m'avait écrit cinq fois depuis qu'elle était partie, et néanmoins je n'ai reçu qu'une seule de ses lettres. Je loue Dieu de tout mon cœur du bien qu'il a fait là par elle; et des moyens qu'elle vous a laissés pour le continuer qui ne sont pas encore selon l'étendue du désir qu'elle a de soulager les pauvres. Elle en a usé prudemment donnant ordre de bien connaître les nécessités; elle m'a bien dit que vous avez été toujours avec (eux) ce qui lui a été à grande consolation.

Peut-être trouvez-vous étrange la nourriture de ce pays-là qui est de potage à l'huile. Mais quand vous verrez que c'est la

(1) Madame la Duchesse de Ventadour.

coutume, et que la personne que je crois que vous aimez le mieux ne relève jamais de maladie qu'il mange du potage à l'huile pour se mettre en appétit, le peuple ne vous fera pas tant de pitié. Enfin la bonne Madame espère que votre charité fera là grand fruit et je l'ai toujours cru. Sachant les oppositions, vous avez prudemment fait de vous contenter de ce que Madame vous a laissé; car quoique je sache bien que son intention n'est pas que ce soit pour l'année, la liberté qu'elle vous a donnée d'en demander à votre besoin suffit.

Nous vous envoyons deux seringues et les quatre canons que vous nous avez demandés. A cause que vous demandez bon marché nous ne vous envoyons point de pots, parce qu'on ne les veut pas bailler moins de trente deux sous la pièce. Nous les envoierons aussi bien à une autre fois qu'à cette heure; les deux seringues et les quatre canons coûtent huit livres. Vous ne m'avez point fait de réponse sur ce que vous m'avez parlé de votre sœur, ma sœur Avoie, je m'en informerai plus particulièrement. Je vous prie de me donner de vos nouvelles le plus souvent que vous (pourrez).

Votre très humble sœur et affectionnée servante etc.

P.-S. Je m'imagine que les sujets de dissipation d'esprit que vous avez eus vous serviront pour une plus grande récollection et empêchement à la curiosité, sinon des choses qui pourront servir à votre perfection. Je vous prie, ma sœur Avoie, que quand vous chanterez pour vous divertir ensemble, de prendre garde que les personnes de dehors

ne vous entendent pas. Je le crois bien que vous montrerez tout ce que vous pourrez aux pauvres filles, et vous souviendrez que le plus nécessaire est ce qui regarde la connaissance de Dieu et son amour. Aussi, ma chère sœur, que comme une vraie fille de la Charité, vous prendrez tout ce qui vous sera dit par celle que vous regardez sur terre pour vous représenter celle qui l'est véritable au Ciel, sans aucune double explication, mais dans la simplicité que Notre-Seigneur vous recommande.

Je vous envoie les seringues par la voie de Madame la Duchesse, elle et sa damoiselle ont eu la bonté de s'en charger.

---

599 — A sœur Geneviève, à Chantilly.

Mademoiselle l'invite à venir faire la retraite et recommande à sœur Marie le soin des écolières.

Ce 11 Novembre 1658

Ma très chère Sœur,

Je suis un peu en peine de la continuation de vos indispositions, cela me fait croire que l'air de Chantilly ne vous est pas bon, et ce que vous me mandez de l'état des affaires me fait connaître qu'il serait bien nécessaire que vous vinssiez ici faire un petit voyage pour essayer par le moyen de Madame Fouquet[1] d'avoir un nouvel ordre pour la

---

[1] Voir la note à la lettre 307, année 1651

subsistance des pauvres, n'étant pas à propos que vous empruntiez par vous-même pour cela. Cela est aussi bien étrange que vous ne receviez pas pour vous autres, ni ce qui nous est dû de si long temps, et je sais bien que l'on a eu le moyen de nous payer. Je n'écris point pour cette fois à ma sœur Marie, je la prie de ne pas laisser de me mander de ses nouvelles, de bien accueillir les écolières auxquelles elle pourra apprendre à faire des bas d'étame, mais principalement le catéchisme et la pratique des vertus, et je m'assure qu'elle trouvera autant d'emploi qu'elle pourra faire, et je l'estimerai bien heureuse d'avoir le temps pour pratiquer nos règles. Et pour le reste de ce que vous me mandez, nous en parlerons à votre voyage que je vous prie de faire le plus tôt que vous pourrez et d'assurer ma sœur que vous ne serez pas plus de huit ou dix jours ici, s'il plaît à Dieu. Assurez de mes très humbles respects et obéissances Madame la Marquise de Saint-Simon[1], comme aussi Madame la Duchesse si elle y est, et faites mes très humbles saluts à Monsieur Pessez et me croyez toutes deux en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs,

Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante

Louise de Marillac

---

[1] Voir note, lettre 197e (164)

600 — A Saint Vincent

Mademoiselle le prie de voir sœur Étiennette avant son départ pour Angers, et lui demande une Conférence sur les règles.

Ce samedi 17 Novembre 1658

Je crois, mon très honoré Père, qu'il est bien nécessaire que votre Charité parle à notre sœur Étiennette qui doit aller à Angers, pour lui faire connaître les dispositions qu'elle doit avoir pour l'emploi qu'elle y aura ; à ce qu'elle donne accès facile aux sœurs qui désireront lui parler ; qu'elle soit secrète pour tout ce qui lui sera communiqué, qu'elle détourne tant qu'elle pourra les tendresses d'esprit et de corps qui ne vont qu'à la recherche des satisfactions ; qu'elle tienne la main à l'exactitude des règles, sans faire tort au service des pauvres et qu'elle soit gaie à l'extérieur ; qu'elle donne créance à ces messieurs, et tout le reste que vous savez tout autrement que moi qui ne fais rien qui vaille.

Nous espérons sous votre bon plaisir, mon très honoré Père, faire partir nos sœurs lundi. Si votre Charité pouvait nous donner la Conférence sur la continuation des règles, cela servirait aussi à trois ou quatre qui s'en retournent aux champs à pareil jour. Je supplie Notre Seigneur vous donner force pour cela, et vous demande pour son saint amour un peu de part à vos saintes prières, qui suis votre etc.

N.º 164

601 — A sœur Barbe Angiboust à Chateaudun

Témoignages d'intérêt et de cordialité

Ce 8 Décembre 1658

Ma très chère Sœur,

Je suis bien aise que vous ayez si promptement reçu nos lettres, mais je vous prie de bien considérer si l'humeur de ma sœur Marthe et celui de ma sœur Claude s'accommoderont bien ensemble. Je vous envoierai l'étoffe que vous demandez par le retour de ma sœur Claude, s'il plaît à Dieu. Mandez-nous si vous entendez qu'outre cela nous vous envoyions l'habit pour la petite sœur Sulpice. Je vous prie de me faire réponse tout le plus tôt que vous pourrez, à cause que nous ne pouvons pas garder longtemps ma sœur Claude ici, crainte qu'elle ne soit nécessaire à Paris. Ma sœur Cécile présente vous salue de tout son cœur. Je ne vous puis dire la consolation que j'ai de vous voir toutes deux dans la soumission au bon plaisir de Dieu, et me semble que vous honorez en cela la disposition de saint Jean Baptiste qui se privait de voir Notre-Seigneur, encore qu'il sût bien que c'était le Messie. Je supplie Notre-Seigneur vous continuer ses grâces et suis en son très saint amour, ma très chère sœur, votre etc.

P.S. Je vous présente les très affectionnés saluts de toutes nos sœurs, comme à ma sœur Anne; et particulièrement de ma sœur Jeanne Gressier qui fait toujours fort bien; elle est à la maison. Je la salue aussi avec nos deux sœurs de Varise, si vous les voyez.

---

602 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui demande de consacrer la Compagnie à la très sainte Vierge, son unique Mère, et sollicite la grâce de la rénovation des vœux.

Ce dimanche (1) Décembre 1658

Mon très honoré Père,

Je n'ai osé témoigner à votre Charité, au nom de toute la Compagnie de nos sœurs, que nous nous estimions bien heureuses que vous nous missiez demain au saint autel sous la protection de la sainte Vierge, ni supplier votre charité de nous obtenir la grâce que nous puissions à toujours la reconnaître pour notre unique Mère puisque son Fils n'avait pas permis jusques à présent que pas une n'usurpât ce nom en acte public. Je vous demande cette approbation pour l'amour de Dieu et la grâce

---

(1) Décembre 1658 est écrit au dos de la main du frère Ducournau selon toute apparence. En 1658, le 8 décembre était un dimanche tandis qu'en 1659 il tombait en lundi, ce qui correspondrait mieux avec le sens de la lettre où il est évidemment question de la fête de l'Immaculée Conception; mais il y a une lettre du 7 décembre 1659 qui semble exclure celle-ci.

de faire pour nous ce qu'il faudrait que nous fissions et ferons, si votre Charité l'agrée et nous l'enseigne.

Il y a deux ans que notre petite sœur Barbe a fait pour toujours les vœux en pareil jour, après les avoir faits cinq années durant; elle supplie votre Charité, mon très honoré Père; offrir à Dieu son renouvellement. Il y a une autre de nos sœurs qui en a parlé à Monsieur Portail pour les faire la première fois; mais je ne la connais pas assez pour vous assurer que ce bon Monsieur lui ait accordé; elle s'appelle Jacquette. Permettez-moi vous supplier très humblement d'offrir le renouvellement de toutes les autres, quoique ce n'ait été en pareil jour, et de me pardonner toutes les fautes que je suis si hardie de commettre contre le respect que je vous dois, me faisant l'honneur de me croire, mon très honoré Père; votre très humble etc.

---

603 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui indique un traitement qu'elle croit bon pour ses maux de jambe.

Ce 21 Décembre 1658

Mon très honoré Père,

La crainte que j'ai que la gelée revienne, je prends la liberté de vous dire que je crois que votre douleur de jambe passera quand vous

Arch. de la Mission VII

aurez été purgé; permettez[1] de vous en dire une manière qui m'a été enseignée, qui n'émeut aucunement; c'est le poids d'un écu de séné infusé environ une heure dans le quart d'un demi setier du premier bouillon du pot de l'ordinaire, pris tout bouillant. Le faire passer se mettant à table, ou manger un potage après avoir pris cette petite quantité toute seule, bien chaud; cela réitéré deux ou trois jours fait un effet de forte médecine sans en être affaibli; et la continuation une fois ou deux la semaine, si vous vous en trouvez bien, aidera ces pauvres jambes à être soulagées. J'oubliais que cela ne peut empêcher de prendre le bouillon du matin, ni de dîner à la première table. Il me semble que c'est M. de Lorme, ou quelque autre habile médecin, qui a enseigné ce secret dont il se sert il y a plus de trente ans. Nous serions bien joyeuses de l'apprêter pour en essayer, et encore plus de continuer si Dieu donnait bénédiction à l'usage dont l'épreuve ne peut nuire, ce me semble, par l'expérience; pardonnez-moi cette liberté, comme votre Charité me fait tant d'autres me croyant, mon très honoré Père,

Votre très humble fille et très obéissante servante
Louise de Marillac

---

[1] moi

604 — A Saint Vincent.

Mademoiselle le prie d'user d'un remède qu'elle lui indique pour la guérison de ses jambes et lui demande des avis pour son avancement.

Ce 25 Décembre 1658

Je vous demande très humblement pardon, mon très honoré Père, notre remède était prêt à dix heures, et j'en avais entièrement perdu la mémoire à la demie; je me suis consolée sur ce que si votre charité me le pardonne, nous recommencerons demain, si vous ne jugez à propos. Si les précédents remèdes ont bien fait, ayant tiré les grosses humeurs, que demain le remède fût plus ample et pris dès le matin pour achever et tirer les sérosités, soit avec 24 grains de poudre Cornachin ou de 2 écus de Séné, un peu de cristail ou de rhubarbe, et dans cette infusion de notre bon sirop de fleur de pêcher Il me semble, mon très honoré Père, que cela vous ferait du bien et nous aiderait à recouvrer bientôt l'honneur de vous voir; j'espère de votre bonté un mot de réponse sur ce sujet et pour en être aidée à ce que mon indifférence pour mon état intérieur et tout ce qui est du service de Dieu et mon salut ne soit à ma condamnation, me flattant en me trompant de la croyance que Notre-Seigneur me veut tout souffrir, même jusque à ma vie libertine en ce qui regarde ma conduite particulière, ce qui me fait craindre de n'avoir que le nom, mon très

honoré Père, de votre très humble fille et très obéissante servante

Louise de Marillac

---

605 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui propose de lui envoyer un mémoire de ce qui reste à faire pour l'affermissement de la Compagnie, le prie de faire dire une messe haute pour sœur Barbe et de bénir les images de l'année.

Ce 31 Décembre 1658

Mon très honoré Père,

Je loue Dieu de tout mon cœur que votre Charité prévient le témoignage de nos besoins et vous en remercie très humblement; mon cœur en est si assuré que sans cela j'aurais grande peine de souffrir une si longue privation. Pensez un peu, mon très honoré Père, au moyen que je pourrais prendre pour ne pas errer ni me perdre, vivant ainsi sans vous faire connaître mon état et sans aucun avis ni communication.

Permettez-moi de vous demander s'il y a amendement à votre jambe et si nous pouvons espérer bientôt sa guérison.

Voici les dernières heures de l'année; je me jette à vos pieds pour supplier votre Charité m'obtenir miséricorde, n'attendant que celle en laquelle Dieu m'appellera pour lui rendre compte; c'est pour ce seul moment que j'implore votre Charité à cause de mes infidélités et

immortifications continuelles qui me font si souvent offenser Notre-Seigneur.

Il me semble qu'il y a encore quelque chose à faire pour l'affermissement spirituel de la Compagnie; si votre Charité me veut permettre de lui en envoyer un mémoire je le ferai, en dussé-je rougir de honte. Toutes nos sœurs attendent avec grand désir l'honneur de vous voir. Donnez-nous à Dieu en la manière qu'il le veut, et me faites l'honneur de me croire, mon très honoré Père, votre très humble etc.

P.S. Mon infirmité m'empêcha hier d'achever cette lettre et je commence l'année bien faiblement et douloureusement d'esprit et de corps; pour cela et tous mes besoins, je demande à votre Charité sa sainte bénédiction, et aussi pour toute la Compagnie.

J'avais prié M. Portail demander à votre Charité, pour l'amour de Dieu qu'il fût dit à votre église la messe haute pour défunte notre sœur Barbe,(1) comme très ancienne en la Compagnie et très fidèle à sa vocation; toutes les sœurs y seraient appelées, et je crois que ce leur serait grande consolation et encouragement à bien faire.

Voilà nos images et sentences de l'année que j'envoie à votre Charité pour qu'il lui plaise que nous en fassions la distribution à l'ordinaire de votre part, après y avoir donné bénédiction pour nous obtenir grâce d'en faire bon usage.

Ce premier jour de l'année 1659.

---

(1) *Sœur Barbe Angiboust, décédée à l'Hôtel-Dieu de Chateaudun*

606 — A sœur Andrée Maréchal
à Liancourt (1)

— Mademoiselle lui envoie son extrait de baptême et espère qu'elle a déjà reçu les images de l'année.

Ce 8 Janvier 1659

Ma très chère Sœur,

J'admire votre patience de ne vous point plaindre de moi, de ce que je ne vous ai point écrit jusqu'à présent que je le fais pour me réjouir avec vous de la grâce que Dieu vous a faite depuis votre arrivée, ayant appris le bien que vous avez fait et faites en l'exercice que Dieu vous donne et en la manière qu'il le veut.

J'espère que Dieu vous continuera ses grâces pour la sainte persévérance, tant nécessaire pour notre salut. Je vous envoie votre baptistaire que nos sœurs de Nantes m'ont envoyé; si vous y trouvez votre âge plus avancé que vous ne pensez, songez que la mort fait le même, s'approchant plus tôt que nous ne croyons. Je vous prie de faire mes recommandations à ma sœur Jeanne. Je crois que vous avez reçu ensemble vos images d'étrennes que nous vous avons envoyées, et que vous avez grand désir de travailler à imiter ces bons saints que la Providence vous a fait échoir avec la sentence. Je supplie Notre-Seigneur de vous accorder la grâce que

(1) De l'écriture de sœur Mathurine Guérin.

vous lui demanderez pour cela, et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, votre très humble servante et très affectionnée sœur etc.

---

607 — A ma sœur Marie Donion, à Brienne (1)

Mademoiselle la console au sujet de pertes matérielles, lui envoie les images bénites, et lui annonce la mort de sœur Barbe Angiboust.

Ce 8 Janvier 1659

Ma très chère Sœur,

Vous ne doutez point que nous ne pensions souvent à vous avec peine de vous savoir toute seule, quoique j'aie grande confiance à la conduite de Dieu et à votre bon ange, croyant aussi que la soumission que sa bonté vous a donnée vous sert de consolation, et j'en supplie Notre-Seigneur de tout mon cœur. Il me tardait bien que vous me donnassiez la consolation de votre chère lettre et je vous en remercie. Vous avez donc bien eu des affaires depuis le partement de ma sœur qui ne fait que commencer sa retraite, et c'est pour cela qu'elle ne vous fait point de réponse.

Vous ne devez pas vous mettre en peine pour les draps qui ont été perdus, n'y ayant point de votre faute; et pour la brebis si elle était

(1) Pas marqué 3. — La lettre est de l'écriture de sœur Mathurine.

à vous, vous pouvez dire : Dieu me l'avait donnée, Dieu me l'a ôtée, son saint nom soit béni en nous et en tout ce qui nous appartient.

Elle ne manquera pas de faire votre message à M. Portail, mais n'en croyez pas ce que vous en dites, il a trop de charité pour toutes ses filles.

Je n'ai point vu le petit billet pour le frère Mathieu, dont vous me parlez, mais vous assurerez son frère qu'il se porte bien, Dieu merci, et est de retour de Bourgogne depuis deux ou trois jours. Je ne manquerai pas de lui faire savoir des nouvelles de son frère et le soin qu'il a de lui.

Je pensais vous envoyer une de nos sœurs dès ce voyage, mais Madame la Comtesse de Brienne m'a fait prier d'attendre qu'elle m'eût parlé ; cela m'a un peu fâchée, néanmoins il faut se soumettre.

Pour ce qui est de toutes les filles dont vous parlez à ma sœur Catherine, elle m'en donnera connaissance après sa retraite, et puis nous vous manderons ce que vous leur devrez dire ; en attendant je vous prie de leur servir de consolation pour leur aider à connaître la volonté de Dieu.

I Je vous envoie de la part de Monsieur notre très honoré Père, l'image qui vous est échue et vous prie la recevoir, et à même temps la bénédiction des grâces qu'il a demandée à Dieu pour vous et pour toute la Compagnie. Je ne doute de la continuation de vos prières pour sa conservation et que vous ne les augmentiez présentement qu'il est malade pour obtenir de Dieu sa parfaite guérison. Monsieur Portail a été aussi incommodé tout l'hiver, mais grâces à Dieu il se porte à cette heure à son ordinaire, quoique nos sœurs n'aient pas la consolation de lui parler

que très rarement, à cause de sa même indisposition. Vous savez, ma chère Sœur, qu'il a plu à notre bon Dieu appeler à lui notre bonne sœur Barbe Angiboust, le jour de St Jean l'Évangéliste, à sept heures du matin. Sa dévotion en toute sa maladie, la conformité de sa volonté avec celle de Dieu et sa patience, se voyant mourir aux pieds de Jésus crucifié nous font assez connaître la bonté de sa vie et l'amour que Dieu porte à ceux qui lui sont fidèles à l'exécution de ses volontés. Je supplie Notre Seigneur nous donner cette vertu et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, votre très humble sœur et très affectionnée servante etc.

P. S. Ma sœur Catherine vous salue de tout son coeur comme aussi toutes nos sœurs; et pour nouvelle, Dieu a voulu faire paraître qu'il était notre roi.

---

608 — A ma sœur Laurence du Bois
à Bernay

Mademoiselle lui parle de quelques postulantes, de la mort édifiante de sœur Barbe Angiboust, et lui envoie les images de l'année.

Ce 9 Janvier 1659

Ma très chère Sœur,

Je supplie Notre Seigneur être votre force et consolation au commencement de cette année pour vous faire porter généreusement, pour son

amour, toutes les croix qu'il plaira à sa bonté vous envoyer.

Il est vrai que le choix qui a été fait de ces bonnes filles n'a pas réussi; la maîtresse de la dernière n'a su non plus que nous la garder; je crois qu'elle est retournée. Pour la petite, il n'y avait nulle apparence de l'envoyer, étant encore plus jeune d'esprit que de corps; je vous prie de dire à son père de ma part, lui faisant mes excuses de ce que je ne lui écris point à cause que je suis un (peu) incommodée, que sa fille est toujours dans la même disposition qu'elle lui a mandée; c'est pourquoi je le prie de la venir quérir, lui faisant entendre que comme elle nous a toujours été inutile et beaucoup à charge, qu'il faudra qu'il paye.

J'ai une nouvelle que j'appréhende bien à vous dire, ma chère Sœur, c'est qu'il a plu à Notre-Seigneur de disposer de notre chère sœur Barbe Angiboust qui décéda le jour de St Jean l'Evangéliste, à sept heures du matin, après avoir continué toutes les vertus que vous lui avez vu pratiquer. Dieu l'a honorée des plus excellentes marques de véritable chrétienne et servante de Dieu, dans sa maladie, par la conformité à la volonté de Dieu, par les élévations fréquentes de son esprit à Jésus crucifié et par une patience admirable. C'est ainsi, ma chère sœur, qu'il plaît à Dieu, dès ce monde, commencer à récompenser ses fidèles servantes. Nous avons aussi eu ma sœur Marie, sœur de ma sœur Anne, bien fort malade; mais il a plu à Dieu lui redonner sa santé et je crois qu'elle lui écrit.

Recevez vos images et sentences de l'année avec la bénédiction

de M. notre très honoré Père que je lui ai demandée pour nos sœurs. Redoublez vos prières, je vous prie, pour sa conservation; il a beaucoup été incommodé cet hiver et l'est encore, quoiqu'un peu mieux, par la grâce de Dieu. Je salue ma sœur Anne et suis de toutes deux en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, votre très humble sœur etc.

---

609 — A Saint Vincent.

Au sujet d'un enfant que l'on veut mettre aux Enfants-Trouvés. Du mot à adopter pour désigner la Compagnie.

Janvier 1659

Un jeune homme est venu tout bonnement nous dire l'obligation qu'il a de faire bien élever un enfant âgé de 21 mois, tiré de la connaissance de sa mère, et lui dans la volonté de se faire religieux. Les conditions qu'il demande pour en être déchargé sont de donner par mois à l'hôpital 7 livres; de laisser en pur don au dit enfant mille livres pour, quand il sera en âge d'apprendre métier, le mettre en rente.

Quelques esprits délicats de la Compagnie ont répugnance à ce mot de *Confrérie* et ne voudraient que société ou communauté. Je pris la liberté de dire que ce mot nous était essentiel et pouvait

beaucoup aider à la fermeté pour ne point innover et qu'il nous signifiait sécularité, et que la Providence y ayant fait ajouter Société et Compagnie cela nous apprenait que nous devions vivre régulièrement en observant les règles que nous avons reçues en l'établissement de notre Confrérie, en la manière qu'elle nous est expliquée. Je crois, mon très honoré Père que M. Portail en doit parler à votre Charité que je supplie faire en sorte qu'il ne paraisse pas que je lui en ai rien mandé, si elle le juge à propos.

L'argent de ma sœur Louise Ganset est tout prêt à recevoir; mais comme il a changé de main par la mort de Monsieur Bézé, celui qui l'a veut un mot de Monsieur du Fresne. Je vous supplie très humblement, mon très honoré Père, prendre la peine lui mander, si vous le jugez à propos, notre sœur s'affaiblit tous les jours et nous craignons qu'elle ne la fasse pas longue, ce qu'elle veut donner à la Compagnie pourrait être perdu. Je pense être obligée à ce petit soin et à vous demander très humblement pardon de toutes les peines que je vous ai données ces jours passés, c'est mon ordinaire dont je me veux corriger et de toutes mes autres fautes, étant aidée de votre secours comme, mon très honoré Père,

Votre très humble fille et obligée servante

Louise de Marillac

610. A sœur Jeanne de la Croix
à Chateaudun. (1)

Mademoiselle s'informe des administrateurs, des sœurs de Varise et l'engage à veiller sur une de ses compagnes très simple et d'humeur fort gaie.

Ce 23 Février 1659

Ma très chère Sœur,

Il me semble que vous êtes bien long temps sans me donner de vos nouvelles, j'en suis un peu en peine; je m'étonne aussi comment ma sœur Anne ne m'écrit point. Je serais bien aise de savoir si les différends de vos Messieurs sont vidés. Mandez-moi aussi si vous savez des nouvelles de Varise depuis le séjour de ma sœur Marthe, et me donnez des nouvelles de ma sœur Sulpice que je crois être une bonne enfant, mais comme c'est une humeur fort gaie et simple, il est nécessaire de la veiller un peu, à cause des dangers de ce lieu là, et c'était pour ce sujet que ma sœur Barbe l'avait changée. Je sais bien que toutes ses intentions sont bonnes, même dans ses récréations, mais le monde ne les prend pas de la sorte. Surtout je vous prie que si vous l'envoyez à la cuisson, qu'elle ne demeure point seule au fournil ni aux autres lieux où il pourrait y avoir entrée du dehors. Je les salue toutes deux, nos chères sœurs, et vous fais part des nouvelles de la meilleure santé de M. notre très honoré Père que nous avons

(1) De l'écriture de sœur Mathurine.

N° 207

déjà eu l'honneur de voir et commence à sortir ; je ne doute point que vous ne continuiez vos prières pour sa conservation. M. Portail se porte aussi mieux ; Dieu merci, et ont grand désir avec moi de votre retour pour lequel je supplie Dieu vous conserver en santé, et suis en l'amour de Jésus crucifié, ma très chère sœur, votre très humble et très affectionnée etc..

---

611 — A ma sœur Claire, à la Roche Guyon.

Mademoiselle recommande le soin des écolières et la réunion des grandes filles les jours de fêtes et les dimanches.

Ce 27 Février 1659

Ma très chère Sœur,

Je le souhaiterais aussi bien que vous, que vous vinssiez faire les exercices, mais deux choses m'en empêchent ; l'un est que ce temps-ci est la vraie moisson pour les petites écolières, à ce qu'elles puissent être instruites et bien préparées pour passer dévotement ce saint temps de Carême, à ce que cela leur serve de disposition pour faire de bonnes Pâques, principalement celles qui doivent faire leur première Communion. Je vous prie aussi, si vos occupations le permettent, de faire la lecture les fêtes et les dimanches aux grandes filles et les exciter à vous aller voir ; elles ont quelquefois autant besoin d'instruction que les petites, mais il faut faire cela suavement et doucement, sans leur faire honte de leur ignorance si vous y en-

trouvez.

La seconde chose est que je serais bien aise de voir ici ma sœur Françoise devant vous pour faire les mêmes exercices ; c'est pourquoi je vous prie de nous l'envoyer le plus tôt que vous pourrez afin que vous ne soyez pas seules sur la fin du Carême qui est le temps le plus affairé. Je fais de grandes plaintes à ma sœur Anne de ce qu'elle ne dit mot, et il m'ennuie qu'elle ne sache pas écrire ; je crains qu'elle n'y travaille pas, je vous prie de la presser pour cela.

Je loue Dieu de tout mon cœur de la bénédiction que sa bonté verse sur votre petite Compagnie qui se reconnait par le support, union et cordialité qui est entre vous. J'espère que votre fidélité obtiendra de sa même bonté la continuation. J'avais oublié que vous nous eussiez envoyé des lancettes, sy sont égarées, je vous envoierai d'autres au plus tôt.

Je me recommande aux prières de toutes trois et suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, votre très humble sœur etc.

---

612 — A saint Vincent.

Mademoiselle le prie de se souvenir qu'il n'y a point de sœurs à placer.

Ce 27 Février 1659

Je pensais consoler notre sœur Jeanne Lepintre lui disant que

N° 17 bis

je ne pensais pas que son incommodité parût si fort, mais je ne me faisais pas bien entendre.

Je ne puis connaître en quel lieu est cet hôpital d'Enfermés, mais je supplie votre charité se souvenir qu'elle ne trouve pas à propos de donner une de nos sœurs seule; et aussi vous savez que nous n'en avons pas, et je crois que l'on en pourra demander pour Saint-Eustache, à cause que les servantes de leurs pauvres les a quittés, il y a pourtant quelque opposition. Donnez-moi votre sainte bénédiction, s'il vous plaît, comme à votre très obéissante fille et très humble servante, mon très honoré Père etc.

---

613 — A ma sœur Marie Donion, à Brienne.

Mademoiselle craint qu'elle ne s'impose des privations et que sa santé n'en souffre; elle l'autorise à emprunter plutôt que de se laisser manquer du nécessaire.

Ce 11 Mars 1659

Ma très chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la joie qu'il vous a donnée à l'arrivée de ma Sœur, je m'attendais bien que vous en auriez consolation. Je suis bien étonnée que vous ne receviez point d'argent, Madame de Brienne doit une année et davantage, et nous ne saurions en être payées. Ne laissez pas au premier voyage de me mander votre besoin au cas que

vous n'ayez rien reçu. Je vous prie, pour l'amour de Dieu, ma chère Sœur, de ne pas manquer au nécessaire de votre nourriture ; vous avez effrayé ma sœur Geneviève de vous voir si maigre, mais elle ne s'est pas ressouvenue que c'est votre naturel. Néanmoins, prenez garde de ne pas demeurer en cet état par besoin ; empruntez de l'argent librement quand vous en aurez nécessité, je sais bien que vous n'en abuserez pas.

Pour la décharge que vous demandez, n'y pensez pas, je vous prie, il ne faut point tant affliger notre sœur, mais demeurer soumise à la conduite de la divine Providence, lui rendant service.

Je vous envoierai, s'il plaît à Dieu, au premier voyage, un livre de méditations avec quelque autre petit livre bien nécessaire pour l'instruction ; nous n'avons pas pu les avoir pour celui-ci. Je vous prie de nous mander des nouvelles de la mère de ma sœur Barbe, et si vous ne lui avez point fait tenir les lettres que ma sœur a portées, pour ce que nous en avons reçu depuis et ils en sont en peine. Monsieur notre très honoré Père se porte bien, Dieu merci, et M. Portail aussi. Je ne manquerai pas de leur faire vos recommandations, selon votre désir.

Je vous demande part en vos prières et la croyance que je suis en l'amour de Notre-Seigneur,

Ma très chère Sœur,

Votre très humble sœur et très affectionnée servante

Louise de Marillac

614 — A ma sœur Nicolle Georgette à Nanteuil

Mademoiselle l'exhorte à supporter patiemment la calomnie et lui recommande le respect envers Monsieur le Curé.

Ce 8 Mars 1659

Ma très chère Sœur,

J'ai bien ressenti votre peine en tous les sujets que vous m'avez mandés, quoiqu'il ne faille pas que nous trouvions étrange toutes les médisances que l'on voudra dire de nous en mentant, puisque nous sommes chrétiennes et de plus filles de la Charité, ce qui nous oblige à supporter tout, ainsi qu'il nous est enseigné par ce grand amoureux des souffrances de Jésus-Christ.[1]

Ce qui me contriste un peu est qu'il paraît que vous ayez eu prise avec M. le Curé qui est de si sainte vie, si docte, et auquel nous avons de grandes obligations pour la charité et bonne volonté que sa charité a toujours eue pour nos sœurs. J'ai communiqué votre lettre à Monsieur Vincent qui sait sa vertu ; il m'a chargée de vous prier de vous tenir toujours dans le respect que nous lui devons, et pour ce qui est du reste

(1) *Sans doute, Mademoiselle répond ici à une réflexion que la sœur Nicolle lui avait faite dans sa lettre.*

vous savez que sa charité ne répond pas si promptement; seulement je vous puis assurer que, par la grâce de Dieu, nos sœurs ont toujours gardé la fidélité qu'elles sont obligées, bien loin de rien emporter des livres ni autre chose. Je suis fâchée que vous vous soyez défendue en raillant, mais quoi! notre faiblesse a besoin de ne se pas laisser abattre. Je ne crois pas que vous deviez apprendre à notre sœur ni souffrir qu'elle apprenne d'autre (chose), elle n'est pas capable de cela et je ne voudrais pas exposer personne à son épreuve.[1]

Je vous envoie la croix que vous désirez en laquelle vous apprendrez à recevoir de bon cœur celles qu'il plaît à Notre-Seigneur vous envoyer. Je me recommande à vos prières, à celles de ma sœur Marie, et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, votre etc.

---

615 — A Saint Vincent.

Mademoiselle recommande à ses prières la rénovation des vœux.

Ce 25 Mars 1659

Je m'étais bien promis l'honneur et la bénédiction de communier à votre messe, mon très honoré Père, mais je ne le mérite pas. C'est beaucoup que la Providence ait fait souvenir votre charité de me

---

[1] essai. Il s'agissait d'apprendre à saigner

vouloir bien donner un demi quart d'heure de temps après, sans cela j'aurais été bien empêchée. Toutes nos sœurs qui ont eu le bonheur de faire les vœux, tant éloignées que proches, et moi indigne, vous supplions, mon très honoré Père, nous offrir à Dieu en ce souverain mystère pour bien faire notre renouvellement, et particulièrement les douze qui auront la grâce d'assister au Saint-Sacrifice que vous offrirez auquel nous espérons participer pour les besoins que votre Charité sait que nous en avons lui demandant en toute humilité sa bénédiction paternelle. Permettez-moi aussi vous recommander mes enfants et de me dire, mon très honoré Père, votre très humble servante etc.

---

616 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui demande comment elle doit agir à l'égard de Mme de Mirepoix qui désire faire partie de l'Assemblée, et qui l'a obligée à recevoir une aumône pour sa retraite.

Madame la Baronne de Mirepoix me témoigna qu'elle serait bien aise d'être de la grande assemblée. Trouverez-vous bon que je la fasse avertir du jour et du lieu quand je le saurai. Je refusai encore son aumône de dix écus au sujet de la retraite, mais par force elle la laissa à une de nos sœurs qui la remit dans la robe de sa demoiselle, et à la porte de la rue elle la mit à terre, je n'y étais pas. Votre Charité

mon très honoré Père, trouve-t-elle à propos que je lui renvoie cette somme, en lui envoyant nos règles pour les voir et lui mandant de l'assemblée.

Nous n'avons point encore fait réponse à M. l'Abbé de Vaux, de qui j'ai envoyé la lettre à votre Charité, ni à M. le confesseur de nos sœurs de Nantes, pour les propositions de notre sœur Nicolle Haran d'augmentation des sœurs et d'une assistante. J'attends pour cela vos ordres vous demandant humblement votre sainte bénédiction étant, mon très honoré Père, votre très humble fille et très obéissante servante etc.

---

617 — A sœur Geneviève Doinelle, à Chantilly.

Mademoiselle prend part à la peine qu'elle éprouve de ne rien recevoir pour le traitement des sœurs, ni pour les besoins de la Charité.

Ma très chère Sœur,

Je viens de voir, par la vôtre, la peine que vous avez toujours pour recevoir de l'argent, tant pour vous que pour la Charité, ce qui me fâche bien, mais nous avons fait tout ce que nous avons pu sans y rien avancer. Il est vrai qu'il y a quelque temps que je ne me suis pas donné la consolation de vous écrire; mais les occasions de vous faire tenir nos lettres sont si tôt passées que cela est en partie le sujet. Pour ce que ma sœur Marie souhaite, très volontiers, vous lui direz, ma chère Sœur, qu'elle sera

N.° 227

la bienvenue pour faire la retraite quand elle pourra venir commodément. Je supplie Notre-Seigneur vous tenir en sa grâce, et salue très humblement M. Pessot, auquel vous et nous avons grande obligation.

Croyez-moi toujours en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, votre très humble et très affectionnée sœur et servante etc.

---

618 — A ma sœur Nicolle Haran,

Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades, à Nantes

Mademoiselle lui recommande la soumission au directeur, la fermeté dans le bien ; lui fait espérer la visite d'un missionnaire, et dit en quelles dispositions on devra le recevoir.

Ce 30 Avril 1659

Mes très chères Sœurs,

Je vous demande très humblement pardon d'être si longtemps sans vous écrire ; il est vrai que le grand nombre d'affaires et le peu de santé que j'ai eu sont cause. Mais je vous dirai aussi que l'état auquel vous, ma chère Sœur Haran, m'avez mandé qu'était votre petite Communauté m'avait si consolée, qu'il me semblait n'avoir plus rien à vous dire touchant les avertissements pour votre perfection, et que la direction, ou plutôt le directeur que la Providence vous a donné, et que

vous avez reçu par l'ordre de M. notre très honoré Père, vous est une grande assurance. Écoutez-le, je vous prie, et lui obéissez comme vous feriez à un ange, et, en effet, vous le devez considérer en cette manière et y penser souvent. Que si la nature ou la tentation vous donne d'autres pensées, ou même répugnances à croire et estimer ses avis, de là croyez fermement que le malin esprit a de grands desseins pour vous perdre. Eh, mes chères Sœurs, que pourriez-vous désirer sur la terre pour votre salut que vous n'ayez pas? Vous êtes appelées de Dieu pour employer toutes vos pensées, paroles et actions à sa gloire; et ainsi ne rien faire contre ses commandements, et pour vous perfectionner en la pratique de ses conseils; et ainsi, vous devez tenir suspect toutes les pensées qui vous viennent de vous détourner des voies où l'obéissance vous a mises, comme serait s'il vous venait en l'esprit: Oh! si j'étais en ce lieu ou en tel autre, oh! il me semble que je serais bien!.. Soyez assurées que c'est une tromperie et que vous y seriez plus mal. Jamais les esprits qui n'ont point de fermeté ne font un bon fonds de vertu, parce que ses ébranlements empêchent qu'elles ne s'habituent à l'obéissance, à l'humilité, au support ni à la pratique de leurs règles. Le diable les tient toujours en suspens et je suis si assurée de cela, par tant d'exemples que j'en ai vus en divers endroits, et même en de nos sœurs qui par ce moyen ont perdu leur vocation, et d'autres demeuré dans l'engourdissement et lâcheté qui les a fait croupir dans leurs mauvaises inclinations et habitudes, que si un ange me le venait dire du ciel je n'en serais pas plus assurée. C'est pourquoi toutes, mes chères Sœurs, je vous conjure au nom et pour l'amour

de Notre-Seigneur de me croire, et que chacune dise en son particulier: Oh bien! mon Sauveur, vous me voulez donc ici pour me faire part de vos mérites et me mettre en votre saint paradis; je m'en vais travailler tout de bon comme si je ne venais que de commencer, prendre peine à bien entendre nos règles, et m'efforcer à les mettre en pratique par l'obéissance de mes Supérieurs; car vous y trouverez plusieurs choses tant pour le service des pauvres que pour les exercices de vos prières qui ne se peuvent faire aux heures marquées, mais il s'y faut accommoder selon la coutume des lieux que notre sœur Nicolle vous fait entendre, et lui obéir comme à Notre-Seigneur même.

J'espère que Monsieur Vincent envoiera cet été un des Messieurs de la Mission à Nantes et à Angers. Je vous prie, mes chères Sœurs, de vous préparer par votre exactitude à vos règles à lui rendre compte, et non à vous remplir l'esprit des choses que peut-être vous voudriez lui persuader pour la satisfaction de vos désirs inutiles. Ce n'est pas que vous ne deviez vous décharger entièrement de toutes les choses qui vous feront peine, mais dans la disposition de lui donner entière croyance. Aussi sera-t-il capable de ne vous rien dire que ce qu'il pensera que Dieu veut de vous.

Assurez M. votre Directeur de mes très humbles respects et reconnaissances, et que nous avons reçu les lettres dont vous me parlez; il fallait donner un peu lieu aux choses proposées avant de lui faire réponse; je la solliciterai près Monsieur Vincent. Je vous avais demandé l'âge, la

condition de l'esprit et du corps de ces bonnes postulantes, et ce qu'elles savent faire, si elles servent et ont été longtemps en une maison. Il faut savoir tout cela avant vous donner réponse. Je suis bien fâchée de ne pouvoir écrire à ma sœur Françoise Ménage; j'attends une occasion sûre pour lui envoyer le chapelet de la couronne de Notre-Seigneur. Il me semble vous en avoir envoyé 2 depuis celle d'Hennebont, je crains qu'elles aient été perdues. Ma sœur Madeleine Ménage a été fort malade, mais Dieu merci, elle se porte bien et se recommande à notre sœur. Je souhaite de tout mon cœur que Notre-Seigneur verse ses plus chères bénédictions sur votre petite Compagnie la remplissant de son très saint amour auquel je suis, mes très chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée sœur et servante etc.

---

619 — A ma sœur Catherine Gesse, à Montmirail

Mademoiselle ne juge pas à propos de recevoir une postulante à cause de sa jeunesse. Elle se réjouit de leur régularité et cordialité.

Ce 4 Mai 1659

Nous renvoyons la petite Elisabeth, n'ayant pas jugé pour son bien qu'il fût à propos de la recevoir pour une de nos sœurs, à cause de sa jeunesse de corps et d'esprit. Je vous fais la même prière que j'ai faite à ma sœur Louise qui est de ne la considérer que comme les autres filles, et qu'elle n'ait pas d'habitude parmi vous, non plus que de demeure.

Autog. à la Maison de Ch. de St Philippe du Roule.

Cette occasion si sûre me fait vous écrire, croyant que mes lettres ne seront pas perdues, pour me réjouir avec vous en remerciant Dieu des grâces que sa bonté vous fait de vous continuer l'amour de son service dans la pratique de vos règles, surtout la cordialité et support que vous avez l'une pour l'autre, qui m'est une consolation que je ne vous saurais exprimer. Tant que ces saintes pratiques seront en vous, vous pouvez vous assurer que Dieu est avec vous. Je le supplie de tout mon cœur de vous continuer ses grâces, et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, votre très humble et très affectionnée sœur et servante etc.

---

620 _ A ma sœur Marie Donion, à Brienne

Mademoiselle la prie de lui faire savoir quand elle aura reçu 200 livres du receveur de la Comtesse de Brienne. Elle lui indique de sages précautions à prendre en allant voir les malades, et lui recommande de prier pour M. Vincent et M. Portail.

Ce 13 Mai 1659

Ma très chère Sœur,

Vous m'avez fait grand plaisir de me faire souvenir que nous avons une lancette à vous, et je ne sais comment elle a été oubliée à envoyer, et non pas votre lettre que nous avons envoyée à Madame la Comtesse de Brienne dès le lendemain que nous la reçûmes. Elle nous dit hier avoir donné ordre à un Monsieur, que je crois être son receveur,

de vous bailler deux cents livres. Je vous prie quand vous les aurez reçues de nous en donner avis pour que nous en tenions compte à Madame la Comtesse qui ne parle non plus du passé que de ce que nous vous avons envoyé. Je vous renvoie votre lancette et vous prie de me mander si vous avez reçu les deux écus du beau-frère de ma sœur Barbe ; si tôt que nous le saurons nous ne manquerons pas de les faire tenir à ces deux hôpitaux. Assurez cette bonne fille que l'on aura soin de prier Dieu pour sa mère.

Pour celle de qui la volonté est détournée, c'est marque qu'elle n'était pas bien appelée ; nous en aurons toujours assez n'ayant que ce que Dieu veut nous donner.

Je vous prie de ne point aller voir les malades que vous ne vous soyez frotté le nez de vinaigre et en mettre à vos tempes. Je veux croire que vous vous portez bien, j'en loue Dieu de tout mon cœur et le prie de vous donner les grâces dont vous avez besoin pour vous faire de grandes saintes, croyant que vous n'y épargnerez point vos peines pour y contribuer. Je me recommande à vos prières et à celles de ma sœur Geneviève de qui la sœur nous est venue voir, elle se porte bien, Dieu merci, que je supplie de vous donner les forces dont vous avez besoin pour supporter votre grand travail et suis en son très saint amour, ma très chère sœur, votre très humble sœur et très affectionnée servante etc.

P.S. Je ferai ce que vous désirez, et ma sœur Geneviève, et ne manque pas de temps en temps de faire savoir à notre très honoré Père les désirs de nos chères sœurs éloignées. Je crois que vous ne manquez

pas de prier Dieu pour sa conservation et de Mr. Portail aussi, auquel je ne manquerai pas de faire vos recommandations. Toutes nos sœurs vous saluent.

---

621 — A sœur Jeanne de la Croix
à Chateaudun

Mademoiselle répond à plusieurs articles de la lettre de sœur Jeanne, lui demande des nouvelles de Sr Sulpice, et lui dit sa peine au sujet de plusieurs établissements à pourvoir.

Ce 26 Mai 1659

Ma très chère Sœur,

Vous me mandez qu'il a passé des troupes de soldats en vos quartiers et que nos sœurs ont quantité de brins fil à filer; mais vous ne me mandez pas si ces passants ont fait tort. Je vous remercie néanmoins du soin que vous avez de nos sœurs. Vous ne me dites rien aussi de la petite sœur Sulpice sur les avis qui m'en avaient été donnés; cela m'inquiète; parce que je sais que vous avez si grand support que vous ne vous apercevez pas toujours des choses à craindre.

Pour cette bonne fille, il faut nous en donner un peu plus de connaissance et ne se pas hâter de la recevoir, mais la bien éprouver. Ma sœur Claude me mande qu'elle n'a pas de quoi avoir son premier habit, cela est un empêchement, n'étant pas croyable, sans quelque mauvais

ménage, qu'elle ne le puisse trouver dans sa famille.

Je ferai tout ce que je pourrai pour envoyer de nos sœurs qui puissent agir fortement, mais en attendant, je vous prie ne vous pas laisser accabler sous le faix.

Très volontiers, ma chère sœur, servez-vous du petit livre de notre défunte sœur. Vous ne mandez point combien vous avez de malades dans votre hôpital. Je loue Dieu de la bénédiction qu'il donne à l'éducation de vos enfants; dites-nous un peu par quelle dame vous avez eu des nouvelles de nos chères sœurs de Cerqueux; ma sœur Marie vous y attend avec grand désir; je ne sais ce que la Providence en ordonnera. Je vous demanderais bien aussi pour ailleurs, car encore que nous soyons près de quarante céans, nous avons grande peine à faire choix de peu pour des établissements.

Priez Dieu pour la Compagnie à ce que sa bonté épanche son saint Esprit sur toutes, en général et en particulier, pour lui être bien fidèles. Monsieur notre très honoré Père est toujours en même état, priez bien pour sa conservation, je vous prie. Recommandez-moi à nos chères sœurs et leur faites les très chers saluts de notre Communauté, me croyant en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, votre très humble sœur et servante très affectionnée etc.

P.-S. Quand vous aurez plus de commodité faites, je vous prie, vos paquets plus petits et en un pour épargner le port. Les dernières ont été de 8 #.

622 — A Saint Vincent

Mademoiselle lui pose différentes questions sur les élections et lui parle de ses difficultés spirituelles.

Ce 2 Juin 1659

Madame de Glon[1] vous supplie très humblement, mon très honoré Père, de lui donner demain matin à l'heure de votre commodité quelque temps pour vous parler.

Permettez-moi de vous demander si ce ne doit pas être tous les ans que l'on doit, en ces fêtes de Pentecôte, faire élection d'officières, soit pour en élire de nouvelles ou continuer les élues; si cela est, quoique peut-être il en faudrait élire quelques unes qui ne soient pas à Paris, s'il plaît à votre Charité me donner le jour, et se souvenir que mon orgueil ou bêtise m'empêche toujours de vous parler de mes besoins, quoique importants pour mon salut et pour faire la volonté de Dieu, à ce que vous ayez la bonté de m'aider à surmonter mes difficultés et que je puisse mieux user des jours qui me restent pour n'être, au dernier, remplie de confusion. C'est ce que j'espère de la bonté de Dieu que je supplie de tout mon cœur, et de votre charité, dans le temps que je la supplie me donner pour ce sujet, puis que c'est par elle que, depuis longues années, je suis assurée de la volonté de Dieu en ce qui m'a été ordonné et souhaite cette grâce

[1] Madame de Glon. Dame de Charité, demeurant à Paris, rue St Julien des Ménétriers.

jusqu'à la fin, quoiqu'indigne, et de me dire en l'amour très saint, mon très honoré Père, votre très humble et très obéissante fille etc.

---

623 — A ma sœur Laurence du Bois, à Bernay

Mademoiselle lui dit la consolation que lui fait éprouver leur conduite édifiante, et la compare à celle des sœurs qui n'ont que l'habit des filles de la Charité.

Ce 23 Juillet 1659

Ma très chère Sœur,

Quand vous m'accuseriez d'oubliance ou de trop de négligence, je ne m'en veux pas excuser, encore que je vous pourrais dire que depuis Pâques j'ai presque toujours été dans des rechutes de maladies et encore présentement, comme vous pourra avoir (dit) le bon Monsieur le Curé par lequel j'ai appris de vos chères nouvelles.

Il y a quelque temps qu'un de vos parents passant ici nous dit des nouvelles de vos parents et que tout se portait bien. Je n'ai pas pu encore voir ni envoyer la lettre que vous avez écrite à votre frère; je vous donnerai avis sitôt que j'en aurai réponse. Ce que j'ai appris de vos emplois me console beaucoup, surtout votre manière de vie toute cordiale et supportante l'une de l'autre et le respect, modestie et charité dont vous agissez me sont à grande consolation. C'est ainsi, mes chères Sœurs, qu'il nous

faut être à édification au public, et non des personnes qui portant seulement le nom et l'habit de filles de la Charité n'en font rien moins que les œuvres, se laissant aller au babil et au relâge de toutes ses pensées, n'ayant rien moins en l'esprit que l'observance de leurs règles. Notre Seigneur nous garde de ce malheur !

Je salue ma sœur Aimée et suis de toutes deux en l'amour de Notre Seigneur, votre très humble sœur et servante etc.

---

624 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui soumet une lettre qu'elle écrit à Madame de Bouillon, au sujet d'une sœur demandée par la dite dame.

Ce 21 Août 1659

Voilà la lettre de Madame de Bouillon que j'ai reçue ce matin, j'ai cru lui devoir faire réponse promptement ; je vous l'envoie pour savoir si votre Charité trouvera bon que j'en use de la sorte.

La sœur Renée dont elle parle est celle du bruit de ce bon ecclésiastique, et que nous avons mandé de venir par deux diverses fois, et celle que ma dite Dame désira que l'on lui laissât, tant qu'elle serait aux champs. S'il plaît à votre Charité considérer toutes ces circonstances, et que ce que l'on en demande une autre, c'est peut être pour la tenir là

toujours, comme elle le souhaite. Il y a plus d'un mois que l'on m'avait mandé qu'elle ne bougeait du château, et c'est l'ordinaire de Madame de les y arrêter souvent pour l'entretenir, et celle-là l'entend.

Nous n'avons nulle connaissance à M. Piettre de Guy[1]; les conclusions nous peuvent nuire ou servir beaucoup. Oserions-nous, mon très honoré Père supplier votre Charité de lui envoyer quelqu'un de votre part. C'est sur les deux heures que l'on s'assemble aujourd'hui pour l'affaire des Fontaines; l'on m'a dit qu'il pouvait loger vers Saint-Jean, j'y enverrai le chercher, et de nos sœurs de l'Hôtel de Ville. Votre Charité s'emploiera, s'il lui plaît, près de Notre-Seigneur pour obtenir ce qui nous est nécessaire, nous bénir pour son saint amour, me croyant, mon très honoré Père, votre très humble etc.

---

625 — A Madame de Bouillon.

Mademoiselle lui exprime le regret de n'avoir pu envoyer une sœur au secours de sœur Renée pendant la maladie de sœur Toussainte. Elle espère que le service des pauvres n'en souffrira pas.

Madame,

J'ai su la maladie de ma sœur Toussainte et n'aurais pas manqué d'envoyer du secours à ma sœur Renée si nous avions eu une personne propre pour cela; et comme nous sommes toujours dans la même

---

[1] Piètre de Guy était Procureur du Roi en 1652

impuissance, au moins pour quelque temps, je vous supplie très humblement, Madame, me pardonner si je ne satisfais à votre désir sitôt que vous le souhaitez et me permettre de vous dire que, comme ma sœur Toussainte est convalescente, elle n'a pas besoin d'une personne près d'elle tandis que ma sœur Renée vaquera au service des malades; sa sœur étant fort expérimentée et habituée à faire l'école, les enfants seront suffisamment instruits. Ce n'est pas, Madame, que je ne fasse grande attention à ce que vous me faites l'honneur me mander, respectant comme je dois vos avis que je suivrai exactement étant assurée que vous voulez que toutes choses se fassent pour la gloire de Dieu et pour le bien des pauvres qui vous sont si chers, en l'amour de Notre Seigneur, auquel je prends la liberté de me dire avec le respect que je vous dois, Madame, votre très humble et très obéissante servante etc.

---

626 _ A Saint Vincent.

Mademoiselle lui demande les saints vœux pour deux sœurs

Ce 24 Août 1659

Nos deux sœurs, mon très honoré Père, qui ont demandé permission à votre Charité de faire les vœux sont sur la cinquième année de leur entrée en la Compagnie. L'une s'appelle Pétronille, n'est pas ignorante de l'estime qu'elle en doit faire et du sujet. L'autre a plus de simplicité et

moins de connaissance et même d'intelligence, mais aime Dieu et sa vocation. aussi fait la première - en laquelle elles ont toujours été fermes; elles ont l'approbation de M. Portail. Le nom de cette dernière est Louise.

Mon saint patron me reproche mon infidélité, et pour cela je supplie votre Charité de demander pardon à Dieu pour moi et de nouvelles grâces pour l'exécution de sa sainte volonté. Si je le puis, j'assisterai demain avec nos sœurs à la sainte Messe pour que ce petit nombre vous représente toute la Compagnie, pour que votre Charité lui obtienne la grâce de fermeté avec la bénédiction de Notre-Seigneur pour ce sujet.

---

627 — A sœur Geneviève Doinnel, à Chantilly

Belle instruction sur les vertus et les obligations des filles de la Charité

Ma très chère Sœur,

J'ai été bien fâchée de vous laisser si long temps toute seule et loue Dieu de me donner moyen de vous pouvoir envoyer notre chère sœur Françoise qui est d'humeur fort douce et qui a grand désir d'être à Dieu de bonne sorte. Je vous prie de lui être à exemple d'une vraie fille de la Charité qui est à Dieu pour le service des pauvres, et partant doit être plus avec les pauvres que avec les riches, qui a des règles à observer pour lesquelles il ne faut point perdre de temps, mais hors la nécessité de la visite des pauvres

doit aimer sa demeure et la compagnie de sa sœur qu'elle doit aimer et supporter, et par conséquent ne s'en doit jamais plaindre ni dire à qui que ce soit ce qui se passe ensemble, non pas même en confession où l'on se doit garder de faire connaître le tiers et le quart; ne parler jamais du prochain et particulièrement des prêtres que avec grand respect et point à eux, sinon dans les églises. Les Filles de la Charité enfin sont obligées de travailler à se rendre plus parfaites que des religieuses. Notre sœur vous dira ce qu'elle en a appris de M. N. T. H. Père en sa dernière conférence, et la charité qu'il nous a faite aujourd'hui pour le repos des âmes de nos défuntes sœurs. Demandons bien à Notre-Seigneur la grâce de bien user des miséricordes qu'il fait à notre pauvre Compagnie; et me croyez en son saint amour, ma chère sœur, votre très humble et très affectionnée sœur et servante etc.

P.S. Je vous prie, ma chère Sœur, de saluer avec respect Monsieur Pesset, et vous recommande encore notre sœur, et vous prie sur toute chose que vous viviez ensemble de telle sorte que vous n'ayez besoin d'aller à divers confesseurs; cela est de très grande importance.

Notre sœur ne paraît pas se bien porter, si elle n'est mieux vous ne l'aurez que en attendant une autre.

628 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui parle de la nécessité d'envoyer quérir Sr Marie Marthe pour la joindre aux sœurs qui vont partir pour Cahors avec sœur Carsireux.

Ce mercredi, 7bre 1659

Mon très honoré Père,

Je crois qu'il est nécessaire d'envoyer quérir ma Sr Marie Marthe dès aujourd'hui. Une de nos sœurs m'a fait souvenir que les sœurs nommées ne sont point de travail, excepté la sœur Carsireux. Car il est vrai que l'humeur des autres est extrêmement lente, et je craindrais que l'ouvrage manquant à faire (1) cela fut cause de bruit; et aussi que selon la disposition des choses de Cahors, je crois qu'il serait nécessaire d'y envoyer la sœur Carsireux pour contenter Monseigneur.

Nous aurions besoin, mon très honoré Père, d'un de vos domestiques ou autres, pour aller à cheval à Vaux (2) et que notre sœur en partît demain dès la pointe du jour. Cette nécessité me fait vous être importune pour réparer la faute que j'ai faite de n'avoir songé que au plus grand besoin qui me paraissait en la disposition des humeurs. Il sera nécessaire que je sache votre résolution pour faire tenir le cheval prêt. Pardonnez

(1) Manquant à être fait.
(2) Vaux, Seine et Oise, près St Germain en Laye.

s'il vous plaît, toutes mes imprudences puisque je suis, mon très honoré Père, votre très obéissante et très humble servante etc.

---

629 — A Saint Vincent.

Mademoiselle le prie de confesser Sr Mathurine, lui envoie une lettre pour la Reine de Pologne, une autre de Sr Carsireux, et le mémoire relatif à l'affermissement de la Compagnie.

Octobre 1659

Mon très honoré Père,

Ma soeur Mathurine [1] n'est pas partie; ce ne sera que pour les premiers jours de la prochaine semaine. Elle témoignait désirer un peu de retraite et faire sa confession, et qu'elle serait bien aise que ce fût votre Charité qui l'entendît, au cas que ses grandes affaires ne vous incommodent trop si elle prend de votre temps. S'il plaît à votre Charité réponse sur ce point.

Je vous envoie la lettre que je reçus hier de la Reine de Pologne, et la réponse que votre Charité retiendra s'il ne faut pas l'envoyer, ou me la renverra, s'il vous plaît, pour la mettre au net.

Voilà aussi une lettre de ma soeur Carsireux qui vous apprendra des nouvelles de vos messieurs partis pour Narbonne.

---

[1] Soeur Mathurine Guérin envoyée à La Fère pour être Soeur Servante.

Je vous envoie, mon très honoré Père, le papier dont j'ai parlé à votre Charité, il parle des moyens spirituels pour achever l'affermissement de la Compagnie des Filles de la Charité que je vous prie n'être vu de personne, crainte que l'on s'en moque. Mon pauvre cœur aurait grand besoin que votre Charité pût voir sa faiblesse, au sujet de la perte d'une pareille lettre que celle-ci aussitôt qu'elle a été écrite. Votre Charité verrait bien le besoin que j'ai, plus grand que jamais, d'avertissement et de correction pour me dire plus véritablement, mon très honoré Père, votre très humble et très obéissante fille et servante etc.

P.S. Nos deux sœurs d'Hennebont sont arrivées, Dieu merci !

---

630 — A ma sœur Nicolle Haran, à Nantes

Mademoiselle lui annonce une nouvelle compagne et lui conseille l'abandon à la volonté de Dieu.

Ce 15 Octobre 1659

Ma très chère Sœur,

J'ai su ce que vous avez mandé à M. notre très honoré Père pour l'affaire dont vous me parlez. Aussi je n'ai pas eu encore l'honneur de lui parler et savoir sa résolution, mais je crois, ma chère Sœur, que vous êtes bien assurée que sa charité ne vous manquera pas au

besoin. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour envoyer une de nos sœurs pour Hennebont et une pour Nantes la semaine prochaine, et lors vous saurez la résolution de ce que vous désirez. Je veux croire néanmoins, ma chère Sœur, que vos forces sont bien au-dessus des occasions, et que votre amour et fidélité à la volonté de Dieu a rempli de force votre courage pour résister à tous les dangers. Ce n'est pas, ma chère Sœur, que je ne souhaite de vous voir et que je ne croie que il peut être que la Providence veut quelque chose que nous ne savons pas, abandonnant entièrement à sa conduite, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, votre très humble sœur et très affectionnée servante etc.

P.S. Je salue de tout mon cœur toutes nos chères sœurs.

---

631 — A M. l'Abbé de Vaux, à Angers

Mademoiselle le prie d'instruire M. d'Horgny afin que sa visite soit profitable aux sœurs d'Angers; elles doivent faire leurs observations aux Administrateurs touchant la diminution du personnel.

Ce 18 Octobre 1659

Monsieur,

Je crois que vous aurez bientôt M. d'Horgny[1] si déjà il n'est arrivé à Angers. Je ne doute point, Monsieur, qu'il ne se donne l'honneur

---

[1] Voir la note sur M. d'Horgny, lettre 67e, année 1642.

de vous voir, et que votre charité se continuant toujours pour nos pauvres sœurs, vous aurez la bonté de lui donner connaissance de leur fort et de leur faible, et d'aviser ensemble aux moyens de rétablir l'esprit de soumission et cordialité en cette petite famille.

Je reçus hier une lettre de ma Sr Étiennette qui me mande que les Messieurs demandent seulement deux filles. Je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine d'ordonner à nos sœurs, si votre Charité le trouve à propos, qu'ils leur représentent que, diminuant les ouvrières, il est nécessaire de diminuer l'ouvrage et que elles croient nécessaire que quelques uns des Messieurs se donnent la peine me le mander, pour m'assurer aussi des frais de leur voyage. Je vous demande très humblement pardon, Monsieur, d'user de cette liberté en votre endroit. La continuation de la grâce que la Providence nous a faite de nous donner votre secours nous est si nécessaire que je ne puis m'empêcher de l'espérer, et la demander à Notre-Seigneur pour l'amour duquel vous agissez, et auquel je prends la liberté de me dire,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante

Louise de Marillac

632 — A ma sœur Mathurine Guérin[1], à La Fère.

Mademoiselle lui rappelle qu'il faut laisser à Dieu le soin de nous justifier. Avis pour les visites des dames et pour l'admission des externes à la chapelle. Nécessité de tenir exactement les écritures de l'hôpital.

Ce jour de tous les Saints 1659

Ma très chère Sœur,

J'ai eu grande peine d'être si long temps sans répondre à votre seconde et dernière lettre, en laquelle j'ai reconnu votre diligence pour la prière que je vous avais faite, avant partir, dont je vous remercie de tout

(1) Sœur Mathurine Guérin naquit le 16 Mai 1631, à Moncontours, en Bretagne, d'honnêtes parents, médiocrement pourvus des biens de fortune, mais craignant Dieu. Elle entra dans la Compagnie, au commencement de l'année 1648.
Elle reçut de Dieu de grandes faveurs tant dans l'ordre de la nature que dans l'ordre de la grâce; on remarqua de bonne heure en elle tous les dons du corps et de l'esprit qu'on pouvait souhaiter dans une fille bien née, c'est-à-dire la beauté, la bonne grâce, une taille fort avantageuse accompagnée d'une modestie angélique. Mais les qualités de son âme surpassaient encore beaucoup celles de son corps; elle avait un bel esprit, fort, vif et pénétrant; un jugement solide, une mémoire très heureuse, un naturel candide, honnête et obligeant, qui la rendait aimable à tout le monde.
Plus tard, lorsqu'elle fut chargée de l'hôpital St Jean d'Angers, les Pères des pauvres disaient n'avoir jamais vu «fille si masculine et généreuse, de si grand cœur et d'un esprit si supérieur.» Elle laissait partout un renom de prudence et un parfum de sainteté extraordinaire.
La Compagnie, qui n'avait pas tardé à reconnaître son mérite, la chargea successivement des emplois les plus importants. Elle fut nommée Supérieure Générale à trois reprises différentes, ce qui lui permit de faire un bien immense et de donner à la Compagnie sa perfection. A l'âge de 64 ans, elle fut atteinte d'un ulcère de la plus mauvaise nature dont elle fut radicalement guérie après une neuvaine à saint Vincent de Paul.
Pendant six ans encore elle continua de servir les pauvres avec la même activité, et mourut le 18 Octobre 1704.

mon cœur.

La fête que nous célébrons aujourd'hui vous répond par la bouche de Notre-Seigneur, proférant la dernière béatitude à ses apôtres, à l'article que vous croyez le plus important, je m'assure, qui est la calomnie. C'est son intérêt de faire lui-même connaître la vérité, comme sa bonté a déjà fait en pareilles rencontres que vous savez, et en divers lieux. Ne laissez pas, ma chère Sœur, d'écouter tout, et me le mander, mais que ceux qui vous parleront voient que il n'y a que les vérités qui font se fâcher et chercher le plus souvent la justification pour soi-même, quoique l'on soit coupable, mais pour ce qui se dit à faux, il faut en paix ne s'en pas soucier et laisser à Dieu notre justification.

Comme nos sœurs ne se communiquaient pas fort ensemble, notre sœur restée vous pourra donner quelquefois des soupçons pour vérités. Ce qui me fait vous le dire est la vente qui a été faite pouvant être pris une chose pour une autre. Je loue Dieu de tout mon cœur du changement que vous y trouvez, et le supplie lui continuer cette grâce.

Vous n'avez pas mal fait, ma chère Sœur, pour la première visite aux Dames, et je crois que la coutume de se connaître, en ce lieu comme aux autres villes fort petites, ne vous obligera pas de leur rendre visites, recevant les leurs comme faites aux pauvres, et dans leur lieu et non dans votre chambre, et ainsi cela ne sera pas contre les règles, ou à votre chapelle, car je ne sais pas bien la manière dont est fait l'hôpital.

Nous sommes bien obligées à M. le Curé ; je n'ai pas manqué

de donner connaissance à M. notre très honoré Père de sa charité; je crois qu'il ne trouvera mauvais que nous suivions son avis compris dans le premier article de cette lettre; comme vous savez que je fais toujours en chose importante. Mandez-moi, je vous prie, si vous n'avez point trouvé son livre de recettes et dépenses depuis le partement de Madame la Norise[1]; car du temps qu'elle y a été je crois que çà été à elle ou la personne qu'elle a commise pour cela. Je ne laisserai pourtant d'en écrire à ma sœur Marthe pour savoir comme elle en a usé. Ce que je vous ai mandé pour le linge me donne cette créance. Je suis un peu étonnée que M. le Curé n'ait rendu plus clair témoignage de l'innocence de notre sœur. Je crains que peut-être n'aura-t-il pas été satisfait en ces établissements et que tout ne lui ait pas été communiqué.

Vous vous étonnez, ma chère Sœur, de ce que ceux qui paraissaient mal édifiés supportent nos sœurs; c'est la vérité que Dieu seul sait qui les contraindrait si elles[2] n'en avaient pas la volonté. C'est les effets de la divine Providence en laquelle les filles de la Charité doivent avoir toute leur confiance, non aux grands, ni spirituels, et encore moins en nos soins.

Nous sommes bien obligées à ce bon M. le Maire qui veut bien prendre la peine de vous aider auprès la Reine pour recevoir vos appointements. Je crois qu'il est nécessaire qu'il sache que il n'est dû que 2 années et que nos sœurs ont reçu par conséquent ce qui est passé

(1) Mme la Norise, nourrice selon l'orthographe du temps.
(2) Les personnes représentées par ceux etc.

de plus.

Je m'attends bien à vous, ma chère Sœur, que vous avez fait ce que vous avez pu et en la bonne manière, selon Dieu et la justice, et ne me mets point en peine du succès et de la continuation. Je suis en soin comme il a été ordonné de la vente des hardes et habits des soldats, et si cela ne va pas au profit de l'hôtel-Dieu.

Si vous avez besoin de lancettes vous me le manderez; je ne sais point si ma sœur vous en a laissé; si cela est, je les vous envoierai; si non, faudra en acheter, comme elle faisait ici acheter tout ce qu'elle avait à faire. Elle ne m'a point dit de quel argent était celui qu'elle me laissa, me le baillant sur la porte, sortant pour son grand voyage; seulement me dit qu'il y avait vingt francs pour la chasuble, et je les y trouve.

Je crois, ma chère sœur, que le salut se disant à l'église où est le très saint Sacrement qu'il est bon de continuer y laisser venir les dames et autres femmes, cela ne s'étant pas établi par ma sœur Marthe seule; mais vous avez bien fait d'avertir ce bon homme de ne s'y pas tenir après les prières faites, ni que ce ne soit pas en une heure qui troublerait l'exactitude de vos règles. Pour ce qui est des pensionnaires, vous en considérerez la nécessité et l'importance, me ferez le bien me mander ce que vous en aurez reconnu, et je prendrai ordre de M. notre très honoré Père et vous le manderai. Je crois que vous trouverez les papiers de ma sœur Marthe, car elle sait fort bien l'ordre qui se doit tenir dans les hôpitaux, et je serais bien trompée si elle avait omis d'écrire les noms, pays, entrée, sortie, et mort des malades,

ni l'exactitude de la recette et dépense. J'écris un mot à ma Sr Julienne, si elle a peine à le lire, vous lui ferez cette charité, si elle vous en prie, et de lui apprendre l'orthographe.

Je crois que vous nous faites la charité vous souvenir de nous toutes en vos prières, et ne doutez point de celles de toutes nos sœurs qui sont en pareil état que vous les avez laissées, les infirmes mieux, Dieu merci.

Le réservoir de l'eau est posé, et je crois que bientôt nous aurons la commodité entière. Aidez-nous à remercier la divine Providence de la bonté qu'elle exerce sur la Compagnie et me croyez en son très saint amour, ma chère Sœur, votre très humble et très affectionnée etc. [1]

---

633 — A Saint Vincent

Mademoiselle lui demande les saints vœux pour sœur Nicolle, pleine de charité pour les petits enfants.

Ce 12 Novembre 1659.

Mon très honoré Père,

Ma sœur Nicolle, en la Compagnie y a neuf ans, et y a autant bien fait que sa simplicité a permis, étant fort craignant Dieu, elle

---

[1] Ce que Mademoiselle dit au commencement de cette lettre au sujet de la calomnie est une allusion à la persécution que sœur Mathurine avait eu à subir à Liancourt où elle avait été placée au début de sa vocation. Abreuvée d'humiliations, jusqu'à être privée des sacrements pendant 4 mois, elle fit paraître tant de sagesse et de constance que saint Vincent lui-même en fut dans l'admiration.

Collon Sr Lazare Ve

supplie très humblement votre Charité, mon très honoré Père, l'offrir à Notre-Seigneur et lui permettre de faire les vœux demain à la sainte messe. Elle a eu depuis longtemps une charité très particulière pour les petits enfants. Je crois qu'il faudrait achever aussi demain la résolution pour les sœurs à envoyer ; vous nous ferez avertir, s'il vous plaît, et selon ma confiance ordinaire, je demande à votre Charité sa sainte bénédiction, prenant la liberté de me dire, mon très honoré Père, votre plus petite et indigne fille et servante etc.

---

634 — A sœur Anne Hardemont, à Ussel.

Mademoiselle lui annonce que Sr Mathurine Guérin est à La Fère, Sr Marie Marthe à Cahors, Sr Carsireux à Narbonne, et lui rend compte d'une conférence faite par Mr Vincent sur les vertus de Sr Barbe Angiboust.

Ce 13 9bre 1659

Ma très chère Sœur,

Je vous avoue que j'ai tort et qu'il y a trop long temps que je ne me suis donné la consolation de vous écrire ; vous m'avez fait grand plaisir de n'avoir pas égard à cela ; je veux croire que vous vous doutez bien que je ne manque pas de désir de vous donner la satisfaction que je puis. Il me semble par ce que vous me mandez que vous commencez à bien espérer de votre nouvel établissement. Je crois que Madame la

Duchesse[1] est en chemin de revenir. Je ne manquerai pas, Dieu aidant, de lui parler de vos pauvres affligés. Il est vrai qu'elle me dit à son retour de Ussel qu'elle irait comme vous me dites; j'espère qu'alors elle mettra la main à l'accomplissement de son dessein pour ce lieu là. Je vous envoie les images et les lunettes que vous m'avez demandées, qui coûtent (en blanc).

Je n'écris point à ma Sr Avoie, lui ayant écrit. Je vous prie, mes chères Sœurs de trouver bon que j'en use de la sorte, cela épargne un peu de mon temps pour ma santé. Ma Sr Mathurine est allée à La Fère à la place de ma Sr Marie Marthe, allée à Cahors secourir nos sœurs qui toutes deux ont été mal. Ma Sr Carsireux, avec deux assez nouvelles, sont allées à Narbonne, et l'une et l'autre trouvent des difficultés partout; aussi est-ce la marque des œuvres de Dieu.

Pour nouvelle je vous dirai, ma chère Sœur, que la divine Providence, continuant ses soins, nous a fait donner de l'eau par Messieurs de la Ville, et que déjà les tuyaux (sont mis) depuis le Regard jusques à nous, ce qui me fait espérer que avant Noël nous aurons entièrement la commodité d'une fontaine dans la maison. Voyez, mes chères Sœurs, combien nous devons être fidèles à Dieu qui nous est si bon! N'épargnons rien pour lui témoigner nos obéissances au commandement que sa bonté nous fait de l'aimer.

Nous avons rappelé deux de nos sœurs qui étaient à la mort de ma Sr Barbe à Chateaudun, que nous devons estimer bien heureuse.

---

[1] Madame la Duchesse de Ventadour, Dame d'Ussel.

M. notre très honoré Père ayant entendu la vérité de ce qui s'est passé en sa vie et en sa mort, a voulu qu'elles restassent ici pour le dire à l'assemblée de nos sœurs qui fut faite le jour de saint Martin; en laquelle sa fermeté à exécuter les ordres qui lui avaient été donnés partout où elle avait été et à aider nos sœurs à la fidèle pratique des règles fut admirée. Son détachement de toutes choses, sa manière de mettre sous le pied tout respect humain et ses satisfactions étaient admirables, et il faut que je vous dise à ma confusion, qu'une de nos deux sœurs lui demandant pardon pour quelque faute notable en son sujet, sa répartie fut si douce et si humble que le souvenir me tira des larmes, et c'est ceci: « Quoi, ma Sœur, vous me supportez tant, [*] pourquoi ne vous supporterais-je pas? » Ceux qui l'avaient vue pendant sa maladie, avouèrent qu'ils ne croyaient pas que ce fût elle après sa mort, et le commun du peuple qui y vint deux jours, en telle abondance qu'il fut nécessaire de fermer les portes, disait que l'on l'avait fardée tant elle était belle. Voyez, mes chères Sœurs, s'il n'est pas bon de persévérer en l'amour et service de Dieu auquel je suis,

Ma chère Sœur,

Votre très humble et très affectueuse sœur et servante

Louise de Marillac

---

* et

635 — A M. l'Abbé de Vaux.

Mademoiselle le remercie de la promesse qu'il a faite à M. d'Horgny de continuer ses soins aux sœurs d'Angers.

Ce 16 novembre 1659

Monsieur,

Monsieur d'Horgny m'a bien consolée en la douleur que j'avais de penser que mes misères étaient cause de la juste punition que nos sœurs ont souvent méritée d'être abandonnées de votre charité ; me disant, Monsieur, que vous avez eu la bonté de lui promettre, pour l'amour de Dieu, leur continuer votre charitable soin tant que vos occupations plus importantes vous le permettra. Je vous en remercie très humblement, Monsieur, ne vous pouvant exprimer le dommage que je prévoyais, cette grâce leur étant ôtée. Dieu en soit béni à jamais, et de la gloire que ces saints desseins préparent aux âmes qui travaillent pour le salut des autres rachetées du sang de Jésus-Christ, auquel je suis avec respect et soumission,

Monsieur,

Votre très humble fille et très obéissante servante

Louise de Marillac

No. 408

636 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui recommande un prêtre qui désire être admis aux Conférences des mardis, et le consulte au sujet de la réponse qu'elle doit faire à une dame de St Cosme.

Ce 23 novembre 1659

Monsieur Mersier, prêtre habitué à St Barthélemi, confesseur de nos sœurs de l'Hôtel-Dieu, a désir d'être du nombre de ceux qui vont à la Conférence des mardis; et pour cela, mon très honoré Père, m'est venu prier de vous faire savoir que je le connais il y a long temps pour l'avoir vu près Monsieur de Villenant dont Madame sa mère avait estime.

Je crois que vous aurez vu la lettre qui me fut envoyée hier d'une dame de St Cosme qui souhaite une chose assez raisonnable, mais le reste contre. Je crois, mon très honoré Père, qu'il sera bon de donner réponse, non par la sœur qui l'a apportée, si votre Charité le juge à propos, la croyant être en partie cause du plus grand bruit, quoique au fond il y a eu un peu de ma négligence et respect humain. Cette fille est celle qui voulant sortir de la Compagnie, il y a quelque temps, s'humiliant y demeura; il est vrai que sa compagne, toute simple, a un peu manqué de prudence, comme je fais souvent des vertus nécessaires pour me pouvoir dire véritablement, mon très honoré Père, votre très humble fille etc.

No 27 bis

637 — A Saint Vincent.

Mademoiselle le prie d'envoyer un missionnaire à un vicaire qui refusait d'entendre les sœurs en confession.

Novembre 1659

Je ne sais point, mon très honoré Père, le nom de la damoiselle qui m'a écrit; voilà la réponse en cas que votre Charité trouve à propos de l'envoyer.

Mais s'il vous plaît de considérer sy il ne serait point nécessaire que vous envoyassiez un de vos Messieurs trouver Monsieur le Vicaire pour apprendre le sujet de refus d'entendre les confessions de nos sœurs, tant lui que leur confesseur précédent, auquel elles sont retournées contre l'ordre qui leur avait été donné; et est à croire que l'une des sœurs lui aura dit cette défense. J'ai parlé à notre sœur, venue de St Germain l'Auxerrois, qui promet bien se conduire selon l'ordre prescrit, et je l'espère pour plusieurs raisons. Je vous demande pour l'amour de Notre-Seigneur votre bénédiction pour mes besoins et ceux de toutes, et très humblement pardon de mon peu de discrétion vous ayant tenu trop tard, et en tout autre sujet votre indigne fille et très humble servante

Louise de Marillac

---

638 — A M. Portail, en sa solitude.[1]

Mademoiselle lui parle de l'obligation que doivent avoir les sœurs de remettre à la Supérieure le surplus de l'argent qu'elles reçoivent des dames pour acheter la toile etc. Elle se plaint de ce que quelques sœurs sont traitées trop délicatement en leurs maladies.

29 novembre (1659)

Monsieur,

Vous continuez vos bontés et moi mes libertés à augmenter vos peines, vous priant de prendre la peine de relire le 9e article pour voir si vous y trouverez bon ces termes, en suite de ces mots qui est : « Que les sœurs des paroisses, tant des villages que des villes, ne s'achètent aucune étoffe, tant serge que linge pour leur vêtir ; leur en étant fourni par la Supérieure de leur maison, étant pour cette fin l'ordinaire pratique, que le surplus de ce qu'elles emploient de l'argent qui leur est baillé par les dames, tant pour leur nourriture que vêtement, soit apporté à la dite Supérieure pour ce sujet, laquelle leur permet, quand elle juge à propos, qu'elles achètent elles-mêmes de petites nécessités quand elles les lui sont proposées. » J'ai si peu d'esprit que je ne vous puis faire entendre le sens de ce que je vous voudrais dire, sans mettre mes mauvais termes que votre charité changera comme il lui plaira.

---

(1) M. Portail s'était retiré dans un petit ermitage, au bout du Clos de St Lazare, pour essayer de recouvrer un peu de santé par le repos.

L'article coté 15, ajouté ou changé, est bien nécessaire si vous jugiez à propos : que les Sœurs Servantes proposassent à la Supérieure les besoins d'infirmité avant d'exposer leurs sœurs dans les remèdes ; quelques unes en usent ainsi, mais d'autres les y portent, comme la fin de l'article le prévoit.

J'omettais, Monsieur, de vous dire que le 13e article a plus
1 besoin de bride que d'éperon, car si tôt qu'une sœur est malade, il faut la volaille et le veau au pot, et appropriées dans leur lit comme des dames ; et quand elles font ainsi des superfluités, soit aussi pour accommoder elles disent les dames le veulent, qui assurément se contenteraient d'une nette propreté. Vous serez peut-être aussi étonné que moi quand vous saurez qu'une de nos sœurs a fait, ou fait faire une robe de chambre, et que sa sœur malade l'avait hier, étant levée ; c'est à Saint-Médéric. Cela est bien aisé, il est vrai, mais il y a bien des Demoiselles et bourgeoises dans Paris qui n'en ont pas ; et puis, Monsieur, cela a une suite bien grande. Voyez s'il vous plaît, si tout ce que je vous mande de cet article est à considérer, et me faites l'honneur de me croire, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante, etc.

P.S. Puisque vous prenez la peine de faire encore transcrire ce cahier (des règles) vous nous ferez grand plaisir, Monsieur, qu'il fût une autre fois plié, afin qu'il ait plus de soutien et de grosseur, étant couvert de parchemin, et aussi à cause qu'il s'en conservera mieux à la maison.

[1] leur chambre

639 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui demande la rénovation des saints vœux pour sœur Barbe Bailly, et le supplie de solliciter de la miséricorde de Dieu la grâce de la vraie pureté pour toute la Compagnie.

Ce 7 décembre 1659

Ma Sr Barbe Bailly,[1] en la Compagnie des filles de la Charité il y a quatorze ans, a fait ses premiers vœux il y aura demain onze ans, réitérés tous les ans jusques en l'année 1656 qu'elle dit, mon très honoré Père avoir eu permission de votre Charité de les faire pour toujours, ce qu'elle fit, et supplie très humblement votre même Charité offrir à Dieu le réitèrement qu'elle en désire faire avec votre permission. Vous supplians aussi, pour l'amour de Dieu, mon très honoré Père, pour l'accomplissement de sa sainte volonté sur la Compagnie, de demander pardon à Notre Seigneur, pour l'amour du choix qu'il a fait de sa très sainte Mère, de toutes les fautes contre la pureté intérieure et extérieure, et la grâce de la vraie

---

(1) Sr Barbe Bailly naquit au village de Drois, près de Vitry le Français, au diocèse de Troyes en Champagne, où elle fut baptisée le 1er juin 1628, et fut reçue en la Compagnie des filles de la Charité le 8 Octobre 1645. Toute jeune, elle fut appliquée au service des Enfants-Trouvés et s'en acquitta avec beaucoup de sagesse et de dévouement. Chargée ensuite de veiller sur la santé de Mademoiselle, elle en prit soin jusqu'à sa mort, étant fort habile à lui procurer, à son insu, quelques soulagements que l'esprit de mortification de cette digne Mère lui faisait repousser. Sœur Barbe fit paraître une générosité et une constance admirables soit dans la charge d'Économe, soit en Pologne où elle demeura 6 ou 7 ans, puis aux Invalides où elle a été 1ère Supérieure, et enfin à Alençon où elle est décédée le 21 Août 1699.

pureté que sa miséricorde y veut, et comme je suis la plus fautive, aussi ai-je besoin d'une plus forte intercession, me voyant s'il vous plaît comme votre indigne fille et servante etc.

---

640 — A sœur Nicolle Haran, à Nantes.

Mademoiselle l'approuve d'avoir tenu bon pour le départ de sœur Marie, et lui annonce la visite d'un missionnaire, engageant les sœurs à faire leur communication avec simplicité.

Ce 10 Décembre 1659

Ma très chère Sœur,

Je vous remercie de tout mon cœur des nouvelles que vous m'avez données de nos sœurs, j'en étais en peine. Vous m'avez fait grand plaisir de tenir ferme à envoyer notre Sr Marie à Hennebont. Je vous prie me mander si nos sœurs demeurées à Angers leur avaient baillé une partie du reste de leur voyage, et quoi ? Et si M. le Grand-Vicaire de Vannes(1) a envoyé de quoi faire le voyage de notre sœur ?

Je prie toutes nos sœurs avoir grande estime de la grâce que Dieu leur fait de les envoyer visiter de sa part, et qu'elles se disposent à faire leur communication en vérité et simplicité de cœur, pour la gloire de Dieu, et non pour la recherche de sa satisfaction particulière, ni autre

(1) M. Eudo. Voir la note à la lettre 291, page 487.

fin, ainsi que je l'espère de toutes en général ; car que peuvent désirer[1] les filles qui se sont données à Dieu sinon de chercher tous les aides possibles pour lui être fidèles ; la chose étant si importante que c'est la seule à souhaiter pour plus d'assurance de notre salut, puisque c'est Dieu qui nous a appelées à lui par cette voie. Demandons à sa Bonté la grâce dont nous avons besoin pour nous et pour toutes nos sœurs, et me croyez en son saint amour, Ma très chère Sœur, votre très humble sœur etc.

P.S. Je salue avec respect M. votre Directeur, et vous prie, ma Sœur, que si vos Messieurs demandent quelques unes de nos sœurs, les prier quand on en aura promis, de se souvenir de nous donner adresse pour recevoir à Paris l'argent nécessaire pour le voyage.

---

641 A sœur Mathurine Guérin, à La Fère.

Mademoiselle s'étonne des choses qui se disent, contre toute justice et vérité, sur le compte des sœurs, et lui promet une autre réponse quand elle aura décision de M. Vincent.

Ce 15 Décembre 1659

Ma très chère Sœur,

Je suis en peine si vous avez reçu une grande réponse à votre

---

[1] Mademoiselle avait commencé la phrase au singulier : Car que peut désir (sic) une fille qui s'est donnée etc. Elle a surchargé pour mettre : les filles qui se sont etc. sans corriger peuvent désirer. Nous avons cru pouvoir faire cette modification pour la clarté du sens.

première grande lettre, et une autre presque en même temps. Je suis bien étonnée de beaucoup de choses que vous me mandez, surtout de la prétention que vous croyez que l'on ait sur l'argent de la Reine; si l'on le reçoit, qui est très justement à nos sœurs, étant très véritable qu'elles ne se sont point servies de la nourriture des pauvres pour la leur. Et si vous vous souvenez de l'humeur et coutume de notre Sr Marthe, vous n'aurez pas peine à le croire, et beaucoup à croire plusieurs choses qui se disent du même air que ce qui vous a déjà été dit. Je ne vous fais point de réponse sur tout le reste de votre dernière lettre, l'attendant de M. notre très honoré Père, que vous savez ne rien presser pour le faire plus selon la volonté de Dieu; et aussi comme il n'y a point d'établissement fait en l'hôpital, il faut donner lieu à l'ordre que Dieu y voudra donner. Nous n'avons point reçu des nouvelles de votre pays que celles que nous vous renvoyons, ni vu le garçon qui avait accoutumé de venir; il me semble que vous aviez mandé l'adresse pour vous écrire; vous le pouvez encore faire.

Monsieur Vincent et M. Portail sont toujours en l'état que vous nous avez laissés; nos sœurs en général vous saluent, et celles que vous avez spécifiées en particulier, comme je fais de tout mon cœur,

Ma Chère Sœur,

Votre très humble et très affectionnée sœur et servante

Louise de Marillac

642 _ A ma sœur Anne Hardemont, à Ussel.

Mademoiselle lui parle des avantages de la vie cachée et de la sainte indifférence. Elle lui fait espérer la visite de M. d'Horgny.

Ce 20 Décembre 1659

Ma très chère Sœur,

Madame la Duchesse de Ventadour n'est pas encore à Paris; elle séjourne quelque temps à Vigny à cause de son logis qui n'était pas en état de la loger. Je ne manquerai, Dieu aidant, de lui dire ce que vous me mander quand j'aurai l'honneur de la voir

Je loue Dieu de tout mon cœur de la disposition en laquelle vous me témoignez être, et compatis néanmoins à la peine que vous sentez pensant ne rien faire. Sachez pour tout assurer, ma chère Sœur que vous honorez l'état du Fils de Dieu lorsque, sortant du temple où il travaillait pour sa gloire, il suivit la Ste Vierge et St Joseph pour leur obéir, et par ce moyen faire la volonté de Dieu tant d'années en un office si abject que de travailler à la charpenterie, étant venu sur la terre pour y travailler pour le salut de tous les hommes. Que savez-vous, ma chère Sœur, pourquoi la Providence vous réserve, vous laissant cachée en son Fils, et néanmoins travaillant sans éclat et sans bruit au service des pauvres qui est accomplir le dessein de la divine Providence avec grande sûreté. Si vous

songez à cela, ma chère Sœur, comme je le crois, vous serez en grand repos et attendrez avec amour et confiance si Dieu veut autre chose et par ce moyen vous serez dans la sainte indifférence que nous enseigna Monsieur notre très honoré Père dimanche dernier, en la Conférence, que sa Charité nous fit, en laquelle il nous fit connaître que c'était un état angélique, puisque les anges dans le ciel, destinés au service des âmes, attendent en paix l'ordre de Dieu pour cela, leur étant indifférent d'être employés au ciel pour la gloire accidentelle des âmes bienheureuses, comme de l'être en purgatoire pour la consolation des âmes qui y souffrent, et vers les âmes sur la terre pour leur communiquer les saintes inspirations qui leur sont nécessaires pour le salut.

Peut-être, ma chère Sœur, il y a longtemps que vous ne lui avez écrit à Monsieur notre cher Père qui a moins de temps que jamais; quoiqu'il ne puisse plus sortir de St Lazare à cause de l'incommodité de ses jambes, il ne laisse d'être accablé d'affaires. Je crois que si vous lui faisiez entendre que il en serait consolé et vous pourrait faire réponse ne se souvenant plus peut-être de ce que vous lui avez mandé non plus que moi, ma chère Sœur, vous ayant, ce me semble, toujours fait réponse exactement.

Je suis dans l'espérance que vous aurez le bonheur de voir M. d'Horgny qui m'a mandé que il se donnerait la peine d'aller à Ussel, si il n'était pas trop éloigné des lieux de ces quartiers là auxquels il va faire visite. Je le souhaite de tout mon cœur et l'en ai bien prié par ma

réponse. Je ne sais si je vous ai mandé que ma Sr Mathurine Guérin est à la Fère en la place de ma Sr Marie Marthe. Je vous envoie un peu plus que votre demi cent d'images; les grandes valent plus que les petites, c'est avec celles que vous avez déjà; en tout y en a pour 2# 5, sy[1] vous n'avez que dix-sept images et non 17 feuilles doubles, et vos lunettes. J'attends à écrire à ma Sr Avoie que j'aie des nouvelles à lui mander. Je la salue de tout mon cœur, et suis de toutes deux en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, votre très humble sœur et affectionnée servante etc

643 — A sœur Mathurine Guérin, à La Fère.

Mademoiselle lui recommande l'abandon de toutes choses à la Providence. Elle n'a pu parler de ses pensionnaires à M. Vincent que ses infirmités empêchent de sortir.

Ce 23 Décembre 1659

Ma très chère Sœur,

Je crois que vous aurez reçu lettre de ce bon garçon de l'académie auquel j'adressai vos lettres un peu après votre partement, et par ce moyen des nouvelles de vos parents et amis qui me touchent comme les miens, je vous en puis assurer, comme sont vos intérêts, particulièrement celui de votre santé dont je vous prie me donner amplement des nouvelles;

[1] Sy pour ainsi

à quoi contribuera beaucoup la paix et tranquillité d'esprit que l'abandon général de toutes choses en la Providence et conduite de l'amour de la très sainte volonté de Dieu qui est une des pratiques les plus nécessaires à la perfection que je sache.

Vous aurez eu sans doute la consolation de la réponse de M. notre très honoré Père, avant que ma lettre que je vous envoyai conjointement avec celle de M. Portail vous soit rendue.

Nous avons reçu les deux écus que vous nous avez envoyés, et su que vous demandez deux lancettes que nous n'avons pas encore; pour les deux livres et l'ordre que vous devez tenir si vous n'en avez pas écrit à M. notre très honoré Père et que vous n'en ayez réponse; je crois que son intention est de différer un peu. Je ne sais si dans ma dernière lettre ne vous en aurai rien dit.

J'attends à revoir la lettre de ma Sr Julienne pour lui écrire, ayant à lui demander quelque interprétation de ce qu'elle m'avait mandé durant le séjour de ma Sr Marthe à laquelle je manderai, Dieu aidant, ce que vous désirez. Pour ce que vous m'avez mandé des pensionnaires, je vois si peu M. Vincent que je n'ai pas eu son avis; ses incommodités et continuels emplois avec la rude saison le tiennent en sa chambre. Nous avons grand besoin de prier pour sa conservation, et je crois que vous n'y manquez pas, non plus que d'aider à notre chère Sœur d'entrer dans les vraies et solides vertus, ou d'y persévérer si le bon Dieu lui a fait la grâce d'y être exercée. Je la salue de tout mon cœur, comme font toutes nos sœurs, et

vous particulièrement, à qui je suis véritablement et en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble et très affectionnée etc.

P.S. La fille de Madame de Liancourt est mariée je vous prie ?

644 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui demande les saints vœux pour quatre sœurs, et lui rappelle que le lendemain, vingt-cinquième du mois, se doit dire la messe pour toute la Compagnie.

Ce 24 Décembre 1659

Mon très honoré Père,

La venue de Notre-Seigneur produit le désir de la sortie de trois de nos sœurs d'elles-mêmes pour se donner entièrement à lui par les vœux qu'elles désirent faire, si votre Charité leur permet, demain à l'heure que vous leur donnerez, soit assistant à la sainte Messe que vous direz, soit à une autre. Les noms de nos chères sœurs : ma Sr Jeanne Gressier de Senlis, ma Sr Gabrielle de Gionge[1], et ma Sr Marie Petit de Paris ; cette

(1) Sr Gabrielle Cabaret était fille de Bernard Cabaret, seigneur de Gionge et de Fortel et de Dame Anne de Launay. Baptisée à leur paroisse de Saint-Fargeux, près Montmirail en 1634, elle fut reçue en la Compagnie des filles de la Charité, le 7 octobre 1651, et s'y distingua par ses grandes vertus qui la firent choisir pour remplir la charge d'Officière. Elle mourut au service des pauvres malades de St Germain en Laye, le 5 février 1669. M. Gicquel fit une conférence sur ses vertus.

N° 170

dernière est sur la cinquième année qu'elle est à la Compagnie. Il y a encore notre Sr Marie Prévost qui supplie aussi votre Charité lui permettre de les réitérer, ensuite de plusieurs fois qu'elle les a faits. Toutes les quatre ont l'approbation de Monsieur Portail. Toutes les anciennes supplient aussi très humblement votre Charité offrir à l'Enfant Jésus le renouvellement de la donation qu'elles lui ont faite pour toute leur vie; ma sœur Julienne a désiré que je vous la nommasse.

C'est aussi demain, mon très honoré Père, le vingt-cinquième du mois, auquel jour se doit dire la sainte Messe pour toute la Compagnie, pour les besoins et intentions que votre Charité sait. Permettez-moi, mon très honoré Père, vous dire que mon impuissance à faire aucun bien m'empêche d'avoir aucune chose agréable pour offrir à Notre-Seigneur, outre mon chétif renouvellement, sinon la privation de la seule consolation que sa bonté m'a donnée depuis 35 ans, que j'accepte pour son amour, en la manière que sa Providence l'ordonne, espérant de sa bonté et de votre charité un même secours, par voie intérieure; et je vous la demande pour l'amour de l'union du Fils de Dieu à la nature humaine, sans néanmoins perdre l'espérance de l'honneur de vous voir, quand se pourra sans danger de l'intérêt du peu de santé que Dieu vous donne. Le suppliant vous la conserver jusqu'à l'entier accomplissement de ses desseins sur votre âme, pour sa gloire et l'intérêt de plusieurs autres dont j'ai l'honneur de faire partie, étant, Monsieur mon très honoré Père, votre très humble et très obéissante fille et servante etc.

645 — A Saint Vincent.

Mademoiselle demande une Conférence et les moyens de servir plus utilement les petits Enfants.

Ce 27 Décembre 1659

Prévoyant les inconvénients à renvoyer la sœur venue de Saint Cosme avant d'avoir fait entendre à votre Charité toute cette affaire, mon très honoré Père, j'ai envoyé dès le matin une autre sœur avec prière de dire qu'elle allait aider à notre sœur à servir les pauvres jusqu'à ce que je susse ce que j'avais à répondre à la lettre qui m'avait été envoyée, et que pour cela je devais prendre vos ordres, mon très honoré Père. De crainte d'une seconde lettre, si votre Charité le juge à propos, il serait je crois besoin de prendre une résolution pour le présent et pour l'avenir, et si vous voulez que ce soit demain en une petite Conférence à l'heure que votre Charité nous l'ordonnera. Il y a longtemps que vous pensez aussi, mon très honoré Père, aux moyens de servir plus utilement les petits enfants : je supplie Notre Seigneur faire connaître sa sainte volonté comme en toute autre chose et l'exécuter fidèlement dans vos pauvres filles et servantes très humbles.

L. de Marillac

N.° 15 bis

646 — A ma sœur Charlotte Royer, à Richelieu.

Mademoiselle lui dit que Sr Étiennette est envoyée à Richelieu par M. Vincent qui lui donnera ses ordres. Elle lui pose diverses questions sur leurs emplois et lui annonce le départ de Sr Françoise Carcireux pour Narbonne.

Ce 27 Décembre 1659

Ma très chère Sœur,

Je crois que vous avez été surprise voyant arriver notre chère sœur Étiennette sans aucune lettre ; n'en soyez pas en peine, elle n'est pas allée à Richelieu sans l'ordre de M. Vincent ; cela étant, vous en devez avoir consolation, car je ne doute pas que M. d'Horgny ne vous ait fait espérer du soulagement à vos peines, causées par vos indispositions. Souffrez ma Sr Étiennette avec vous, non pour augmenter votre nombre, mais pour attendre ce qu'elle et vous deviendrez par l'ordre que vous en donnera M. notre très honoré Père. Je dis à ma Sr Perrine la même chose que à vous ainsi que je l'ai aussi mandé à ma Sr Étiennette. Ce n'est pas qu'elle ne vous puisse soulager dans votre exercice de la charité, vous la trouverez toute pleine de bonne volonté pour cela.

Mandez-moi bien en détail vos dispositions et de ma Sr Perrine ; combien pour l'ordinaire vous avez de malades, la manière dont vous les servez, si vos Dames font cuire le pot, si l'on quête et qui c'est, et si l'on donne de l'argent aux malades ? Combien aussi vous avez d'écolières,

si les grandes filles vont voir quelques jours de fête, pour entendre la lecture et les avertissements que vous donnez aux petites ?

Il est vrai, ma chère Sœur, que j'ai été par trop long temps sans vous écrire, je vous en demande pardon ; néanmoins je vous ai envoyé des lettres de votre mère, et vous ne m'avez point mandé les avoir reçues ; et puis, quand je n'ai rien à répondre à vos lettres et ne sais pas bien ce que vous faites, la mémoire ne me fournit pas assez pour n'avoir que à dire et mander des nouvelles. Néanmoins, je vous promets de me corriger, aidant Dieu. Je crois que vous avez su que ma Sr Françoise Carsivieux est allée[1], je crois, à plus de cent lieues d'ici ; elle se recommande à vos prières : je crois qu'elle sera partout une bonne servante de Notre-Seigneur.

Je vous prie de faire mes très humbles et respectueux saluts à M. votre Supérieur[2] et lui présenter aussi les très humbles reconnaissances de notre dite sœur pour toutes les obligations qu'elle a à sa charité. Il faut bien honorer ceux que Dieu nous donne pour nous aider à aller à lui, mais particulièrement en suivant leurs saints avis ; c'est à quoi, je crois, vous ne manquez pas. Je loue la bonté de Dieu des grâces qu'elle vous fait et suis en l'amour de son Fils né en l'étable pour notre amour,

Ma chère Sœur,

Votre très humble et très affectionnée sœur et servante

Louise de Marillac

---

(1) A Narbonne
(2) Le Supérieur des missionnaires établis à Richelieu.

647 — Aux sœurs Geneviève Doinnel et Marie Marthe,
Servante des Pauvres Malades à Chantilly.

Mademoiselle se réjouit de l'union de leurs cœurs et les invite à demander à la crèche l'esprit de la Sainte Enfance.

Ce 28 Décembre 1659

Mes très chères Sœurs,

J'ai reçu une très grande consolation en votre lettre y voyant, ce me semble, l'union de vos cœurs et la consolation de vos esprits; cela me fait croire que notre bon Dieu est content de vous, car le moyen de vivre en paix si vous vous aperceviez de ne pas faire la volonté de Dieu ni sans être exacte à la pratique de vos règles, en la manière que vous savez.

Je loue Dieu de tout mon cœur de la grâce que sa Bonté fait à M. Pesset de lui donner tant de charité pour les pauvres malades; ses peines attirent cette bénédiction pour les avoir empêchés de l'extrême nécessité dans leurs besoins. Je vous prie, ma sœur Geneviève, de le saluer de ma part avec le très humble respect que je lui dois. Ce nous aurait été un secours en nos besoins si nous eussions reçu bientôt le reste de ce qui nous est dû; il faut attendre cela de la divine Providence.

Je crois que si le bas dont vous me parlez n'est fait, il le sera bientôt; je ne manquerai pas de m'en informer et de vous le renvoyer.

Vous m'invitez à me trouver à la crèche pour vous y trouver près du petit Jésus et sa sainte Mère ; de la sorte que vous m'en parlez, je vous y crois bien amoureusement, et pour y être avec nos sœurs, et moi très peu, n'y allant qu'au retour de la sainte Messe. Je vous dirai que cette année elle est dans la petite grotte, aux pieds de Jésus crucifié, dans une grande niche qui nous semble mieux représenter Bethléem que les autres années. Ce sera de lui, mes chères Sœurs, que vous apprendrez les moyens de pratiquer les solides vertus que sa sainte humanité y exerce dès sa venue ; c'est de son enfance que vous obtiendrez tout ce que vous avez besoin pour vous rendre vraies chrétiennes et parfaites filles de la Charité, lui demandant son esprit comme il vous l'a donné au saint Baptême, avec cette différence en vous que vous n'aviez pas l'usage de raison pour agir selon ce précieux don : mais maintenant, mes chères Sœurs, si vous obtenez de notre Sauveur ce nouveau don, oh ! que vous aurez de force pour travailler à la perfection qu'il vous demande. Je supplie son très saint amour vous faire cette grâce, étant en ce même amour,

Mes très chères Sœurs,

Votre très humble et très affectionnée sœur et servante

Louise de Marillac

648 — A sœur Jeanne de la Croix, à Châteaudun.

Mademoiselle lui donne des nouvelles de la Compagnie; lui demande ses intentions pour une affaire d'intérêt, et lui envoie les images bénites de l'année.

Ma très chère Sœur,

Il me semble que nous sommes trop long temps sans nous donner nouvelles l'une de l'autre et je pense que c'est même sujet qui nous empêche; il est vrai que depuis Pâques j'ai eu plus d'affaires, et ma Sr Mathurine m'a manqué pour l'écriture par ses infirmités; et puis il a été jugé à propos de l'envoyer à la Fère, en la place de ma Sr Marie Marthe qui est allée à Cahors trouver nos deux autres sœurs. Vous voyez bien, ma chère Sœur, que mon cœur ni ma volonté ne m'a pas manqué et ne manquera jamais, Dieu aidant, de souvenir et d'affection étant si étroitement unies ensemble en l'amour de notre cher Jésus.

Je crois vous avoir mandé que Messieurs de la Mission vous avertissaient que les personnes qui vous doivent ne tiennent compte de payer, et croient qu'il faudra agir par les voies de la justice; mais il faut votre consentement, mandez-moi je vous prie quelle réponse l'on fera. Voilà vos images et sentences de l'année que M. notre très honoré Père a bénites pour vous envoyer à toutes. Nous sommes dans la douleur de ne le point voir à cause de son mal de jambe qui l'empêche de se soutenir-

que avec grande peine. Nous avons grand sujet de redoubler nos prières pour sa conservation. Monsieur Portail se porte beaucoup mieux que l'année passée. Toutes nos sœurs vous saluent toutes trois, comme je fais en l'amour de Notre Seigneur Jésus auquel je suis, ma chère Sœur, votre très humble et très affectionnée sœur et servante etc.

P. S. Mandez-moi amplement des nouvelles de votre Hôtel-Dieu et de nos sœurs.

---

649 — A Saint Vincent.

Mademoiselle s'excuse de la liberté qu'elle a prise de lui envoyer un Jésus entouré d'épines pour le consoler dans ses souffrances. Elle s'inquiète de sa santé et lui conseille quelques remèdes.

Ce 4 Janvier 1660

Mon très honoré Père,

Permettez-moi en cette nouvelle année saluer très humblement votre Charité et vous demander par ce moyen votre sainte bénédiction pour aide à être fidèle à Dieu, tant qu'il plaira à sa bonté me laisser sur la terre. Je vous supplie aussi très humblement, mon très honoré Père, prendre la peine me mander la personne sur qui vous avez jeté les yeux pour exécuteur du testament que désire faire la dame que je vous ai mandé; je crains qu'elle vienne sans que j'aie moyen lui donner

cette satisfaction.

Je vous demande très humblement pardon, mon très honoré Père, de la liberté que j'ai prise de vous envoyer ce Jésus environné d'épines. La seule pensée que je croyais votre chère personne dans des douleurs universelles me donna celle que rien ne les pouvait adoucir que cet exemple et une médaille que la bonne Dlle qui a été céans malade m'a envoyée avec des chapelets à son retour de Notre-Dame de Liesse.

Permettez-moi pour l'amour de Dieu de vous demander des nouvelles de votre santé, si l'enflure de vos jambes ne monte point ? si les douleurs ne diminuent,^ et si vous n'avez point du tout de fièvre ? Je ne me puis empêcher dans la confiance de fille vers son très honoré Père de lui dire que je crois absolument nécessaire de vous beaucoup purger, mais doucement pour suppléer au défaut de la nature qui empêche les sueurs, étant aussi très dangereux les provoquer par artifice, et nécessaire de vous nourrir en malade pour le soir, excepté le pain et le vin; mais les herbes sont de mauvais suc pour faire de bon sang. La poudre de Cornachin 18 ou 21 grains seulement, de fois à autre, est bien bonne aux enfants et personnes âgées et n'émeut nullement les humeurs et tire les eaux sans trop dessécher. Il me semble que l'expérience que j'ai de ce remède me donne hardiesse à le proposer, avec la croyance que vous n'en userez pas sans avis. Je voudrais bien savoir de vos nouvelles telles qu'elles sont; il me semble que Notre-Seigneur m'a mise en état de porter tout avec assez de paix, et je le dois puisque j'ai l'honneur d'être, mon très honoré Père, votre très humble

^ point

très obéissante et très obligée fille et servante etc.

---

650 — A ma sœur Mathurine Guérin, à La Fère.

Mademoiselle lui donne des nouvelles de M. Vincent et de M. Portail. User de grande prudence avec les soldats convalescents. Faire le bien pour Dieu seul. — Relire les lettres des Supérieurs.

Ma très chère Sœur,

Je supplie notre unique objet d'amour, Jésus venu en ce monde, vous être à force et consolation, en ce commencement de nouvelle année. Vous avez bien jugé, ma chère Sœur, que j'attendais l'avis de M. notre très honoré Père à faire entière réponse à votre chère dernière lettre; elle est encore à sa chambre, quoique j'en aie retenu un extrait, crainte qu'elle ne fût égarée, pour lui communiquer encore, y ayant ce me semble quelques points que je ne voulais pas vous résoudre, me semblant importants. Je ne vous en dis rien en celle-ci, car soit par lui, ou par M. Portail, je crois que vous n'êtes en doute de rien que j'aie vu; je crains pourtant que la manière de cathésire de ma Sr Julienne n'ait pas été bien entendue.

Nous sommes en la même peine de l'année passée de ne point voir notre cher Père à cause des incommodités de sa jambe; et Dieu veuille qu'elle puisse avoir encore du soulagement! Et pour M. Portail, est grand seigneur qui le voit; il a un certain ermitage au bout de leur clos

d'où il ne bouge et ne vient que très peu pour les confessions.

Je ne manquerai pas, ma chère Sœur, d'envoyer vos lettres et petits présents, et peut-être y ajouter. Vous me mettez un peu en peine pour votre indisposition; mandez-moi je vous prie ce qui en est et ce que vous faites pour le service de votre hôpital et pauvres malades de la ville.

Vous n'eussiez pas pu donner un autre sens à ce qui vous a été dit de ce que doit la Reine; et il est vrai que ne connaissant entièrement la fidélité de la manière d'agir de notre chère sœur Marthe, ils ne peuvent pas voir clairement cette affaire. Il faut tout laisser dans la conduite de la divine Providence.

Nous avons eu l'honneur de voir, la veille des Rois, Mme la duchesse de Ventadour et ce, la veille des Rois quand elle ne vous a point trouvée, elle m'a dit avoir regret que vous ne lui aviez été donnée pour envoyer à Sainte Marie, à la place des deux dernières envoyées qui sont revenues par son ordre. À ce mot, je reçois votre chère lettre et je reprends ce ce que je vous ai déjà mandé touchant le catéchisme. Si le temps est venu que ce que les filles de la Charité font il y a long temps à la sourdine éclate, ^que Dieu veuille son saint nom en soit béni. Je crois que peut être M. Portail vous en aura écrit selon ce qu'il m'en a dit. Je vous remercie de tout mon cœur des présents que votre bon cœur nous a envoyés, encore que ce ne fût qu'en souhait, car nous ne les avons pas encore. Nous en userons en la manière que vous nous le mandez. Pour ce qui est des soldats convalescents, je crois, ma chère Sœur, que vous feriez bien si vous les laissiez en quelque petit -

^que Dieu veuille

coin de vos salles ou autre lieu, avec une porte de sauve ; vous savez l'importance et la défense que les règles font de se tenir avec les hommes.

Nous avons grand sujet de louer Dieu des grâces qu'il fait à la Compagnie ; il s'est converti, cet été, deux ou trois hérétiques à St Denis, Dieu le sait, il suffit pour ce quartier là. Notre Seigneur défendait toujours à ses apôtres de dire ce qu'il faisait. Que ferons-nous, ma très chère Sœur pour vous témoigner nos reconnaissances vers vos chères sœurs, si non vous assurer de l'affection de tous les nôtres.

Nous vous envoyons les images et sentences que la Providence nous a fait fidèlement tirer ; je vous prie, ma chère Sœur, l'agréer et vouloir avoir le soin de lire nos chères lettres[1] pour recevoir par ce moyen l'esprit de Jésus-Christ sans lequel tout ce que nous disons et faisons n'est que cymbales sonnantes.

Vous me faites grand plaisir de me donner souvent de vos nouvelles, car je tiens de vous[1] tout ce que ma Sr Mathurine me mande, à la réserve de ce que les règles permettent d'écrire aux sœurs, à la Supérieure ou au Supérieur que je dois dire premier sans le communiquer à la Sœur Servante.

J'ai pris médecine, suis un peu pressée ce qui me fait finir plus tôt que je ne voudrais. Vous assurant que je suis de tout mon cœur,

(1) Mademoiselle déjà très malade a évidemment omis une partie de sa pensée qu'on peut traduire ainsi : Je tiens de vous (dire que je fais part à nos Sœurs de) tout ce que ma Sr Mathurine me mande, à la réserve de ce que les règles permettent (aux sœurs d'écrire) au Supérieur et à la Supérieure sans le communiquer à la Sr Servante, que je dois (lire) premier.

plein d'affection, ainsi que Notre-Seigneur sait, et en son très saint amour, Mes Chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée, etc.

P. S. — Vous savez que je ne puis relire mes lettres, excusez les fautes

---

651 — A sœur Marguerite Chétif
Servante des Pauvres Malades à Arras.

Mademoiselle lui parle des accroissements de la Compagnie et de l'état de santé de M. Vincent; l'informe de la Confrérie de la Charité, et lui rappelle les qualités nécessaires aux postulantes.

Ce 10 Janvier 1660

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous aurez reçu présentement ma dernière de la fin du mois de Décembre, par laquelle je me plaignais de moi-même d'avoir été si longtemps sans me donner la consolation de vous écrire. Je vois par votre chère lettre que vous ne m'attribuez pas la faute, mais à mes infirmités. Je vous dirai que encore que je n'ai été arrêtée au lit que (peu de temps) néanmoins mes petites infirmités ayant souvent excité ma paresse m'empêchent de m'acquitter de mes devoirs; et puis, mes chères Sœurs, les affaires de la Compagnie augmentent toujours, ayant fait cet été, trois ou quatre établissements, comme je vous ai mandé. Dieu soit béni de

tion, et donne la force et la générosité à la Compagnie de se maintenir dans l'esprit premier que Jésus y a mis par le sien et ses saintes maximes. Donnons-nous à Dieu souvent pour obtenir de sa bonté cette générosité pour la gloire de ses desseins sur la Compagnie.

Mandez-moi je vous prie, ma chère Soeur, si vous avez reçu un livre fait par Monsieur notre Curé dit: la Paroissienne Charitable, avec un quarteron de gomme gutte ainsi que vous me l'avez mandé.

Je vous ai mandé aussi quelque reconnaissance de Monsieur notre très Honoré Père pour quelque chose que vous m'avez mandé lui dire. Redoublez je vous prie, mes chères Soeurs, vos prières pour sa conservation, ses maux de jambe l'ont arrêté à sa chambre depuis un mois, en sorte que nous ne le voyons plus, et les visites et les affaires s'augmentent si fort que, difficilement pouvons-nous avoir réponse quand nous lui écrivons. Voyons en quel état il plaît à la divine Providence que nous soyons, son bon plaisir soit à jamais accompli. Donnez-moi s'il vous plaît de vos nouvelles et de l'état de votre charité; si les Dames la gouvernent comme à Paris; s'il y a des officières, et si elles changent à leur tour, c'est une chose nécessaire et sans laquelle il est bien difficile que la Compagnie des Dames, et leur exercice subsistant.

Mandez-moi aussi je vous prie si elles font cuire le pot; si elles quêtent et font les exercices des Dames de ces quartiers? Vous

aurez trouvé dans le livre que je vous ai envoyé le règlement de St Laurent.

Je vous prie, ma chère Sœur, me mander quand vous aurez besoin d'argent, car je n'entends pas que vous manquiez à vous nourrir et vêtir, comme si vous étiez à la maison. Vous ne trouvez (donc) point de filles qui aient envie de se donner en la Compagnie pour le service de Notre-Seigneur en la personne des pauvres? vous savez bien que nous en avons de plus loin, mais qu'il faut des esprits bien faits et qui désirent la perfection des véritables chrétiens, qui veuillent mourir à elles-mêmes par la mortification et le véritable renoncement déjà fait au saint baptême pour que l'esprit de Jésus-Christ soit établi en elles, et leur donne la fermeté de la persévérance à cette manière de vie toute spirituelle, quoique ce soit par de continuelles actions extérieures qui paraissent basses et ravalées aux yeux du monde, mais grandes devant Dieu et ses Anges.

Je vous supplie, ma chère Sœur, de saluer Melle des Lions de ma part, l'assurant de notre très respectueuse affection et service. Nous avons pris la liberté de lui tirer une de nos sentences et images que je vous prie lui présenter, avec excuse qu'elle n'est pas assez belle. Recevez aussi je vous prie, mes chères Sœurs, celles que la divine Providence vous a fait tirer, et me croyez d'un cœur tout renouvelé de dilection pour vous, en l'amour du petit Jésus commençant à répandre son précieux sang en la Crèche, Mes Très Chères Sœurs, Votre, etc...

No 209

P. S. Toutes nos sœurs vous saluent en l'amour du petit Jésus, mon très honoré Père et M. Portail qui se portent bien Dieu merci, se souviennent souvent de vous avec vénération.

---

652 _ A ma sœur Laurence du Bois, à Bernay.

Mademoiselle lui demande des nouvelles d'une sœur gravement malade.

Le 12 janvier 1660.

Ma Très Chère Sœur,

Je supplie Notre Seigneur être votre force et consolation si il vous a séparée de notre chère sœur; que si sa volonté nous l'a encore laissée, je vous prie la saluer de notre part à toutes, et l'assurer que toute la Communauté a prié pour elle, à ce qu'elle soit en état de paraître au grand jugement, si Dieu l'appelle, en état de pouvoir participer éternellement aux mérites de la mort de Jésus, crucifié pour son salut et (celui) de tous les hommes. Assurez-la aussi de la persévérance de sa sœur, et qu'elle fait bien, Dieu merci.

Je ne vous saurais rien envoyer que je ne sache une voie. Je suis bien fâchée de ma lourdise qui a empêché que vous n'ayez reçu la lettre que je vous envoyais, par laquelle je vous priais de faire ici un petit voyage, cela vous aurait empêchée de hasarder votre paquet

que nous n'avons pas reçu; vos deux lettres étant venues ensemble par la poste, et ils disent que jamais ils ne se chargent de rien. Informez-vous de celui à qui vous l'avez baillé, et vous mandez son nom, son emploi, et si il y a moyen, sa demeure, tant à Paris que en son pays.

Voilà vos sentences et images bénites de Monsieur notre très honoré Père, qui est fort incommodé de ses jambes; je le recommande à vos prières. Monsieur Portail se porte assez bien grâces à Dieu. Nous avons trois de nos soeurs malades, l'une ma Sr Antoinette de St Etienne, ma soeur Marie de l'hôtel-Dieu et une soeur nouvelle qui ce soir a reçu l'Extrême Onction. Nous nous recommandons toutes à vos prières, et je suis en l'amour de Notre-Seigneur, Ma chère soeur, Votre très humble et très affectionnée, etc..

P. S. Donnez-nous, je vous prie, le plus tôt que vous pourrez des nouvelles de notre chère soeur.

---

653 _ A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle lui parle de lettres et de papier égarés. Elle recommande à ses prières la conservation de M. Vincent.

Le 13 Janvier 1660

Monsieur,

Le bien que Monsieur Ratier m'a fait espérer de nos nouvelles

envoyées m'a été à grande consolation et m'a donné la liberté de vous écrire, avec la confiance que j'ai que votre charité ne le trouvera mauvais. Si les lettres que je me donnai l'honneur de vous écrire par elles n'ont point été retrouvées j'ai grand sujet, Monsieur, de vous assurer que je n'avais pas manqué à ce devoir. J'ai prié Monsieur Ratier, par ma dernière, de me donner avis si je devais encore prendre la liberté d'écrire à Monseigneur d'Angers, au cas que cette perte fut arrivée. Il y avait aussi une lettre pour Mrs les Administrateurs et les Règles et Avis des Pratiques de nos sœurs. C'est une grande peine que pas une n'ait la facilité d'écrire.

Permettez-moi, Monsieur, recommander à vos prières la conservation de Monsieur Vincent qui est arrêté à sa chambre depuis un mois par l'augmentation des douleurs et faiblesse de ses jambes, quoiqu'il ne laisse pas d'agir autant ou plus que jamais pour le prochain, et de me dire en l'amour de Notre-Seigneur,

Monsieur,

Votre très humble, très obéissante et très obligée fille et servante, etc..

N° 410

654 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui dit que Madame de Glou le prie de lui indiquer un exécuteur testamentaire. Elle lui parle d'une mission et de la peine d'une Soeur.

Ce 16 Janvier 1660.

Mon Très Honoré Père,

C'est Madame de Glou, qui de son propre mouvement, ou plutôt inspirée de Dieu, a fait supplier votre charité lui nommer une personne propre pour exécuteur testamentaire ; et la même qui vous a mandé ce soir qu'elle croit que la mission que M. de Blancpignon doit faire à Pâques, sur l'Evêché de Chartres, est à Marché-froid pourvu qu'il ne l'oublie pas. Ma soeur Nicolle Harant m'a mandé, comme d'un esprit tout lassé, qu'elles ne pouvaient plus subsister sans secours, et voulait écrire à votre charité, mon très Honoré Père, pour la supplier leur en donner, mandant à ces Messieurs les rappeler pour ce sujet, croyant qu'ils ne l'accorderont jamais. Que plaît il à votre charité que je lui mande au cas que vous ne preniez point la peine lui faire écrire ? Je crois que la continuation de ce froid augmente vos douleurs qui honorent celles de Notre-Seigneur, en l'amour duquel je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante et obligée fille et servante, etc...

N° 94.

655 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui expose les craintes que lui inspire l'avenir de la Compagnie qui ne tarderait pas à déchoir si elle quittait la vie pauvre, simple et humble.

Janvier 1660.

Mon Très Honoré Père,

Je sens de temps en temps fortement la douleur de l'état auquel votre charité vous a mis, et la peine de la privation de l'honneur de vous parler, craignant que ma lâcheté et mon amour-propre et les autres dangers de mon salut n'en prennent avantage, étant toujours la même. Faisant réflexion sur l'état présent de la Compagnie, je m'inquiète aussi de ne pouvoir plus vous en parler, appréhendant vous donner peine de lire; néanmoins il me semble nécessaire, mon très honoré Père, vous en dire ma pensée qui est dans la crainte qu'elle ne déchoie en plusieurs manières: premièrement je me suis aperçue que en plusieurs paroisses, les Dames commencent à avoir de la défiance d'elles, [1] quoique je pense être assurée que je n'en connais pas une qui en donne un véritable sujet, si ce n'est celles qui, par le zèle du soulagement des pauvres reçoivent des aumônes des Dames pour les

(1) des filles de la Charité.

distribuer, et ne s'assujettissent pas à en parler aux officières qui s'en offensent.

Il paraît que nos Sœurs ne soient ni tant estimées, ni tant aimées, étant traitées plus rudement, et y ayant des endroits où l'on prend bien plus près garde à elles par défiance; et en quelques-uns auxquels l'on a défendu en pleine assemblée de leur rien donner, et même au boucher qui fournit la viande des pauvres. Ce n'est pas qu'ils (elles) en eussent chose considérable, mais quelque peu que ce fut, cela leur aidait.

Cela m'a fait penser, mon très honoré Père, à la nécessité qu'il y a que les règles obligent toujours à la vie pauvre, simple et humble, crainte que s'établissant en une manière de vie qui requerrait plus grande dépense, et ayant des pratiques attirantes à l'éclat et clôture en partie, cela obligerait à rechercher les moyens de subsister en cette manière, comme serait faire un corps très intérieur et sans action, faire logement pour se séparer des allantes et mal vêtues; à cause, se disent quelques-unes, que ce tortillon, ce nom de sœur, ne porte point d'autorité, mais attire mépris. Et je sais que non-seulement les filles, mais d'autres qui seraient obligées pour honorer le dessein de Dieu au sujet du service spirituel et corporel des pauvres malades, qui ont grande disposition à cette manière tant dangereuse, pour la continuation de l'œuvre de Dieu, laquelle, mon très honoré Père, votre charité

a soutenu avec tant de fermeté contre toutes les oppositions.

Je suis très fâchée de vous donner ce déplaisir, si votre charité voit que Dieu veuille autre chose que ce qui s'est fait jusqu'à présent, au nom de Notre-Seigneur, que ce soit elle qui l'ordonne et le déclare, je serai toujours la même, sans réplique, après avoir pris la liberté comme je fais, de dire les raisons qui se présentent à mon esprit, n'osant dire que ce soient les pensées que Dieu me donne, à cause de mes infidélités. Si je ne m'explique pas bien, et que votre charité me veuille faire entendre, par Monsieur Alméras, ou autre que vous jugerez plus à propos, il me fera peut-être mieux entendre.

Permettez-moi, mon très Honoré Père, de vous demander des nouvelles de vos indispositions que je crois que vous pourriez soulager, si vous vous laissiez traiter comme votre charité ordonnerait de traiter un autre. Je pense vous avoir déjà parlé du contenu de cette lettre à la réserve de quelques circonstances; je vous demande très humblement pardon de mes redites si cela est, et l'espère de votre bonté puisque je suis,

Mon Très Honoré Père,

Votre très humble très obéissante et très obligée Fille et Servante, etc...

N° 22.

656 — A ma sœur Jeanne de la Croix, Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Châteaudun.

De l'esprit intérieur dans les œuvres extérieures.

Ce 2 Février 1660.

Ma Très Chère Sœur,

Je ne doute pas que vous n'ayez beaucoup d'affaires, ni aussi que vous n'ayez grand soin d'aider à nos sœurs à travailler à leur perfection; donnez m'en toujours, je vous supplie, des nouvelles. Surtout, si en travaillant au service extérieur leur intérieur s'occupe aux occasions de travailler pour l'amour de Notre-Seigneur, à veiller sur elles-mêmes pour surmonter et doupter leurs passions; refusant aux sens ce qui les peut faire offenser Dieu, ou donner sujet de pratique de mortification. Sans cela, ma chère sœur, vous savez que les actions extérieures, quoique ce soit pour le service des pauvres, ne peuvent pas beaucoup plaire à Dieu, ni nous mériter récompense, n'étant pas unies avec celles de Notre-Seigneur qui travaillait toujours en la vue de Dieu, son Père. Vous êtes bien dans cette pratique, ma chère sœur, et aussi expérimentez-vous la paix de l'âme ainsi appuyée sur son Bien-Aimé.

Mandez-moi, je vous prie, ce que vous savez de nos Sœurs

de Parise; j'attends le retour de Monsieur le Prieur à leur écrire. Faites savoir, s'il vous plait, à ma sœur Toussainte que je m'attends qu'elle m'écrira plus souvent qu'elle n'a fait.

Je n'ai point entendu parler de la dame de votre ville, c'est pourquoi je ne crois pas qu'elle revienne ici. Si vous voulez encore écrire au Mans, vous le pouvez; si je puis apprendre quelque chose des Messieurs du Mans, avant que ma lettre parte, je vous le manderai. Je me recommande aux prières de nos chères sœurs et suis en l'amour de Jésus Crucifié,

Ma Chère Sœur,

Votre très humble Sœur et très affectionnée Servante, etc...

P. S. — Redoublez vos prières pour Monsieur notre très honoré Père, qui est si incommodé de ses jambes qu'il ne peut marcher, non pas même dire la sainte Messe que rarement, à cause de leur faiblesse. Remerciez Notre-Seigneur de ce qu'il a plu à sa bonté conserver M. Estienne, du naufrage que l'on a cru 15 jours durant, étant sur la mer pour Madagascar; ils sont tous en voie: Dieu les conserve par sa miséricorde.

N.° 292

Supplément.

Nota :

Les lettres contenues dans ce supplément sont les lettres qui, pour une cause ou pour l'autre, n'ont pu être classées à leur date respective avant l'autographie de celles qui précèdent. Pour cette raison, leur N.° d'ordre, au lieu de continuer en suivant, indique la place qu'elles auraient dû occuper ; mais elles portent à près de 690 le chiffre total des lettres de Louise de Marillac, venues à notre connaissance jusqu'à présent.

---

58 bis — A ma sœur Elisabeth Martin, l'une des Sœurs de la Charité, servant les pauvres malades à Angers.

Mademoiselle s'intéresse à l'état de sa santé, et lui dit d'encourager ses compagnes à la persévérance et à la cordialité.

1er Août 1641

Ma Très Chère Sœur,

Dieu soit béni de votre santé meilleure; conservez-vous pour son saint Amour et pensez que un des moyens est de vous réjouir, vous conformant entièrement à la très sainte volonté de Dieu, sans vous inquiéter de quoi que ce soit; dites bien simplement les choses dont vous avez besoin et n'ayez point de peine de voir que vos incommodités vous rendent inutile, puisqu'il n'y a que vous qui ayez cette pensée.

J'ai bien eu de la consolation de parler au bon Monsieur Avril. Je supplie notre bon Dieu continuer les grâces qu'il vous fait à toutes; je vous prie de bien encourager nos sœurs à la persévérance et surtout à une grande et cordiale paix ensemble.

Je vous remercie, ma chère sœur, de la belle cuiller toute d'or[1] que vous m'avez envoyée; je m'en sers de bon cœur. Assurez-

(1) Il s'agit sans doute d'une cuiller en cuivre; c'était un luxe encore tout nouveau, à part l'argenterie, on n'usait que de cuiller en buis.

Autogr. Metz St-Nicolas

vous toujours de mon amitié, en l'amour de notre bon Jésus Crucifié, que vous savez être l'union de nos cœurs; ce qui me fait souvent être auprès de vous; priez le bien pour moi, ma chère sœur; prenez l'ordre de Monsieur l'abbé comme vous vous devez conduire à l'égard de ce que vous me proposez de ma sœur Magdeleine et la suivez amoureusement. Je vous souhaite de tout mon cœur la perfection du saint amour auquel je suis, Ma Très Chère Sœur, Votre humble sœur et servante, etc.

---

56 bis — A M. l'abbé de Vaux.

Au sujet d'une Sœur Servante pour Angers

Ce mercredi (1642)

Monsieur,

Je n'ai plus la lettre de nos sœurs que je donnai charge dès hier, de porter chez vous. Me semble être nécessaire, en quelque état que ce soit notre bonne sœur malade, qu'elle en regarde (1) une pour tenir sa place. Je vous supplie très humblement, Monsieur, de croire que

---

(1) choisisse.

Aut. Metz St-Nicolas.

ce que j'ai laissé le nom en blanc, c'est sans aucune déférence cérémonieuse, mais par la seule pensée qu'il fallait que je fisse ainsi pour agir selon la volonté de Dieu, et que je crois que quand Monsieur Vincent serait ici il ferait la même chose. J'ai bien eu la pensée de ma Sr Cécile, et ma Sr Magdeleine, mais pour nommer l'une ou l'autre, il faut en avoir la connaissance telle que Dieu vous l'a donnée depuis qu'elles ont l'honneur d'être en votre conduite. Vous verrez, Monsieur, que je ne leur propose la dite sœur que pour un temps, à cause que j'ai eu pensée que Monsieur Vincent pourra peut-être y envoyer une de celles qui sont à Richelieu qui est une des plus anciennes et plus capable de la troupe. Mais, il faut attendre son retour qui ne sera que la semaine prochaine; et puis, je ne suis pas assurée que cela se fasse promptement.

Je reçus hier encore, nouvelle de l'extrémité de sa maladie, je dis de notre sœur, c'est ce qui me confirme en la pensée que je vous ai dite ci-dessus; néanmoins, si la Providence permet votre retour, j'aurais grande consolation, et serait bien plus à propos que votre charité leur donnât cet ordre de sa bouche.

Les Messieurs ne me mandent point que l'absence de notre sœur donne de trouble au service des pauvres, ce qui me fait croire que douze ou quinze jours ne leur préjudicieraient pas. Oh! mon Dieu, Monsieur, que votre charitable humilité me fait grande honte!... je serais bien aise que vous usassiez d'autre sorte avec moi

Autogr. Metz St Nicolas

qui, par la grâce de Dieu, sais une bonne partie des dispositions que sa bonté a données à votre âme dont il soit glorifié à jamais.

C'est en son saint Amour que je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante, etc...

---

70 bis — A ma sœur (Madeleine,) à Angers.

Moyens pour conserver la charité mutuelle, etc.

(1642)

Ma Chère Sœur,

Êtes-vous bien courageuse ? Faites-vous comme le bon pasteur qui hasarde sa vie pour le bien et la conservation des ouailles qui lui sont données en charge ? Et je le crois ; car si bien n'avons-nous toujours des occasions d'exposer nos vies, nous n'en manquons où il est nécessaire d'exposer nos volontés, pour nous accommoder à celles d'autrui, de rompre nos habitudes et inclinations, pour servir d'exemple à nos sœurs ; et de surmonter nos passions, pour ne pas émouvoir celles des autres. C'est ainsi, ma chère sœur, que nous sommes obligées de faire, pour maintenir la cordialité, pour exercer le support, pour être dans l'étroite union de la vraie charité de Jésus crucifié, que je supplie Dieu nous donner. Dites bien à ma sœur Marie Marthe, que j'espère qu'elle le sera de

nom et d'effet, puisque s'appelant Marie, elle doit être dans une grande pureté, douceur et modestie, prête à contenter tout le monde, et son nom de Marthe l'oblige à une grande exactitude de sa Règle en toutes ses appartenances. Pour ma sœur Cécile, oh! qu'elle doit être paisible et douce pour, imitant sa sainte marraine, chanter suavement les louanges de Dieu! Et notre chère sœur Brigitte doit aimer la stabilité de la peine dans la persévérance et l'accomplissement des desseins de Dieu sur elle. Et pour ma sœur Françoise, j'espère que Dieu lui fera la grâce que la force de son esprit supplée à la faiblesse et à la petitesse de son corps; mais ma chère sœur, dites-lui que pour cela il lui faut un grand courage: je souhaite de tout mon cœur qu'il ne lui soit demeuré nul reliquat de sa maladie et qu'elle soit bien gaie. Que fait notre bonne sœur Catherine? les roues et les feux du grand travail ne l'épouvantent-ils pas? A-t-elle assez d'amour de Dieu comme sa chère marraine, pour résister à tout? Dites-lui qu'il ne tiendra qu'à elle, et que le même cher époux a autant de grâces et d'amour à lui donner, qu'il en a donné à cette grande sainte Catherine, pourvu qu'elle lui soit aussi fidèle. Je dis le même à notre sœur Barbe, à laquelle je souhaite la sainte persévérance et augmentation de perfection comme à vous toutes, mes chères Sœurs. Souvenez-vous toujours des besoins de toute la Compagnie, qui a besoin du secours de vos prières, et particulièrement du mérite que Dieu donne aux actions pour le service des pauvres, etc...

Manus. de Sr Margte Chétif N.° 8

104 bis — Aux Sœurs d'Angers.

Avis pour le service des pauvres et l'union entr'elles.

26 Juillet (1644)

Mes Très Chères Sœurs,

Je ne puis plus vous céler la douleur de mon cœur causée par la connaissance que l'on m'a donnée qu'il y a beaucoup de choses à désirer en vous. Et quoi, mes pauvres sœurs, faut-il que notre ennemi prévale sur vous ? où est l'esprit de ferveur, qui vous animait au commencement de notre établissement à Angers, qui vous donnait une si grande estime de Messieurs vos directeurs: que leurs avis étaient des arrêts, ne manquant jamais à les suivre avec le respect et estime que vous deviez. N'est-il pas contre toute raison, si vous trouviez quelque chose qui s'opposât à leur conseil et ordonnance ? je dis tant des Supérieurs spirituels que temporels. Où est la douceur et charité que vous deviez si chèrement conserver pour nos chers maîtres les pauvres malades ? Si nous nous éloignons tant soit peu de la pensée qu'ils sont les membres de Jésus-Christ, infailliblement ce nous sera un sujet de diminuer en nous ses belles vertus.

Serait-il possible que quelque attache aux créatures nous

Autog. com. par M. J. Bouisson

mit en danger de perdre ce cher trésor de notre vocation ! Prenez-y bien garde mes chères sœurs, ce danger là est nuisible, comme aussi ne s'aperçoit-on pas des vanités qu'il peut y avoir sous ces pauvres habits et viles coiffures si l'on n'y prend garde, sous apparence de propreté et netteté l'on fait de grandes fautes en ce sujet. Je ne veux pas croire que pas une de vous, mes Très Chères Sœurs, donniez sujet à aucune pensée contraire à votre sainte vocation, ni que, en ce sujet, vous osiez penser d'aimer à parler aux personnes qui pourraient nuire à la pureté de l'amour que vous devez avoir pour Dieu, qui est jaloux des âmes qu'il appelle à son saint service ! Que si quelques-unes avaient quelques petites atteintes de cette passion, ô mes très chères sœurs, ne laissez pas croupir cette vipère dans votre sein, découvrez les pensées de votre cœur à la personne que Dieu vous a donnée pour directeur qui est celui que M. l'abbé de Vaux vous a donné, Dieu ne manquera pas à vous donner la satisfaction et aide qui vous sera nécessaire en ce sujet.

Renouvelez-vous donc, mes chères sœurs, en vos premières ferveurs, et concevez par là véritable désir de plaire à Dieu ; vous souvenant qu'il vous a conduites par sa Providence au lieu où vous êtes, et unies ensemble pour vous aider l'une l'autre à vous perfectionner. Mais pour accomplir son divin dessein, duquel notre salut dépend ; il nous faut avoir une grande union ensemble qui fera que vous aurez un grand support l'une de l'autre, c'est-à-dire que

Autog. com. par M. J. Bouisson

vous ne trouverez rien à contredire lorsqu'il vous sera donné avertissement de vos fautes ou de ce que vous devez faire. Et aussi quand vous verrez en l'une ou en l'autre quelque défaut vous l'excuserez. Mon Dieu, mes chères sœurs, que cela est raisonnable, puisque nous fesons souvent de pareilles fautes, qu'il nous est bien nécessaire que nous soyons excusées. Si notre sœur est vive, si elle est un peu chagrine, si trop prompte, si trop lente, que voulez-vous qu'elle y fasse, c'est son naturel. Et quoique souvent elle s'efforce à se surmonter, néanmoins, elle ne peut pas empêcher que les inclinations en paraissent souvent. Et une sœur qui la doit aimer comme elle-même, se devra-t-elle fâcher, la rudoyer, lui en faire pire mine ? O mes Sœurs, qu'il faut bien s'en garder, mais ne pas faire semblant de vous en apercevoir, ne pas contester contre elle, pensant que ce sera bientôt à votre tour, que vous aurez besoin qu'elle-même fasse le semblable à votre égard. Et ce sera cela, mes chères sœurs, être vraies Filles de la Charité, puisque la marque de la charité en une âme, est, avec toutes les autres vertus, de supporter tout ; faites aussi grande estime de ce que Dieu vous fait dire par celle qui vous tient lieu de Supérieure qui elle soit ; en un temps ou en un autre. Et quand l'obéissance vous en change, il ne se faut plus souvenir de la manière dont la précédente vous gouvernait ; mais suivre en tout les avis de celle que vous avez présentement ; si ce n'était qu'elle vous

Autog. com. par M. J. Buisson

voulût faire contrevenir à vos règlements et manière de vie qui vous a prescrite, ce qui, j'espère, n'arrivera jamais si nous sommes fidèles à Dieu. Je ne me lasserais jamais de vous entretenir, auprès de notre bon Dieu, tant j'ai de désir que vous vous rendiez agréables à sa bonté. Il se fait tard, je vous prie de prier pour toute la famille qui est céans de plus de trente-cinq.

Nos deux soeurs Barbe et Marie Daras sont arrivées en bonne santé, Dieu merci, de la visite de tous les Enfants-Trouvés en nourrice, où elles ont été justement six semaines. Remerciez Dieu de la grâce que sa bonté nous a faite en elles. Je ne sais où est Monsieur l'abbé de Vaux. Ma soeur Turgis, je vous supplie m'en donner des nouvelles et le très humblement saluer s'il est à Angers; dites-lui que j'ai cru longtemps qu'il était à Paris et encore ne sais-je. Ce me serait un grand déplaisir si il se retirait si fort que nous n'eussions pas l'honneur de le voir. Rappelez-nous, je vous prie, bien humblement à Monsieur Ratier et tous les autres que vous savez, comme aussi aux Dames. Croyez-moi toutes, nos soeurs, je suis de tout mon coeur en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble soeur et servante, etc...

Autog. com. par M. J. Buisson.

107 bis — A Saint Vincent.

Elle recommande à ses prières Mademoiselle Chamillac dangereusement malade.

11 Septembre 1644

Monsieur,

Le désir que la bonne Mademoiselle Chamillac m'a témoigné que votre charité priât Dieu pour elle, me fait vous supplier très humblement l'assister au plus grand besoin qu'elle ait jamais eu, qui est son état agonisant, auquel l'on me vient de dire qu'elle est. Je crois que je puis dire, en vérité, que c'est l'amour de Dieu qui l'y a sitôt mise. Je perds beaucoup en cette bonne créature, si ce n'est que ce soit entièrement la très sainte volonté de Dieu, à laquelle je veux être entièrement soumise. C'est en cette vue que je vous supplie très humblement, de nous faire la charité que votre bonté nous a fait espérer, en ayant grand besoin. Les occasions qui vous en ont empêché ne manqueront pas de se rencontrer toujours, si ce n'est que vous nous fassiez l'honneur de ne les pas attendre.

Pardonnez-moi cette liberté, c'est la crainte que j'ai souvent qu'il y paraisse conduite de la divine Providence qui nous

empêche ce bien. Je supplie Dieu de tout mon cœur nous conserver ce qu'il nous a donné en vous, et suis, Monsieur, Votre très humble fille et obéissante servante, etc.

---

113 bis — A plusieurs Sœurs de l'hôpital St Jean à Angers.

Mademoiselle, leur recommande la vraie humilité, la douceur, la cordialité et la conformité à la volonté de Dieu.

(Janvier 1645)

Mes Très Chères Sœurs,

Véritablement il y a trop longtemps que mon cœur ne s'est entretenu avec les vôtres que j'estime si bons en mon endroit, qu'ils m'ont pardonné en m'excusant sur les affaires que vous savez que j'ai. Toutes nos bonnes sœurs sont arrivées en très bonne santé, Dieu merci, et elle leur continue aussi bien que leur ferveur et dévotion; vous êtes bien longtemps à nous donner de vos nouvelles, car nous n'en avons pas reçu depuis elles. Je vous prie, ma sœur, nous en donner et n'attendez pas réponse, trois ou quatre lignes suffiront, au moins une fois le mois.

Comment se portent nos dernières sœurs, et ma sœur Chuitnille et sa compagne, je les prie bien toutes d'être bien courageuses,

premièrement à se bien perfectionner en la vraie humilité, douceur, obéissance, cordialité et support les unes des autres. Vous devriez être toutes saintes parmi les occasions que vous avez de servir Dieu et les pauvres sans discontinuation. Je crois que nos premières sœurs auront pris de nouvelles résolutions de s'y perfectionner, par la connaissance que les dernières leur auront donné de leur bonheur, qui serait envié par toutes celles de la Compagnie, si Dieu ne leur ordonnait de se contenter de faire sa très sainte volonté. Aimons-la bien cette très adorable volonté et la voyons en tout ce que la sainte obéissance nous ordonne; gardons-nous bien des particularités et des petites intelligences ou accords ensemble, en choses contre la charité mutuelle. O mes soeurs, je vous demande pardon de cet avis, je ne crois pas que cela puisse être entre vous, que je prie Dieu bénir d'une sainte union et cordialité n'étant toutes qu'une volonté en la sienne conduite, par le charitable soin de notre chère sœur Madeleine que je salue de tout mon coeur avec toute sa petite famille, de qui je voudrais avoir nouvelle l'une après l'autre.

Voilà neuf images vous en tirerez une pour Mr. Ratier votre Directeur, lui ferez mes excuses que je suis si longtemps à lui faire réponse, je n'en ai pas encore le temps pour cette fois, faites le même à tous ceux que je dois, et recevez aussi les affectionnées recommandations de toute la famille, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, mes bonnes soeurs, Votre etc...

N° 151.

25 bis — Aux Sœurs d'Angers.

Instruction sur les dispositions nécessaires à la conduite.

9 7bre 1645.

Mes Très Chères Sœurs,

Enfin la divine Providence nous a fait demeurer notre chère sœur N.. pour quelque temps, n'en soyez pas fâchées, je vous prie, puisque telle a été la très sainte volonté de Dieu. J'espère, ma sœur, que vous aurez embrassé le joug qu'elle vous a laissé avec grande soumission d'esprit, puisque c'est M. Vincent qui nous a ordonné de vous y laisser. Entrez-y donc tout de nouveau avec grande humilité et défiance de vous-même, avec le souvenir de l'instruction que le Fils de Dieu nous a donnée, nous ordonnant d'apprendre de lui à être doux et humble de cœur. Entrez-y avec son esprit qui lui faisait dire n'être pas venu en ce monde pour y être servi mais pour y servir; et l'entendez volontiers nous dire que qui s'humiliera sera exalté, et que celui qui sera le plus grand se doit faire le plus petit pour être grand devant Dieu. Enfin, ma chère sœur, voyez-vous, comme le mulet de la maison qui en doit porter tout le faix, et cela sera ainsi quand vous traiterez nos sœurs de grand support et douceur; vous cachant souvent leurs fautes pour vous remettre les vôtres

devant les yeux, les avertissant charitablement de leurs manquements dans les temps qui leur sera plus utile, ne disant jamais les fautes de l'une aux autres, ne témoignant jamais avoir d'affection particulière, mais traiter avec elles de telle sorte qu'elles croient toutes être aimées et supportées de vous.

A vous toutes, mes chères soeurs, voilà un notable secours que nous vous envoyons. Je vous prie que l'on ne connaisse pas parmi vous quelles sont les plus anciennes dans la maison, si ce n'est donnant grand exemple de vertu surtout de retenue en vos paroles; ne parlez jamais de leurs humeurs et regardez toujours N. S. dans ma soeur Madeleine et la volonté de Dieu; et me croyez en son saint amour, etc...

---

130 bis — Aux Soeurs de Liancourt. (1)

Les difficultés doivent servir à ranimer notre confiance.

(1646)

Mes Chères Soeurs,

Il faut que je vous die que je ressens beaucoup de peine de

---

(1) Les soeurs nommées ici ne sont pas les mêmes que dans la lettre 132e, laquelle alors serait placée deux ans trop tôt.

62e lettre imprimée.

difficultés que vous me proposez en l'exercice d'une si sainte œuvre; y a, je crois, dix ans qu'elle est commencée, et par de nos sœurs qui avaient beaucoup moins d'intelligence que vous n'avez, et les affaires étaient tout autrement difficiles qu'elles ne sont, parcequ'il n'y avait personne qui leur frayât le chemin: je veux croire que Dieu me donne ce petit exercice pour la punition de mes péchés, qui en mériteraient bien d'autres, si sa bonté exerçait sa justice en toute rigueur. Je vous exhorte tant que je puis, mes chères sœurs, de regarder tous les emplois que Dieu vous donne, comme vous avez fait, et la grâce de votre vocation, ensuite de laquelle sa bonté vous en a tant fait d'autres.

Je ne sais, ma sœur Jeanne, si j'ai bien compris ce que vous me mandez de venir à Paris, comme pour vous donner cette satisfaction pour sortir de votre peine; mais, pour l'amour de Dieu, soyez une fille toute pleine de confiance et de fidélité à Dieu, comme vous avez toujours été; et pour cela, donnez un peu de temps pour que l'on connaisse sa sainte volonté là-dessus; je vous promets que j'en parlerai à M. Vincent, et je l'aurais déjà fait, si je n'étais au lit malade. Je ne laisserai pas pourtant de vous donner des nouvelles cette semaine.

Et vous, ma sœur Mathurine, ne craignez rien, Dieu sera votre tout; pour ne savoir pas compter, vous ne gâterez rien, vous aurez bientôt appris; et M. N. a assez de bonté pour faire ce qu'il faut quand vous ne le sauriez pas, et même pour écrire sur le livre, comme vous avez pu voir, etc..

62e lettre imprimée

130 bis —— A ma sœur Jeanne Christine à Liancourt.

En lui confiant la conduite.

1646.

Ma Chère Sœur,

J'ai communiqué votre lettre à M. Vincent, qui vous accorde que vous soyez déchargée du maniement de l'argent et en donniez la charge à ma sœur Mathurine,(1) qui la doit accepter de bon cœur, puisque c'est la divine Providence qui le lui ordonne : et ma sœur Jeanne Pangoy aura soin de continuer l'assistance des pauvres malades avec ma sœur Jeanne Celon ; et vous, ma sœur Christine, la sainte obéissance vous fait sœur servante ; en sorte que de trois que vous êtes, vous ne soyez qu'un cœur et une volonté. Depuis que nous avons des sœurs à Liancourt, je n'ai jamais vu de contradictions, par la grâce de Dieu ; j'espère que sa bonté nous continuera cette grâce. Quand je dis que ma sœur Pangoy aura soin des malades des villages, j'entends que ce soit avec vous, ma sœur Jeanne, mais qu'elle vous avertisse de quelle sorte on les assiste. Ma sœur Mathurine aura soin d'écrire tous les jours la recette et la dépense quand il s'en

(1) Nous savons que ma sœur Mathurine Guérin débuta à Liancourt ; mais elle n'y fut qu'en 1650. – La sœur Mathurine nommée ici doit être une autre.

63e lettre imprimée.

sera fait, et ainsi le tout sera très facile.

O! mes chères sœurs, que le désir d'aimer Dieu et la pratique de cet amour adoucit toutes choses, et donne grande consolation aux âmes qui ont quelque moyen de témoigner à Dieu qu'elles veulent l'aimer, comme vous avez occasion de le faire, par le moyen de secourir les pauvres et par celui de travailler pour son amour. Souvenez-vous, ma sœur Jeanne Christine, de la peine que vous avez eue quand vous vous êtes trouvée en lieu où vous n'aviez guère à faire; je supplie Dieu de tout mon cœur bénir votre travail et vous faire connaître combien vous vous devez estimer heureuse de la grâce que Dieu vous fait; oh! que celles qui se sont rendues méconnaissantes de cette grâce, sont déjà à de grands repentirs! Il nous faut bien humilier et nous défier de nous-mêmes, d'autant que nous n'avons point de plus grand ennemi. Demandons à Notre-Seigneur cette grâce et croyez-moi en son saint amour,

Ma Chère Sœur,

Votre très humble Sœur

et servante, etc.

63e lettre

130 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui exprime la crainte que, dans l'acte dressé pour l'établissement de la Compagnie des Filles de la Charité, on ne les tire de la direction du Supérieur Général de la Mission.

(1646)

Monsieur,

Je ne me suis point avisée de vous demander si je communiquerai ceci à nos sœurs et ne l'ai pas fait. Permettez moi de dire à votre charité que l'explication portée dans notre règlement de Filles de la Charité me fait désirer la continuation de ce titre qui est omis, peut-être, par mégarde, dans le mémoire des termes de l'Etablissement.

Ce terme si absolu de dépendance de Monseigneur ne nous peut il point nuire à l'avenir, donnant liberté de nous tirer de la direction du Superieur général de la Mission. N'est il pas nécessaire, Monsieur, que par cet établissement votre charité nous soit donnée pour Directeur perpétuel; et ces réglements qui nous doivent être données, est-ce l'intention de Monseigneur que ce soit ceux marques ensuite la requête? Cela requiert-il un acte à part, ou bien en veut on former d'autres puisqu'il en fait mention séparément? Au nom de Dieu, Monsieur, ne permettez pas qu'il se passe rien qui donne tant soit peu de jour de tirer la Compagnie

de la direction que Dieu lui a donnée; car vous êtes assuré que aussitôt ce ne serait plus ce que c'est, et les pauvres malades ne seraient plus secourus, et ainsi je crois que la volonté de Dieu ne serait plus faite parmi nous, par laquelle j'ai le bien d'être, Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

Sans signature, mais l'écriture est très certainement celle de Mademoiselle.

---

132 bis — A M. Portail, au Mans.

Mademoiselle lui expose quelques pensées au sujet des sœurs d'Angers.

20 Mars 1646

Monsieur,

je supplie Dieu vous avoir conservé en votre voyage, et vous continuer cette même grâce jusqu'à votre retour, durant lequel si vous rencontrez quelques bons sujets par l'adresse de vos Messieurs, je vous supplie prendre la peine de leur bien faire entendre ce que c'est que la Compagnie et reconnaître si ils nous seront propres. Enfin la sœur Marie a quitté et s'est retirée d'avec nous, et la grande Anne de Richelieu, sitôt qu'elle a vu que nous la voulions ôter; elle s'est échappée, ce n'est que d'hier; mais nous n'avons su où elle s'est retirée.

Vous voyez, Monsieur, si nous avons besoin de l'assistance de vos saintes prières et particulièrement moi qui suis cause de tous ces maux dont je vous prie de demander pardon à Dieu pour moi.

Monsieur l'abbé de Vaux m'a dit vous avoir rencontré sur les chemins, il eût bien désiré vous avoir parlé; néanmoins il ne m'a point donné d'autre avis que tout ce que je vous ai dit, si ce n'est qu'il croit que toutes nos sœurs d'Angers ont la volonté tacite de venir un tour à Paris. Je vous supplie, Monsieur, parler à M. Ratier et à M. Tonnelier qui est confesseur de Ste Marie avant parler à nos sœurs. Celui-ci, quoiqu'il aille peu souvent à l'hôpital, a je crois néanmoins de bons avis à vous donner pour leur sujet. S'il vous plaît prendre garde si parmi elles quelqu'une ne pourrait point être laissée pour sœur servante à la place de notre sœur Magdeleine soit qu'il faille simplement la changer ou qu'il soit nécessaire de la faire venir ici pour la maladie dont elle est menacée. Je pense aussi, Monsieur, qu'il sera nécessaire de donner quelques avis à leur confesseur; je crains que jusqu'à présent elles aient été aidées à croire une grande nécessité de se communiquer et qu'elles soient trop empressées pour cela et leur donne des pensées d'en avoir grand besoin et que cet amusement leur fasse désirer la communication d'autres que de ceux qui leur sont donnés pour directeurs, ce qui les inquiète beaucoup.

Je leur ai mandé par une lettre que j'ai baillée à mon fils pour faire tenir à Angers que depuis quelque temps une sœur avait

été nommée pour me soulager, en la conduite de nos petites affaires dans la maison, et que nos sœurs y avaient plutôt recours qu'à moi, et que depuis cela qu'il s'y voyait un grand profit parmi elles, et j'ai cru dire la vérité : c'est pourquoi, Monsieur, je vous supplie, si vous le jugez à propos, leur en dire quelques mots, s'il vous plaît.

Monsieur Lambert nous a fait aujourd'hui la charité de commencer le catéchisme ; j'espère moyennant la grâce de Dieu que cela nous fera bien du bien, si encore nous sommes aidées de vos prières, toutes nos sœurs vous en supplient très humblement et vous saluent de même, et moi qui suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante, etc...

---

132 bis — A M. Portail, au Mans.

Mademoiselle le consulte au sujet de l'Etablissement du Mans, que l'on confiait aux Filles de la Charité.[1]

27 - Mars 1646

Monsieur,

Ce me serait une grande présomption de me penser nécessaire aux établissements de nos sœurs, aux lieux où Dieu les appelle et particulièrement en celui où vous êtes ; je dois bien plutôt craindre de tout gâter. Je pense que ce qui me donne pensée d'aller en quelques

lieux, c'est la défiance que j'ai de la capacité de nos sœurs, causée par mes mauvais exemples et peu d'application à leur conduite.[1] Et parce que je dis cent fois mieux que je ne fais, il me semble n'ayant que cela faire dans ces petits établissements que je répare, par les avertissements en chaque sujet, les fautes que j'ai commises en d'autres temps.

Ce sera donc quand il plaira à Monsieur Vincent que nous vous enverrons deux de nos soeurs. Je vous avais supplié, Monsieur, comme je sais que vous les connaissez, de nous faire la charité de nous nommer celles qui sont les plus propres. J'avais proposé à M. Vincent pour soeur servante notre soeur Jeanne Lepintre: vous vous souviendrez, s'il vous plaît, que nous avons les deux revenues d'Angers, l'une qui est Sr Claude, servant à St Barthélemy, et Sr Geneviève qui est à St Gervais, et de notre Sr Andrée qui était à St Etienne, peut être aussi que celle-ci a besoin d'être éloignée. Voyez, Monsieur, celles qui seront les plus propres.

Je vous avais demandé s'il n'y aurait point moyen de faire venir les filles qui sont là, qui ont la volonté d'être de notre Compagnie. Je crois cela si nécessaire que nous vous pourrions en envoyer quatre d'ici, et quoique peut-être elles vous paraissent toutes soumises, il est à craindre, Monsieur, que dans l'exercice, elles ne se

(1) En effet, l'esprit d'organisation, la rare prudence de Mademoiselle, manquèrent pour affermir l'établissement des Filles de la Charité au Mans; elles n'y demeurèrent pas longtemps les anciens serviteurs n'ayant pas voulu subir leur direction.

démentent, et que cela tourne en coutume pour les autres lieux. Quand nous fûmes à Angers nous n'entrâmes point à l'hôpital que tout n'en fût sorti, à la réserve d'une, jusqu'à ce qu'elle eût trouvé condition et pour nous donner quelques adresses dont nous avions besoin.

Il me serait bien difficile de donner les avertissements nécessaires d'ici à nos sœurs pour quand elles seront là: il faudrait que je susse la manière accoutumée du service des malades, le nombre d'iceux, la situation de l'hôpital, s'entend pour ce qui concerne le logement des hommes et des femmes; s'il y a des officiers qui apprêtent le manger des pauvres, si (il y a) un apothicaire, si elles devront saigner? Et aussi, il me semble, que M. Gallais m'a dit y avoir quantité de servantes outre celles qu'il me nommait sœurs. Or, Monsieur, ce point me semble de grande importance étant bien plus à propos, à mon avis, d'être plus grand nombre de sœurs, et ôter entièrement les servantes par les voies les plus douces et charitables que nous pourrions. Il me semble aussi, Monsieur, que c'est pour nous une affaire de grande importance que l'établissement du Mans, particulièrement à cause que c'est par vos Messieurs qu'il se fait, et puis je crois qu'il y a bien des personnes à satisfaire. Je supplie la bonté de Dieu par les prières de la sainte Vierge que la divine Providence la conduise. Si nous avons de vos nouvelles et que Dieu me donne quelqu'autres pensées, je ne manquerai pas de les vous mander.

Je vous demande très humblement pardon, j'ai trouvé tout

présentement la lettre que je vous mande vous avoir envoyée, c'est des effets de mon heureuse mémoire, je fais bien d'autres fautes, je supplie votre charité en demander pardon à Dieu pour moi, et la grâce de m'amender.

Je suis en son très saint Amour et de la Ste Vierge qui est aujourd'hui, Monsieur, votre très obéissante et très humble servante, etc.

---

132 bis —— A Saint Vincent.

Mademoiselle rappelle à St Vincent la conférence promise au sujet du départ des sœurs pour le Mans; lui rend compte de la recette et de la dépense de la Maison.

Ce Mercredi 2 Mai 1646

Monsieur,

Je supplie très humblement votre charité se souvenir que les places pour le Mans sont retenues pour Vendredi prochain, et du besoin que nous avons pour cela de la conférence que vous nous avez fait le bien nous promettre pour demain Jeudi. Je vous supplie très humblement prendre la peine nous mander le sujet, à ce que nous fassions avertir toutes nos sœurs.

J'ai supputé tout ce que les sœurs des paroisses ont apporté à la Maison en l'année 645 (1645) le tout se monte à 1129 # 12 s, et

Autogr. à l'hospce de Montauban.

sur cela il y a eu 43 filles à entretenir d'habits et de linge. Je crois qu'il y a bien près de 400 ₶ de reste pour la Maison, ôté la dépense, sans y comprendre les façons de linge et d'habits qui se font par les soeurs du logis.

Je pense, Monsieur, que si votre charité en dit quelque chose, qu'il sera bon que nos soeurs entendent que ce qu'elles apportent est presque la juste valeur de la dépense; et que les unes apportant plus qu'il ne leur faut, cela supplée à ce que les autres n'apportent pas suffisamment; car je ne sais si toute la Compagnie serait capable d'entendre que leur épargne servît de beaucoup à la Maison, à cause du peu de retenue de quelques-unes et de la plupart qui disent trop librement tout ce qu'elles savent. Je supplie la bonté de Dieu vous faire bien connaître nos besoins et nos faiblesses, et de moi particulièrement qui suis par l'ordre de la conduite de sa sainte providence, Monsieur, votre, etc.

Réponse de St Vincent, sur la même lettre.

Oui dà, Mademoiselle, je m'en ressouviens bien de l'Assemblée de demain, chez vous, pour les filles qui vont au Mans; et c'est pour cela que j'ai envoyé prier M. le Curé de St Jacques-du-Haut-Pas, auquel comme aux dames Officières, j'avais fait espérer que vous les iriez voir demain pour disposer le détail de leur charité; et j'ai mandé,

Autogr. à l'hosp. de Montauban.

à ce soir, en cette vue, à M. le Curé que vous n'y pourrez aller demain, mais bien peut être vendredi.

J'ai fait aussi attention à ce que vous me dites de ce que les filles rapportent et ai vu l'inconvénient que vous me marquez.

Bonsoir, Mademoiselle, je suis

V. S. V. D.

Ce Mercredi 2 Mai 1646

---

172 bis — A ma sœur Claude Brigide, à Angers. (1)

Avis quand on n'est pas contente de sa retraite.

29 Mars 1647.

Ma Très Chère Sœur,

Dieu soit béni de la grâce qu'il vous a faite de faire la sainte retraite, vous devez bien faire état de toutes les pensées et bonnes résolutions que sa bonté vous a données, quoiqu'il vous semble que vous n'ayez rien fait qui vaille. A la bonne heure! si vous n'avez pas été satisfaite de vous-même, c'est peut être une marque que vous avez contenté notre bon Dieu; je l'en supplie de tout mon cœur. Pour ce

---

(1) Mademoiselle Le Gras nommait la même sœur quelquefois Claude Brigide et d'autres fois Brigitte

qui est de votre désir, conservez-le bien chèrement, ma chère sœur, comme un précieux dépôt que votre cher Epoux vous a donné, dont il vous demandera compte, attendez en paix qu'il veuille l'exécution.

Je me recommande à vos saintes prières et de toutes nos sœurs et suis en l'amour de Jésus Crucifié, Ma Très Chère Sœur,

Votre très humble sœur et servante, etc...

---

173 bis _ A ma sœur Elizabeth Hellot, devant Saint Lazare.

Mademoiselle lui demande des nouvelles de la Conférence.

De Liancourt, ce Mardi (23 avril 1647)

Ma Très Chère Sœur,

Je vous prie me donner des nouvelles de ce qui s'est passé à la Conférence, si Monsieur Vincent y fut, et si celles de nos sœurs qui avaient à lui parler lui parlèrent. Je crois que vous aurez bien entendu qu'il fallait savoir de lui si ma sœur Carcireux se mêlerait de l'affaire de son père; je vous prie, ma chère sœur, s'il y a moyen que quelqu'un y soigne, car ce pauvre homme me fait pitié, et il serait bien nécessaire lui faire donner réponse par celui qui en prendrait soin. Donnez-moi aussi nouvelle de l'état de

Madame votre sœur, et si Dieu vous donne force pour passer par dessus les sentiments tendres et inutiles de la nature. O ma chère sœur, que j'aime que nous fassions tout ce que nous pouvons pour les nôtres en vue que Dieu le veut bien.

Si Champagne vous portait les pièces,[1] il faudrait, si vous pouvez, les retenir et lui dire que je retournerai bientôt Dieu aidant. Peut-être voudra-t-il de l'argent; il n'y a point de danger de lui en bailler, mais il faut bien lui faire entendre qu'il y aura encore les écriteaux à faire.

Je vous prie, ma chère sœur, d'écrire un mot à Monsieur Holden, auquel je n'ai pas le temps d'écrire, et le supplier de me donner nombre d'indulgences, car je n'ai que des médailles à donner qui n'en ont point.

Dites aussi au frère Alexandre que je pense qu'il ne faut pas tarder de purger M. Vincent, qui à mon avis (en a besoin, et que je crois que le sirop de chicorée, composé avec celui de fleurs de pêche lui serait bien bon; vous saurez bien ménager ce message. Je vous prie de dire à ma sœur Julienne ^ Vincense de ma part, et m'en mandez s'il vous plaît des nouvelles. Notre voyage s'est fort bien porté, grâces à Dieu, et nous sommes arrivées à Liancourt aujourd'hui mardi, sur le midi. Je vous prie, ma sœur, vous souvenir

^ (mots oubliés) qu'elle fasse visiter ma sœur ^

(1) On peut lire piesses ou presses.

d'envoyer solliciter Madame la Présidente de Mesmond, pour faire envoyer à Chantilly ce qu'elles ont demandé, et que ma sœur Louise envoie une cotte à ma sœur Turgis.(1) Je les ai trouvées toutes deux en bonne santé Dieu merci, comme aussi nos sœurs d'ici. Ayez grand soin de la vôtre, je vous prie, et si vous avez besoin d'être purgée ne le négligez pas.

Je pense qu'il est bon d'exercer un peu la jambe de ma sœur Jeanne de Sédan. Mandez-moi un peu ce que vous aurez fait de ma sœur Jeanne Fouré. Si quelques-unes de nos sœurs voient M. Vincent je vous supplie qu'elles le saluent très humblement de ma part.

Bonsoir, toutes nos chères sœurs, j'espère vous voir en bref. Vous me donnerez, je vous prie, des nouvelles de mon fils, et l'assurerez des nôtres. Je supplie la bonté de Dieu vous donner la perfection de son saint amour auquel je suis, ma chère sœur, Votre très humble et très affectionnée sœur et servante, etc.

P. S. Je vous supplie d'assurer toutes nos sœurs de mon affection; je les prie de le croire comme si je le mandais à chacune en particulier.

---

(1) Sœur Turgis alors à Chars

178 bis — A M. l'abbé de Vaux.

Au sujet de l'arrivée de deux sœurs à Angers et du rappel de deux autres, dont M. l'abbé était mécontent.

12 Juin (1647.)

Monsieur,

Je crois que la divine Providence aura fait arriver nos deux sœurs au temps nécessaire pour faire (voir) aux défaillantes que M. Vincent les mandait de venir. Je supplie sa bonté avoir conduit le reste de cette affaire heureusement. Je porterais grande peine, Monsieur, de la peine que nos pauvres soeurs vous donnent, et du peu de satisfaction que vous recevez de toutes les bontés que vous avez toujours exercées pour leur avancement à la vertu, n'était qu'il paraît si évidemment, ce me semble, que c'est Dieu qui vous a donné ce travail que je n'ose vous en faire excuse. Et qu'aurions nous fait si la conduite de Dieu ne vous avait arriver si à propos. Son saint nom en soit béni à jamais; et de vous avoir donné son esprit pour la résolution du retardement et du renvoi de nos deux soeurs que je souhaite bientôt de retour. J'espère de la bonté de Dieu qu'elle fera connaître à toutes les autres la faute qu'elles ont faite par leur résistance à vos ordres dont je vous demande pardon. Elles ont besoin d'être bien humiliées. Ne serait-il point à craindre, Monsieur, qu'elles

N° 486.

fussent ombrageuses et défiantes, et indiscrètes à faire paraître ces sentiments à celles de qui elles entrent en soupçon, et que cela ne causât plus grand mal. Car encore que je ne veuille pas croire la sœur Perrette exempte des fautes dont elle est accusée, néanmoins j'aurais grande peine à me persuader qu'elle voulût, tant soit peu, faire brèche à sa réputation. Cela est bien fâcheux qu'il y ait dans la maison des personnes à craindre.

Je vous remercie, très humblement, Monsieur, de l'avis que votre charité nous a donné du retardement du partement de nos sœurs, dont j'étais en grande peine, à cause que ma sœur Magdeleine nous avait mandé qu'elles étaient parties. Je me doutais bien que sa sévérité avait contribué à ce prompt retour. Ce m'est un grand repos et consolation d'espérer que Dieu donnera ordre à tout par l'entremise de votre charité de qui je suis en son très saint amour, Monsieur, Votre très humble servante, etc...

---

182 bis — A M. l'abbé de Vaux, à Angers.

Au sujet de quelques calomnies contre les sœurs de l'Hôpital.

Ce jour St Pierre (1647)

Monsieur

Je me doutais bien que notre pauvre sœur Perrette n'était pas criminelle

au point que l'on l'a voulait faire paraître. C'est une humeur extrêmement libre, et qui témoigne ne se pas beaucoup mettre en peine de ce dont l'on l'accuse, parce qu'elle se sent n'avoir pas la volonté du mal. Oh! mon Dieu, Monsieur, que cette affaire m'a fait de peine ? et comment serait-il possible que Dieu désagréât tant le service que nous lui désirons rendre en cet hôpital, que ce lieu là seul fût abandonné de ses soins, pour (1) permettre que les filles y fissent de si lourdes fautes ! Infailliblement, Monsieur, il y a du malentendu, et il faut que quelqu'un de ces médisants prenne à tâche de nous mettre en mauvaise odeur vers les Pères, et même dans la ville. Que si c'est que notre service n'agrée plus, que l'on nous en avertisse, à la bonne heure, mais de souffrir ces soupçons et calomnies, et que l'on écoute ces mêmes bouches qui ont voulu assurer aussi ces Messieurs avoir vu trois de nos soeurs la nuit, faire des paquets et les jeter par les fenêtres, je vous supplie Monsieur, considérer si cela est supportable. Ils disent ne pas vouloir croire cela, mais ils croient le plus qui peut-être leur est dit par les mêmes bouches. Je sais que l'on se laisse facilement emporter à soupçonner du mal et y donner créance, mais en ce fait, cela me semble de trop grande importance.

Vous verrez, Monsieur que le point d'honneur me

(1) Au point de

transporte, je vous en demande pardon et vous supplie, pour l'amour de Dieu, de donner quelque remède au commencement de ce grand mal. L'expérience de la pauvre Huitmille avait dû faire connaître que, comme elle ne voulait sortir que par faiblesse et peu d'affection à sa vocation, il en pouvait autant arriver à une autre, quoi que peut-être celle-ci n'aurait pas eu volonté de quitter la Compagnie, si nos sœurs avaient eu un peu plus de support pour elle, et qu'elle eût été avertie des mauvaises personnes qui ne pensent que à perdre de réputation, celles de qui ils ne sauraient dire du mal véritable. Ce n'est pas, Monsieur, que je veuille dire notre sœur sans faute, ni même de n'avoir elle-même été cause la première des médisances; mais cela, par je ne sais quel attrait et humeur agréante et libre, mais bien éloignée du mal que l'on pensait; et pour marque, elle n'a nulle crainte de paraître devant son père et demande à s'en retourner, et ainsi nous la perdons.

Je voudrais bien, Monsieur, que l'on sût que nos filles ne sont pas telles que l'on les croierait que se fût personnes inconnues et ramassées; je vous puis assurer que nous n'en recevons point que bien et dûment informées. Je m'adresse à vous, Monsieur, comme au véritable Père que Dieu nous a donné. Le temps me presse si fort que je ne me puis donner l'honneur d'écrire à M. Ratier, qui a tant pris de peine pour nous tirer de cette mauvaise affaire. Véritablement je suis honteuse quand je pense que nous vous sommes, et à lui, à telle charge

sans vous donner aucune consolation de toutes vos peines, si ce n'est que Dieu vous fasse connaître qu'il le veut ainsi; je l'en supplie de tout mon cœur et suis en son très saint Amour, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante, etc...

---

186 bis — A ma sœur Anne Hardemont, à Montreuil-sur-Mer.

Sur le même sujet, etc..

(1647)

Ma Très Chère Sœur,

Vous me donnez un peu de crainte voyant l'applaudissement de tout le peuple. Ou cela vient pour fortifier vos faiblesses et vous encourager; ou cela vient du malin pour vous faire prendre trop de part à ce que Dieu veut faire en vous, et faire que le monde, au moindre défaut qu'il vous verra, ou mécontentement qu'il recevra, ne vous blâme autant ou plus qu'il vous donne de courage. Que si vous croyez que c'est de la part de Dieu que cela vienne, combien cela vous oblige, mes sœurs, à vous humilier! Que si c'est du malin, que cela vous doit donner de crainte! Demandez à Dieu la grâce de faire bon usage de l'un et de l'autre. Souvenez-vous bien, ma chère Sœur, de

Manus. de St Margte Chetif. No 63.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

l'avertissement que M. Vincent vous a donné, de n'aller que doucement ; souvenez-vous, mes chères sœurs, d'être toujours les plus petites et dernières dans l'hôpital, et souffrez tant que vous pourrez avant d'avertir M. le Comte. Je suis bien aise de la résolution de ces Messieurs, d'élire une Supérieure de l'hôpital ; obéissez-lui bien en tout ce que vous pourrez, et ne pensez pas que, pour vous humilier, vous en soyez à mépris.

---

195 bis — A ma sœur Anne Hardemont, à Montreuil.

Lui demande quel est l'office de Sᵗᵉ Marie, quels sont leurs emplois.

Ce 11 Octobre (1647)

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'étonnez extrêmement de dire que vous ne recevez point de nos lettres. Je me suis donné l'honneur d'écrire à M. le Comte de la Noix (1) ensuite des nouvelles qu'il prit la peine nous donner de l'acte de votre réception, sur laquelle je vous écrivis aussi fort amplement, et les lettres furent portées en cette ville chez M. le Comte. L'espérance que j'ai que vous les aurez reçues fera que je ne

(1) Mᵉˡˡᵉ écrit de la Noix ou de la Nois, c'est le Comte de Lannoi.

N° 628.

vous redirai pas ce que je vous mandais. Nous avons reçu le papier dont vous êtes en peine. Ma soeur Marie ne nous dit jamais rien; qu'est-ce que son principal exercice? Et à votre commodité, vous nous manderez vos emplois. Je vous prie saluer toutes les bonnes filles,(1) vos anciennes, de ma part et continuez de traiter toujours avec elles avec respect support et condescendance.

Il nous est décédé une de nos soeurs de Saint-Onge.(sic) Tout le reste de la Compagnie se porte bien, grâces à Dieu. Priez pour nous et me croyez en l'amour de son Fils Jésus Crucifié, Ma chère soeur, Votre très humble soeur et servante, etc...

P.S. — Toutes nos soeurs et moi aussi saluons notre chère soeur Marie. Nos soeurs du Mans se portent bien, Dieu merci, excepté la soeur Jeanne Pangoy.

---

200 bis — A ma soeur Anne Hardemont, à Montreuil.

Comment une fille de la Charité doit traiter avec les riches et avec les pauvres; manière d'enseigner le Catéchisme.

Pour l'amour de Dieu, ma chère soeur, pratiquez une

---

(1) Des filles qui desservaient l'hôpital et qui y demeurèrent quoique nos soeurs y fussent.

Manus. de Sr Margte Chétif. No 63 bis

grande douceur envers les pauvres et tout le monde; et essayez de contenter autant de paroles que d'effets; et cela vous sera facile, si vous conservez une grande estime de votre prochain; des riches, parce qu'ils sont au dessus de vous; des pauvres, parce qu'ils sont vos maîtres.

Pour ce qui est du bestial que vous avez, s'il est vrai que cela nuise au temps que vous devez employer, tant aux malades qu'aux écolières, il le faut ôter; et ne point prendre personne pour vous aider à votre ouvrage; mais vous voulez bien, ma chère sœur, que je vous dise qu'il faut mettre la main à tout, sans penser que vous n'êtes là qu'en passant. Encore que nous ne dussions être en un lieu que pour huit jours, il faut y travailler comme si ce devait être pour toute notre vie; mais bien faut-il être de si bonne intelligence, que ce que l'une fait, l'autre en soit contente; et ne pas dire: C'est à moi à faire ceci ou cela; mais toutes deux mettre la main à tout.

Je vous prie, ma chère sœur, d'être bien exacte à donner les instructions tant du Catéchisme que des bonnes mœurs et autres avertissements, et ne point user de ce mot; que vous ferez le Catéchisme; venez au Catéchisme; ce n'est pas à nous à parler, ni enseigner de la sorte; mais bien dire: Nous ferons la lecture. Et sur cela, tenant le livre, vous pouvez dire des explications familières, mais jamais rien de relevé. Vous savez bien que l'on se peut tromper, et cela serait de très grande importance, si vous avez beaucoup d'écolières et de

Manus. de St Margte Chétif, No 63 bis

malades, et si vous avez beaucoup d'assistance des grandes filles à la lecture des fêtes, etc...

---

210 —— A ma sœur Jeanne Lepintre, Fille de la Charité. Servante des Pauvres Malades à Nantes.

De la soumission à la conduite de la divine Providence.

Ce 6 Mai (1648) (1)

Ma Très Chère Sœur,

J'ai ressenti la consolation que vous avez eue en la dernière lettre de M. Vincent. Notre bon Dieu en use de la sorte, quelquefois il permet que nous soyons inquiètes, et puis il donne la tranquillité, et est bon de voir, comme vous faites, que tous les changements qui sont en nous quand ils sont en bien, sont de Dieu. Mais nous avons grand besoin de nous accoutumer à laisser passer toutes les vicissitudes, tant de la part des personnes de dehors que de nos dispositions intérieures, et être toujours également soumises à la conduite de la divine Providence.

Je suis bien aise, ma chère sœur, qu'il n'y ait point de

(1) Placée en 1648 à cause du voyage de M. de Beaulieu, s'il n'en a fait plusieurs.

N° 724.

nécessité d'aller à Angers, et que notre sœur Louise témoigne de l'amour pour sa vocation; je crois que si elle avait quelque peine elle vous le dirait. Ce n'est pas qu'elle n'en puisse avoir, mais comme elle ne s'en plaint pas, il n'y a pas apparence que ses peines soient volontaires, mais bien dans le sentiment qu'elle essaye de mortifier. Et notre Sr Marthe, vous ne m'en mandez rien, je lui ai écrit; mandez-moi, je vous prie, si elle a eu ma lettre. Les parents de nos sœurs se portent bien, Dieu merci.

Monsieur de Beaulieu a pris la peine de nous venir voir mais j'avais pris médecine, je lui parlai peu; il m'a promis de revenir une autre fois, je le souhaite fort. Je supplie la bonté de Dieu disposer vos âmes à recevoir utilement les grâces du Saint Esprit après que vous y aurez apporté les préparations nécessaires qui sont de se défaire très volontiers de toutes les satisfactions terrestres pour suivre en esprit Notre Seigneur en son Ascension.

Je vous supplie toutes, mes chères sœurs, auxquelles je parle, de tout mon cœur, de me croire en son très saint Amour.

Votre très humble sœur
et servante, etc..

N° 724.

232 bis — À Saint Vincent.

Au sujet d'une Assemblée chez Madame la Duchesse d'Aiguillon.

Décembre 1648.

Monsieur,

Nous sommes bien empêchés de donner une personne pour aller à l'Assemblée, chez Madame la duchesse d'Aiguillon, ne lui pouvant donner autre instruction que lui mettre nos papiers entre les mains; et, comme je crois que l'intérêt de tous les autres est semblable au nôtre, j'ai pensé que, peut-être mon fils pourrait s'y trouver et faire comme les autres; si ce n'était, Monsieur, que votre charité trouvât bon que nous baillassions nos papiers à celui qui s'y trouvera pour votre Maison. Nous attendrons l'ordre qu'il vous plaira nous donner, priant Dieu qu'il vous donne parfaite santé, pour sa gloire, étant,

Monsieur,

Votre très obéissante et très obligée fille et servante, etc...

M. C. de la Provid.ce à Paris.

272 bis — A Saint Vincent.

Décembre 1649.

Monsieur,

Voilà une lettre de Mademoiselle de Villenant par laquelle vous verrez ce que j'ai appris de l'affaire; ce qui m'inquiète est la difficulté que les veuves ont à se défaire de leur office après la mort de leur mari. L'argent qu'il nous faut trouver pour se faire recevoir et pour la taxe aux parties casuelles on a peine à en obtenir le don que l'on m'a dit se pouvoir faire. Et de plus, la bonne demoiselle qui négotie cette affaire m'a dit aujourd'hui que ce qui pressait d'avoir résolution est que la personne qui avait été en pourparler de cette affaire devant nous, était allée en son pays et que l'on serait bien aise que, à son retour, il trouvât l'affaire faite à un autre; cela me donne un peu de crainte que l'on ne pense à rompre avec nous, si cela est je ne saurai plus que dire. Toutes les difficultés ci-dessus ne sont que en vue du peu d'expérience de mon fils, mais il a besoin d'éperon pour travailler à bon escient et de quelque moyen de s'occuper par lui-même, il a comme moi l'esprit paresseux; et pour agir il faut que nous soyons pressés, soit par les affaires nécessaires, soit par nos inclinations qui par saillies

(Com. par M. Buisson de Tonnens.)

nous font entreprendre de faire même des choses assez difficiles. Monsieur de Marillac voyant les articles a bien vu y avoir quelque chose à désirer, mais néanmoins ne m'a pas conseillé de rompre, encore que l'on ne m'accordât pas ce qu'il m'a conseillé de demander, voyant en cette affaire de grands avantages pour nous. Si votre charité venait samedi matin en ce quartier, je la supplie très humblement m'en faire avertir; ce doit être ce jour-là que l'oncle et la fille doivent venir et je pense qu'il faudra convenir de tout. Votre cher et bon ami m'aidera beaucoup à prendre résolution. Je vous supplie très humblement me le donner de la part de Notre Seigneur par lequel je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante, etc...

---

277 bis. A Saint Vincent.

Mademoiselle lui parle de l'arrêt pour la rente de Gonesse et de ses difficultés pour la conduite.

(1649)

Monsieur,

Madame Traverzé[1] a oublié de vous demander s'il ne faudrait point faire faire un autre arrêt à cause que celui-là n'est que

---

(1) – Mme Traversay, voir note à la lettre 86e p. 135.

simplement pour les Enfants Trouvés, et non, selon la proposition de Madame la Duchesse; et quoique je lui aie dit que vous l'aviez bien vu, elle vous prie que je lui puisse mander demain matin. Je vous supplie aussi, très humblement, que je vous puisse parler quelque temps avant que vous partiez, sans cela je serais très empêchée. Nous avons ici une soeur presque toute résolue de sortir; y a plus d'un an qu'elle est céans; je l'ai trouvée ce soir, revenue de la maison des Enfants Trouvés je lui ai conseillé de se confesser demain; s'il se pouvait que ce fût à M. Guérin (1) puisque M. Portail est toujours malade, et que ce fût le matin, à cause que je ne vois que elle qui puisse aller secourir nos soeurs de St Sulpice, où l'une est, ce m'a-t-on dit, à l'extrémité. Je me sens un peu surchargée de quantité de difficultés, pour les dispositions des esprits de la plupart de toutes nos soeurs; je vous assure, Monsieur, que ce m'est un grand sujet de confusion devant Dieu, et devant le monde, pour mon insuffisance à aider à bien faire à ces bonnes filles. Je supplie la bonté de Dieu vous le faire connaître et y pourvoir et suis, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante, etc...

---

(1) Mr Guérin. Il y a trois prêtres de ce nom dans le Catalogue des Premiers Compagnons de St Vincent: Jean Guérin de Remiremont, près Nancy, reçu en 1639; et Jean et Julien Guerin, tous les deux natifs de Selles, diocèse de Bagneux reçus en 1639 et 1640. Julien fut ce courageux missionnaire qui se dévoua au service des pauvres esclaves à Tunis où il fut envoyé en 1645. L'un des deux du nom de Jean fut supérieur de la maison d'Annecy de 1642 à 657; c'est donc l'autre dont il est ici question.

No 616.

Réponse de St Vincent. —

(Elle était au haut de la lettre de Mademoiselle.)

Vous avez raison de mander à Mlle Traverze qu'elle fait comprendre les filles en l'arrêt selon le désir de Me d'Aiguillon.

Je m'en vas dire à M. Guérin qu'il aille confesser cette fille, et vous verrai avant partir.

---

284 bis — A ma sœur Cécile Angiboust à Angers.

Grande affection à avoir au service des pauvres.

4 Mai 1650

Ma Très Chère Sœur,

J'espère que le bon Dieu vous conservera parmi tous les dangers des maladies. Au nom de Dieu, mes chères Sœurs, soyez bien fidèles à la pratique des bons conseils de M. N...; surtout soyez bien affables et douces à vos pauvres, vous savez que ce sont nos maîtres et qu'il les faut aimer tendrement et respecter fortement. Ce n'est pas assez que ces maximes soient en nos esprits, il faut que nous le témoignions par nos soins charitables et doux. Souvenez-vous aussi d'être bien respectueuses

à nos Messieurs les Pères des pauvres, et les saluez très humblement de ma part; et continuez à accueillir bien cordialement les Messieurs et Dames qui fréquentent l'hôpital: car nous sommes redevables des biens qu'ils font aux pauvres. Je salue toutes nos sœurs de cœur et d'affection, et suis en l'amour de Jésus Crucifié, etc...

---

286 bis — A Saint Vincent.

Mademoiselle désire lui parler avant de faire la sainte Communion.

Ce Jeudi 30 Juin (1650

Monsieur,

Je vous demande très humblement pardon de vous être importune; mais la crainte que j'ai d'offenser Dieu d'être plus longtemps sans communier, ne le pouvant, que je n'aie eu l'honneur de vous parler, fait que je prends cette liberté de vous en avertir; vous suppliant, pour l'amour de Dieu, de croire que j'ai fait ce que j'ai pu pour passer sur la crainte qui me tint hier de communier. Vous savez que cela ne m'est pas ordinaire et que je suis,

Monsieur,

Votre très obligée et très indigne fille et servante, etc...

Mc. 119.

290 bis — A une Sœur Servante, à Liancourt

Avis pour la conduite.

20 Septembre 1650

Ma Très Chère Sœur,

Je pense que vous faites tout ce que vous pouvez pour soulager notre sœur N..., et que vous la regardez comme une jeune plante de qui vous pouvez espérer de bons fruits pour présenter un jour à la table éternelle de notre bon Dieu. Que vous serez heureuse, ma très chère sœur, si par votre douceur et cordialité à la prévenir amoureusement, vous pouvez coopérer à la grâce pour sa perfection ! Je vous en supplie de tout mon cœur.

Je ne sais si vous avez la coutume de laver les mains des pauvres; si vous ne le faites pas, je vous prie de vous y accoutumer. Je vous prie aussi, ma sœur, d'avertir toutes nos sœurs séparément, de leur être à bon exemple de douceur et de soumission, d'être leur consolation dans leurs petites peines, par votre cordialité et votre support; il faut avoir grande patience à leur donner de petits remèdes, le plus grand est de compatir à leurs peines, et leur représenter l'importance de se détourner de faire la volonté de Dieu, qui ne change jamais ses desseins. Il faut aussi prendre garde quelquefois quand elles se lassent.

à un office, de les changer sans attendre qu'elles le demandent. Enfin il faut beaucoup de condescendance en plusieurs choses, à prévenir nos sœurs de ce qu'elles désirent, sans faire semblant de le connaître. Vous savez que les charges ne se doivent pas tant exercer absolument que charitablement, et que nous sommes sœurs servantes, cela veut dire que nous avons les plus fortes peines d'esprit et de corps; et que nous soulagions tant que nous pourrons nos chères sœurs qui auront toujours assez de peine à nous supporter quelquefois dans nos humeurs, d'autres fois pour la répugnance que la nature et le malin esprit leur donnent. Je supplie Notre Seigneur d'être votre force et votre consolation, et suis en son très saint amour, etc...

---

303 bis. — A Saint Vincent.

Mademoiselle s'abandonne à la conduite de la divine Providence, et parle d'un petit chapelet.

Mai 1651

Je suis indigne des conduites de la divine Providence dont votre charité me fait l'honneur de m'avertir, pour me tirer de mes infidélités. Je renonce donc à ces appréhensions de l'avenir pour ne vouloir que ce que Dieu voudra ordonner chaque jour, sans néanmoins me pouvoir

empêcher, je crois, les justes craintes que je dois avoir pour mes infidélités avec soumission pourtant.

Ce n'a point du tout été mon intention que le tableau de la Ste Vierge fût ni pour notre oratoire, ni pour les Enfants Trouvés, mais qu'il servît d'ornement à un autel dédié à la Ste Vierge, pour réparer en quelque façon les fautes de mon fils, employant pour le faire faire quelques bagues qui m'étaient restées; c'est pourquoi, Monsieur, je vous supplie très humblement d'agréer que ce soit en votre Église que cette satisfaction se fasse.

Le petit chapelet est la dévotion que j'ai demandé permission à votre Charité de faire il y a trois ans, que je fais en mon particulier; ayant dans une petite cassette quantité de ces petits chapelets, avec les pensées écrites sur un papier, sur ce sujet, pour laisser à

Mademoiselle parle ici d'un petit chapelet qu'elle souhaitait léguer à la Compagnie comme un moyen d'obtenir, de la très Sainte Vierge, la pureté et la persévérance dans leur vocation. Saint Vincent n'acquiesça point à son désir. Mais s'il la mortifia sur un point, repoussa-t-il entièrement une demande basée sur des motifs si pressants pour le cœur d'un fondateur et d'un saint? Les pensées indiquées ici par Louise de Marillac ne sont-elles pas textuellement celles de la prière : Très Sainte Vierge etc., que les Filles de la Charité récitent après chaque dixaine de leur chapelet. Pour nous, ce que le sage directeur interdit sous forme de petite dévotion particulière, il l'a, ce me semble, autorisé, ajouté à la grande dévotion de l'Église, le Chapelet ou le Rosaire.

Outre plusieurs rapprochements en faveur de cette opinion, il est certain que nous n'avons pu découvrir nulle part que cette prière ait été en usage en dehors de la Compagnie des Filles de la Charité, en vue desquelles, évidemment elle était composée.

toutes nos sœurs après ma mort, si votre charité le permet; pas une ne le sait. C'est pour honorer la vie cachée de Notre-Seigneur dans son état d'emprisonnement aux entrailles de la Ste Vierge, et la congratuler de son bonheur durant ces neuf mois, et les trois petits grains pour la saluer de ses beaux titres de Fille du Père, Mère du Fils et Epouse du Saint Esprit. Voilà le principal de cette petite dévotion que, par la grâce de Dieu, très indigne que je suis je n'ai point discontinuée depuis le temps marqué et que j'espère quitter, aidée de la même grâce de Dieu, si votre charité me l'ordonne. Et ce petit exercice, en mon intention, est pour demander à Dieu, par l'Incarnation de son Fils et les prières de la Ste Vierge, la pureté nécessaire à la Compagnie des sœurs de la Charité et la fermeté d'icelle Compie selon son bon plaisir.

Je vous enverrai demain, Dieu aidant, une lettre pour M. Portail que vous prendrez la peine de voir, si il sera à propos de la lui envoyer. Ainsi j'essaierai d'être présente en esprit au saint sacrifice de la Messe demain et quoique je croie bien que votre charité ne la dit pas en bas si je puis en savoir l'heure, j'aurai le bonheur d'y assister. S'il vous plaît ne pas oublier la réponse de ce que Madame la Présidente de Lamoignon demande pour la continuation des quêtes et que je suis

Monsieur

Votre très obligée fille et
obéissante servante etc...

N° 21.

360 — A la Sœur Servante de N...

Sur la confiance en Notre Seigneur, sur le service des pauvres, et sur le danger où l'on s'expose en demandant son changement.

8 Février 1653

Ma Très Chère Sœur,

Je compatis à votre douleur d'avoir eu si peu de temps à parler à M. N..; il se faut soumettre à la conduite de la divine Providence, et s'attacher fortement à Dieu pour souffrir la privation de la consolation des créatures. Il savait, notre bon Dieu, vos besoins, et pouvait arrêter ce bon M. N..; s'il eût été nécessaire pour sa gloire et votre bien. Demeurez donc en paix dans la confiance que vous devez avoir en l'amour de Notre-Seigneur, nous avons tant de sujet de cela, mes sœurs, par les assurances qu'il a données à ses Disciples étant sur la terre, lorsqu'il voulait s'attirer leur amour, les excitant à n'avoir aucun soin de leurs personnes et de leurs nécessités. Allez donc courageusement, avançant de moment en moment en la voie dans laquelle Dieu vous a mise pour aller à lui. Au nom de Dieu, mes chères sœurs, faites votre possible pour aider les âmes de vos pauvres malades à faire des actes de foi, d'espérance et de charité nécessaires au salut; faites leur haïr le péché et aimer la vertu, afin

Manus. de St Margte Chétif. No 21

qu'ils fassent des résolutions de bien vivre, s'ils guérissent, ou de se bien disposer à mourir. Et pour les y bien disposer, faites-leur désirer de se confesser pour apaiser l'ire de Dieu contre eux, à cause de leurs péchés, et après mettez-vous en repos leur aidant de vos prières. Je sais bien que vous n'y pouvez employer beaucoup de temps; mais en allant et venant vous pouvez faire beaucoup d'actes intérieurs qui les peuvent aider, et exciter vos sœurs à faire le semblable.

Je vous envoie vos saints protecteurs de l'année, suppliant Notre-Seigneur vous donner les bénédictions que M. Vincent, notre très honoré Père a souhaitées à toute la Compagnie lors de la distribution de ces images; sur lesquelles il a donné une très dévote bénédiction pour vous implorer l'aide de ces bons saints, et vous sanctifier toutes.

Je supplie nos sœurs qui ont proposé leur retour au nom de Dieu, de ne se point inquiéter et de croire que la bonté de Dieu ne leur manquera jamais au besoin. Oh! qu'il est dangereux, mes chères sœurs, de desirer une chose avant que Dieu la veuille! Je crois bien que c'est toujours avec soumission d'esprit que vos désirs paraissent, et pour cela je ne vous blâme pas; mais, croyez-moi, le changement de lieu est toujours à craindre au moins s'il était par votre propre choix. Telles ont demandé leur changement, et il leur en a coûté la perte de leur vocation. Et que cherchons nous, mes chères sœurs, n'est-ce pas de plaire à Notre-Seigneur. Attendons en paix que sa volonté nous soit signifiée par nos Supérieurs. C'est notre pratique, mes très chères sœurs, de demeurer

Manus. de Sr Chétif. lettre 21e.

soumises à la divine Providence. Au nom de Dieu, aimez-la de tout votre cœur, et me croyez en son saint amour, etc...

A ma sœur Geneviève, à Chantilly.

Mademoiselle lui recommande de lui envoyer sœur Jeanne et de faire de temps à autre un petit voyage à Paris.

Ce 6 fevrier (de 1652 à 1657)

Ma Très Chère Sœur,

Je suis étonnée que vous ne nous envoyiez point ma sœur Jeanne. J'ai crainte que votre facilité lui donne trop de liberté d'être à ses dévotions, et je sais que vous avez beaucoup à faire. Quand on est si proche de Paris il faut de fois à autre y faire un petit voyage, deux ou trois jours suffiront; vous savez, ma chère sœur, combien cela fait de bien. Ma sœur Françoise Paule vous prie lui mander si vous avez reçu une livre de catholicom et combien il y a de temps, si vous vous en souvenez? Je vous prie que notre sœur vienne au plustôt il faut finir à cause que le porteur est pressé.

Je supplie Notre-Seigneur remplir vos cœurs de son saint amour et suis, de toutes deux en ce même amour, Votre, etc..

N°. 267.

Errata

et

Supplément de Notes.

Lettre — Page

2e — Note. Corriger : Legras par Le Gras — 3

4e — Note. L'Eglise St Sauveur, située au coin de la rue St Denis et de la rue St Sauveur, était autrefois une chapelle où St Louis faisait sa prière lorsqu'il se rendait à pied à l'Abbaye de St Denis en France, voyage que ce saint Roi faisait très souvent. Erigée en paroisse à la fin du 13e siècle, rebatie dans les siècles suivants, et définitivement détruite à la révolution.

Mademoiselle vint habiter cette paroisse quelque temps avant son veuvage jusqu'en l'année 1626, où elle quitta pour se rapprocher de St Vincent, alors aux Bons Enfants. Ce fut sur St Sauveur qu'elle organisa la première Confrérie de la Charité de Paris en 1629, là que Marguerite Nazeau fut placée par St Vincent au service de cette même Charité, où elle mourut en 1630. — 6

4e — Note. Corriger : Legras par Le Gras. — 7

Page.

11e Note. (1) Deux Soeurs étaient parties pour soigner les malades à Richelieu en février 1638. A ce sujet St Vincent adressa à Mademoiselle une lettre où il trace le réglement de leur voyage. (voir lettres, édition en 4 vol. Tome 1, p. 221, la lettre 214e, du 1er février 1638 et la lettre 324e p. 366.) Le contrat de fondations ne fut passé qu'en 1643, entre la duchesse d'Aiguillon et Mademoiselle.

Note. (2) Geneviève Fayet avait épousé M. Goussault, seigneur de Souvigny, Conseiller du Roi et Président en la Chambre des comptes, qui mourut en 1631, lui laissant cinq enfants en tutelle. Devenue veuve à la fleur de son âge, elle renonça à tous les établissements du monde pour servir Notre Seigneur dans la personne des pauvres, et pria St Vincent de la guider dans ce dessein: elle montra un dévouement, une piété, une intelligence du bien qui la mirent comme naturellement à la tête des Dames de la Charité de l'hôtel Dieu de Paris, œuvre dont elle avait eu la première inspiration. Tel fut le principe de la liaison intime de la Présidente Goussault avec Melle Le Gras qu'elle secondait dans l'etablissement des Confréries de la Charité. Ce fut vers le 20 Septembre 1639 que mourut cette pieuse servante laissant une mémoire bénie. 20

15 Note: Elisabeth Le Goutteux, veuve du sieur Turgis, une des plus anciennes filles de la Charité, avait rejoint Melle Le Gras à Angers, (xbre 1639) où elle demeura jusqu'en septembre 1640, et où elle retourna pour trois mois en 1644. Employée en 1642 au service des Enfants

Page

trouvée, envoyée en 1646 à Richelieu, puis à Chars près Pontoise, elle déploya partout cette activité et ce zèle qui lui méritèrent de Mlle Le Gras cet éloge: Il nous en faudrait beaucoup de cette sorte.» Elle mourut en 1647. 29

18 Note: Une fièvre pestilentielle parcourait la Touraine au commencement de l'année 1640. Au milieu du mauvais air qui régnait à l'hôpital plusieurs soeurs tombèrent malades et l'une d'elles succomba, en moins de 15 jours, la soeur Marguerite, dont M. de Vaux écrivait à Mademoiselle: « La pauvre défunte est morte en sa simplicité et a fait tous les actes de vertus que Dieu lui a inspirés, mais la bonne disposition de son coeur était un acte de plusieurs vertus.» Lettre du 27 avril 1640 — N° 440. 33

31 Note: Anne de la Barre, femme de Jean François de Fortia, Conseiller au Parlement. Mme Violle était femme du Président de ce nom. Toutes quatre étaient membres zélés de l'Assemblée des dames de la Charité de Paris. (Notes de Gossin p. 483. N° 31) 48

33 Voir un supplément 33 bis qui doit suivre

36 La lettre 56e ci-après p. 87. doit précéder la 36e p. 57 placée ici 57

44 Lettre à reporter après 1647 – en une année où M. l'abbé vint à Paris (1650.) 66

47 Note: Michel de Marillac, oncle de Mademoiselle, était né à Paris le 9 8bre 1563, et fut successivement Conseiller au Parlement de Paris, Maître des Requêtes, Conseiller d'Etat, directeur des finances,

Lettre Page

et Garde des Sceaux. Il avait puissamment aidé Mme Acarie à établir le premier Carmel français; son crédit, sa bourse et son temps furent à son service. En récompense Dieu donna la vocation du Carmel à cinq membres de sa famille. Il entretenait une correspondance toute spirituelle avec sa chère nièce Louise de Marillac. Le Garde des sceaux en acceptant cette charge, avait fait vœu de ne pas s'enrichir; victime de la vengeance de Richelieu après la journée des dupes, il fut emprisonné à Caen puis à Châteaudun où il mourut le 7 Août 1632. Sa mort répondit à sa sainte vie et fut révélée à quatre Carmélites, très éloignées l'une de l'autre par la vision d'une grande clarté, paraissant dans le Ciel, semblable à un flambeau qui traversait lentement l'espace et dont la lumière rejaillissait sur la terre. L'une d'elles était sa propre fille, la Mère Marie du St Sacrement. Michel de Marillac fit plusieurs traductions, celles de l'Imitation de Jésus-Christ, des Psaumes, du livre de Job. Pendant sa captivité il travailla à un traité de la vie Éternelle, jusqu'au jour de sa mort. Son cœur fut donné aux Carmélites de la rue Chapon et son corps enterré dans la chapelle des Carmélites du faubourg St Jacques auprès de son fils le Capucin, Évêque de St Malo. 72

52 Probablement Sr Elisabeth Turgis. Les auteurs de la vie de Melle Le Gras ont mis St Sulpice au nombre des premières paroisses qui eurent les Filles de la Charité pour servir les pauvres de la Confrérie; mais nous n'avons pas d'indication précise à ce sujet. Si elles étaient établies en 1641, cette lettre peut être adressée à Sr Turgis; si elles n'y

Lettre étaient pas encore, il faudrait la reculer en 1646, et alors elle serait adressée à Jeanne Lepintre, ou en 1649, à Elisabeth Hello; en 1652 à Julienne Loret. Page 79

54 Note: L'autographe porte: du Pont, ce qui fait croire que ce n'est pas de Mademoiselle de Pons qu'il s'agit. 84

56 Cette lettre doit être placée avant la 3e p. 57. 87

56 " Voir supplément 56 bis, qui doit suivre.

60 Madame de Verthamont: dont la famille était alliée aux Marillac. 90

64 Note: St Vincent et Mademoiselle avaient confiance en Sr Jeanne Lepintre qui avait beaucoup d'intelligence et d'organisation; elle fut d'abord employée à l'école de la Charité de St Germain en Laye, et après avoir été installer les sœurs à l'hôpital du Mans, au printemps de 1646, elle revint à Paris et fut chargée de conduire la maison principale, pendant que Mademoiselle faisait la fondation de Nantes; elle fut ensuite envoyée sœur servante de cet établissement qui présentait de grandes difficultés; elle en fut rappelée en 1654 pour la fondation de Châteaudun. 99

68 Note: Marguerite de Gondy, sœur du Général des Galères et de l'archevêque de Paris, avait épousé à 16 ans, en 1588, Florimond d'Halluin ou Hallwin, marquis de Maignelay. Depuis la mort de son mari assassiné à la Fère en 1591, elle avait renoncé au monde pour s'adonner aux œuvres de la plus délicate et de la plus héroïque charité. Elle voulut entrer chez les Capucines mais le Pape Paul V s'y opposa.

Errata et supplément de Notes.

Lettre — Page

Henri IV l'appelait la sage marquise. Etroitement liée avec Mme Acarie, elle avait rencontré chez elle Michel de Marillac dont elle disait que pour lui le jour avait plus de vingt quatre heures. En 1617, elle fonda le refuge de la Madeleine, dont l'organisation fut confiée aux Religieuses de la Visitation. Elle mourut le 25 Août 1650. 107

70 Voir au supplément 70 bis qui doit suivre. 111

73 Note sur St Gervais : 9e ligne : la famille de Marillac habitait sur cette paroisse ; corrigez : une partie de la famille de Marillac. 116

do Note (2) La date du mariage est 1637 au lieu de 1647. Il faut ajouter : il existait dès lors d'autres familles de La Porte ; il est donc difficile d'apprécier de laquelle il est ici question et dans le doute mieux vaut supprimer la note se rapportant au duc de la Meilleraye. do

76 bis Le billet portait au dos la date du 1er mars 1653. L'oubli de la copiste a été cause qu'il est placé ici dix ans trop tôt. – A reporter, après le No 361. 120

90 No d'autographe à corriger par 114. 142

91 Note : Moinelets : Les soldats invalides étaient placés dans les Abbayes avant la création de l'Hôtel des Invalides par Louis XIV ; c'est à eux qu'était donné le nom de Moinelets. Il faut donc mettre ceci dans la note, sans ajouter ce qui suit des "frères lais." 143

92 Note : Sœur ou fille du Président. – supprimez : ou fille. 144

96 Note (3) A changer. Retirer celle qui est portée ; elle n'est pas juste. Ce ne peut être l'Evêque de Riez que Mademoiselle appelle ici le Père

Lettre Page.

96e d'Atticby, mais bien Achille, ou selon quelques-uns Charles d'Atticby, fils aîné d'Octavien et de Valence de Marillac, qui se fit Jésuite et mourut en 1645.

Octavien Doni d'Atticby, surintendant des finances de la Reine Marie de Médicis eut de Valence de Marillac sept enfants: 1° Achille qui se fit Jésuite, et c'est très probablement celui-là dont il est question dans la lettre. 2° Louis, religieux Minime, puis Évêque de Riez. 3° Antoine, marquis d'Atticby, qui fut tué à l'âge de 25 ans, à l'armée en 1637. 4° Geneviève mariée au duc d'Atri. 5° Anne, fille d'honneur de la Reine Marie de Médicis, qui fut la fille du cœur de Melle Le Gras; elle épousa Louis de Rochechouart, comte de Maure, en 1642. 6° Henriette qui se fit Carmélite et 7° Madeleine qui fut Ursuline.

Octavien étant mort en 1614, et Valence en 1617, ce fut Melle Le Gras, qui, avec le concours de son mari s'occupa de leurs affaires; peut être même M. Le Gras était il tuteur.

Il semble, d'après cette lettre que Louise de Marillac, après la mort de son père, ait vécu chez son oncle Michel. Il paraît assez probable qu'il lui servit de tuteur, ainsi qu'à Innocente, car c'est lui qui représente le père au contrat de cette dernière en 1617. 149

103 —— Post-Scriptum oublié. P.S. Messieurs les Pères administrateurs ne disent plus rien pour les articles, ne sera-t-il autre chose? je vous supplie, Monsieur, m'en dire votre sentiment; je pense

Lettre		Page
	qu'il sera que les sœurs ne sachent pas si l'on renvoie ma sœur Turgis jusqu'à peu de jours devant.	161
104e	—— Voir au supplément le No. 104bis qui doit suivre.	163
107e	—— Voir au supplément le No. 107 bis qui doit suivre	171
113e	—— Voir au supplément le No. 113 bis qui doit suivre	179
124e	—— Compléter la note: Fille de la Madeleine, fondées par Mme. la Marquise de Maignelay en 1617; elle leur acheta en 1620, une maison et fit construire en 1648 une Chapelle sur le modèle de la Santa Casa de Lorette ... etc.	196
125e	—— Voir au supplément le No. 125bis qui doit suivre	197
127e	—— Note (3) Guillaume Compaing, fils du Seigneur de l'Estang, naquit en 1593, fut ordonné Prêtre en 1619; St. François de Sales prêcha à sa première Messe. En 1621, il entra dans la Communauté des Prêtres de St Nicolas du Chardonnet, et pendant 43 ans il remplit les modestes fonctions de vicaire dans cette paroisse; il fut aussi chargé de la direction des filles de Ste Geneviève; mais il se dévouait surtout aux pauvres. Les Galériens ne furent pas exclus de sa charité; c'est à leur sujet que nous le voyons plusieurs fois nommé dans les lettres de Melle Le Gras. Il mourut en 1665, écrasé par la chute d'un échafaudage, pendant la construction de l'Eglise actuelle; son neveu, l'abbé Chamillart continua son ministère de dévouement auprès des pauvres.	202

Lettre.

129e — Lettre à reporter en 1657. Mademoiselle fait allusion à la démission du bénéfice que M. l'abbé possédait dans le Diocèse de Paris. 207

130e — Au sommaire: d'espérer, lisez d'opérer. L'année sûre de l'autographe se peut lire 1643 ou 1647 — Cette dernière date est préférable, puisqu'il semble qu'il s'agissait de l'Archidiaconé dont M. l'abbé devait être pourvu. Cette lettre est donc mise avant son rang et sa date; doit être reportée au 17 9bre 1647. 208

130e — Voir au supplément le N° 130bis qui doit précéder le 131.

132e — Note (2) pour le classement. Si les deux lettres copiées dans le recueil de sœur Chétif sont bien de 1646, comme elle l'indique, celle-ci devra être reportée environ 1650; le personnel nommé d'un côté n'est plus le même de l'autre. D'après le texte de celles de 1646, les filles de la Charité auraient été établies à Liancourt depuis 1636; elles y servaient la Charité et ne furent établies à l'hôpital qu'en décembre 1645. Voir la note p. 509 — voir aussi au supplément les deux Nos 130 bis qui doivent suivre.

132e — Note sur Fimes: ville de France, en Champagne, à 6 lieues de Reims. 211

132e — Voir au supplément le 1er 132bis qui doit suivre. 211

132e — Voir au supplément le 2e 132bis qui doit suivre 211

132e — Voir au supplément le 3e 132bis qui doit suivre. 211

132e — Le mercredi 3 mai — mettez 2 mai 213

 Errata et supplément de Notes.

Lettre.		Page.
134e	— Comme au précédent, corrigez 3 mai par 2 mai.	214
136e	— Note sur la sœur Despinal – corrigez 1649 par 1646.	216

138e — Cette lettre avait été copiée dans "les premiers compagnons de St Vincent"; depuis nous avons eu l'autographe dans lequel se trouve un passage omis dans l'imprimé. Ce passage doit trouver place après ces mots; serait trop ingrate si elle y manquait:

—— je crois Monsieur, que la bonne sœur, Melle Marie Gouain, vous ira trouver pour vous redemander à venir. S'il vous plaît, Monsieur, ne lui en point donner d'espérance, mais bien lui faire entendre qu'elle se peut dire de la Compagnie, et que le service qu'elle rend à Dieu, en ses pauvres, lui donne cette association.

M. Ratier a mandé à M. l'abbé de Vaux qu'il y a trois ou quatre filles qui demandent à venir; vous savez le besoin que nous en avons, mais aussi la nécessité qu'elles aient toutes dispositions requises, je vous prie de les recevoir ou refuser. Peut-être que celle dont M. Tonnelier nous a déjà parlé est des quatre qui se présentent, je vous supplie, Monsieur, de lui parler en particulier. Il y a, je crois, plusieurs choses à vous dire de nos sœurs: s'il vous plaît de leur bien faire entendre que ce n'est pas assez d'être en la disposition d'aller partout qu'il faut avoir celle de vouloir demeurer au lieu où l'obéissance nous a mises, jusqu'à ce qu'elle nous en ôte; donnez-nous, s'il vous plaît des nouvelles

Lettre — Page

de chacune en particulier. Le maître et la maîtresse de Marie d'Espinal en ont toujours pareil soin. 221

— 5e ligne. J'espère de votre charité non pareille. – supprimer non pareille. 221

141e — Voir p. 303 le No. 177 qui doit suivre. 225

143e — La soeur Marguerite le soin – Lesoin ou le Soin 230

145e — 1e ligne : rebut – il semble d'après le sens, que Mademoiselle ait voulu écrire : rebus, pour secret, enigme.

145e — 6e ligne. Maison.(1) à la note : venant à la maison de Paris, paraît une mauvaise interprétation ; il est plutôt question de la Maison des Missionnaires, et peut être même a-t-elle mis maison pour Mission. 233

146e — 1e ligne : ce qu'elles auront à faire 236

147e — 1e ligne : parce que – corriger : par ce que 237

id. — 2e ligne : Alinéa – Foncheres – corriger : Joncheres 238

148e — 16e ligne : quelque chose qui peut – corriger : qui pût 240

151e — 13e ligne : gué – corriger : guè – vieille expression pour guère. 247

152e — Note sur ma soeur Hellot, à compléter : Soeur Elisabeth Hellot avait reçu l'habit après 8 ou 10 mois d'épreuve, le 25 Decembre 1645. 248

155e — . Autographe venu de l'hospice des Ménages, non classé 253

id — Note.(1) ajouter : le fils unique de la Maison, le comte de la Roche Guyon fut tué en 1646, en servant sous le duc d'Enghein, au siège

Errata et supplément de Notes.

Lettre		Page
155e	de Mardyk.	
id.	— Note (2) Ce pensionnaire de Monsieur Vacherot paraît être le fils de Mademoiselle Le Gras.	255
156e	— Note. Lescalopier, famille parlementaire, dont Henri Lescalopier qui fut avocat au Parlement en 1605; et Jean Lescalopier, Président à la première Chambre des requêtes; celui-ci avait épousé le 4 juillet 1634, Marthe Gobelin, veuve d'un fils de René de Souvré. Mais rien n'indique duquel parle Mademoiselle. Il existe encore aujourd'hui une famille de l'Escalopier qui habite le château de Liancourt	257
159e	— Note. (Récit du voyage de Nantes.) Départ de 9 sœurs, dont 6 pour Nantes. Ce chiffre 9 a été pris pour 2 dans la copie des extraits du procès de canonisation, ou dans la traduction du dit procès en langue italienne, seule copie qui reste à St Lazare, encore est elle incomplète.	261
160e	— 11e ligne. A la suite de cette phrase: elle a besoin de grande douceur et d'avertissement de ses fautes - ajoutez: en grande charité.	275
168e	— A la note sur Denis Gauthier, ajoutez: la présente lettre, ainsi que le No 186, qui est de date certaine, 10 7bre 1647, prouvent qu'il était Supérieur à Richelieu, dès 1647.	286
170e	— Supprimez la note (2) et remplacez-la par celle qui suit: Madame la Comtesse de Maure ne donna jamais dans le Jansénisme	

Lettre | Page.

170e — quoiqu'elle fût intimement liée avec Madame de Sablé et sa société. L'attachement traditionnel de sa famille pour la foi catholique et l'amitié que lui avait toujours témoigné Mlle de Gras, la soutinrent contre l'erreur dans un milieu séduisant. La lettre ci-dessus montre qu'elle avait le bon esprit de prendre conseil auprès de la sainte amie qui avait protégé sa jeunesse. Et nous lisons, dans sa propre correspondance, au sujet des livres des Maximes, cette profession de foi remarquable: ..... " Comme "je ne veux pas entrer plus avant dans tout cela; étant toujours « revenue, après tout ce que j'ai vu et entendu, à ce que j'ai cru « d'abord, qui est qu'on n'y verra clair que dans l'autre vie, et « que dans celle-ci, je ne veux point chercher d'autre finesse « que de croire ce que l'Église croit » 291

Nouvelles études sur les femmes du 17 siècle,

par Victor Cousin.

171e — Note: " Les Sœurs n'ayant été établies à St Méen qu'en 1650." Il n'y eut pas de sœurs à St Méen du vivant des fondateurs; cette phrase est fautive et doit être supprimée. 292

172e — Voir au supplément 172bis à classer après celle-ci. 293

173e — Voir p. 331 le Ne 193 à placer ici 173bis. 294

Voir au supplément le 173 bis à classer après celle-ci. 294

174e — Ligne 16e moi, lisez: moi. 297

176e — Lettre à reporter au mois de mai 1656 302

Lettre | Page

176e — Nous lisons dans l'histoire du diocèse d'Angers que vers 1650, M. l'abbé de Vaux fut pourvu de l'Archidiaconé de Brie au diocèse de Paris, bénéfice qu'il conserva jusqu'en 1657, où il le résigna à son neveu, M. de la Brontière du Plessis de Gesté, Docteur de Navarre, homme des plus recommandables de son temps, qui après avoir été Vicaire Général de Paris, sous MM. M. de Péréfixe et de Harlay, devint Évêque de la Rochelle.
(Histoire du diocèse d'Angers par l'abbé Tresvaux, 2 vol. in 8, 1858) 302

177e — Transposez cette lettre à la suite de la 141e lettre, p. 216, elle appartient à l'année 1646.

Note. M. Ratier écrivant à M. l'abbé de Vaux archidiacre de Notre Dame de Paris, alors à Paris, au sujet de ce bénéfice dont il voulait se démettre, lui raconte les derniers moments de la bonne soeur Marie d'Espinal. " Elle eut hier de si grands sentiments de Dieu qu'elle témoignait avec son crucifix, qu'elle eût tiré les larmes des rochers. Je n'ai jamais vu des marques plus évidentes de prédestination que dans cette âme; mais je suis tout étonné de voir tant de souffrances avec tant d'innocence " etc...

Epinal était sans doute le pays de cette bonne Soeur. 303

178e — Ajoutez à l'adresse : à Paris. 304

178 — Voir le No 180 qui doit suivre immédiatement le No 178 304

178 — Voir au Supplément le No 178 bis qui doit suivre 304

Lettre		Page.
179e	— N° d'autographe 904. La Congrégation de la Mission n'avait donné qu'une copie.	305
180e	— Cette lettre doit être reportée en mai 1656, après la lettre précédemment placée la 178e	307
182e	— 9e ligne, corrigez: regrets par secrets.	310
182e	— Voir au supplément 182bis qui doit suivre	310
183e	— Voir ci-après p. 519, lettre 312 aux sœurs de Nantes, qui doit précéder celle-ci: Mademoiselle y parle de Sr Jeanne Lepintre, envoyée pour les visiter. Elle y fut ensuite fixée en qualité de Sr Servante jusqu'en 1654.	
	— Note (3) Ajoutez: Mademoiselle donna aussi ses instructions, par écrit, aux sœurs de Montreuil; on les peut voir au recueil de ses pensées	312
186e	— Voir au supplément 186bis qui doit suivre	317
187e	— Lisez: Mademoiselle de la Carisière au lieu de Mademoiselle de Lacarisière. Même remarque au N° 189. p. 324.	320
193e	— Cette lettre devrait suivre le N° 173. p. 296; et être datée de Liancourt plutôt que de Bicêtre.	331
193e	— Note sur Françoise Carsireux, supprimer la phrase: en 1660 ses supérieurs la désignèrent pour Alet, parce que cela fait un équivoque	332
193e	— Au P.S. avant dernière ligne, mot en blanc, mettez: Sèvre.	333
195e	— Voir au supplément 195bis qui doit précéder la 196e lettre.	
195e	— Ce N° paraît ici placé trop tôt à cause du boulanger elle devrait précéder le N° 202.	336

1118. Errata et supplément de Notes.

Lettre		Page.
198e	A M. l'Abbé de Vaux sur l'envoi de trois Sœurs pour Angers et deux pour Nantes contredit à celle du No. 194, à Sœur Lepintre, où il semblait qu'elles étaient trop de monde. Il faudrait alors, ce semble, la reculer jusqu'après 1656, ou jusqu'au mois de novembre de ladite année 1647.	341
199	Ligne 5e "en laquelle je pense avoir vu", lisez : vu.	342
200	Voir au supplément le 200bis qui doit suivre.	344
205	Voir au supplément 205bis qui doit suivre.	353
206	Voir le No. 365 ci-après, p. 611 à classer ici, No. 206bis	354
210	Voir au supplément le No. 210bis qui doit suivre.	359
215	Ajouter la date : De Liancourt, 29 août 1648.	366
216	A la date mettre : De Liancourt 29 août 1648, au lieu de 1649	367
217	- 1649 - Corrigez par 1658.	368
227	Noté. Jean Fournier, seigneur de la Pinsonnière, échevin en 1650, conseiller au Présidial, maire de 1654 à 1657, Chevalier de Saint Michel, Docteur et professeur en droit à l'Université, était fils de Claude Fournier, sieur de la Garenne, et de Renée Boulian, Dame de la Pinsonnière. Il mourut le 14 décembre 1678	385
232	Voir au supplément deux lettres 232bis qui doivent suivre.	391
236	Cette lettre est sans date, mais elle serait mieux placée en janvier 1648, parce que les deux premières lignes indiquent	397

Lettre		Page
236e	qu'elle fut écrite après le 15, et St Vincent avait quitté Paris le 13. Mademoiselle ne faisait pas bénir les images avant le 1er de l'an.	397
245e	— Note. St Vincent fut exposé deux fois – Corrigez: fut exposé une seconde fois.	410
252e	— 10e ligne: Monsieur Portier – on lit plutôt: Porlier. Me Porlier est nommée parmi les Dames de la grande Assemblée; elle est aussi sur la liste des Dames de Charité de l'hôtel-Dieu et son adresse est: rue St Christophe.	426
257e	— Lettre à transposer après le No 298.	430
262e	— Voir le No 274, ci-après p. 458 à transposer avant le No 262.	436
267e	— D'après l'autographe communiqué par M. Julien Durand, (263 Bd St Germain) nous avons reconnu les fautes suivantes:	
	— Ligne 2e j'ai trouvé M. et Me; lisez: Mes Dames.	
	— Ligne 4e Melle Dabrie – lisez: Melle Datrie	
	— Note: Melle Datrie était nièce du Comte de Maure.	
	— Ligne 5e et tacher – lisez: et l'essayer.	
	— Ligne 6e disposition. Comme – lisez: – disposition, comme Mr le Comte de Maure est pour cela je etc – lisez: et pour cela etc...	
	— Ligne 7e Madame sa fille. Note (1) Mr le Comte de Maure n'eut pas d'enfants, c'est donc la fille de Madame d'Atrie qui	443

Lettre.		Page.
267e	sans doute était retirée à Port-Royal des Champs.	
	— Page 444, Ligne 5e des dettes se multiplient : lisez : se multiplieront.	
	— Ligne 5e De Vacher - lisez textuellement : le… Vache.	
	— Ligne 6e n'y a pas - mettez - n'y aura pas.	
	— Ligne 7e sera desservie - lisez - sera déviée.	443
	— Note 1re M. des Bordes, grand ami de la Congrégation, et de M. Vincent en particulier : nous en pouvons juger par ces paroles que le saint adressait un jour au procureur de St Lazare, pour lui persuader que sa charge n'était pas incompatible avec son avancement dans la perfection ; c'était en Octobre 1658 : "Voyez, lui disait-il, voyez M. des Bordes, c'est un auditeur des Comptes, et qui est veuf : c'est une personne de condition, il est vicomte de Soudé ; cet homme là aime plus Dieu que je ne vous saurais dire ; mais c'est de plus un homme lequel a une grâce merveilleuse pour accorder les différents.» (Manuscrit des répétitions d'Oraisons de St Vincent.)	444
269e	— A la note sur Mgr Arnauld, ajoutez : « Mgr Henri Arnauld, fut appelé avec vérité le Père des pauvres … si sa foi avait été aussi pure que sa conduite était régulière, il aurait été certainement un des plus saints Évêques de son temps ; mais il subit l'influence de ses frères, surtout après la mort de M. l'abbé de Vaux (1681) qui, " fort attaché au saint Siège et à ses décisions",	

Lettre.		Page.
269e	le soutenait contre l'entraînement du parti Janséniste." Ce que l'on peut dire en faveur d'Henri Arnauld, dit Bossuet, c'est qu'il est mort Catholique, n'ayant pas rompu les liens extérieurs qui l'unissaient à l'Eglise. (Histoire du diocèse d'Angers par l'abbé Tresvaux - T. 2. p. 199)	451
272e	— Voir au supplément la lettre 272bis qui doit suivre.	456
274e	— A M. le Comte de Maure, doit précéder le Ne 267; elle pourrait être placée au mois de 7bre précédent (1649) Transposez avant le No 262 - p. 436.	458
277e	— Voir au supplément le 277 bis qui doit suivre	464
279e	— Note (2) M. d'Emery était italien; il fut attiré à la Cour par Mazarin qui le fit parvenir à la charge de Surintendant des finances. Son véritable nom était Particelli; il prit celui d'Emery pour déguiser son origine étrangère.	467
281e	— Ajoutez à la Note: Le traité fut passé entre M. l'abbé de St Denis et Mademoiselle Le Gras.	470
284e	— Voir au supplement 284 bis qui doit suivre.	475
286e	— Voir au supplément 286bis qui doit suivre.	479
290e	— Voir au supplément 290bis qui doit suivre	487
298e	— La lettre 257e p. 430, devait précéder ou suivre immédiatement celle-ci	497
302e	— Note: Les Soeurs avaient été etablies à Chars par Mme la Présidente de Herse	504

 # Errata et supplément de Notes.

Lettre.		Page.
303e	— Voir au supplément 303 bis qui doit suivre.	
309e	Ligne 13e il préfera ce consentement - lisez: contentement Mademoiselle a oublié le mot quitter ou laisser, sans lequel la phrase perd son vrai sens.	514
310e	— Ligne 11e après j'ai quelque sujet, mettre en note ou renvoi: de croire, ou de penser (mot oublié par Melle)	516
312e	— Cette lettre appartient à l'année 1647; elle devait être datée du 19 Juin, jour auquel soeur Jeanne Lepintre partit de Paris, munie des instructions de St Vincent et de Mademoiselle pour aller visiter les soeurs de Nantes. Elle y fut ensuite fixée comme soeur servante jusqu'en 1654	519
350	— Depuis la mise en autographie, nous avons eu connaissance de l'autographe même; il appartient à M. Julien Durand, (236 Bd St Germain)	584
	p. 584. 1e ligne, lisez: Monsieur mon très honoré Père.	
	p. 585 2e " " Dame	
	" 3e " " Estang, lisez: Etampes.	
	" 3e " " Lamoignon lisez: la Moignon.	
	" 10e " " j'avais prié une, lisez: notre.	
	" 12e " " Vous faisant ce - lisez: son.	
	" 14e " " dame lisez: Dame	
	" 18e " On s'il ne serait pas - lisez: point	
	" dernière ligne - Et beaucoup - lisez: beaucoup de mal.	584

Lettre		Page
356e	— Ligne 2e Mademoiselle de Montdésir, mère de Me Tuboeuf.	
	— lisez: Madame de Montdésir, mère de Me Taboeuf.	596
	— Ligne 11e — une bénédiction — lisez: votre bénédiction	598
	— id. et pour leur servante, supprimez la virgule, — c'est d'elle-même que Mademoiselle parle en ces humbles termes.	598
360e	— Voir au supplément No 360 bis qui doit suivre	601
363e	— Ligne 14e Note: après la volonté, mettre de Dieu, mot oublié par Mademoiselle.	607
365e	— Lettre à classer en janvier ou février 1648. Une lettre de Mademoiselle, janvier 1650, date sûre, annonce la mort de Me Marchais et touche un mot de ses affaires précédentes. — voir p. 460, le No 275 — mettre à 206 bis.	611
369e	— Autographe à St Sulpice — lisez: chez M. le Supérieur du Séminaire de St Sulpice.	617
377e	— Note (2) ajoutez: Ou bien: Jean Cuissot, âgé de 23 ans, natif de Moulins, diocèse d'Autun, reçu à Paris le 28 9bre 1642.	632
378e	— Lisez: A soeur Henriette à Nantes. A transposer p. 711, à la suite du No 433.	633
	— Ligne 9e pour vous en aller à... ajoutez: Richelieu.	
	— Ligne 10e avec vous ma soeur — lisez: Marie.	
389e	— Le No de l'autographe 383 bis lisez: 183 bis	647
389e	— 5e Ligne: grâce de son bon Dieu; — lisez: grâce de notre bon Dieu	648

1124. Errata et supplement de Notes.

Lettre		Page.
408e	— Autographe à St Roch	674
	— Ligne 2e désir de lisez que	
	— Ligne 3e témoigne — mettez : témoigna.	
	— Ligne 4e peut se passer — mettez : se peut passer.	
	— Ligne 7e toujours quelque — mettez : toujours en.	
409	— id. 3e sert les malades — mettez : pauvres malades.	675
	— P.S. Ligne 2e pour ses pauvres — mettez : pauvres hommes.	
	d° 3e qu'il est dû — mettez : beaucoup dû.	
	d° 8e les traitements — mettez : le traitement.	
	d° 8e lui disent — mettez : leur disent.	675
412e	— Dans une lettre de Mademoiselle, Mesdames de la Proutière et de Lestang sont nommées cousines de Melle Le Gras, belle-fille de Louise de Marillac	679
422e	— Adresse à Ste Jeanne. lisez : Anne.	694
431e	— Le N° d'autographe 35 — lisez : 650	707
432e	— Cette lettre est placée avant sa date ; elle appartient au mois de septembre ou d'octobre 1655.	708
433e	— Le N° d'autographe 211 est pour cette lettre ; et la suivante, à Saint Vincent est l'autographe 37	724
434e	— Ligne 6e de Bouillon — lisez : Bullion (sic) Me de Bullion était femme du surintendant des finances et fort charitable. Le renvoi de note n'a pas lieu d'exister dès que ce n'est pas Bouillon.	737
437e	L'année est facultative ; il est question de la vocation de Melle Gonain	791

Lettre.		Page.
487e	et de l'hôpital des enfermés simultanément, dans plusieurs lettres sans date.	791
490e	La Fère. Note: Depuis l'année 1649, les désastres occasionnés par la guerre et la famine étaient immenses dans les deux provinces de la Champagne et de la Picardie: les efforts de St. Vincent furent en rapport, pour soulager les malheureux, comme on peut le voir dans sa vie: La ville de la Fère, l'une des plus éprouvées reçut aussi des secours plus abondants, elle en garde un pieux souvenir. Des missionnaires y succombaient au travail, non seulement de leur ministère, mais surtout de l'assistance des pauvres, aussi demandèrent-ils des Filles de la Charité pour les aider. Deux sœurs vinrent à la Fère en 1656, pour le service des pauvres malades, les distributions de secours et le soin des orphelins, dont le nombre s'élevait à 600. Ce ne fut qu'en 1658 qu'elles furent installées à l'hôpital. Voir la note, lettre 576. p. 921.	796
502e	Ligne 6e M. l'Abbé de Mesmond (1656)	812
520e	Note: Orviétan, sorte de thériaque, fort en usage autrefois.	842
546e	Le No. d'Autographe 44 à corriger par 36	877
556e	Ligne 2e Cenne pas - lisez: - ce n'est pas	893
557e	Le No. d'autographe 127, corriger par: 266.	893
572e	Le No. d'autographe 574, corriger par: 265	915
576	A la note, 9e ligne - faite - corriger par: fait.	921
id.	id 6e ligne, 1680, - corriger par: 1880	921

Errata et supplément de Notes.

Lettre.		Page
578e	Le No d'Autographe 272 - corrigez par 271.	923
605e	Autographe 25 - corrigez par 24	965
608e	Le No d'autographe 228 - corrigez par 288	970
614e	Note : Ajoutez : peut être aussi faut il lire : ce grand amoureux des souffrances de Jésus-Christ. De serait mis au lieu de par ce qui n'aurait pas lieu d'étonner ceux qui connaissent la manière d'écrire le français du temps	979
625e	No d'autographe à corriger par 163.	994
634e	Note au sujet de Sr Marie-Marthe. M. Fournier, l'un des assistants de la Congrégation, celui-là même qui travailla avec Mgr Abelly à la vie de St Vincent, et à la mise en ordre des Règles des filles de la Charité, étant à Cahors en 1659, écrivait à Melle Le Gras, pour lui donner des nouvelles de ses filles qui rivalisaient de ferveur. La Sr Marie Marthe qui avait été envoyée pour sœur servante, ne respirait que mortification, et ne voulait pas être mieux traitée que les pauvres orphelines qui lui étaient confiées. Celles-ci n'avaient que du pain noir et un peu de lard ou autre nourriture grossière, par la volonté de Monseigneur leur Evêque, lequel avait cependant réglé que les sœurs auraient d'autre pain et d'autre viande. Cela lui faisait peine. M. Fournier priait Mademoiselle d'intervenir.	1009
641e	No d'autographe à changer 641. - corrigez par 231.	1018

Table des personnages auxquels sont adressées les lettres de Louise de Marillac.

A Saint Vincent de Paul.

1628 Table des personnages auxquels sont

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
48		(1641)	73	107	11 Septembre	1644	1060
54	Décembre	(1641)	83	109		(1644)	173
60		(1642)	93	110	Octobre	(1644)	174
67	10 Août	(1642)	105	111		(1644)	177
68		(1642)	107	113	2 Décembre	(1644)	179
69	Août	(1642)	110	118	25 Mai	1645	185
73		(1642)	116	120	3 Juin	1645	188
74		(1642)	117	122		1645	192
75	17 Janvier	(1643)	118	123	11 Juillet	1645	194
76	25 Janvier	(1643)	119	124	23 Juillet	1645	195
77	9 Février	(1643	121	125	19 Août	(1645)	197
79			125	128		(1645)	202
81		1643	128	130		1646	1068
85	8 Juin	1643	134	132	2 Mai	1646	1074
86	12 Juin	1643	135	137	24 Mars	1646	218
87	19 Juillet	(1643)	137	147	11 Août	1646	236
89		(1643)	141	151	21 Août	1646	245
90		(1643)	141	155	28 Août	1646	253
91	16 9bre	(1643)	143	165	Novembre	1646	281
92	19 9bre	(1643)	144	170	10 Mars	1647	289
96		(1644)	149	173	21 Avril	1647	294
101	Mai	(1644)	157	177	28 Mai	1647	303

adressées les lettres de L^se de Marillac 1629.

Lettre	Date.	Année	Page	Lettre	Date.	Année	Page
181	24 Juin	1647	308	272	20 Décembre	(1649)	456
188	Juillet	1647	321	272	Décembre	1649	1091
190	Août	1647	325				
191	Août	1647	326	273	Décembre	1649	457
192	23 Août	1647	329	277		1649	1092
196	19 Octobre	1647	338	279	Février	1650	467
199	20 Novembre	1647	342	283	Avril	1650	471
202	17 Janvier	1648	347	286	30 Juin	1650	1095
203	23 Janvier	1648	349	298	Février	1651	497
205		(1648)	353	301	18 Mars	1651	502
206		1648	354	303	2 Mai	1651	505
211	13 Mai	1648	362	303	Mai	1651	1097
213			364	304	22 Mai	1651	506
222		1648	377	305	Mai	1651	507
225	Octobre	1648	381	307	Juin	1651	510
232		1648	1090	315	5 Juillet	1651	524
242	6 Avril	1649	406	333	24 Novembre	1651	553
255	30 Août	1649	426	335	21 Décembre	1651	557
255	" "	"	429	348	2 Juillet	1652	581
263	Octobre	1649	437	350	19 Juillet	1652	584
266	Novembre	1649	441	356			596
267	Décembre	1649	443	357		(1653)	597
268	Novembre	1649	445	364	3 Avril	1653	609

Table des personnages auxquels sont

Lettre.	Date	Année.	Page	Lettre	Date	Année	Page.
558			894	612	27 Février	1659	976
562	1 Février	1658	900	615	25 Mars	1659	980
563	4 Février	1658	901	616			981
567	2 Mars	1658	907	622	2 Juin	1659	991
573	Mai	1658	917	624	21 Août	1659	993
576	Mai	1658	920	626	24 Août	1659	995
577	9 Juin	1658	922	628	Septembre	1659	998
585	7 Septembre	1658	934	629	Octobre	1659	999
591	19 Septembre	1658	943	633	12 Novembre	1659	1007
593	Septembre	1658	948	636	23 Novembre	1659	1012
595	9 Octobre	1658	950	637	Novembre	1659	1013
600	17 Novembre	1658	959	639	7 Décembre	1659	1016
602	Décembre	1658	961	644	24 Décembre	1659	1024
603	21 Décembre	1658	962	645	27 Décembre	1659.	1026
604	25 Décembre	1658	964	649	4 Janvier	1660	1032
605	31 Décembre	1658	965	654	16 Janvier	1660	1043
609	Janvier	1659	972	655	Janvier	1660	1044

 Table des personnages auxquels sont

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
	A Monsieur Portail.						
132 bis	20 Mars	1646	1069	247	16 Mai	1649	412
132 bis	27 Mars	1646	1071	325	2 Septembre	(1651)	540
138	11 Mai	1646	220	386		1653	644
140	25 Mai	1646	223	453	26 Septembre	1655	740
145	30 Juillet	1646	232	560	13 Janvier	1658	897
148	13 Août	1646	239	568		1658	908
179	21 Juin	(1647)	305	574	11 Mai	1658	918
226	8 Octobre	1648	383	638	29 Novembre	(1659)	1014
	A Monsieur l'Abbé de Vaux.						
12		1640	25	21	26 Mai	1640	37
13		1640	26	22	29 Mai	1640	38
14	24 Février	1640	27	29	9 Juillet	1640	45
15	26 Février	1640	28	30	3 Octobre	1640	47
16	23 Mars	1640	29	34	21 Décembre	1640	55
17	26 Mars	1640	31	37	22 Avril	(1641)	58
18	27 Avril	1640	32	44		(1641)	66
19	3 Mai	1640	34	45	6 Juin	1641	68
20	6 Mai	1640	36	47	26 Juillet	1641	71

adressées les lettres de L^{se} de Marillac. 1633.

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
49	17 Septembre	1641	75	95	23 Février	1644	147
50	9 Octobre	1641	76	98	21 Mars	1644	152
51	18 Octobre	1641	78	99	19 Avril	1644	154
53	23 Octobre	1641	81	100	28 Avril	1644	156
55	3 Janvier	1642	85	103			161
56	4 Janvier	1642	87	104	29 Juin	(1644)	163
56		(1642)	1052	106	29 Août	1644	169
57	28 Janvier	1642	88	107	6 Septembre	(1644)	171
58	7 Mars	1642	90	108	Octobre	(1644)	172
59		1642	92	114		1645	180
61	1 Avril	1642	95	115	8 Février	1645	181
62	22 Avril	1642	95	129	28 Octobre	(1645)	207
63	9 Mai	1642	96	130	17 Novembre	1645	208
65		1642	101	139	11 Mai	1646	221
66	7 Août	1642	103	164	27 Novembre	1646	279
70	17 Septembre	1642	111	176	(Mai	(1647)	302
71	14 Octobre	1642	112	178	29 - Mai	(1647)	304
72	9 Novembre	1642	114	178	12 Juin	(1647)	1080
78	10 Février	1643	123	180		(1647)	307
80	10 Mars	1643	126	182	29 Juin	(1647)	1081
84	6 Juin	1643	132	198	17 Novembre	1647 ou 1658	341
94	3 Février	1644	146	237	1 Février	1649	398

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
238	16 Mars	(1649)	401	414	4 Septembre	(1654)	682
240	31 Mars	(1649)	403	442	17 Juillet	1655	723
243	6 Avril	1649	407	452		1655	739
264	3 Novembre	1649	39	475	29 Avril	1656	771
265	18 Novembre	(1649)	440	477		1656	775
269			451	479	14 Juin	1656	777
278	29 Janvier	(1650)	466	481	29 Juin	1656	781
285			477	483	8 Juillet	1656	785
288	2 Juillet	1650	482	487	19 Juillet	(1656)	791
290	9 Septembre	1650	486	494		1656	801
308	15 Juin	1651	512	507	10 Janvier	1657	821
321	14 Août	(1651)	535	521	19 Avril	1657	842
329	27 Septembre	1651	546	541	1 Septembre	1657	869
330	24 Octobre	(1651)	548	543	12 Septembre	1657	872
366		(1653)	612	569	10 Avril	1658	910
382	12 Novembre	(1653)	639	579	4 Juillet	1658	924
399		(1654)	661	631	18 Octobre	1659	1001
401		(1654)	665	635	16 Novembre	1659	1011
407	7 Juin	(1654)	673	653	13 Janvier	1660	1041

A ma Sœur Barbe Angiboust.

Lettre	Date	Année.	Page	Lettre	Date	Année.	Page
11	26 Octobre	1639	20	440	23 Juin	1655	719
112		1644	178	450		1655	735
127			201	454	2 Octobre	1655	743
132		1646	211	471	29 Mars	1656	765
171		1647	291	473	24 Avril	1656	768
175		1647	300	476	9 Mai	1656	773
207	3 Mars	1648	355	480	19 Juin	1656	779
239		1649	402	493	22 Août	1656	800
281			470	497	3 Octobre	1656	805
282			470	499	17 Novembre	1656	808
299	11 Février	1651	499	502			812
353	Juillet	1652	590	509	25 Janvier	1657	824
360	8 Février	1658	601	517	20 Mars	1657	837
375	19 Octobre	1653	627	520	(Avril	1657)	841
385	13 Décembre	1653	643	524	1er Juin	1657	846
398	13 Février	1654	659	525	12 Juin	1657	847
419	4 Décembre	1654	689	530	22 Juin	1657	855
421	Janvier	1655	692	539	22 Août	1657	867
434	22 Mai	1655	711	542	2 Sepbre	1657	870
436	30 Mai	1655	714	544	15 Octobre	1657	874

Table des personnages auxquels sont

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
549	13 Octobre	1657	881	587		1658	937
550	2 Novembre	1657	883	589	16 Sepbre	1658	940
553	24 Novembre	1657	887	594	29 "	1658	949
557	18 Décembre	1657	893	601	8 Décembre	1658	960
559	6 Janvier	1658	895				

A ma Sœur Cécile Angiboust.

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
228	16 Décembre	1648	386	391		1654	649
231		1648	390	394			655
284 bis	4 Mai	1650	1094	412	15 Août	1654	679
287	1er Juillet	1650	480	441		1655	721
291	22 Octobre	1650	487	451	9 7bre	1655	737
313	1er Juillet	1651	520	458			749
320		1651	533	460	2 9bre	1655	751
323		1651	537	465	9 Février	1656	759
337	30 Décembre	(1651)	561	505	8 Janvier	1657	816
341	17 Février	(1652)	570	523	12 Mai	1657	844
374	18 Octobre	1653	620				

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
	À ma Sœur Jeanne d'Allemagne, à Nanteuil						
97	Mars	1644	151				
	Aux Sœurs Avoie et Anne à Ussel						
578	30 juin	1658	923				
	Aux Sœurs Andrée et Françoise à Varize.						
368	23 juin	1653	615				
	À Sœur Barbe à Paris. Paroisse St Paul.						
43			65				
	Aux Sœurs Barbe et Marie.						
142	24 juin	1646	227				
	À Sœur Chesneau (Guillaumie) en Picardie						
309	22 juin	1651	513	347	1 juin	1652	579
	À Sœur Claude à Angers et à St Denis						
102		(1644)	159	135		1646	215
554	28 Novembre	(1657)	889				
	À Sœur Claude Brigitte ou Brigide à Angers et à Chantilly						
172 bis	29 Mars	1647	1076	262	22 Octobre	(1649)	436
229		1648	387	276	Janvier	(1650)	462
230	Décembre	1648	388	352		(1652)	589
233		1648	393	547		(1657)	879
235	1 Janvier	1649	396	564	13 février	1658	902

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
	Aux Sœurs Catherine et Marie, à Brienne.						
393	12 Janvier	1654	653	506	10 Janvier	1657	819
	A Sœur Chétif (Marguerite) à Arras.						
526	2 Juin	1657	848	571	30 Avril	1658	913
546	15 Octobre	1657	877	651	10 Janvier	1660	1037
	A Sœur Clère à La Roche Guyon						
611	27 Janvier	1659	975				
	A Sœur Doinel, à Chantilly.						
501	22 Novembre	1656	811	597	7 Octobre	1658	953
515	10 Mars	1659	834	599	11 Novembre	1658	957
	6 Février 1632 à 1657		1102	617			982
582	27 Juillet	1658	930	627			996
588	12 7bre	1658	939	647	28 Dbre	1659	1029
590	17 7bre	1658	942				
	A Sœur Donion (Marie) à Brienne						
607	8 Janvier	1659	968	620	13 Mai	1659	987
613	11 Mars	1659	977				
	A Sœur Gaudoin, aux Alois et à Angers.						
294	8 Novembre	(1650)	491	484		1656	787
	A Sœur Gesseaume (Henriette) à Calais						
596	7 Octobre	1658	952				
	A Sœur Gesse (Catherine) à Montmirail						
619	4 Mai	1659	986				

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
A Sœur Guérin (Mathurine) à la Fère.							
632	1 Novembre	1659	1003	643	23 Décembre	1659	1022
641	15 Décembre	1659	1018	650			1034
A Sœur Hellot Élisabeth, à Paris							
146		1646	234	215	29 Août	1648	366
152	21 Août	1646	248	221		1648	375
154	25 Août	1646	252	257			430
156	28 Août	1646	256	261		1649	434
173 bis	23 Avril	1647	1077				
A Sœur Hardemont (Anne) à Montreuil s/mer, Fontainebleau, Nantes, Châlons, La Roche Guyon, Ussel.							
183		1647	312	334		1651	536
186 bis		1647	1084	362	18 Mars	1653	605
195 bis	11 Octobre	(1647)	1085	383	13 Novembre	1653	640
200 bis			1086	422	7 Janvier	1655	694
209	11 Mars	(1648)	359	429		(1655)	704
217	29 Août	1648	368	575		1658	919
218	3 Sepbre	1648	372	634	13 Novembre	1659	1008
223	Octobre	1648	379	642	20 Décembre	1659	1020
252	23 Jet	1649	419				

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
A Sœur Haran (Nicolle) à Nantes.							
433	22 Mai	1655	709	618	30 Avril	1659	983
474	29 Avril	1656	770	630	15 Octobre	1659	1000
495		1656	802	640	10 Décembre	1659	1017
583	8 Août	1658	932				
A Sœur Henriette à Nantes							
378		1653	633				
A Sœur Jolly (Gillette) à Sedan.							
93		1643	145				
A Sœur Julienne.							
119	31 Mai	1645	187				
A Sœur Jeanne Étienne à Chantilly.							
197	7 Octobre	1647	340				
A Sœur Jeanne de la Croix à Serqueux et à Chateaudun.							
292	5 Novembre	1650	488	648			1031
610	23 Février	1659	974	656	2 Février	1660	1047
621	26 Mai	1659	989				
A Sœur Jeanne Christine à Liancourt							
130 bis		1646	1066				
A Sœur Jeanne Françoise à Étampes							
361		1653	604	371	23 Septembre	1653	621
367	19 juin	1653	613				

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
A Sœur Louise à Richelieu.							
36	1er Février	1641	57				
A Sœur Louise Christine, à Montmirail.							
489	31 Juillet	1656	794				
A Sœur Lepintre (Jeanne) à St Germain-en-Laye. au Mans. à Paris. à Nantes. La Salpetrière.							
64	5 Juillet	1642	99	227		1648	385
141	25 Mai		225	235	Janvier	(1649)	397
143		1646	228	244	6 Avril	1649	408
149		1646	242	246	5 Mai	1649	411
150		1646	244	248	1 Janvier	1649	414
153		1646	250	249	6 Juin	1649	415
157		1646	258	250	15 Janvier	1649	417
158	1 Septembre	1646	260	253	18 Août	1649	422
185	10 Juillet	1647	314	271	14 Décembre	1649	454
187	20 Juillet	1647	318	275	13 Janvier	1650	460
189	30 Juillet	1647	322	284	4 Mai	1650	475
194		1647	334	286	25 Mai	1650	479
201		1647	345	289	13 Juillet	1650	483
210	27 Mars	1647	359	293	22 Novembre	1650	490
210 bis	6 Mai	1648	1088	295	30 Novembre	1650	492
214	2 Juillet	1648	365	296	10 Décembre	(1650)	494

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
314	1 Juillet	1651	522	345	19 Mai	(1652)	576
316	15 Juillet	1651	526	351	24 Août	1652	586
318	26 Juillet	1651	529	363	26 Mars	1653	606
319		(1651)	531	365		(1653	611
326		(1651)	541	370	16 7bre	1653	618
328	22 Septembre	1651	544	372		1653	622
332	Novembre	1651	551	537	8 Août	1657	865
338		1651	564				

A ma Sœur Loret (Julienne)

à Paris. à Chars. à Fontenay-aux-Roses

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
195			336	317	Juillet (21)	1651	528
219	5 Sepbre	1648	371	322		1651	536
220		1648	374	324	Sepbre (1)	1651	538
241	4 Avril	1649	404	327	Sepbre (19)	1651	543
245		1649	409	331	Octobre	1651	550
256	Août	1649	427	336	Décembre	1651	560
259		1649	431	339	Janvier (7)	1652	566
260		1649	433	340	Février (12)	1652	569
302	24 Avril	1651	503	342	Mars (11)	1652	573
306	9 Juin	1651	509	343		1652	574
311	30 Juin	1651	517	346		1652	578

adressées les lettres de L^se de Marillac. 1143.

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
			A ma Soeur Laurence, à Bernay.				
406		1655	672	540	26 Août	1657	868
425	19 Février	(1655)	697	551	16 Novembre	1657	884
439		1655	717	555	4 Décembre	1657	891
449	31 Août	1655	734	565	16 Février	1658	903
461	Novembre	1655	753	570	17 Avril	1658	911
488	26 Juillet	1656	792	586	11 Septembre	1658	936
508	13 Janvier	1657	823	608	9 Janvier	1659	970
531	10 Juillet	1657	857	623	23 Juillet	1659	992
536	7 Août	1657	863	652	12 Janvier	1660	1040
			A Soeur Martin. (Elisabeth) à Angers, Richelieu, Nantes.				
23		(1640)	39	161		(1646)	275
27		(1640)	43	162	18 Novembre	(1646)	276
46	5 Juillet	1641	70	184	10 Juillet	(1647)	313
58 bis	1 Août	1641	1051	204		(1648)	351
82		1643	130	415		(1654)	683
88	3 Août	1643	139	438		(1655)	716
160		1646	273	443		(1655)	724
			A Soeur Madeleine, à Angers.				
70 bis		(1642)	1054	121	27 Juin	1645	190
83	5 Juin	(1643)	131	136	23 Mai	(1646)	216
116	16 Mars	(1654)	182	167	14 Décembre	1646	224

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
A Sœur Marguerite, Madeleine et Françoise à Varsovie.							
447	19 Août	1655	729				
A Sœur Menaige, Françoise, à Nantes.							
464	19 Janvier	1656	758	548	12 Octobre	1657	880
478	10 Juin	1656	776	572	24 Avril	1658	915
Aux Sœurs Marie et Clémence à Chars.							
529	5 Juillet	1657	852				
A Sœur Maréchal (Andrée) à Liancourt.							
606	8 Janvier	1659	967				
A Sœur Nicolle Georgette.							
614	8 Mars	1659	979				
Aux Sœurs Officières.							
144	5 Juillet	1646	229				
A Sœur Poisson (Geneviève) à Bicêtre.							
234		(1648)	394				
A Sœur Pangoy (Jeanne) à Liancourt.							
280		(1650)	469				
Aux Sœurs Royer (Charlotte) et Thse Carcireux, à Richelieu.							
254			424	465	9 Février	1656	759
277		1650	464	500	20 Novembre	1656	809
297	7 Janvier	1651	496	646	27 Décembre	1659	1027
300	17 Mars	1651	499				

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
A Sœur Turgis à Angers, à Richelieu, à Chars.							
105	24 Août	1644	166	172	10 Mars	1647	293
126	18 Octobre	1645	199	182	27 Juin	1647	310
163	29 "	1646	277	186	10 Juillet	1647	317
166		1646	282	200	28 Novembre	1647	344
168	4 Janvier	1647	285	208	18 Mars	1648	357
Aux Sœurs Toussainte et Jeanne au Valpuiseaux.							
270		1649	452				
A la Sœur Servante de Chars.							
169		(1647)	287				
A la Sœur Servante de St Germain l'Auxerrois.							
258		1649	431				
A la Sœur Servante de Liancourt.							
290 bis	20 Septbre	1650	1096				
Aux Sœurs de Liancourt.							
130 bis		(1646)	1064				
A la Sœur Servante de St Denis.							
556		1657	892				
Aux Sœurs d'Angers.							
104 bis	26 Juillet	1644	1056	310	18 Juin	1651	515
				402		1654	667
113 bis	Janvier	1645	1061	405			670
125 bis	9 Septbre	1645	1063	468		1656	762

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
			Aux Sœurs de Chantilly.				
510	30 Janvier	1657	826	545	15 Sepbre	1657	876
533	24 Juillet	1657	860	580	5 Juillet	1658	927
			Aux Sœurs de Fontainebleau.				
432		1655	708	435			712
			Aux Sœurs de Nantes.				
159	Octobre	1646	261	390			648
174	8 Mai	1647	296	513	10 Février	1657	830
224	Sepbre	(1648)	380	566	16 "	1658	905
312		(1651)	519	581	13 Juillet		928
388		(1653)	646				
			Aux Sœurs du Mans.				
133	3 Mai	1646	213	134	3 Mai	1646	214
			A une Sœur de Pologne				
448	20 Août	1655	733				
			Aux Sœurs de Richelieu.				
377		1653	630				
			Aux Sœurs d'Ussel.				
592	20 7bre	1658	946	598	26 Octobre	1658	955
			A diverses Sœurs Servantes.				
251	18 Juin	(1649)	418	360	8 Février	1653	1100
355		1652	595	376			629

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
395			656	409			676
400			663				

A diverses Sœurs.

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
3		(1634)	5	387		1653	645
52		1641	79	424		1655	696
131	(Note)		210	426			699
193		(1647)	331	469		1656	763
344		(1652)	575	485	10 Juillet	1656	788
381			638	519		1657	840

La Supérieure des Bénédictines à Argenteuil.

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
9	16 Mai	1639	17				

A Madame N....

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
40		(1641)	61				

A M. le Chantre de Notre-Dame de Paris.

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
41		(1641)	62				

A Madame la Chancelière.

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
117	Mars	1645	184				

A M. Michel Le Gras.

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
216	29 Août	1648	367				

A M. le Comte de Maure.

Lettre	Date	Année	Page	Lettre	Date	Année	Page
274		(1649)	458				

Table des personnages

nommés dans les lettres

de Louise de Marillac.

Archevêques et Évêques.

Jean François de Gondi, Archevêque de Paris. Lettre: 145e

Jean François Paul de Gondi, Cardinal de Retz. Lettre: 333e

Claude de Rueil. Évêque d'Angers. Lettres: 33e 103 - 264.

Henri Arnauld, Évêque d'Angers. Lettres: 269 - 285 - 290. 313 - 330 337 - 399 - 414 - 479 - 251 - 541 - 543 - 653.

Augustin Potier de Blanc-Ménil, Évêque de Beauvais. Lettres: 90 - 222e

Augustin Dozais, Coadjuteur à Beauvais. Lettre: 85e

Jacques II, de Neuchèze, Évêque de Châlons: Lettre 383.

Gabriel de Beauveau de Rivarennes, Évêque de Nantes. Lettres: 248 - 249 - 380

Prêtres et Religieux.

Prêtres et Frères de la Congon de la Mission.

Divers.

Table des personnages nommés

Table des personnages nommés

Cette note a été oubliée à l'autographie pour mettre à la lettre 12e p. 25

<u>L'abbé de Vaux.</u> Guy Lasnier appartenait à l'une des plus anciennes et des meilleures familles de la haute magistrature de l'Anjou. Il naquit en 1602 et annonça dès son enfance les plus heureuses dispositions. Destiné à l'état ecclésiastique il reçut la tonsure à l'âge de 10 ans ; à 17 ans il obtint une prébende dans la Cathédrale de Saintes, et à 25 ans, il reçut en commande l'Abbaye de St Etienne de Vaux. Le

jeune ecclésiastique avait des goûts mondains et même entretenait une meute de chiens; la vertu d'un simple chrétien lui suffisait. Mais la possession des Ursulines de Loudun en 1633 lui fit une telle impression, qu'après avoir entendu de l'une d'elles les plus dures vérités personnelles, il résolut de tendre à la plus haute perfection; et ce ne fut pas une vaine résolution. L'oraison mentale lui devint familière et il s'adonna avec tant de zèle à la pratique des bonnes œuvres qu'il n'y eut plus bientôt en Anjou aucun pieux établissement qu'il n'eût aidé de ses aumônes et de ses bons services. Monseigneur de Rueil Ev. d'Angers, le choisit pour son grand Vicaire. Pendant le séjour que M. Laonier fit à Paris en 1635, il fit une retraite à St Lazare et se lia avec St Vincent de Paul d'une sainte et étroite amitié. Il reçut les Visitandines pendant qu'on préparait leur monastère, et plus tard les filles de la Charité que leur fondatrice Melle Le Gras conduisit elle-même à Angers, pour lesquelles il montra un dévouement à toute épreuve. Toutes les Comtés étaient sûres de trouver un appui en lui, et une charité de père. Mais le Jansénisme le trouva toujours inflexible; son attachement au Saint Siège était tel que ce ne fut qu'après sa mort que Mgr Henri Arnauld se laissa entièrement dominer par ses frères. Vers 1650, il fut pourvu de l'Archidiaconé de Brie au diocèse de Paris, qu'il garda jusqu'en 1657 où il résigna à son neveu M. de la Brontière du Plessis de Gesté, qui devint plus tard Evêque de la Rochelle.

En 1681, M. l'abbé de Vaux termina sa vie dans de grands sentiments de piété. Voici le portrait qu'en fait l'un de ses contemporains.

M. Grandet : « Il avait l'esprit vif et pénétrant, le cœur droit, généreux « et bienfaisant. Sa conversation était agréable et spirituelle. Il parlait « bien et écrivait de même. Il était habile official, zélé directeur des âmes, « bon ami, fort attaché au Saint-Siège et à ses décisions, ennemi des « nouveautés. »

Histoire de l'Eglise et du diocèse d'Angers, par l'abbé Tresvaux : 2 vol. in 8. T. 2. p. 189.

Table

pour aider aux recherches sur les

œuvres, la mission, les vertus de

Louise de Marillac.

Hôtel-Dieu.

Galériens.

Charité des Paroisses servies par les Filles de la Charité.

Pour ces Charités, comme pour celles des Provinces et pour les Hôpitaux, on n'a indiqué que les premières lettres où il en est fait mention.

Charités des Provinces
servies par les Filles de la Charité.

...ées en 1654 Bernay. Lettre : 419.
1655 Ste Marie du Mont. Lettres : 423-450-454-471.
1655 Brienne. Lettre 453.
1647 Montmirail. Lettre 453.
1656 La Fère. Lettre. 490
1656 Arras. Lettres : 497-543-571-651-651
1656 Ussel. Lettres : 592-575-598.
1657 Cahors. Lettre. 518
1659 Vaux. Lettre 628

Les petites Écoles étaient avec les Charités des Provinces; celles qui suivent sont indépendantes.

Petites Écoles.

Lettres : 41-62-64-67-76-99-109-163-172-193-354-368-598-599
200 bis supp. = 130 bis supplément.

Patronages.

Lettres : 163-200-421. 611-646.

Retraite des Dames.

Lettres : 40-54-67-188-482-614-616.

Hôpitaux.

fondés en 1640. Angers. Lettre : 12e

1166. Table pour aider aux recherches.

Fondées en 1645 St Denis. Lettre : 77

1646 Le Mans. Lettres. 134 - 140 - 141

1646 Nantes. Lettres 155 - 159 - 160.

1655 Fontainebleau. Lettres. 169 - 171 - 432.

1647 Montreuil-sur-mer. Lettres. 182 - 189

1647 Chantilly. Lettres : 427 - 501.

1639 Sedan. Lettre 453.

1655 Bernay. Lettres : 488 - 497 499.

1654 Châteaudun. Lettre. 536

1658 La Salpêtrière Lettre 537

1658 Les Petites Maisons Lettre 551

1658 La Fère. Lettre 576

1658 Narbonne Lettre : 629

Guerre - soin des malades et des blessés.

Ste Menehould et Chalons.

362 - 375 - 383 - 385.

Brienne.

385 - 434 - 393 - 398

Calais et Metz

412 - 589 - 594 - 596 - 595

Pologne.

Lettres : 363 . 364 - 416 - 432 - 434 - 440 - 446 - 447 - 448 . 450 - 451 - 454 - 502 - 567
584 - 629

Madagascar.

Service spirituel et corporel des pauvres.

Lettres de direction à Saint Vincent.

Fondatrice et Supérieure.

Règles - direction - estime et esprit de la vocation.

Table pour aider aux recherches

Avis aux Soeurs chargées de la conduite.

Lettres: 83 - 105 - 116 - 121 - 135 - 172 - 207 - 251 - 335 - 351 - 376 - 377 - 394 - 523 - 569 - 600 - 70 bis 290 bis supp.

Placements et changements des Soeurs.

Lettres: 16 - 82 - 93 - 99 - 107 - 108 - 133 - 160 - 161 - 173 - 198 - 237 - 238 - 247 - 319 - 372 - 378 - 380 - 396 - 414 - 433 - 474 - 493 - 590 - 612 - 630.

Choix des Postulantes. et charité envers les Soeurs malades.

Lettres: 20 - 22 - 47 - 65 - 97 - 103 - 104 - 116 - 222 - 223 - 229 - 230 - 241 - 310 - 360 - 362 - 452 - 460 - 465 - 570 - 652 - supp. 58 bis.

Piété.

Lettres: 111 - 118 - 120 - 137 - 240 - 245 - 304 - 327 - 335 - 377 - 394 - 409 - 429 - 520 - 564 - 598 - 602 - 650 - 651 - 652 - supp. 58 bis 210 bis 300 bis.

Sentiments de vertus.

Lettres: 48 - 218 - 226 - 247 - 301 - 311 - 313 - 316 - 321 - 325 - 330 - 333 - 334 - 357 - 360 - 380 - 392 - 408 419 - 420 - 430 - 437 - 446 - 467 - 476 - 478 - 480 - 481 - 495 - 502 - 523 - 534 - 649 - 650.

Parenté de Louise de Marillac.

Lettres : 47 - 70 - 78 - 90 96 103 - 114 - 216 - 221 227 - 489 - 591 - 593 - 595 - supp. 272 bis

---

Cette table n'est pas un travail complet ; néanmoins il pourra être utile pour éviter de longues recherches dans les moments où le temps manquera pour l'étude approfondie des lettres de Louise de Marillac.

Indication

des textes à consulter pour connaître l'esprit, les maximes et la conduite de

Louise de Marillac,

contenus dans ses lettres. –

A.

Indication des textes à consulter.

B.

C.

Indication des textes à consulter.

1176. Indication des textes à consulter.

D.

Indication des textes à consulter.

E.

F.

J.

L.

M.

1184. Indication des textes à consulter.

P.

1190. Indication des textes à consulter.

R.

Indication des textes à consulter.

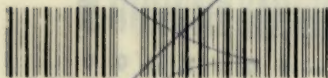
Table.

Table.

Table.

Supplément.

Table.


a39003 001571263b

